Le bilan de LREM

Avant-propos

Le gouvernement

Introduction

Président de la République

Emmanuel Macron

Quelques déclarations polémiques (2014-2018)

L'exemplarité des dirigeants (mars 2017)

Plus personne dans la rue d'ici fin 2017 : une promesse ambiguë (juillet 2017)

« Pas d'économies sur l'hôpital durant le quinquennat » (avril 2018)

Loi Élan : accès aux logements neufs aux handicapés réduit à 10% (juin 2018)

Multiples atteintes à l'image présidentielle (juin 2018 – mai 2021)

Affaire Benalla: « Qu'ils viennent le chercher » (juillet 2018)

Échec de l'interdiction du glyphosate d'ici 2021 (janvier 2019)

Covid-19 : période pré-confinement, « la vie continue » (mars 2020)

Covid-19: « Je ne rendrai pas la vaccination obligatoire » (novembre 2020)

Discours aux athlètes olympiques et paralympiques : « faire beaucoup plus » (septembre 2021)

Les grandes fortunes, les gagnantes du quinquennat Macron (novembre 2021)

Visite diplomatique à Mohammed Ben Salmane (décembre 2021)

Affaire Benalla : une « affaire d'été » (décembre 2021)

« Emmerder » les non-vaccinés (janvier 2022)

Candidature à la présidentielle 2022 : retour sur son engagement (mars 2022)

Premier Ministre

Jean Castex

Comparaison de l'anonymat sur Internet au régime de Vichy (juillet 2020) N'a pas téléchargé Stop Covid (septembre 2020)

Marc Fesneau

Élisabeth Moreno

Sophie Cluzel

Édouard Phillipe

Au sujet du candidat Macron (août 2014 – janvier 2017)

Affaire Benalla : occupé au Tour de France (juillet 2018)

En faveur du Référendum d'Initiative Citoyenne, puis contre (décembre 2018)

GendNotes (février 2020)

Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

Jean-Yves Le Drian Franck Riester Jean-Baptiste Lemoyne Clément Beaune

Ministère de la Transition Écologique

Barbara Pompili

Emmanuelle Wargon

Accusations de conflits d'intérêts (octobre 2018)

Critique du modèle de la maison individuelle (octobre 2021)

Jean-Baptiste Djebarri

Bérangère Abba

Nicolas Hulot

Au sujet du candidat Macron (avril 2017)

Neuf véhicules à moteurs, pas tous propres (décembre 2017)

Accusations de viol (février 2018)

François de Rugy

Au sujet du candidat Macron (janvier 2017)

Retour sur son engagement de soutenir le vainqueur de la primaire (février 2017)

Quitter son poste à mi-mandat : multiples changement d'avis (juin 2017)

Dîners privés financés par de l'argent public (juillet 2019)

63 000€ de travaux dans son logement de fonctions (juillet 2019)

Dîner avec des lobbyistes de l'énergie (juillet 2019)

Utilisation de ses chauffeurs pour conduire des proches (juillet 2019)

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Jean-Michel Blanquer

Suppression de 1800 postes dans l'Éducation Nationale (août 2018)

Remplacement du CNESCO (juillet 2019)

Subventions du syndicat Avenir Lycéen (novembre 2020)

Allocation de Rentrée Scolaire et écrans plats (août 2021)

Masquage sur Twitter d'une question autour des masques FFP2 (décembre 2021)

Vacances à Ibiza et protocole sanitaire (janvier 2022)

Roxana Maracineanu

Nathalie Élimas

Accusation de harcèlement et maltraitance (janvier 2022)

Sarah El Haïry

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

Bruno Le Maire

Au sujet du candidat Macron (novembre 2016 – février 2017)

Refus de dénoncer un politique harceleur, puis rétropédalage (octobre 2017)

La taxation mondiale des entreprises (juin 2021)

Olivier Dussopt

Changement de position autour du budget alloué aux collectivités (août 2017)

Accusations de prise illégales d'intérêts : œuvres d'arts offertes par le groupe Saur (mai 2020)

Agnès Pannier-Runacher

Le marché français de la retraite : « une boîte de Smarties » (janvier 2020)

Le krach boursier de 2020 : « *le moment de faire de bonnes affaires* » (mars 2020)

Loi ASAP : accusations de pression sur des députés (octobre 2020)

La « magie » de l'entreprise (octobre 2021)

Conseil à une retraitée pauvre de changer de système de chauffage (janvier 2022)

Jean-Baptiste Lemoyne

Cédric O

Olivia Grégoire

Alain Griset

Déclaration de patrimoine incomplète ou mensongère (novembre 2020)

Ministère des Armées

Florence Parly

Accusations de trucages d'appels d'offres (juillet 2017)

Rémunération excessive à la SNCF et déclaration d'intérêts incomplète (août 2017)

Air France : un parachute doré de 400 000€ (novembre 2017)

Geneniève Darrieussecq

Ministère de l'Intérieur

Gérald Darmanin

Au sujet du candidat Macron (janvier 2017)

Accusations de viol et de harcèlement (mai 2017)

Accusations d'abus de faiblesse et de trafic d'influence (février 2018)

Passé dans l'extrême-droite et arrivisme (février 2021)

Débat avec Marine Le Pen (février 2021)

Loi antiterroriste permettant l'analyse des historiques de navigation (juillet 2021)

Multiples mensonges sur la légalisation du cannabis (août 2021)

Marlène Schiappa

Tribune de soutien à Nicolas Hulot, accusé de viol (février 2018)

Promotion de son livre via son service presse (mai 2018)

Citation tronquée d'un article de presse (juillet 2018)

Investiture de Gérald Darmanin (iuillet 2020)

Promotion d'un salon de coiffure sur Instagram (janvier 2021)

Mensonges au sujet de sa position sur le rétablissement de l'ISF (octobre 2021)

Une page Wikipédia trop autobiographique (février 2022)

Christophe Castaner

Gilets Jaunes: multiples mensonges et violences policières (novembre 2018 – juillet 2019)

Gilets Jaunes : arrestations préventives (décembre 2018)

Gilets Jaunes : « *l'attaque* » de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière (mai 2019)

Communication sur l'attentat de la rue Victor Hugo de Lyon (mai 2019)

Communication sur l'attentat de la préfecture de police de Paris (octobre 2019)

Circulaire sur l'attribution de nuances politiques pour les élections municipales (janvier 2020)

GendNotes (février 2020)

Gérard Collomb

Multiples bourdes auprès des services secrets étrangers (mai et septembre 2017)

Loi SILT : ajout de mesures de l'état d'urgence dans le droit commun (septembre 2017) Attentats de Carcassonne et Trèbes : pas de signe de radicalisation, mais si (mars 2018) Affaire Benalla : une défense percluse d'incohérences (juillet 2018)

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Élisabeth Borne Brigitte Klinkert

Laurent Pietraszewski

Muriel Pénicaud

Affaire Business France (mai 2017-aujourd'hui)

Danone: plan social et stock options (juillet 2017)

Business France et les 671 infractions au Code du Travail (décembre 2017)

Candidature à la tête de l'Organisation Internationale du Travail (décembre 2021)

Ministère des Outre-mer

Sébastien Lecornu

Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Jacqueline Gourault Nadia Hai Cédric O Joël Giraud

Ministère de la Justice

Éric Dupond-Moretti

Nomination: d'anciennes interviews encombrantes (juillet 2020)

Mise sur écoute par le PNF et accusations de conflits d'intérêts (juillet 2020)

Nicole Belloubet

Déclaration de patrimoine incomplète (juin 2017) L'indépendance du parquet de Paris (octobre 2018) Accusations de prise illégale d'intérêts (janvier 2020)

Ministère de la Culture

Roselyne Bachelot

Nomination après avoir affirmé la fin de sa vie politique (juillet 2020) Les « problèmes de riches » des professionnels du cinéma (mai 2021)

Ministère des Solidarités et de la Santé

Olivier Véran

Pass sanitaire et troisième dose de vaccin (août 2021) Erreur sur la notion de courbe exponentielle (novembre 2021) Mensonge sur l'utilisation du pass sanitaire en Europe (novembre 2021)

Brigitte Bourguignon

Adrien Taquet

Agnès Buzyn

Accusations de conflits d'intérêts (mai 2017)

Covid-19 : élections municipales et propos contradictoires sur la gravité de la situation (inpuier 2020)

(janvier 2020)

Covid-19 : enquête sur la gestion de la pandémie (juin 2020)

Décoration de la Légion d'Honneur (décembre 2021)

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Frédérique Vidal

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Julien Denormandie

Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique

Amélie de Montchalin

Porte-parole du gouvernement

Gabriel Attal

Sceptique sur l'utilité d'un débat pour Emmanuel Macron (janvier 2022)

« Des devoirs qui passent avant les droits » (janvier 2022)

Benjamin Grivaux

Sibeth Ndiaye

Relation avec les journalistes (début 2017 - avril 2019)

Affaire Benalla: propagation de fausses informations (juillet 2018)

« Les Franciliens qui galéreront dans les couloirs du métro » (septembre 2019)

Covid-19: au sujet du port du masque (mars 2020)

Covid-19: au sujet des tests (mars 2020)

Covid-19: au sujet des enseignants (mars 2020)

Autres dossiers polémiques et/ou ridicules

Affaire Benalla (mai 2018)

Début de l'affaire

Retard d'Édouard Philippe

Audition de Gérard Collomb

Autres découvertes diverses

Réponse d'Emmanuel Macron

Perquisition du domicile d'Alexandre Benalla

Affaire des passeports diplomatiques

Jugement d'Alexandre Benalla

Une « affaire d'été »

La boutique de produits dérivés de l'Élysée (juillet 2018)

Le Loto Mission Patrimoine de 2019 (novembre 2019)

Avant-propos:

Le dossier que vous vous apprêtez à lire est un amalgame non exhaustif, mais tendant au maximum à l'être, des différentes mesures, lois et polémiques ayant émané de La République en Marche depuis le début du mandat d'Emmanuel Macron en mai 2017. Son but est de fournir à toute personne s'y intéressant un ensemble d'informations factuelles sur les actions de LREM en France et à l'étranger depuis cette date, afin qu'elle sache, si elle souhaite voter pour Emmanuel Macron en 2022, à quel genre de politique elle donne son vote. Ce document a ainsi pour but la prise de conscience, celle de savoir à quel genre de politique et de personnes une personne souhaitant réélire Emmanuel Macron donnerait son vote. Il n'est en aucun cas question d'inciter au harcèlement, aux menaces de masse ou autre procédé d'attaque groupée, et je condamne d'avance toute vague de harcèlement qui découlerait de sa publication. À ceux à qui la lecture de ces dizaines de pages plongerait dans une intense colère, je vous comprends, car je suis passé par le même état en les rédigeant. Mais je vous demanderais tout de même de ne pas vous laisser emporter, car le harcèlement est une chose que je ne souhaiterais pas à mon pire ennemi. De plus, attaquer les personnes citées dans ce document par des insultes pourrait se retourner contre vous, puisqu'elles pourraient s'en servir pour occulter ce qui leur est véritablement reproché.

Se trouvent donc ici les polémiques ayant touché toutes les personnes ayant fait ou faisant partie du gouvernement (président, ministres, ministres délégués et secrétaires d'État), ainsi que toutes les lois jugées nuisibles au bien de ce pays, ou au moins discutables. Bien entendu, cette étiquette de « nuisibles » n'est pas un fait objectif et repose sur ma propre grille de lecture morale des faits, grille que nous avons tous à un niveau plus ou moins élevé. Tous les faits rapportés dans ce document, sans exception, sont sourcés et proviennent de divers médias d'information français officiels. Ce document est donc une liste de faits objectifs et documentés, mais dont la classification comme « nuisibles » que j'en fait et l'interprétation que vous en ferez restent subjectifs. Par exemple, l'adoption par l'Assemblé Nationale d'une loi permettant la surveillance des historiques de navigation des Français est un fait, la menace pour la liberté que j'y vois est une opinion.

Je n'ai qu'un seul regret concernant ce dossier, c'est le fait qu'il soit incomplet. En effet, je l'ai rédigé sur mon temps libre sur une période d'environ trois mois et n'ai donc pas pu traiter certaines affaires qui auraient pourtant mériter d'être évoquées (loi sécurité globale, loi Avia contre la haine en ligne, loi contre les *fake news*, scandale McKinsey, *et caeatera*). Je suis plutôt déçu de ne pas avoir su organiser mes priorités correctement et ne pas avoir pu traiter certaines affaires autour de ce qui constitue pour moi les deux crises majeures de ce quinquennat : les Gilets Jaunes et la pandémie de Covid-19. De même, une partie notable des ministres présents dans le sommaire de ce document n'ont pas pu être traités par manque de temps (ou dans de rares cas, car je n'ai rien trouvé à leur reprocher).

Compte tenu du contenu de ce document, il est normal de ma part d'assumer que je suis opposé à la politique du gouvernement et que ledit document est idéologiquement orienté, ne retenant que les aspects négatifs du mandat d'Emmanuel Macron. C'est une chose que j'assume, considérant la rédaction et la publication de celui-ci comme une action militante, aussi minime soit-elle. Je tiens cependant à rappeler une nouvelle fois que tous les faits énoncés ici sont documentés et sourcés, rapportés *a minima* par la presse papier, numérique ou par les journaux télévisés, et que chacun d'entre eux

comporte plusieurs sources différentes. Qualifier de complotiste ce document et/ou son auteur, qui ne font que regrouper des écrits d'autres médias, reviendrait donc à qualifier de complotistes lesdits médias, comme par exemple Le Figaro, Libération, Le Parisien, France Info, Mediapart ou encore LCI. Je ne dis pas pour autant que ces derniers sont irréprochables d'un point de vue journalistique, mais qu'ils font généralement office de sources crédibles, en particulier lorsque l'on croise lesdites sources.

Afin d'éviter tout procès d'intention et toute diffamation, je me suis contenté de résumer les faits relayés par la presse et uniquement ces faits. Je me suis efforcé à ce qu'aucune extrapolation de ma part n'ait été rédigée. Ainsi, si un ministre victime d'une polémique à été mis en examen puis relaxé, je me contenterai d'énumérer ces faits sans aller plus loin, par exemple en déclarant que selon moi il était coupable. En effet, je ne suis ni avocat, ni juge, ni juré, et ce n'est donc par à moi, par respect pour le principe de présomption d'innocence, de déterminer si une personne est ou non coupable de ce dont on l'accuse. Ainsi, si la culpabilité d'une personne n'a pas été prononcée par la justice, je ne le ferai pas non plus, et si celle-ci a apporté une défense, je la citerai. Cela ne m'empêche pas d'avoir un avis sur la question, mais je me garde de le donner ici. Cependant, sur des affaires n'impliquant pas de décisions de justice, comme par exemple une déclaration polémique, je ne m'interdis pas d'assaisonner ce document d'une pointe d'opinion personnelle, très sûrement sarcastique.

Enfin, il me paraît important de préciser que je n'ai reçu aucune formation au journalisme. Je ne me suis servi que de mes connaissances de base dans le domaine de l'information, comme le croisement des sources ou la séparation des faits et de l'opinion. Ce document, malgré toute la bonne volonté que j'y ai mis, a donc à mes yeux moins de valeur et de rigueur qu'une véritable enquête menée par des journalistes professionnels.

J'espère néanmoins vous apporter à travers cette lecture des informations qui vous seront utiles dans vos engagements politiques, quels qu'ils soient. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne lecture, que vous pourrez ponctuer, non sans ironie, de cette déclaration d'Emmanuel Macron lorsqu'il était candidat aux élections présidentielles de 2017 et qui a plutôt mal vieilli : « L'indécence et les privilèges n'ont que trop duré et nous voulons les mêmes règles pour tous, quels que soient les statuts. Nous voulons des dirigeants responsables, exemplaires et qui rendent des comptes. ».

Le gouvernement :

Remplacement du principe d'égalité du temps de parole par le principe d'équité

Instruction aux députés LREM de ne pas cosigner une proposition émanant de l'opposition, mais ils peuvent la voter

https://www.liberation.fr/checknews/2018/05/17/est-il-vrai-que-les-deputes-lrem-n-ont-pas-le-droit-d-approuver-un-texte-n-emanant-pas-de-leurs-rang 1653693

Loi recherche d'octobre 2021

« Les libertés académiques s'exercent dans le respect des valeurs de la République. » https://www.senat.fr/amendements/2020-2021/52/Amdt_234.html https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042813115/

Affaire Anthony Smith

https://www.ladepeche.fr/2020/09/12/on-vous-explique-laffaire-anthony-smith-cet-inspecteur-du-travail-dont-la-sanction-a-provoque-une-polemique-9066791.php https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/marne/reims/anthony-smith-celui-qui-dit-que-j-etais-coupable-decide-sanction-ce-n-est-aucun-cas-droit-1873894.html https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/je-n-ai-fait-que-mon-travail-entretien-avec-anthony-smith-l-inspecteur-du-travail-mute-d-office-1601543143 https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/affaire-anthony-smith-la-ministre-du-travail-veut-tourner-la-page-apres-une-sanction-legitime-1599845246

Introduction:

Cette section représente la plus grande partie de ce document. Elle est consacrée aux différentes affaires qui ont touché les membres des différents gouvernement formés lors du quinquennat d'Emmanuel Macron. Il peut autant s'agir de problèmes avec la justice (qu'il y ai eu ou non condamnation), de déclarations polémiques ou encore de cas où un membre du gouvernement fourni de fausses informations, soit en s'exprimant trop tôt soit en mentant sciemment. Dans les cas où le mensonge en question ne peut être prouvé, j'évite de prononcer dessus, afin d'éviter toute accusation de calomnie. Je dois tout de même avouer que dans certains cas je ne savais pas quel scénario choisir entre la malhonnêteté avérée ou l'incompétence pure. Pour des raisons évidentes de temps et de charge de travail, je me suis concentré sur les ministres et n'ai pas abordé les nombreux députés de La République En Marche.

Cette partie est elle-même subdivisée en sous-parties associées aux différents ministères. Lorsque certaines personnes ont occupé des postes dans plusieurs ministères au fur et à mesure des remaniements, elles se trouvent dans la partie du ministère où elles travaillent actuellement ou du dernier où elles ont travaillé. Par exemple, le dernier poste occupé par Christophe Castaner au gouvernement est celui de Ministre de l'Intérieur, donc vous le trouverez dans la section consacrée au Ministère de l'Intérieur.

Président de la République

Emmanuel Macron

- Affaire Alstom

- « Je ne répondrai pas à votre question »
- « Montrez-moi une femme éduquée qui ait fait le choix d'avoir cing, six ou sept enfants »
- Déclarations qui expliquent des trucs : « Il manque à la République la figure du roi, que doit incarner le président »

Parcours évoqué :

* Président de la République (mai 2017 – mai 2022)

Quelques déclarations polémiques (2014-2018)

Lors de son mandat, et même avant d'être Président de la République, Emmanuel Macron s'est fait remarquer par de nombreuses déclarations ayant suscité la polémique, en particulier auprès des classes populaires s'étant souvent senties insultées, notamment les Gilets Jaunes. En voici une liste non exhaustive.

Fondé en 1956 par Louis Gad, l'abattoir Gad connaît un important déclin depuis 2008 qui le fait passer près de la catastrophe quand le Groupe Gad manque de peu une liquidation judiciaire en 2013. En septembre 2014, Emmanuel Macron est tout juste nommé Ministre de l'Économie et donne sa première interview sur Europe 1. Lorsqu'il en vient à parler de l'abattoir, il déclare ceci : « Dans les sociétés dans mes dossiers, il y a la société Gad : il y a dans cet abattoir une majorité de femmes, il y en a qui sont pour beaucoup illettrées! On leur explique qu'elles n'ont plus d'avenir à Gad et qu'elles doivent aller travailler à 60 km! Ces gens n'ont pas le permis! On va leur dire quoi? Il faut payer 1.500 euros et attendre un an? Voilà, ça ce sont des réformes du quotidien, qui créent de la mobilité, de l'activité! » [1]. Si cette déclaration semble montrer qu'il cherche à aider les employés de l'abattoir, la qualification de ceux-ci comme principalement « illettrés » ne passe pas, que ce soit auprès des classes populaires que des opposants politiques. Il convient toutefois que de préciser que des sources syndicales ont confirmée à Europe 1 que le taux d'illettrisme au sein de l'entreprise avoisinait 20 %, contre 9.5 % de moyenne nationale. Ainsi, si l'abattoir est en effet plus touché par l'illettrisme, Emmanuel Macron a fait une erreur en ne rappelant pas que cette situation y restait minoritaire. Il reconnaît dans les heures qui suivent une erreur : « Je prenais cet exemple précisément parce qu'il est une injustice exemplaire, parce que précisément cet exemple de Gad pour lequel plusieurs députés ici se sont battus [...] c'est que ces salariées n'ont pas eu la formation et la formation continue qu'elles étaient en droit d'attendre. [...] C'est parce que souvent, elle n'ont précisément pas eu, c'était l'exemple que je voulais prendre, le permis de conduire qu'on doit leur donner ».

Le 27 mai 2016, toujours Ministre de l'Économie, Emmanuel Macron est en déplacement à Lunel dans l'Hérault. Lors d'un bain de foule, une discussion avec deux grévistes voit le ton monter lorsqu'il accuse les grévistes de bloquer le pays. Il finit par déclarer ceci : « Vous ne me faites pas peur avec votre t-shirt. La meilleure façon de se payer un costard c'est de travailler. Là, je viens de voir des jeunes qui ont envie de réussir et qui ont envie de travailler. » [2]. La déclaration, notamment grâce à sa seconde moitié, ne laisse pas vraiment de liberté d'interprétation : il considère que la situation économique des deux grévistes est due à leur trop faible envie de travailler. On peut d'ailleurs entendre un des deux hommes lui répondre à ce sujet en lui demandant de simplement leur donner du travail et en ajoutant « Tous les chômeurs ont envie de travailler ».

En 2016, selon l'Insee [3], le nombre de personnes au chômage en France s'élevait à 3 millions, au sens du BIT (Bureau International du Travail). Le BIT considère comme

chômeur une personne de 15 ans ou plus qui est sans emploi la semaine de référence. est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et a cherché activement un emploi dans le mois précédent, ou bien en a trouvé un qui commence dans moins de trois mois. C'est une définition qui ignore notamment l'inactivité des personnes sans emploi. Si l'on se penche sur les chiffres de Pôle Emploi, le nombre de demandeurs d'emplois s'élevait à plus de 6 millions sur toute l'année 2016 [4]. Si il est difficile de trouver le chiffre exact d'offre d'emploi, on peut apprendre qu'en 2021, ce nombre a atteint un record de 900 000 offres d'emploi, contre 700 000 habituellement [5]. On peut donc en déduire que, déjà en 2016, le nombre de demandeurs d'emploi était bien plus grand que le nombre d'offres disponibles, faisant que l'écrasante majorité des demandeurs, malgré toute leur volonté, ne trouverait pas d'offre. Cette déduction est toujours valable aujourd'hui, avec toujours plus de 6 millions de demandeurs d'emploi contre 900 000 offres en 2021, auxgelles on peut ajouter les offres recensées par d'autres organismes (agences d'intérim, et caetera) ou encore le travail au noir. De plus, Pôle Emploi a publié en 2018 une étude dans laquelle on peut lire que, cette année là, environ 12 % des chômeurs montraient une insuffisance dans leur recherche d'emploi, c'est-à-dire que 88 % d'entre eux en recherchaient un activement ou étaient remobilisables [6]; on peut supposer que les chiffres de 2016 étaient similaires à ceux-ci. Ainsi, le mythe du chômeur se complaisant dans sa situation lorsqu'on inspecte les faits : la grande majorité ne profitent pas du chômage, ils le subissent. Cette déclaration d'Emmanuel Macron apparaît donc comme bien déconnectée de la réalité des Français.

Le 29 juin 2017, Emmanuel Macron est Président de la République depuis moins de deux mois. Lors du discours d'inauguration de la Station F de Paris, il déclare notamment ceci : « Une gare, c'est un lieu où on l'on croise les gens qui réussissent et ceux qui ne sont rien. Parce que c'est un lieu où on passe, parce que c'est un lieu qu'on partage. Parce que la planète où nous sommes aujourd'hui, parce que cette ville, parce que notre pays, parce notre continent, ce sont des lieux où nous passons. » [7]. Si l'on comprend l'objectif stylistique de son anaphore [NDR : figure de style consistant à répéter plusieurs fois un même mot où groupe de mots], la phrase qui précède fait s'indigner en masse, amenant l'opposition à qualifier cette distinction entre réussir et n'être rien de « morgue de classe ».

Dans leur livre *Les Héritiers*, les sociologues Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron décrivent le phénomène de reproduction sociale. Selon cette idée, un enfant est grandement influencé par la condition sociale de ses parents et a de fortes chances, en grandissant, d'avoir la même position sociale que ses parents et bien peu de chances de s'extraire de sa classe sociale. Cela est expliqué par de nombreux facteurs comme l'accès à l'éducation, à la culture ou à la situation économique de sa famille. Emmanuel Macron étant le fils de deux médecins, scolarisé tout son collège dans un établissement privé d'Amiens, puis au lycée Henri IV de Paris, avant de devenir inspecteur des finances puis banquier d'affaires et enfin d'entamer une carrière politique, il ne semble pas vraiment bien placé pour donner des leçons de réussite individuelle.

Le 13 juin 2018, la porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye, publie sur son compte Twitter un extrait vidéo dans lequel on peut voir le Président de la République en plein Conseil du Ministre [8]. Dans celle-ci, on peut l'entendre dire ceci : « Je vais faire un constat qui est de dire : on met trop de pognon, on déresponsabilise et on est dans le curatif. Toute notre politique sociale, c'est qu'on doit mieux prévenir — ça nous coûtera moins, ensemble — et mieux responsabiliser tous les acteurs. [...] La politique sociale, regardez : on met un pognon de dingue dans des minima sociaux, les gens sont quand

même pauvres. On n'en sort pas. Il y a des gens qui naissent pauvres et restent pauvres. Ceux qui tombent pauvres, ils restent pauvres. [...] Il faut prévenir la pauvreté et responsabiliser les gens pour qu'ils sortent de la pauvreté. ». Cette déclaration divise alors l'opposition, qui réagit de deux manières différentes [9]. Valérie Rabault, cheffe de file du Parti Socialiste, estime que « La sécurité sociale [...] c'est notre modèle français, qui a des racines très fortes. [...] Quand on Président de la République, on doit faire tout pour le protéger. », tandis qu'Olivier Faure, secrétaire du parti, déclare que « Macron flatte les égoïsmes et surfe sur les clichés — les pauvres ne font pas d'effort, trop d'aides — afin de promouvoir une politique libérale qui ne fera qu'accroître la détresse et la pauvreté. ». Du côté du groupe Les Républicains, le sénateur Bruno Retailleau pense que « On a effectivement énormément d'aides sociales et elles ne sont pas suffisamment réorientées vers la reprise de l'emploi ».

Sources:

- [1] https://www.europe1.fr/economie/Macron-et-les-illettres-de-Gad-une-polemique-et-un-vrai-suiet-677004
- [2] https://twitter.com/InfosFrancaises/status/736305776256528384
- [3] https://www.insee.fr/fr/statistiques/3303389?sommaire=3353488
- [4] https://statistiques.pole-emploi.org/stmt/geo?ss=1
- [5] https://actu.fr/economie/le-nombre-d-offres-explose-sur-pole-emploi-voici-les-secteurs-qui-recrutent-le-plus_44692250.html
- [6] https://www.pole-emploi.org/files/live/sites/peorg/files/documents/Statistiques-et-analyses/E%26S/ES_45_le_contr%C3%B4le_de_la_recherche_d'emploi %20 l'impact sur le parcours des demandeurs d'emploi.pdf
- [7] https://twitter.com/EmmanuelMacron/status/880527164654968832
- [8] https://twitter.com/SibethNdiaye/status/1006664614619308033
- [9] https://www.lemonde.fr/emmanuel-macron/article/2018/06/13/pour-macron-les-aides-sociales-coutent-un-pognon-de-dingue-sans-resoudre-la-pauvrete_5313870_5008430.html

L'exemplarité des dirigeants (mars 2017)

Le 2 mars 2017, le candidat à l'élection présidentielle Emmanuel Macron présente son programme. Parmi les points sur lesquels il insiste, on trouve la moralisation de la vie publique, la fin de l'impunité des élus. Le candidat propose « une transformation complète et radicale » de la classe dirigeante. « L'indécence et les privilèges n'ont que trop duré et nous voulons les mêmes règles pour tous, quels que soient les statuts. Nous voulons des dirigeants responsables, exemplaires et qui rendent des comptes. », déclare-t-il alors [1]. En effet, dès qu'il est élu président, une loi de moralisation de la vie publique est crée le 14 juin 2017 et définitivement promulguée le 15 septembre 2017. Celle-ci crée une Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (abréviée HATVP) et renforce les mesures de lutte contre la fraude fiscale et les conflits d'intérêts des élus [2].

Cinq ans plus tard, le bilan penche sans le moindre doute vers le négatif. Il suffit de constater la taille de ce document, pourtant incomplet. En effet, au moins une quinzaine de ministres différents ont, lors du quinquennat Macron, eu des comptes à rendre à la justice ou ont agi d'une façon, bien que ne violant aucune loi, qui a choqué l'opinion publique. Parmi eux, on trouve notamment un Ministre de l'Intérieur ayant ouvertement menti à la télévision lors des manifestations des Gilets Jaunes, son successeur nommé

malgré qu'il soit la cible d'une enquête judiciaire pour des accusations de viol et qui a lui aussi menti à des heures de grande écoute, notamment sur la légalisation du cannabis, une Ministre du Travail ayant dirigé une entreprise épinglée pour plus de six cent infractions au Code du Travail, un Ministre de la Transition Écologique ayant organisé des dîners privés avec de l'argent public à l'époque où il défendait une politique d'austérité, une Ministre de la Santé ayant quitté son poste à la veille d'une pandémie en sachant très bien ce qu'elle faisait et qui a reçu la Légion d'Honneur malgré le fait qu'elle soit mise en examen pour mise en danger de la vie d'autrui, un Ministre de l'Éducation Nationale suspecté d'avoir financé un syndicat lycéen pro-gouvernement au moment de la réforme du baccalauréat et a envoyé le protocole sanitaire aux enseignants la veille de la rentrée scolaire pendant qu'il était en vacances à Ibiza, une Ministre des Armées ayant quitté son poste à Air France avec un parachute doré de 400 000€ en 2014, une année où l'entreprise licenciait 800 personnes, une Ministre Déléquée chargé de l'Éducation Prioritaire accusée de harcèlement et maltraitance par les membres de son cabinet, ou encore une Ministre Déléguée chargée de l'Industrie accusée par des députés de l'opposition de pressions lors du vote de la loi ASAP. À cela s'ajoute de nombreuses accusations de conflits d'intérêts et autres déclarations de patrimoines incomplètes. Parmi toutes ces personnes, une seule a perdu son poste en raison des affaires qui pesaient sur elle : Alain Griset, Ministre Délégué chargé des PME, qui a démissionné le 12 octobre 2021 après avoir été condamné à six mois de prison en raison d'une déclaration de patrimoine « incomplète ou mensongère ».

Le 13 juillet 2021, alors que des enquêtes pèsent sur le Garde des Sceaux Éric Dupond-Moretti, Emmanuel Macron ne tient plus du tout le même discours. Lui qui en 2017, dans la course à la présidence, défendait la probité et la transparence face à la justice, reproche désormais aux magistrats de « judiciariser » la vie politique. « La justice est une autorité, pas un pouvoir. Je ne laisserai pas la justice devenir un pouvoir. » [3].

Sources:

[1] https://www.bfmtv.com/politique/macron-veut-des-dirigeants-exemplaires-qui-rendent-des-comptes-chaque-annee VN-201703020104.html

[2] https://www.vie-publique.fr/loi/20774-loi-confiance-dans-la-vie-politique-moralisation-de-la-vie-publique

[3] https://www.bfmtv.com/politique/elysee/la-justice-est-une-autorite-pas-un-pouvoir-le-soutien-tres-ferme-de-macron-a-dupond-moretti AN-202107130280.html

Plus personne dans la rue d'ici fin 2017 : une promesse ambiguë (juillet 2017)

Le 27 juillet 2017, le tout récemment élu Emmanuel Macron prononce un discours lors d'une cérémonie de naturalisation dans le Loiret. Lors de celui-ci, il revient sur la priorité de loger les personnes dormant dans la rue : « La première bataille, c'est de loger tout le monde dignement. Je ne veux plus, d'ici la fin de l'année, avoir des femmes et des hommes dans les rues, dans les bois ou perdus. C'est une question de dignité, c'est une question d'humanité et d'efficacité là aussi. Mais je veux que partout où sont construits ces hébergements d'urgence qui permettent de les accueillir, il y ait les dispositions administratives qui permettent de traiter leur dossier. [...] Je ne veux plus de femmes et d'hommes dans les rues. Mais partout, dès la première minute, un traitement administratif qui permet de déterminer si on peut aller vers une demande d'asile ou non. » [1].

Cette promesse de loger toutes ces personnes avant l'aube de 2018 lui est alors régulièrement rappelée dans les mois qui suivent. Ainsi, le 26 décembre 2017, le porte-parole de l'association DAL (Droit Au Logement) Jean-Baptiste Eyraud fait savoir sur Sud Radio son mécontentement sur un objectif qui n'est pas encore atteint alors que l'hiver début : « Emmanuel Macron a pris un engagement en disant qu'il ne voulait plus personne dans la rue l'année prochaine. Il l'a dit, il faut qu'il assume. Aujourd'hui, pour lui c'est les sports d'hiver, Chambord, les vacances, etc. En attendant, il y a des gens sur le trottoir. Normalement, pour nous il devrait être en train de taper sur la table, de téléphoner à ses ministres pour réquisitionner tout ce qui peut permettre d'accueillir immédiatement les sans-abri ! Qu'il assume les propos qu'il a tenus six mois avant ! » [2].

En janvier 2019, Emmanuel Macron est interpellé lors d'un débat citoyen par un Gilet Jaune qui lui rappelle sa promesse non tenue. Celui-ci se défend en précisant qu'il parlait alors des migrants et non de toutes les personnes sans abri, ce que l'on peut en effet vérifier dans sa déclaration de juillet 2017. « Je n'ai jamais dit en juillet 2017, et n'ai pas pris l'engagement de campagne, d'avoir zéro SDF. J'ai eu un mot, à Orléans, un mot sur les personnes demandeurs d'asile qui étaient dans la rue et les bois. Et j'ai dit que je souhaitais que toutes ces personnes soient accueillies. Donc c'était un propos que j'avais sur la réforme de nos règles d'immigration. », explique-t-il [3].

Hélas, le Président de la République a bel et bien tenu un deuxième engagement relatifs aux sans abris. Ce n'était pas en juillet 2017, mais lors de ces vœux du nouvel an, le 31 décembre 2017 : « Je veux que nous puissions apporter un toit à toutes celles et ceux qui sont aujourd'hui sans abri. Le gouvernement s'est beaucoup engagé ces derniers mois en cette direction et a beaucoup amélioré les choses mais il y a encore des situations qui ne sont pas acceptables et que je n'accepte pas davantage que vous. Nous continuerons donc l'effort indispensable pour réussir à pleinement respecter l'engagement que j'ai moimême pris devant vous. » [4]. Cette fois-ci, Emmanuel Macron ne fixe pas de date pour cet objectif. Ainsi, lorsqu'il répond en janvier 2019 à ce Gilet Jaune, Emmanuel Macron a soit oublié ses vœux de 2017, soit esquive plus ou moins habilement ce qui lui est reproché. À l'instant où ce document est écrit, des sans abris vivent toujours dans la rue en France, et des migrants vivent toujours dans des tentes, certaines ayant d'ailleurs été lacérées vers novembre et décembre 2021 par des individus sanctionnés par la suite.

Sources:

- [1] https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/07/27/discours-d-emmanuel-macron-a-la-ceremonie-de-naturalisation-a-la-prefecture-du-loiret
- [2] https://www.marianne.net/politique/plus-personne-dans-la-rue-d-ici-la-fin-de-l-annee-2017-macron-rappele-sa-promesse
- [3] https://www.lavoixdunord.fr/671173/article/2019-11-26/est-il-vrai-que-le-president-promis-qu-il-n-y-aurait-plus-de-sdf-la-rue-fin-2017
- [4] https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/12/31/voeux-du-president-de-la-republique-pour-lannee-2018

« Pas d'économies sur l'hôpital durant le guinguennat » (avril 2018)

Le 15 avril 2018, alors que les hôpitaux français, et en particulier les services d'urgences, traversent une énième crise, Emmanuel Macron se veut rassurant, expliquant qu'il n'y aurait « pas d'économies sur l'hôpital dans ce quinquennat ». À travers des décisions qu'il

annoncera fin mai, il compte donner les détails de ses projets pour l'hôpital public : « On va réinvestir, en réorganisant, en sortant de la tarification à l'activité » [1]. Le 7 mai 2018, les soignants découvrent le plan gouvernemental en question, à travers des propositions de la DFOS (Direction Générale de l'Offre de Soins) visant à économiser 1,2 milliard d'euros sur la masse salariale d'ici 2022, malgré la promesse faite par le président un mois plus tôt [2]. Un plan qui, rien qu'au centre hospitalier de Bastia, menace une centaine de postes. Face à cette menace, l'opposition des soignants est instantanée, comme le prouve Josette Risterucci, secrétaire CGT Santé : « On va être clair : il n'y aura pas moins de personnels, il en est hors de question. ». Denis Blasset, secrétaire général FO Santé, n'hésite pas à parler de « véritable scandale », expliquant qu'il s'agit d'un « mensonge d'État d'avoir affirmé au début du quinquennat que l'hôpital s'est sanctuarisé, et qu'un an après, au contraire, que des économies vont être réalisées sur le fonctionnement des hôpitaux et sur les personnels » [3].

En mai 2020, le gouvernement ouvre un Ségur de la Santé pour fournir à l'hôpital de nouveaux moyens. Emmanuel Macron fait à cette époque un mea culpa au sujet de sa politique de santé, parlant d'une « erreur dans la stratégie » et se disant prêt à investir pour « mettre fin à [la] paupérisation » du personnel soignant [4]. Il regrette la cadence à laquelle on été conduites les réformes menées par le gouvernement, expliquant que cette « super stratégie » aurait dû être faite « dix ans plus tôt ». Hélas, cette politique n'a pas jusqu'ici montré une volonté de stopper la paupérisation du secteur puisque, à ce moment, le gouvernement a totalisé quelques 2,6 milliards d'économies sur l'hôpital via une politique d'austérité sur 2018 et 2019. Cela a notamment résulté par la suppression de postes et une réduction du nombre de lits disponibles sur le territoire. Néanmoins, le président tient à défendre sa politique : « On a réinvesti pour la première fois depuis 15 ans dans l'hôpital. C'est la première fois, avant les mouvements en 2018, qu'on met fin à la baisse du tarif hospitalier. ». Lors d'une visite à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, il précise notamment que « quand [il] fait une promesse, [il] la tient » et affirme n'avoir « jamais promis » de choses en rapport avec ce dont parle les soignantes qui l'interpellent, celles-ci lui reprochant d'ailleurs d'avoir attendu la pandémie de Covid-19 pour réagir Concernant cette tendance à tenir ses promesses, le contenu de ce document parle de luimême. Il suffit même simplement de repenser à la déclaration d'Emmanuel Macron, qui affirmait qu'il n'y aurait « pas d'économies sur l'hôpital dans ce quinquennat ».

La politique d'austérité menée par le gouvernement en 2018 et 2019 a réalisé des économies sur l'hôpital public encore plus importantes que sous le précédent quinquennat, celui de François Hollande, et les objectifs de réduction des dépenses de 2018 ont même été dépassés [4]. Si cela est partiellement dû à une hausse d'activité moins importante que prévu, Rachel Bocher, psychiatre et présidente de l'INPH (Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers), estime « [qu']il y a aussi eu des économies supplémentaires ». Si Emmanuel Macron parle aussi des réformes menées sur la tarification à l'acte, il oublie de préciser que, si elle a augmenté de 0,2% en 2019, cela ne compensait pas la baisse de 0,5% en 2018. Le président vante également la relance de l'investissement dans l'hôpital, mais les statistiques du Ministère de la Santé lui-même lui donnent tort. En effet, en 2018 par exemple, les investissements ont diminué de 5,2%, tandis que les dépenses ont augmenté de 0,6 % (augmentation qui est tout de même en baisse) [6, page 3]. On constate également une baisse du nombre de lits et de la masse salariale [5]. En se penchant sur les chiffres, on se retrouve alors loin de la relance vantée par Emmanuel Macron et le Ministre de la Santé Olivier Véran.

Ce n'est qu'au moment de la crise du Covid-19, lorsque l'état catastrophique de l'hôpital public ressort plus que jamais, que le gouvernement se décide à donner du mou. Emmanuel Macron promet alors un « plan massif d'investissement » le 26 mars 2020. Rachel Bocher émet cependant des réserves : « Nous voulons que l'argent se décline clairement dans une revalorisation des salaires. Pour l'instant, on n'a rien vu. » [5].

Sources:

- [1] https://www.sciencesetavenir.fr/sante/macron-pas-d-economies-sur-l-hopital-durant-lequinquennat 123100
- [2] https://france3-regions.francetvinfo.fr/corse/haute-corse/hopital-bastia-centaine-emplois-menaces-cgt-sante-1475853.html
- [3] https://www.francetvinfo.fr/economie/budget/hopital-un-plan-dun-milliard-deconomies 2758321.html
- [4] https://www.marianne.net/societe/26-milliards-d-economies-comment-legouvernement-macron-continue-d-essorer-les-hopitaux
- [5] https://twitter.com/AgatheLambret/status/1261312632797245447
- [6] https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-03/21-16.pdf

Loi Elan : accès aux logements neufs aux personnes handicapées réduit à 10% (juin 2018)

Fin août 2017, Emmanuel Macron lance le projet de loi ÉLAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), centré sur le secteur du logement qu'il souhaite améliorer. Son objectif est le suivant : « construire plus, mieux et moins cher » [1]. Le texte prévoit entre autres la limitation des recours contres les permis de construire, l'accélération des démarches d'urbanisme et des incitations à convertir des bureaux en logements. Hélas, à mesure que le texte de loi se construit, une des simplifications qu'il prévoit va susciter une opposition vive et justifiée : le passage des logements neufs accessibles aux personnes en situation de handicap de 100% à 10%. Ce passage est justifié par le gouvernement par le fait que les aménagements pour rendre une maison accessible ont un impact sur la superficie de certaines pièces (comme le montre l'étude d'impact du projet de loi, qui rapporte qu'en moyenne l'aménagement des pièces sanitaires se ferait au détriment de 8m² de salon). Ainsi, ils veulent restreindre à 10% le nombre de logements aménagés pour optimiser le confort des 90% restants [2]. Ces derniers devraient cependant demeurer aménageables pour s'adapter au besoin de leurs habitants, mais au frais de ces derniers. Muriel Dunoyer, fondatrice du consultant en ingénierie Vivalib, rappelle que le décret d'application de la loi devra préciser comment mettre en place les connectiques évolutives, permettant par exemple de contrôler tous les éclairages depuis un même interrupteur. Elle estime également que le coût de l'aménagement d'un logement s'élèverait « entre 2.500 à 3.000 euros par appartement pour une adaptation globale physique et connectique ».

Le 1er juin 2018, le passage de 100% à 10% de logements neufs obligatoirement accessibles aux personnes handicapées est voté à l'Assemblée Nationale. Arnaud de Broca, secrétaire général de FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés), accueille très mal cette nouvelle, comme il l'explique lors d'une interview à FranceTV Info [3]. Il décrit cela comme « un retour en arrière massif de 15-20 ans dans la politique du handicap ». Quant à la notion de logements évolutifs prévue par le projet de loi, des logements que l'on ferait évoluer tout au long de sa vie, il la qualifie

« [d']extrêmement floue » et dit que si des associations ont été contactées par le gouvernement pour travailler sur ce texte, ce n'est pas le cas de la sienne. Pour lui, les 100% de logements accessibles n'étaient pas inatteignables : « On parle de logements neufs et construire accessible dès le départ, en termes de coût, en termes de vie dans son domicile, ne nous semble pas un objectif inatteignable. Je pense que c'est aussi une question de volonté politique et, hier, le gouvernement a montré que la priorité du handicap voulue par Emmanuel Macron a été enterrée. ». En effet, le candidat Emmanuel Macron avait fait du handicap un des thèmes forts de sa campagne.

En juillet 2019, le projet de loi passe par le Sénat pour être corrigé. Celui-ci demande la hausse du taux de logements neufs accessibles à 30%. Le désaccord avec l'Assemblée Nationale amène à utiliser la Commission Mixte Paritaire, un groupe de 7 députés et 7 sénateurs chargé de trouver un compromis entre les députés et les sénateurs. La commission s'accorde finalement sur un taux de 20% [1].

Le 1^{er} février 2022, Arnaud de Broca donne une conférence de presse où il tire le bilan de la politique française sur la question du handicap [4]. Il admet que « ce quinquennat a été monopolisé par une crise sanitaire sans précédent » qui a « montré les capacités de réaction rapide du gouvernement ». Il rappelle aussi que des « mesures positives réelles » ont été prises : accès au vote des personnes sous tutelle, reconnaissance de la surdicécité, ouverture de certains droits sans limitation de durée, et caetera. Cependant, le bilan global est négatif : « le sentiment principal est celui d'une déception », déclare Arnaud de Broca, déplorant ensuite que « le gouvernement ait fait preuve d'autosatisfaction mais que, dans la vraie vie, rien n'ait changé ». Il mentionne l'AAH (Allocation Adulte Handicapée) revalorisée mais dont le complément de ressources a été supprimé, ou encore la création de la PCH (Prestation de Compensation de Handicap) dont il qualifie le système de forfait de « mauvaises bases ». En résumé, « pour chaque mesure positive, il y a un côté obscur ». Au moment où ces lignes sont écrites, le bilan d'Emmanuel Macron semble s'achever par le refus de la majorité à l'Assemblée Nationale de déconjugaliser l'AAH, c'est-à-dire ne plus la calculer en se basant sur les refus du conjoint (ou de la conjointe) de la personne concernée.

Sources:

- [1] https://www.capital.fr/immobilier/apres-un-an-de-debats-la-loi-logement-passe-saderniere-barriere-1307691
- [2] https://www.capital.fr/immobilier/restriction-des-normes-handicapes-des-logements-les-questions-que-souleve-la-bombe-du-gouvernement-1291607
- [3] https://www.francetvinfo.fr/sante/handicap/avec-la-loi-elan-le-gouvernement-a-montre-
- [4] https://informations.handicap.fr/a-collectif-handicaps-bilan-quinquennat-macron-32293.php

Multiples atteintes à l'image présidentielle (juin 2018 – mai 2021)

Le 18 juin 2018, lors d'une cérémonie de commémoration de l'Appel du 18 juin, Emmanuel Macron s'approche de la foule afin de serre quelques mains. Un lycéen décide alors d'entonner les premières notes de l'Internationale puis de l'interpeller de façon familière : « Ça va Manu ? ». La réponse du Président de la République ne se fait alors pas attendre : « Non. Tu es là, dans une cérémonie officielle, tu te comportes comme il faut. Donc tu peux faire l'imbécile, mais aujourd'hui c'est la Marseillaise, le Chant des partisans,

donc tu m'appelles "Monsieur le président de la République" ou "Monsieur". D'accord? ». Le jeune homme s'excuse alors, mais le président n'en démord pas, revenant sur le moment où celui-ci a chanté l'Internationale. « Si un jour tu veux faire la révolution, tu apprends d'abord à avoir un diplôme et à te nourrir toi-même. Et à ce moment-là, tu iras donner des leçons aux autres » [1]. Cette seconde moitié peut paraître inutile et exagérée lorsque l'on sait que le président s'adresse à un adolescent qui voulait sûrement se rendre intéressant et qui s'est déjà excusé. Mais surtout, la première moitié de sa réponse témoigne d'un certain attachement au caractère solennel des cérémonies et à l'image de l'État. Pourtant, lors de son quinquennat, Emmanuel Macron s'est à de multiples reprises mis en scène dans des situations entachant le sérieux du poste qu'il occupe.

Le 29 septembre 2018. Emmanuel Macron se rend sur l'île de Saint-Martin, récemment dévastée par l'ouragan Irma.. Cette visite passe notamment par la maison d'une famille locale, dont le fils a été condamné pour braquage. Le président tente alors de le remettre dans le droit chemin : « T'es costaud comme tout, il faut pas rester comme ça et refaire des bêtises. Les braquages, c'est fini. Tu me l'as dit? Tu n'oublies pas? Il faut reconstruire. [...] Ta mère, elle mérite mieux que ça. », dit-il avant de serrer la mère en question dans ses bras [2]. Jusqu'ici, rien à dire, puisque Emmanuel Macron a à plusieurs reprises affirmé aimer être proches de son peuple : « J'aime profondément être avec mes concitoyens, à portée de visage et d'embrassades ou d'explications. Passer du temps au milieu d'eux, les entendre expliquer leurs angoisses, leurs impatiences, c'est ce pourquoi je me suis engagé. » [3]. Hélas, lors de cette visite est prise une photo sur laquelle on voit le président poser entre deux jeunes, l'un d'eux faisant un doigt d'honneur à l'objectif. Le lendemain, Emmanuel Macron revient sur la polémique qui a résulté de la photo, dénoncant la récupération de celle-ci par l'extrême-droite et rappelant que le jeune faisant ce geste déplacé fait des études. Il se concentre également sur son envie d'aller au contact des gens et rappelle que les deux jeunes sur la photo ont avant porté une jeune fille handicapée pour qu'elle puisse lui parler : « [lls ont] été capables de faire ça car je les ai regardés avec confiance, parce que je les ai respectés. C'est ça la République. », déclare-t-il [4]. Si ce geste des deux jeunes gens est noble, Emmanuel Macron ne répond hélas pas à un des principaux piliers de la polémique, à savoir l'image renvoyée par la photographie, lui qui avait été si véhément lorsqu'un lycéen l'avait appelé Manu. Le président fera finalement un *mea culpa* le 15 décembre 2021 dans une *interview* revenant notamment sur le fameux cliché : « Ils ont fait les imbéciles, j'ai été suffisamment naïf pour aller laisser faire cette photo » [5].

Le 23 mai 2021, Emmanuel Macron tourne à l'Élysée une vidéo avec McFly et Carlito, un duo de youtubeurs, ce qu'il leur avait promis s'ils réussissaient à obtenir dix millions de vues sur une vidéo incitant à respecter les règles sanitaires pendant la pandémie de Covid-19. Ce tournage se présente sous la forme d'un défi où l'on doit deviner si des anecdotes racontées par chaque participant sont vraies ou fausses, suivi d'un concert dans le jardin de l'Élysée où un groupe de metal réinterprète la chanson La Souris Verte [6]. Dès sa sortie, la vidéo suscite de vives réactions, à cause du décalage entre le caractère léger de son contenu et la symbolique du lieu où elle est tournée, mais surtout car il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une opération de communication, ce qui est d'autant plus douteux que le public de McFly et Carlito est particulièrement jeune. Le groupe Ultra Vomit lui-même reconnaîtra que cette opération était tout sauf désintéressée : « On sait pertinement qu'on participait, indirectement, à une opération de comm visant à rendre le président plus cool auprès des jeunes. » [7, premier commentaire].

La fin du concours d'anecdotes a fait qu'Emmanuel Macron a reçu un gage : celui de montrer dans un de ses discours une photo représentant les deux youtubeurs en train de grimacer. Le 2 septembre 2021, Emmanuel Macron tourne une courte vidéo pour souhaiter une bonne rentrée aux lycéens de tous âges, et c'est dans cette vidéo qu'il choisit d'exhiber la fameuse photo [8]. Si le fait que le Président de la République pose en retenant un sourire avec dans ses mains la photo de deux adultes en train de grimacer, le tout dans une vidéo officielle, est une atteinte sérieux de son image, la moquerie cède la place à la consternation lorsque l'on se rend compte que cet acte précède l'hommage à Samuel Paty, professeur décapité en octobre 2020 pour avoir montré à ses élèves des caricatures du prophète Mahomet dans le cadre d'un cours sur la liberté d'expression, cours dans lequel il avait invité les élèves susceptibles d'être choqués par ces images à quitter la classe.

Sources:

- [1] https://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/2018/06/18/25001-20180618ARTFIG00201-tu-m-appelles-monsieur-le-president-macron-recadre-un-jeune-qui-l-appelle-manu.php
- [2] https://twitter.com/BFMTV/status/1046305285462200320
- [3] https://www.lejdd.fr/Politique/exclusif-macron-au-jdd-je-ne-changerai-pas-de-politique-3767252
- [4] https://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/2018/09/30/25001-20180930ARTFIG00200-saint-martin-emmanuel-macron-tente-de-dedramatiser-une-photo-controversee.php
- [5] https://www.rtl.fr/actu/politique/saint-martin-j-ai-ete-suffisamment-naif-pour-prendre-cette-photo-reconnait-macron-7900106431
- **[6]** https://www.huffingtonpost.fr/entry/ultra-vomit-a-elysee-pour-un-concert-de-metal-devant-macron fr 60aa16c3e4b0d45b752a6443
- [7] https://www.facebook.com/permalink.php? story_fbid=pfbid0tssiB9WyNH8XQFtxxikBDhYFjFcFghMTtp6iHtkSXwSy1X9afq5MiwQW8 wcFCHT7l&id=145083011971
- [8] https://twitter.com/EmmanuelMacron/status/1433346564416851975

Affaire Benalla : « Qu'ils viennent le chercher » (juillet 2018)

Le 19 juillet 2018 éclate l'affaire Benalla, scandale politique qui impliquera de nombreux membres du gouvernement, et de l'Élysée en général, aux défenses bancales et une violation du principe de séparation des pouvoirs. La polémique est telle que les députés de l'opposition décident d'arrêter de travailler tant que le gouvernement n'est pas venu s'expliquer sur le sujet. Emmanuel Macron, quant à lui, reste muet sur le sujet jusqu'au 24 juillet 2018, jusqu'à un discours à la Maison de l'Amérique Latine de Paris, devant son gouvernement et les députés de LREM [1]. Il affirme «Le responsable de cette affaire c'est moi et moi seul. » et dénonce « la République des fusibles, la République de la haine, celle où l'on fait traquer un fonctionnaire ici, un collaborateur là », mais se montre ensuite critique vis-à-vis d'Alexandre Benalla, qualifiant son comportement du 1er mai de « déception » et de « trahison » avant d'ajouter qu'à aucun moment ceux qui dirigent son cabinet, notamment son directeur de cabinet Patrick Strzoda, « n'ont caché quelque chose » ni « exercé quelques pressions pour que cette affaire ne soit dissimulé à l'extérieur ». La phrase qui sera la plus retenue de ce discours est celle-ci : « S'ils veulent un responsable, il est devant vous, qu'ils viennent le chercher. ». Une réplique qui aurait eu un certain panache, si elle n'avait pas été prononcée exclusivement devant des députés de la majorité et, surtout, s'il n'y avait pas eu l'article 67 de la Constitution, selon lequel le Président de la République ne peut être impliqué dans une affaire juridique pour ses actes par une quelconque autorité administrative française durant l'intégralité de son mandat. Il ne peut l'être qu'à partir d'un mois après la fin de son mandat (la prescription de ce qu'il aurait commis durant le mandat étant suspendue), à moins qu'il ne soit entretemps destitué par la Haute Cour comme le prévoit l'article 68.

Article 67 de la Constitution du 4 octobre 1958 [2]

« Le Président de la République n'est pas responsable des actes accomplis en cette qualité, sous réserve des dispositions des articles 53-2 et 68.

Il ne peut, durant son mandat et devant aucune juridiction ou autorité administrative française, être requis de témoigner non plus que faire l'objet d'une action, d'un acte d'information, d'instruction ou de poursuite. Tout délai de prescription ou de forclusion est suspendu.

Les instances et procédures auxquelles il est ainsi fait obstacle peuvent être reprises ou engagées contre lui à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la cessation des fonctions. »

Article 68 de la Constitution du 4 octobre 1958 [3]

« Le Président de la République ne peut être destitué qu'en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat. La destitution est prononcée par le Parlement constitué en Haute Cour.

La proposition de réunion de la Haute Cour adoptée par une des assemblées du Parlement est aussitôt transmise à l'autre qui se prononce dans les quinze jours.

La Haute Cour est présidée par le président de l'Assemblée nationale. Elle statue dans un délai d'un mois, à bulletins secrets, sur la destitution. Sa décision est d'effet immédiat.

Les décisions prises en application du présent article le sont à la majorité des deux tiers des membres composant l'assemblée concernée ou la Haute Cour. Toute délégation de vote est interdite. Seuls sont recensés les votes favorables à la proposition de réunion de la Haute Cour ou à la destitution.

Une loi organique fixe les conditions d'application du présent article. »

Sources

- [1] https://www.nouvelobs.com/politique/20180724.OBS0131/emmanuel-macron-sur-laffaire-benalla-le-responsable-c-est-moi.html
- [2] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006527561
- [3] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006527564/

Échec de l'interdiction du glyphosate d'ici 2021 (janvier 2019)

Parmi les promesses du programme d'Emmanuel Macron lors de l'élection présidentielle, on trouvait l'interdiction du glyphosate, un herbicide particulièrement controversé, d'ici l'année 2021. Ce produit avait en effet été jugée « probablement » cancérigène par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) en 2015, puis l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) et la FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) avaient

conclu un an plus tard que « le glyphosate [..] est peu susceptible de présenter un risque cancérogène pour les personnes exposées à cette substance dans l'alimentation » [1].

En 2018, la loi agriculture et alimentation amène un débat autour de l'utilisation du glyphosate. Un certain nombre de députés, dont certains appartenant à LREM (comme Matthieu Orphelin), se battent alors pour inscrire dans la loi l'interdiction de cet herbicide, mais l'amendement est rejeté par la majorité, au prétexte que l'objectif d'Emmanuel Macron de l'interdire d'ici 2021 était clair et qu'il était inutile de l'inscrire dans ce texte [2]. Le 25 janvier 2019, Emmanuel Macron reconnaît que ledit objectif n'est pas réalisable : « Je sais qu'il y en a qui voudraient qu'on interdise tout du jour au lendemain. Je vous dis : un, pas faisable, et ça tuerait notre agriculture. Et même en trois ans on ne fera pas 100 %, on n'y arrivera, je pense, pas. ». Il encourage cependant les « productions alternatives » et rappelle que la France, lorsque l'Union Européenne voulait que l'homologation du glyphosate soit renouvelée pour quinze, s'était battue pour la réduire à cinq ans. Une décision d'autant plus étrange qu'Emmanuel Macron avait annoncé que, le 15 janvier 2019, le tribunal administratif de Lyon avait décidé d'annuler la vente de l'herbicide Roundup Pro 360 sur le sol français [3].

Ce retour du président sur sa promesse est qualifié de « renoncement » par l'association Générations Futures, spécialisée dans la défense de l'environnement, qui s'exprime alors en ces termes dans un communiqué : « Après le refus de l'interdiction dans la loi, cette déclaration sonne comme un renoncement à un réel objectif de sortie du glyphosate qui n'est pas acceptable. » [2]. Son directeur, François Veillerette, ajoute « [qu']un rapport de l'INRA [Institut National de la Recherche Agronomique], en novembre 2017, indiquait que des alternatives au glyphosate existent déjà pour 90 % des surfaces agricoles. Dans ces conditions, il est bizarre d'affirmer, trois ans avant l'objectif, qu'on ne pourra pas l'atteindre ».

Sources:

[1] https://www.euro.who.int/fr/health-topics/disease-prevention/food-safety/news/news/2016/05/results-of-joint-faowho-meeting-on-pesticide-residues-jmpr

[2] https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/01/25/le-president-renonce-a-sa-promesse-d-interdire-le-glyphosate-en-2021 5414363 823448.html

[3] http://lyon.tribunal-administratif.fr/A-savoir/Communiques/Annulation-de-l-autorisation-de-mise-sur-le-marche-du-Roundup-Pro-360

Covid-19 : période pré-confinement, « la vie continue » (mars 2020)

Le 6 mars 2020, au début de l'épidémie de Covid-19, la France est le deuxième foyer épidémique d'Europe, juste après l'Italie, et les hôpitaux approchent de la saturation. Des mesures sont cependant prises au niveau national et local et l'exécutif se veut rassurant. Le virus représente un danger pour les personnes fragiles uniquement. Emmanuel Macron et sa compagne Brigitte Macron donnent même l'exemple en se rendant au théâtre, afin d'inciter les Français à continuer de sortir malgré la pandémie naissante de Covid-19. « La vie continue. Il n'y a aucune raison, mis à part pour les populations fragilisées, de modifier nos habitudes de sortie. », déclare le Président de la République [1], avant d'ajouter « si on prend des mesures qui sont très contraignantes, ce n'est pas tenable dans la durée » [2].

Le 8 mars 2020, les données s'aggravent, avec le franchissement du seuil des 1000 contaminés détectés et un total de 19 décès. Olivier Véran, Ministre de la Santé, annonce alors l'interdiction des rassemblements de plus de 1000 personnes et l'activation du stade 3 de l'épidémie est en préparation. Cependant, Emmanuel Macron maintient que la vie continue et considère que les élections municipales qui approchent ne doivent pas être reportées [2]. Le 10 mars 2020, Franck Riester, Ministre de la Culture, est testé positif au Covid-19 et on atteint 30 morts pour 1800 cas détectés. Si le stade 3 n'est toujours pas prononcé, la réserve sanitaire est mobilisée et Olivier Véran s'exprime de nouveau : « Nous anticipons, nous adaptons, nous regardons ce qui se passe à l'étranger, nous consultons énormément les experts ». Le 11 mars 2020, d'autres foyers de contamination apparaissent en France, l'OMS déclare officiellement la situation de pandémie et la situation dans les hôpitaux devient de plus en plus tendue. Emmanuel Macron change alors de ton et demande la mise en place du Conseil Scientifique, tandis qu'Olivier Véran annonce la fin des visites aux EHPADs. Sibeth Ndiaye, porte-parole du gouvernement, maintient cependant que la position du gouvernement est de « ne pas mettre le pays à l'arrêt ». Jérôme Salomon, directeur général de la Santé, déclare quant à lui qui faut se préparer au « scénario italien ».

Le 12 mars, Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation Nationale explique que le nombre de départements où vont fermer les établissements scolaires va s'allonger, mais sans aller vers une fermeture totale, et refuse la comparaison en Italie. Le même jour, des journalistes français présents en Italie adresse une tribune au gouvernement français pour qu'il prenne « enfin la mesure du danger ». Le soir, Emmanuel Macron s'adresse aux Français et annonce la fermeture de toutes les crèches, écoles, collèges et lycée dès le 16 mars 2020.

Le 13 mars, le Premier Ministre Édouard Phillipe déclare l'interdiction des rassemblements de plus de cent personnes : « L'idée, c'est faire en sorte que nous puissions ralentir la progression, la circulation du virus ». Le stade 2 de l'épidémie est quant à lui toujours maintenu. C'est le lendemain, 14 mars 2020, que le stade 3 est prononcé et que sont annoncées les mesures de distanciation sociale. Le Premier Ministre explique que « les premières mesures prises de limitation des rassemblements ont été imparfaitement appliquées », mais cela est partiellement dû aux mots d'Emmanuel Macron qui, une semaine plus tôt, incitait les Français à continuer leur vie normalement. Les élections municipales sont quant à elles bien maintenues et ont lieu le 15 mars 2020.

Le 16 mars 2020, Jérôme Salomon explique que « le nombre de cas double désormais tous les trois jours » et le bilan est 6633 cas détectés pour 148 morts. Le soir, Emmanuel Macron, qui dit jour plus tôt expliquait « [qu']il n'y a aune raison [...] de modifier nos habitudes de sortie », adopte un ton bien plus solennel pour prononcer l'interdiction de tous les trajets qui ne soient pas « absolument nécessaires » et reporte le second tour des municipales [3].

Sources:

[1] https://www.bfmtv.com/people/emmanuel-et-brigitte-macron-au-theatre-pour-inciter-les-francais-a-sortir-malgre-le-coronavirus AN-202003070063.html

[2] https://www.franceinter.fr/politique/ces-dix-jours-qui-ont-fait-basculer-la-france-dans-le-confinement-generalise

[3] https://www.lemonde.fr/politique/article/2020/03/16/nous-sommes-en-guerre-retrouvez-le-discours-de-macron-pour-lutter-contre-le-coronavirus_6033314_823448.html

Covid-19: « Je ne rendrai pas la vaccination obligatoire » (novembre 2020)

Le 24 novembre 2020, Emmanuel Macron s'adresse aux Français dans un discours dans lequel il annonce le début d'une campagne de vaccination dans lequel il tient à préciser que ce vaccin ne serait pas une obligation. « La vaccination doit se faire de manière claire, transparente, en partageant à chaque étape toutes les informations, ce que nous savons comme ce que nous ne savons pas. Et je veux aussi être clair : je ne rendrai pas la vaccination obligatoire. », déclare-t-il [1]. Six mois plus tard est promulguée la loi du 31 mai 2021, dans laquelle est notamment décrit un pass sanitaire prévu pour être en vigueur jusqu'au 30 septembre 2021 et pour empêcher l'accès à certains lieu et événements aux personnes ne présentant pas une preuve de vaccination, un test de détection du Covid négatif ou un certificat de rétablissement [2]. Ainsi, si la vaccination n'est techniquement pas obligatoire, elle le devient officieusement car nécessaire pour ne pas être exclu d'une partie de la vie sociale du pays.

La durée du *pass* sanitaire, et de l'état d'urgence sanitaire en générale, est ensuite prolongée jusqu'au 15 novembre 2021(là où le gouvernement envisageait initialement le 31 décembre) par la loi du 5 août 2021 [3]. Au moment où ces lignes sont rédigées, soit en février 2022, le *pass* sanitaire est toujours en place et a été transformé en *pass* vaccinal. Sont désormais exigés la preuve d'un schéma vaccinale complet, un certificat de rétablissement du Covid datant d'au moins 11 jours et moins de six mois ou un certificat de contre-indication médicale empêchant la vaccination [4].

Dans les mois qui suivent, deux déclarations viennent mettre à mal l'engagement originel d'Emmanuel Macron de ne pas rendre la vaccination obligatoire. La première a lieu le 18 décembre 2021, quand Olivier Véran reconnaît que le passage d'un pass sanitaire à un pass vaccinal est « une forme déguisée d'obligation vaccinale » [5]. La seconde est prononcée le 4 janvier 2022, quand Emmanuel Macron déclare dans une interview au Parisien vouloir « emmerder [les non-vaccinés] » et les qualifier « [d']irresponsables » qui ne sont « plus des citoyens » [6], propos qu'ils assument complètement. Enfin, le 16 janvier 2022, le pass vaccinal est adopté par l'Assemblée Nationale et inscrit dans le droit français [7]. L'obligation vaccinale passe ainsi de « déguisée » à officielle. Ainsi, bien qu'ayant à peine plus d'un an, son affirmation de ne pas rendre la vaccination obligatoire a bien mal vieilli.

Terminons en rappelant l'avis qu'avait émis le Conseil d'État, chargé de conseiller le gouvernement, sur le pass sanitaire le 12 juillet 2021, demandant à ce qu'il ne représente pas à une incitation à la vaccination : « L'application du pass sanitaire à chacune des activités pour lesquelles il est envisagé de l'appliquer doit être justifiée par l'intérêt spécifique de la mesure pour limiter la propagation de l'épidémie [...] et non par un objectif qui consisterait à inciter les personnes concernées à se faire vacciner » [8]. Cette position est cependant nuancée dans un communiqué du 13 octobre 2021, où le pass est décrit comme un outil « [d']allègement graduel des restrictions visant à limiter le risque de reprise épidémique tout en favorisant la reprise des activités » [9].

Sources:

[1] https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/covid-19-je-ne-rendrai-pas-la-vaccination-obligatoire-assure-emmanuel-macron_4194231.html

- [2] https://www.vie-publique.fr/loi/279666-loi-gestion-de-la-sortie-de-crise-sanitaire-etat-durgence-sanitaire
- [3] https://www.vie-publique.fr/loi/280798-loi-5-aout-2021-vaccination-obligatoire-pass-sanitaire-crise-covid-19
- [4] https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-vaccinal
- [5] https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/vaccin/covid-19-le-pass-vaccinal-est-une-forme-deguisee-dobligation-vaccinale-assume-olivier-veran 4885957.html
- **[6]** https://www.leparisien.fr/politique/europe-vaccination-presidentielle-emmanuel-macronse-livre-a-nos-lecteurs-04-01-2022-2KVQ3ESNSREABMTDWR25OMGWEA.php? ts=1641364323422
- [7] https://www.francebleu.fr/infos/politique/vote-definitif-pour-le-pass-vaccinal-a-assemblee-nationale-ce-dimanche-apres-adoption-au-senat-1642314417
- [8] https://www.liberation.fr/checknews/le-conseil-constitutionnel-avait-il-conditionnel-usage-du-pass-sanitaire-a-son-efficacite-dans-la-lutte-contre-lepidemie-20211214 2GYJPMFZCVB5JKBHJODIBHMAQE/
- [9] https://www.conseil-etat.fr/avis-consultatifs/derniers-avis-rendus/au-gouvernement/avis-sur-un-projet-de-loi-portant-diverses-dispositions-de-vigilance-sanitaire

Discours aux athlètes olympiques et paralympiques : « faire beaucoup plus » (septembre 2021)

Le 13 septembre 2021, les différents athlètes médaillés des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo sont reçus à l'Élysée par Emmanuel Macron. Ceux-ci y sont alors chaleureusement félicités, puis décorés par le Président de la République de l'Ordre National du Mérite ou bien de la Légion d'Honneur. Mais ce qui est retenu de cet événement par une bonne partie du grand public, c'est le discours de celui-ci, estimant qu'il faudra « faire beaucoup plus » en nombre de médailles pour les Jeux Olympiques de Paris de 2024 et que « le bilan n'est pas tout à fait celui que nous attendions » [1]. La France est en effet, lors de ces jeux, restée légèrement en deçà de ses performances habituelles, passant de 42 médailles en 2016 à 33 en 2021. Un bilan qui avait déjà été évoqué le 8 septembre 2021 par Brigitte Henriques, présidente du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français), mais en en soulignant les points positifs : « Le bilan est mitigé mais il faut saluer la très belle dynamique des sports collectifs depuis trois jours, on va surfer sur cette dynamique de réussite des sports collectifs. [...] Les Japonais nous ont montré la voie avec un bilan sportif impressionnant, ils vont nous inspirer sur la partie de l'excellence. Leur objectif ce n'était pas des podiums c'était des médailles d'or et ils ont réussi à le faire avec quasiment une trentaine de médailles d'or, c'est une progression dont il faut qu'on s'inspire. » [2].

Cependant, Emmanuel Macron va beaucoup plus loin dans ce raisonnement. Il évoque alors un « plan massif pour les équipements sportifs de proximité », ainsi que l'investissement dans les sports où le pays excelle le plus, les « profils et disciplines à forts potentiels » [3]. Via un « capital sportif entrepreneur », il souhaite aider financièrement les athlètes. À travers d'autres expressions comme le « pacte de performance » ou les « cordées du sport », Emmanuel Macron expose alors clairement son objectif : placer le pays dans le top 5 mondial aux jeux de Paris, soit dans trois ans. « Il reste trois ans avant les Jeux de Paris 2024. C'est très peu et c'est demain. [...] L'objectif de médailles, je laisse le soin aux sachants de répondre mais on ne doit pas faire au moins aussi bien. On doit faire beaucoup mieux. Le slogan "Plus haut plus vite

plus fort ensemble" doit s'appliquer pour nos Jeux. La France doit intégrer durablement le top 5 olympique et paralympique. », déclare-t-il [4]. Interrogé sur ce projet, le judoka Teddy Riner ne croit pas en la faisabilité d'un tel projet : « La France est une grande nation de sport, mais se dire qu'on va faire 90 médailles en 2024... J'aimerais qu'on me fasse mentir, mais il faut faire beaucoup plus de choses pour pouvoir prétendre à 90 médailles en trois ans. Il fallait investir déjà sept ans en arrière dans le sport, massivement. Confronter notre jeunesse à l'international. On pourra toujours se cacher derrière le Covid. » [5].

Ainsi, même lorsqu'il s'agit de sport et qu'il s'adresse à des gens ayant consacré leur vie à se perfectionner dans un sport, Emmanuel Macron raisonne en terme de performance, d'amélioration, avec un langage d'entreprise, et définit des objectifs que l'un des plus grands athlètes français estime irréalisable, en raison d'un problème d'investissements dans le passé.

Sources:

- [1] https://www.ouest-france.fr/jeux-olympiques/equipe-de-france/jo-de-paris-emmanuel-macron-attend-plus-des-medailles-olympiques-et-paralympiques-a15773d8-14c2-11ec-b2d1-d57c7be57e12
- [2] https://www.ouest-france.fr/jeux-olympiques/jo-2021-le-bilan-est-mitige-affirme-brigitte-henriques-la-presidente-du-cnosf-aa87f914-f7fd-11eb-87c0-89300462fda2
- [3] https://www.liberation.fr/sports/jeux-olympiques/paris-2024-le-discours-indecent-decoach-macron-20210915 C6CWP6VDGJBYDGV2SESVSWKTAM/
- [4] https://www.lequipe.fr/Tous-sports/Actualites/Apres-les-jeux-de-tokyo-emmanuel-macron-veut-integrer-le-top-5-olympique-et-paralympique-a-paris/1285304
- [5] https://rmcsport.bfmtv.com/jeux-olympiques/paris-2024-macron-veut-beaucoup-plus-de-medailles-qu-a-tokyo-pression-maximale AV-202109130444.html

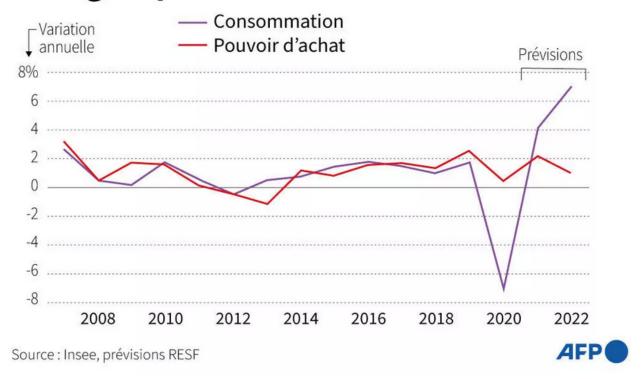
Les grandes fortunes, les gagnantes du quinquennat Macron (novembre 2021)

Tout au long de son mandat, Emmanuel Macron a été qualifié de « président des riches » au fur et à mesure des différentes réformes économiques que lui et son gouvernement ont menées. Une étiquette dont la pertinence a été débattue à chaque itération. Le 16 novembre 2021, à l'approche du bilan pour le quinquennat du président, l'IPP (Institut des Politiques Publique) publie une étude sur l'évolution du pouvoir d'achat lors de celui-ci. D'après celle-ci, les 1% les plus riches sont ceux ayant reçu la meilleur évolution de leur pouvoir d'achat avec une hausse de 2.8 %, chiffre montant à presque 4% pour les 0.1% les plus fortunés. Les 5% les plus pauvres a diminué de 0.5% en movenne [11]. Ainsi. malgré les diverses mesures et aides mises en place pour aider les foyers les moins aisés, le bilan global est négatif : les plus riches se sont enrichis et les plus pauvres se sont appauvris. « Les plus riches sont les grands gagnants car certaines réformes mises en place durant le guinguennat d'Emmanuel Macron les ciblaient particulièrement. [...] En revanche, les ménages les plus modestes ont nettement pâti de la hausse de la fiscalité sur l'énergie et le tabac, qui pèsent davantage en proportion de leur revenu. », explique Chloé Lallemand, co-autrice de l'étude. Cependant, l'IPP souligne que, à l'exception des foyers les plus pauvres, les autres ont vu leur niveau de vie s'élever, avec une hausse globale d'environ 1.6%.

Pourtant, le gouvernement se targuait d'un bilan économique bien plus positif un peu plus d'un mois plus tôt, le 4 octobre 2021, vantant une augmentation globale de 8% du pouvoir

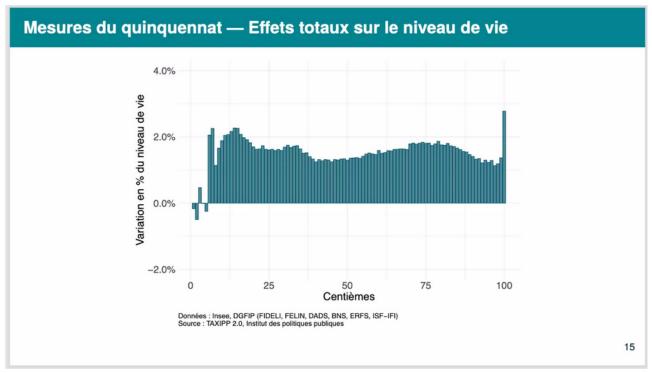
d'achat des Français. Pour cela, il s'appuyait sur l'étude de l'impact d'une quarantaine de mesures prises depuis mai 2017 (prime d'activité, suppression de la taxe d'habitation, réforme de l'assurance chômage, baisse des APL, et caetera) [2]. Le gouvernement souligne que « les mesures prises dans leur ensemble entraînent une hausse de niveau de vie allant d'environ 2% [pour la plupart des foyers] », avec une hausse allant de 4% à 10% pour les ménages les plus modestes. Le Ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire mettait quant à lui le fait que, depuis le début du quinquennat, un travailleur au SMIC avait connu une augmentation moyenne de ses revenus de 170€, alors que, deux semaines plus tôt, un sondage *OpinionWay-Square* rapportait que 56% des Français estimaient que leur pouvoir d'achat avait baissé, en particulier parmi les classes les moins aisées [3].

Ménages: pouvoir d'achat et consommation

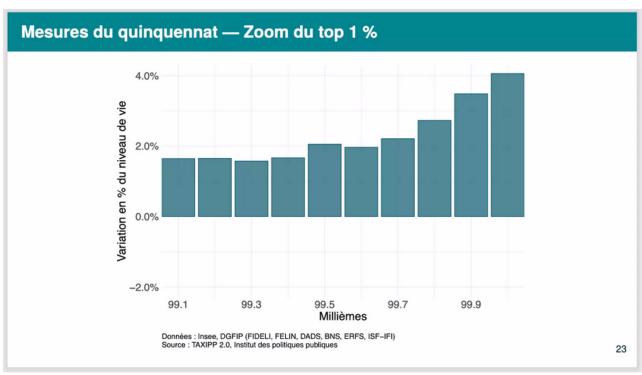


Ménages : pouvoir d'achat et consommation Tupac POINTU AFP

Comment expliquer une telle divergence? Chloé Lallemand l'explique par la méthode de calcul. Premièrement, là où le gouvernement a utilisé des déciles (c'est-à-dire réparti les foyers étudiés en dix groupes égaux ordonnés) ayant le défaut « d'agréger plus de monde et de remonter les moyennes », l'IPP a utilisé des centiles (donc réparti les foyers en cent groupes égaux et ordonnés) permettant « [d']obtenir des résultats plus nuancés » [1]. Deuxièmement, l'IPP n'a pas pris en compte, contrairement à l'étude du Trésor demandée par le gouvernement, les mesures économiques prises lors du quinquennat Hollande mais entrées en vigueur sous le quinquennat Macron. Troisièmement, l'institut n'a pas pris les mêmes hypothèses de départ, en supposant que les foyers ne réduiraient par leur consommation d'énergie ou de tabac malgré la hausse des prix.



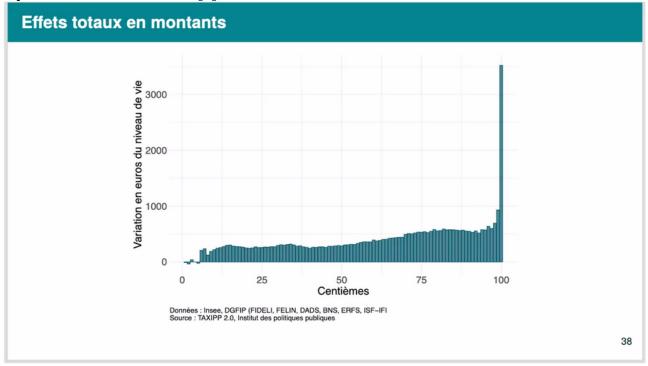
Effets totaux sur le niveau de vie des mesures prises durant le quinquennat Macron © Institut des politiques publiques



Effets des mesures du quinquennat Macron sur le niveau de vie des 1 % des ménages les plus riches. ® Institut des politiques publiques

Les deux études s'accordent cependant sur un point : le fait que travailler ou non est bel et bien un critère crucial dans l'augmentation du pouvoir d'achat, ce qui était un des objectifs du gouvernement. Des mesures comme la suppression de la taxe d'habitation ont eu des effets « globalement très positifs » sur les ménages actifs et « globalement assez limités » sur les retraités. Enfin, les diverses mesures prises par le gouvernement depuis

2017 ont permis des hausses du niveau de vie d'autant plus hautes que le revenu des foyers concernés est élevé [1].



Effets des mesures du quinquennat Macron sur le niveau de vie en montants en euros. © Institut des politiques publiques

Sources:

[1] https://www.france24.com/fr/france/20211117-pouvoir-d-achat-les-plus-riches-grands-gagnants-du-quinquennat-macron

[2] https://www.france24.com/fr/info-en-continu/20211004-l-ex%C3%A9cutif-monte-aufront-pour-d%C3%A9fendre-son-action-pour-le-pouvoir-d-achat

[3] https://www.bfmtv.com/economie/plus-de-la-moitie-des-francais-estiment-avoir-perdudu-pouvoir-d-achat-avec-emmanuel-macron_AN-202109200167.html

Visite diplomatique à Mohammed Ben Salmane (décembre 2021)

Jamal Khashoggi était un journaliste saoudien devenu dissident envers le régime de son pays à partir de 2017, suite à l'arrivée au pouvoir du prince Mohammed Ben Salmane. En septembre 2017, il fuit l'Arabie-Saoudite pour rejoindre les États-Unis, où il travaillera pour le journal *Washington Post*, via une chronique où il s'oppose à la politique du dirigeant saoudien. Un peu plus d'un an plus tard, il s'apprête à se marier avec la journaliste turque Hatice Cengiz, mais a pour cela besoin d'un certificat de célibat qu'il doit aller chercher au consulat turque d'Arabie-Saoudite. Il s'y rend donc le 2 octobre 2018 et ne sera plus jamais revu en vie par la suite.

Des images de vidéosurveillance montre un groupe d'une quinzaine d'hommes, dont l'un muni d'une scie à os, entrer également dans le consulat. Suite à la disparition du journaliste, les autorités turques demandent le 8 octobre à fouiller le consulat, ce qu'elles pourront alors faire le lendemain. Mohammed Ben Salmane dément alors les suspicions d'assassinat et assure que Jamal Khashoggi a quitté le consulat en vie, mais le pays n'est pas en mesure de fournir des images de vidéosurveillance le prouvant [1]. Mohamed

Okda, ami de Jamal, n'est pas convaincu par cette version : « Je suis à la fois tendu, inquiet et en colère car je suis sûr à 99 % qu'il est mort. [...] Ça fait une semaine que nous sommes sans nouvelles et surtout les Saoudiens disent qu'ils n'ont aucun enregistrement vidéo. Avec les moyens dont dispose ce pays, avec les mesures de sécurité qu'ils appliquent, je trouve ça presque comique qu'ils n'aient pas une seule image. », tandis que le président turc Recep Tayyip Erdoğan insiste pour que l'Arabie-Saoudite fournisse des preuves : « S'il en est parti, vous devez le prouver avec des images ».

Le 12 octobre, le *Washington Post* relaie des informations du gouvernement turque selon lesquelles il posséderait des enregistrements audio et vidéo prouvant que Jamal Khashoggi aurait été torturé, tué et démembré dans le consulat [2]. Les services de renseignement turcs se contenteront cependant d'une description de ces enregistrements, et ne les fourniront pas aux États-Unis afin de ne pas dévoiler leurs méthodes. Le 13 octobre, le Ministre des Affaires Étrangères turc, Mevlüt Çavuşoğlu, demande une autorisation de perquisitionner le consulat, ce qui est finalement accordé le 15 octobre. Il est cependant refusé aux autorités turques d'utiliser du luminol, produit permettant de détecter des traces de sang résiduelles [3], tandis que certains murs semblent avoir été tout juste repeints [4].

Le 20 octobre, l'Arabie-Saoudite, qui avait d'abord affirmé que Jamal Khashoggi avait quitté le consulat en vie, reconnaît la mort de ce dernier, tué dans une rixe au consulat qui aurait dégénéré [5]. Le 23 octobre, la chaîne Sky News affirme que des restes du corps du journaliste auraient été retrouvés dans le jardin du consulat, venant alors contredire l'idée d'une « opération non planifiée » avancée par l'Arabie-Saoudite [6]. Les autorités saoudiennes restent sur cette version jusqu'au 25 octobre, où le procureur général du pays explique que les preuves récoltées par les services de renseignement turcs [NDR: je n'en ai listé qu'une partiel suggéreraient un meurtre « prémédité », menant le Ministre des Affaires Étrangères saoudien, Adel al-Jubeir, a déclaré que la mort de Jamal Kashoggi était le résultat d'une opération menée par des individus de leur propre initiative, sans ordre des autorités saoudiennes [7]. Le 16 novembre, la CIA publie un rapport selon lequel le prince héritier d'Arabie-Saoudite aurait bel et bien ordonné l'assassinat du journaliste, en se basant notamment sur une conversation téléphonique entre le prince et son frère, Khaled Ben Salmane [8]. À mesure que cette affaire avancera, l'étau se resserrera de plus en plus autour des hautes autorités saoudiennes, notamment le prince héritier Mohammed Ben Salmane, notamment au moment de la publication le 7 février 2019 d'un communiqué d'Agnès Callamard, rapporteure spéciale de l'ONU, dans lequel on peut lire que le meurtre aurait été « planifié et perpétré par des responsables de l'État d'Arabie saoudite » [9]. Si dans cette affaire la responsabilité ou non de Mohammed Ben Salmane n'a pas encore été totalement prouvée [NDR : du moins, à ma connaissance], cette affaire ne manquera pas de faire réagir la communauté internationale.

Début décembre 2021, Emmanuel Macron effectue une tournée diplomatique dans les pays du Golfe, tournée au cours de laquelle il se rend en Arabie-Saoudite pour rencontrer Mohammed Ben Salmane. Il justifie cette visite par le fait qu'il s'agisse du « premier pays du Golfe en terme de taille » et qu'il s'y rend pour « oeuvrer à la stabilité de la région », tout en précisant que cela « ne veut pas dire qu'on est complaisant » [10]. « Qui peut penser une seule seconde qu'on aide le Liban, qu'on préserve la paix et la stabilité au Moyen-Orient si on dit : 'on ne parle plus à l'Arabie saoudite, le pays le plus peuplé et le plus important du Golfe ?' », demande-t-il. Il ajoute également la chose suivante : « Je note que l'Arabie saoudite a organisé le G20 dès l'année qui a suivi [l'affaire Khashoggi] et

je n'ai pas noté que beaucoup de puissances ont boycotté ce grand rendez-vous international [...] Nous avons toujours été clairs sur le sujet des droits de l'Homme ou cette affaire. ». Il est à noter que lors de cette visite, la France a signé un contrat record de 80 avions de chasse Rafale vendus à l'Arabie-Saoudite (soit environ 14 milliards d'euros), au même moment où, à Paris, des victimes de la guerre au Yémen se constituaient partie civile dans une plainte envers l'Arabie-Saoudite et les Émirats Arabes Unis, qu'ils accusent de financer le terrorisme en ayant fait alliance avec Al-Qaïda [11]. Cette visite diplomatique aura beaucoup fait réagir en France, beaucoup d'opposants à Emmanuel Macron estimant inacceptable que le représentant d'un pays censé symboliser les droits de l'Homme accepte de rendre visite à un dirigeant suspecté d'avoir fait assassiner un de ses opposants.

Sources:

- [1] https://www.europe1.fr/international/la-mysterieuse-disparition-dun-journaliste-saoudien-interroge-la-communaute-internationale-3774698
- [2] https://www.washingtonpost.com/world/national-security/turks-tell-us-officials-they-have-audio-and-video-recordings-that-support-conclusion-khashoggi-was-killed/2018/10/11/119a119e-cd88-11e8-920f-dd52e1ae4570 story.html
- [3] https://www.leparisien.fr/faits-divers/affaire-khashoggi-une-disparition-et-toujours-deszones-d-ombre-15-10-2018-7919559.php
- [4] https://www.letemps.ch/monde/tueurs-voyous-version-officielle-expliquerait-disparition-khashoggi
- [5] https://www.bfmtv.com/international/l-arabie-saoudite-confirme-que-jamal-khashoggi-a-ete-tue-au-consulat-d-istanbul AV-201810190098.html
- [6] https://news.sky.com/story/sky-sources-jamal-khashoggis-body-parts-found-11533202
- [7] https://www.nbcnews.com/news/world/saudi-arabia-now-admits-khashoggi-killing-was-premeditated-n924286
- [8] https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2018/11/17/pour-la-cia-mohammed-ben-salman-a-ordonne-l-assassinat-de-jamal-khashoggi_5384731_3218.html
- [9] https://www.lefigaro.fr/international/2019/02/07/01003-20190207ARTFIG00303-l-onu-accuse-des-officiels-saoudiens-du-meutre-brutal-et-premedite-de-jamal-khashoggi.php
- [10] https://www.la-croix.com/Monde/Arabie-saoudite-Emmanuel-Macron-justifie-rencontre-MBS-2021-12-04-1201188504
- [11] https://www.bfmtv.com/international/arabie-saoudite-rencontre-polemique-entre-emmanuel-macron-et-mohammed-ben-salmane AD-202112040103.html

Affaire Benalla : une « affaire d'été » (décembre 2021)

Le 15 décembre 2021, Emmanuel Macron donne à TF1 une *interview* fleuve dans laquelle il dresse un bilan de son quinquennat. Quand vient la question de l'affaire Benalla, il qualifie celle-ci « [d']affaire d'été » et non d'affaire d'État, justifiant la différence ainsi : « une affaire d'État, c'est une affaire où l'État lui-même est mis en cause, protège quelqu'un ». Il estime également que la véritable cible de cette affaire n'était pas Alexandre Benalle, mais lui-même, considère que l'affaire en question « a fait pschitt » et qu'il a été démontré après enquête qu'il n'existait pas de « système parallèle » [1].

S'il n'existe pas de véritable définition juridique de l'affaire d'État, trois personnes ont été interrogées le 23 juillet 2018 par le journal La Croix à ce sujet : le politologue Philippe Raynaud, le philosophe Florent Guénard et l'historien Frédéric Guelton [2].

Philippe Raynaud la définit comme « une affaire judiciaire dans laquelle les dirigeants de l'État sont mis en cause d'une manière ou d'une autre ». Il explique que l'affaire Benalla est qualifiée d'affaire d'État par « la crise politique qu'elle provoque et son impact sur le fonctionnement des pouvoirs publics », la polémique ayant interrompu la réforme constitutionnelle sur laquelle travaillait le Parlement, et par « le contexte particulier du quinquennat d'Emmanuel Macron, qui avait promis de nouvelles mœurs politiques ».

Pour Florent Guénard, il faut se poser cette question : « Le délit est-il dû à une série de manquements ou a-t-il été permis par une conception plus générale des relations entre le pouvoir et l'État ? ». Partant de cette conception il explique que « l'affaire Benalla pourrait dénoter une confusion forte entre le pouvoir et les services de l'État. [...] Les prérogatives de cet "homme du président" non assermenté, non élu, confirmeraient un usage vertical du pouvoir. ».

Enfin, Frédéric Guleton explique qu'une affaire d'État implique « de manière active, passive ou neutre, des hommes d'État, représentants des plus hautes sphères, et des hommes de l'État, simples serviteurs qui peuvent parfois agir sous la pression » et que, lorsqu'elle éclate « ses acteurs ne réussissent pas à l'étouffer ou la justifier par les "bonnes raisons" qu'ils avancent ».

Avec ces pistes de réflexion en tête, il convient de rappeler que l'affaire Benalla implique un homme ayant, entre autres, usurpé la fonction de CRS, passé à tabac des manifestants au moment où il travaillait pour l'Élysée, avant d'être protégé par le directeur de cabinet du Président de la République (Patrick Strzoda) et par un Ministre de l'Intérieur (Gérard Collomb) qui aura attendu le début de la polémique pour saisir l'IGPN, et violé le principe de séparation des pouvoir en possédant un badge d'accès à l'hémicycle de l'Assemblée Nationale.

Sources:

[1] https://www.ladepeche.fr/2021/12/15/videos-emmanuel-macron-sur-tf1-cinq-sequences-a-retenir-de-linterview-du-chef-de-letat-9994950.php
[2] https://www.la-croix.com/France/Politique/L-affaire-dEtat-concept-multiples-facettes-

[2] https://www.la-croix.com/France/Politique/L-affaire-dEtat-concept-multiples-facettes-2018-07-23-1200957099

« Emmerder » les non-vaccinés (janvier 2022)

Le 4 janvier 2021, Emmanuel Macron donne une *interview* fleuve au journal Le Parisien, dans laquelle il répond à des questions sur les discours d'extrême-droite, l'écologie, la sécurité ou encore la crise sanitaire. Avant même la publication de l'entretien, une déclaration du Président de la République fuite. Cette dernière concerne les personnes non-vaccinées : « Moi, je ne suis pas pour emmerder les Français. Je peste toute la journée contre l'administration quand elle les bloque. Eh bien là, les non-vaccinés, j'ai très envie de les emmerder. Et donc on va continuer à le faire, jusqu'au bout. » [1]. En terme de scandale médiatique, il s'agit sans nul doute d'une des déclarations d'Emmanuel Macron qui aura fait le plus de bruit. Dès le lendemain, le 5 janvier 2020, le Ministre de la Santé Olivier Véran doit faire face à la colère des députés lors de la session de questions au gouvernement. Il justifie alors les termes du président ainsi : « Je ne rentrerai pas dans des débats sémantiques. Je vous renverrai à la formule du président Pompidou, qui est une formule qui n'a choqué personne à l'époque et qui est même rentrée dans les mœurs

des Français. Si vous lisez en détail l'intervention du Président de la République dans son interview au Parisien qui sort demain, vous verrez que l'intention est avant une intention de protection de la population. » [2].

La formule de Georges Pompidou à laquelle Olivier Véran fait allusion est une citation de 1966, à l'époque où celui-ci était Premier Ministre. Voyant arriver à son bureau un collaborateur (un certain Jacques Chirac) les bras chargé de décrets à parapher, il s'exclame : « Arrêtez d'emmerder les Français ! Il y a trop de lois dans ce pays, on crève, laissez-les vivre, et vous verrez ça ira beaucoup mieux ! » [3]. Cette phrase est depuis entré dans l'histoire de la politique française, aux côtés d'autres phrases du même type, prononcées par des hommes politiques s'étant permis des écarts de langage. Mais si, comme aime à la rappeler le Ministre de la Santé, cette phrase n'a choqué personne à l'époque, il est normal de s'interroger sur le fait que celle d'Emmanuel Macron cause un tel remous. Il faut pour cela rentrer dans les débats sémantiques que le ministre que le ministre ne voulait pas faire. Premièrement, on peut souligner le fait que la phrase de Georges Pompidou prenait la défense des Français, en demandant à ce qu'on arrête d'emmerder les Français, là où Emmanuel Macron affirme sa volonté de continuer à le faire. Le premier veut défendre, le second cherche à nuire. Deuxièmement, il convient de rappeler que, au moment où le Président de la République déclare vouloir emmerder les non-vaccinés, le pass vaccinal n'est encore qu'une mesure sanitaire, mais n'est pas inscrit dans le droit français. Celui-ci ne sera adopté par l'Assemblée Nationale que le 16 janvier 2022 [4]. Ainsi, Emmanuel Macron prononce à ce moment sa volonté explicite de nuire à une partie de la population qui, techniquement, ne viole aucune loi. Ce n'est donc probablement pas l'utilisation d'un terme injurieux qui a choqué, mais le fait que le chef d'un État de droit (un régime dans lequel la puissance publique est soumise au droit) puisse se permettre une telle déclaration.

Dans la même *interview*, on peut trouver une autre phrase du président qui a fait moins de bruit, mais qui est au moins aussi choquante, si ce n'est plus. « Quand ma liberté vient menacer celle des autres, je deviens un irresponsable. Un irresponsable n'est plus un citoyen. », déclare-t-il [5]. Ainsi, Emmanuel Macron, chef d'un pays où s'applique l'État de droit, se base sur un critère n'étant inscrit dans aucun texte de loi à l'époque pour considérer que 10% de sa population n'a plus le statut de citoyen. Une déclaration qui choque alors l'opposition des deux côtés du spectre politique.

Après quelques jours de polémique, Emmanuel Macron donne le 7 janvier 2022 une conférence de presse dans laquelle il revient sur ces propos, qu'il maintient et assume. « On peut s'émouvoir sur des formes d'expression qui paraissent familières que j'assume totalement. [...] C'est un mouvement complètement européen, qui met des restrictions sur les personnes qui ne sont pas vaccinées [...] Nous sommes obligés de le faire pour inciter les uns et les autres à le faire. [...] Je le dis avec beaucoup de volonté et de force : nous devons le faire pour l'ensemble de nos compatriotes qui font l'effort de se faire vacciner et qui, par l'irresponsabilité de certains autres qui, parfois par des choix assumés, sont contaminés. » [6].

La question ici étant le fond de la déclaration d'Emmanuel Macron et non son objectif, nous ne disserterons pas ici sur le bien fondé ou non du *pass* vaccinal. En revanche, on peut souligner une contradiction majeure dans la pensée du chef de l'État. En effet, il tenait des propos tout autres dans son *interview* fleuve donnée à mi-décembre 2021 à TF1 et LCI. Voici ce qu'il y déclarait, au sujet de certaines de ses phrases qui avaient été

jugées insultantes: « Dans certains de mes propos, j'ai blessé des gens. [...] Je pense qu'on peut bouger les choses sans blesser des gens et c'est ça que je ne referai plus parce que, au moment où je l'ai fait, je n'ai pas mesuré que je blessais. Il y a des mots qui peuvent blesser, et je pense que ce n'est jamais bon, c'est même inacceptable car le respect fait partie de la vie politique. [...] J'ai acquis une chose, on ne fait rien bouger si on n'est pas pétri d'un respect infini. » [7]. Trois semaines plus tard, Emmanuel Macron cible une partie de la population en affirmant qu'il ne sont plus des citoyens et qu'il va continuer à les emmerder.

Terminons en citant l'article 5 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, selon lequel on ne peut pas contraindre quelqu'un à une chose qui n'est pas inscrite dans la loi. Celle-ci n'a pas d'ailleurs qu'un rôle symbolique, mais fait partie du bloc constitutionnel, l'ensemble de textes sur lesquels se repose l'intégralité du droit français.

Article 5 de Déclaration du 26 août 1789 des Droits de l'Homme et du Citoyen [8] « La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas. »

Sources:

- [1] https://www.leparisien.fr/politique/europe-vaccination-presidentielle-emmanuel-macron-se-livre-a-nos-lecteurs-04-01-2022-2KVQ3ESNSREABMTDWR25OMGWEA.php
- [2] https://www.dailymotion.com/video/x86ud4m
- [3] https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/la-petite-histoire-derriere-le-arretez-d-emmerder-les-français
- [4] https://www.francebleu.fr/infos/politique/vote-definitif-pour-le-pass-vaccinal-a-assemblee-nationale-ce-dimanche-apres-adoption-au-senat-1642314417
- [5] https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/un-irresponsable-n-est-plus-uncitoyen-cette-autre-phrase-de-macron-sur-les-non-vaccines-qui-choque_4905037.html
- [6] https://www.leparisien.fr/politique/emmerder-les-non-vaccines-macron-dit-assumer-totalement-ses-propos-controverses-07-01-2022-53D2YSN4BNE57OLGOQD5OXBRNA.php
- [7] https://www.franceinter.fr/politique/je-n-ai-pas-mesure-j-ai-blesse-des-erreurs-les-mea-culpa-d-emmanuel-macron-sur-tf1-mercredi-soir
- [8] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006527431

Candidature à la présidentielle de 2022 : retour sur son engagement (mars 2022)

Le 1^{er} février 2022, Emmanuel Macron n'a toujours pas annoncé de candidature à l'élection présidentielle de 2022, alors que de nombreux autres candidats ont commencé à faire campagne depuis longtemps. Il s'est d'ailleurs engagé quelques semaines plus tôt, le 4 janvier 2022, à être « président jusqu'au bout » au lieu de consacrer les derniers mois de son mandat à sa potentielle réélection. Il ne veut pas se déclarer candidat tant que dure la phase aiguë de la pandémie de Covid-19 et la crise entre l'Ukraine et la Russie. Alors que commence le mois de février, le pic de Covid-19 semble s'éloigner, mais la crise en Ukraine s'aggrave. Emmanuel Macron maintient alors sa position : « J'ai d'abord l'obsession que la phase aiguë de l'épidémie et le pic de la crise géopolitique actuelle soient derrière nous, explique le président de la République. Je ne peux pas raisonnablement expliquer aux Français que je vais m'adonner à ce temps démocratique

important, alors que je leur ai dit que je serai président jusqu'au bout et que nous avons une crise à la frontière ukrainienne qui menace notre sécurité collective. » [1].

Le 3 mars 2022 au soir, la date limite pour s'annoncer candidat à l'élection présidentielle étant le 4 mars 2022 à 18 heures, Emmanuel Macron publie une lettre aux Français dans lequel il officialise sa candidature [2]. Entre temps, la crise en Ukraine a débouché par une déclaration de guerre par la Russie et bouleversé la politique internationale. Ainsi, si on peut invoquer la pression du délai comme excuse, Emmanuel Macron n'a pas pu tenir sa promesse et est entré en campagne avant la fin de la crise ukrainienne. S'il n'avait pas choisi d'avoir cette déclaration deux mois plus tôt, il ne commencerait pas sa campagne sur une promesse non tenue.

Sources:

[1] https://www.leparisien.fr/elections/presidentielle/presidentielle-emmanuel-macron-repousse-lannonce-dune-candidature-a-cause-de-lukraine-01-02-2022-UPB46OJ5DRATXN3EGPPM6IJZGE.php

[2] https://www.leparisien.fr/elections/presidentielle/emmanuel-macron-officiellement-candidat-a-la-presidentielle-decouvrez-sa-lettre-aux-francais-03-03-2022-VWPBWQNS3JHY7JWAMUR353JDKU.php

Premier ministre

Jean Castex, Premier ministre.

Parcours évoqué :

* Premier Ministre (juillet 2020 – mai 2022)

Comparaison de l'anonymat sur Internet au régime de Vichy (juillet 2020)

L'anonymat sur Internet, et plus particulièrement sur les réseaux sociaux, fait partie de ces questions récurrentes dans le débat public français. Sécurité et facilitation de la liberté d'expression, harcèlement et impunité, voici tout autant de sujets débattus lorsque cet anonymat revient à intervalles plus ou moins réguliers sur le devant de la scène. Le 16 juillet 2020, le tout récemment nommé Premier Ministre Jean Castex se positionne dans le camp de ceux qui s'opposent à l'utilisation de pseudonymes sur Internet : « Je suis pour la liberté d'expression mais si on se cache, les conditions du débat sont faussées. C'est un sujet dont il va falloir que l'on s'empare. » [1]. Cependant, vouloir mettre en place un système pour lever ne serait-ce que partiellement l'anonymat sur les réseaux sociaux est quasiment impossible, notamment car il existe des services tels que les VPNs (Virtual Private Network) permettant de faire croire que l'on se situe dans un autre pays, et donc échapper à l'éventuel dispositif mis en place en France.

Jean Castex explique qu'une levée de l'anonymat permettrait de lutter contre les théories du complot : « Le complotisme, la circulation de fausses informations, cela reflète le fait qu'une partie de notre société ne fait plus confiance aux pouvoirs publics, à "ceux qui gèrent". Aujourd'hui, les gens se disent spontanément que les politiques mentent. [...] À la tête de ce gouvernement, ma modeste contribution sera justement d'essayer de restaurer la confiance » [1]. Il serait ici trop facile de citer une partie des mensonges avérés de différents membres du gouvernement postérieurs à cette affirmation. Ce qui est surtout

retenu de la déclaration de Jean Castex, c'est une comparaison plutôt osée, à savoir comparer les réseaux sociaux au « régime de Vichy », car « on peut vous traiter de tous les noms, de tous les vices, en se cachant derrière des pseudonymes ».

Sources:

[1] https://www.lefigaro.fr/politique/pour-castex-l-anonymat-sur-les-reseaux-sociaux-rappelle-le-regime-de-vichy-20200716

N'a pas téléchargé Stop Covid (septembre 2020)

Parmi les différentes solutions proposées par le gouvernement pour lutter contre la propagation du Covid-19, on trouvait l'application Stop Covid. S'appuyant sur le Bluetooth, celle-ci devait notifier ses utilisateurs si jamais il avait récemment côtoyé une personne récemment détecté positive au virus, les informant qu'ils devenaient alors cas contacts. L'application a connu un échec en terme de téléchargements, installé par seulement 2,5 millions de personnes en septembre 2020, soit environ Français sur vingt-six, pour seulement quelques centaines de cas contacts notifiés. Le 24 septembre 2020, le Premier Ministre Jean Castex est invité sur le plateau de Vous avez la parole, où il répond aux questions de Léa Salamé et Thomas Sotto. Lorsque la journaliste lui demande s'il a installé Stop Covid sur son téléphone, il répond immédiatement que non [1]. S'il assume ne pas l'avoir fait, il admet la contradiction que lui fait alors remarquer Léa Salamé, à savoir qu'il pousse pourtant les Français à le faire. Refusant pourtant de voir cela comme une logique « faites ce que je dis, pas ce que je fais », Jean Castex se justifie : « StopCovid, c'est intéressant quand vous allez dans le métro, quand vous croisez du monde. Malheureusement, l'exercice de mes fonctions fait que je ne prends plus le métro ».

Léa Salamé lui rappelle alors qu'il croise régulièrement le ministre Bruno Le Maire, malade au moment de l'intervention, tandis que Thomas Sotto évoque sa rencontre récente avec Christian Prud'homme, patron du Tour de France et détecté positif au Covid-19 à cette période, remarques que le ministre se contente alors d'esquiver [2, à 0:41]. De plus, l'application n'est pas censé se limiter au transport en commun être réellement efficace, mais à un maximum de lieux publics et sur un maximum d'appareils [3]. Elle doit s'appliquer à toute personnes croisant régulièrement des inconnus ou des proches, ce qui est théoriquement le cas d'un Premier Ministre. Pourtant, celui-ci ne choisit pas de montrer l'exemple, et il n'est à ce moment d'ailleurs pas le seul dans ce cas, Marlène Schiappa et Éric Dupond-Moretti reconnaissant aussi ne pas avoir installé l'application.

Sources:

[1] https://www.francetvinfo.fr/politique/jean-castex/gouvernement-de-jean-castex/video-non-je-n-ai-pas-telecharge-l-application-stopcovid-reconnait-jean-castex-dans-vous-avez-la-parole_4117353.html

[2] https://twitter.com/Elysee2022/status/1309219325862121473

[3] https://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/jean-castex-a-tue-stopcovid-en-une-phrase-20200925

Marc Fesneau, Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Relations avec le Parlement et de la Participation citoyenne.

Élisabeth Moreno, Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des Chances.

Sophie Cluzel, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées.

Édouard Philippe, ancien Premier Ministre.

- * « L'hôpital public n'a pas été débordé, il a été soumis à une tension extrême »
- * « Les élus sont pas là pour s'en mettre plein les poches. https://www.lejdd.fr/Politique/edouard-philippe-si-on-fait-le-ric-on-rentre-dans-une-

mecanique-qui-est-terrible-3845735 => vérifier s'il n'a pas des histoires de cumul de mandat, salaire trop élevé, fraude fiscale,

Parcours évoqué :

etc.

* Premier Ministre (mai 2017 – juillet 2020)

Au sujet du candidat Macron (août 2014 – janvier 2017)

Avant de devenir le Premier Ministre d'Emmanuel Macron entre mai 2017 et août 2020, Édouard Philippe avait à plusieurs reprises tenu un discours critique au sujet de celui-ci, rendant étonnante sa nomination à ce poste.

Tout d'abord, lorsque Emmanuel Macron avait été nommé Ministre de l'Économie en août 2014 sous François Hollande, il avait ironisé sur la nomination à ce poste d'un ancien banquier de chez Rotschild, alors que le président de l'époque avait déclaré « mon ennemi, c'est le monde de la finance » [1].

En septembre 2016, Édouard Philippe est porte-parole d'Alain Juppé pour la primaire de la droite et est interviewé par L'Opinion [2]. Lorsqu'on lui parle de Macron, il faire une distinction entre le Macron des discours et celui des actes : « Le Macron du discours, avec lequel, je suis très souvent d'accord – pas sur tout, mais très souvent d'accord – et que j'aime bien, par ailleurs, parce que c'est quelqu'un de sympathique et d'intelligent. [...] Le Macron des actes, c'est l'homme qui murmure à l'oreille du président les mesures de la première partie du quinquennat, c'est l'homme qui organise la politique économique de la France entre 2012 et 2015 et c'est le ministre dont objectivement on ne peut pas dire qu'il ait fait des choses absolument considérables. ».

Enfin, en janvier 2017, il publie une chronique sur Libération dans laquelle il charge le candidat Macron (chronique introuvable aujourd'hui, mais dont subsistent des citations dans d'autres articles [2]). Il écrit alors : « Qui est Macron ? Pour certains, impressionnés par son pouvoir de séduction et sa rhétorique réformiste, il serait le fils naturel de Kennedy et de Mendès France. On peut en douter. Le premier avait plus de charisme ; le second plus de principes. [...] Macron, qui n'assume rien mais promet tout, avec la fougue d'un conquérant juvénile et le cynisme d'un vieux routier (si j'ose dire, s'agissant du promoteur

des autocars). De quoi restera-t-il le nom ? D'une révolution manquée ou d'une victoire éclair ? D'une trahison misérable ou d'une ambition démesurée ? Personne ne peut le dire aujourd'hui. ».

Sources:

[1] https://twitter.com/EPhilippe LH/status/504312918616588288

[2] https://www.lopinion.fr/politique/edouard-philippe-lr-il-y-a-un-macron-des-discours-et-un-macron-des-actes

Affaire Benalla : occupé au Tour de France (juillet 2018)

Le 20 juillet 2018, la France est secouée depuis la veille par le scandale politique qu'est l'affaire Benalla. L'Assemblée Nationale demande alors au Premier Ministre Édouard Philippe de venir répondre à leurs questions à ce sujet, en vertu de l'article 49 de la Constitution, qui dispose que le Gouvernement est responsable devant l'Assemblée.

Article 49 de la Constitution du 4 octobre 1958 (extrait) [1]

« Le Premier ministre, après délibération du Conseil des ministres, engage devant l'Assemblée nationale la responsabilité du Gouvernement sur son programme ou éventuellement sur une déclaration de politique générale.

L'Assemblée nationale met en cause la responsabilité du Gouvernement par le vote d'une motion de censure. Une telle motion n'est recevable que si elle est signée par un dixième au moins des membres de l'Assemblée nationale. Le vote ne peut avoir lieu que quarante-huit heures après son dépôt. Seuls sont recensés les votes favorables à la motion de censure qui ne peut être adoptée qu'à la majorité des membres composant l'Assemblée. »

Hélas, l'emploi du temps du Premier Ministre prévoyait que celui-ci se rende à la 13ème étape du Tour de France, organisation qu'il décide de maintenir au motif d'un « rêve d'enfant » [2]. Son ministère indique qu'il s'exprimera au sujet de l'affaire Benalla après l'étape. Cette décontraction devant une des plus grandes crises du quinquennat Macron fait réagir à l'Assemblée Nationale. Le député LR Christian Jacob qualifie un tel comportement de « bas d'honneur au Parlement », ce dernier ne pouvant pas « sereinement reprendre ses débats pour continuer la discussion de la réforme de la Constitution de notre pays » [3].

Le 22 juillet 2018, Édouard Philippe se présente à l'hémicycle pour répondre aux questions des députés. Tout d'abord, il rappelle que les décisions prises concernant Alexandre Benalla lui semblent proportionnées, puisqu'il a été mis à pied deux semaines et rétrogradé dans l'organigramme de l'Élysée, tandis que trois enquêtes ont été ouvertes en moins d'une semaine : une enquête judiciaire par le parquet de Paris, une parlementaire par le Parlement et une administrative par l'IGPN. Le Premier Ministre qualifie une telle procédure « d'une célérité et d'une intensité rares ». Cependant, il oublie de préciser que ces décisions ont été prises à partir du 19 juillet 2018, au moment où l'affaire est rendue publique, et non juste après les violences du 1^{er} mai d'Alexandre Benalla.

Édouard Philippe loue également la réaction du Parlement en ces termes : « orsqu'il y a un comportement qui n'est pas jugé acceptable [on] tire les conséquences, [on] sanctionne immédiatement, et la procédure se déroule jusqu'à la fin dans la transparence. [...] C'est ça être exemplaire. ». Il refuse cependant de qualifier le scandale d'affaire

d'État : « Les "copinages malsains" évoqués par le préfet de police en commission d'enquête ne font pas une affaire d'État. » [4].

Sources:

- [1] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000019241062
- [2] https://www.cnews.fr/france/2018-07-20/edouard-philippe-sur-le-tour-en-pleine-affaire-benalla-twitter-reagit-789279
- [3] https://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/2018/07/20/25001-20180720ARTFIG00276-edouard-philippe-commente-l-affaire-benalla-depuis-le-tour-de-france.php
- [4] https://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/2018/07/24/25001-20180724ARTFIG00210-pour-edouard-philippe-l-affaire-benalla-n-est-pas-une-affaire-d-etat.php

En faveur du Référendum d'Initiative Citoyenne, puis contre (décembre 2018)

Le RIC (Référendum d'Initiative Citoyenne) était une des revendications majeures du mouvement des Gilets Jaunes. Il s'agirait d'une forme de démocratie directe qui permettrait aux citoyens proposer ou abroger des lois, approuver ou réfuter des traités ou encore révoguer des élus. Selon les demandes des Gilets Jaunes de l'époque, le RIC pourrait même leur donner un pouvoir constituant, c'est-à-dire le pouvoir de modifier la Constitution elle-même [1]. Le 16 décembre 2018, le Premier Ministre Édouard Phillipe s'exprime au sujet du RIC, auquel il se dit favorable et qu'il souhaite faire entrer dans le débat public : « Je ne vois pas comment on peut être contre son principe [...] Le référendum peut être un bon instrument démocratique » [2]. Cependant, il précise que ce RIC devrait connaître certaines limites, ne pourrait pas servir « sur n'importe quel sujet ni dans n'importe quelles conditions ». Hélas, à peine un mois plus tard, le 25 janvier 2019, le Premier Ministre a totalement changé de discours. Lors d'une réunion du grand débat national, il donne son opinion sur le référendum : « Si je devais le dire en une formule, je dirais que le RIC, ça me hérisse. [...] Si on fait ça, on rentre dans une mécanique qui est terrible, où on passe son temps à remettre en cause des choses. » [3]. Celui-ci se prononce à cette même réunion favorable à l'idée du RIP (Référendum d'Initiative Partagée), déjà présent dans la Constitution mais encore jamais utilisée dans l'histoire de la Cinquième République. Là où le RIC peut être lancé uniquement à partir d'une certaine proportion des électeurs, le RIP nécessite une proportion de parlementaires (un cinquième) et une proportion des électeurs (un dixième) pour être lancé. Édouard Philippe explique que le RIP lui paraît plus adapté au principe de la démocratie représentative présente en France. Quoi qu'il en soit, en cinq semaines, le RIC est passé d'un sujet dont le principe ne pourrait pas connaître d'opposition à quelque chose qui hérisse le ministre.

Sources:

- [1] https://www.gouvernement.fr/le-ric-de-quoi-s-agit-il
- [2] https://www.bfmtv.com/politique/edouard-philippe-annonce-un-debat-sur-le-referendum-d-initiative-citoyenne_AN-201812170005.html
- [3] https://www.lejdd.fr/Politique/edouard-philippe-si-on-fait-le-ric-on-rentre-dans-une-mecanique-qui-est-terrible-3845735

GendNotes (février 2020)

Le 20 février 2020, Édouard Philippe et Christophe Castaner, respectivement Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur, signent un décret dotant les forces de l'ordre d'une nouvelle application : GendNotes [1]. Celle-ci, intégrée aux *smartphones* et tablettes des gendarmes, leur permet de prendre des notes, notamment sur les procès verbaux qu'ils délivrent. Elle suscite rapidement la polémique en raison de l'article 2 du décret, qui indique que l'application permet de collecter des donnés relatives aux origines raciales ou ethniques, aux opinions politiques, religieuses, philosophiques ou syndicales, à la santé et à l'orientation sexuelle de la personne verbalisée [2]. Si le gouvernement tient alors à tempérer en précisant que ces collectes n'ont lieu que si elles sont « *strictement nécessaires, adéquates et non excessives au regard des finalités poursuivies »*, les inquiétudes persistent, car la nécessité et l'adéquation en question ne sont pas décrites précisément et sont laissées au jugement des gendarmes.

La CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) demande alors que soit précisé vers quels fichiers les données seraient transférées, ce qui n'est pas le cas dans la loi au moment de cette demande [2]. L'organisme avait pourtant fait, dès le 3 octobre 2019, le constat suivant : « Une telle transmission ne pourra être opérée en dehors de ladite application que si des mesures suffisantes garantissent la confidentialité et la sécurité des données transmises. Compte tenu de la sensibilité de ces données, il conviendrait ainsi qu'elles soient transmises de manière chiffrée et que ces transmissions soient tracées. » [3]. Malgré cet avertissement, cette solution est absente dans le décret de février 2020. La CNIL soulignait également dans cette même déclaration que le traitement de ces données personnelles ne pouvait être possible qu'en cas de « nécessité absolue, sous réserve des garanties appropriées pour les droits et libertés de la personne concernée », selon l'article 88 de la loi du 6 janvier 1978, également appelée Loi Informatique et Libertés.

Article 88 de la loi du 6 janvier 1978 [4]

« Le traitement de données mentionnées au I de l'article 6 est possible uniquement en cas de nécessité absolue, sous réserve de garanties appropriées pour les droits et libertés de la personne concernée, et soit s'il est autorisé par une disposition législative ou réglementaire, soit s'il vise à protéger les intérêts vitaux d'une personne physique, soit s'il porte sur des données manifestement rendues publiques par la personne concernée. »

Il est à noter que, dans sa déclaration du 3 octobre 2019, la CNIL souligne tout de même que ces données seraient saisies dans des zones de commentaires libres, empêchant des traitements poussés de ces données après leur enregistrement [3]. Suite à la polémique suscitée par GendNotes, elle précise aussi prendre acte des garanties apportées par le gouvernement, « à savoir que les informations enregistrées dans ces champs libres ne pourront pas alimenter d'autres traitements et qu'elles seront uniquement accessibles via l'application » [5].

Selon un porte-parole de la gendarmerie nationale, les données personnelles sensibles recueillies par l'application « ne sont transférées dans aucun autre fichier » et « ne peuvent être automatiquement transposées ailleurs », au contraire d'autres données autour de l'identité complète (nom, prénom, filiation, etc) [5]. Elle précise également que celles-ci font office de « pense-bête » pour la rédaction d'éventuels futurs procès-verbaux, via le logiciel LRPGN, et rejette tout idée de fichage de la population. Cette information fait alors apparaître de nouvelles inquiétudes, puisque LRPGN peut être relié au fichier de Traitement des Antécédents Judiciaires (TAJ), ce que la pénaliste Virginie Gautron

commente ainsi : « l'un des problèmes est la fusion dans un même fichier de finalités judiciaires et administratives, de sorte que le champ d'application vise toutes les missions de la gendarmerie » .

En avril 2021, à la demande de nombreuses associations, le Conseil d'État décide d'annuler le décret permettant à GendNotes de transférer les données récoltées vers des fichiers tiers, jugeant que la finalité de leur traitement n'est pas « déterminée, explicite et légitime », comme exigé par la loi du 6 janvier 1978. Il estime également que les autres finalités de GendNotes et leur mise en application sont conformes à cette même loi [6].

Sources:

- [1] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041615919
- [2] https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2020/02/28/faut-il-s-inquieter-du-decret-autorisant-un-traitement-automatise-de-donnees-a-caractere-personnel 6031164 4355770.html
- [3] https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041616479
- [4] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000037817624
- [5] https://www.liberation.fr/checknews/2020/02/27/un-recent-decret-autorise-t-il-un-fichage-politique-par-la-gendarmerie_1779664/
- **[6]** https://www.conseil-etat.fr/actualites/actualites/le-conseil-d-etat-annule-la-possibilite-de-transferer-les-donnees-de-l-application-gendnotes-vers-d-autres-fichiers

Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Franck Riester, Ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité.

Jean-Baptiste Lemoyne, Ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie.

Clément Beaune, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères, chargé des Affaires européennes.

Ministère de la Transition écologique

Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique.

Emmanuelle Wargon, Ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement.

Parcours évoqué :

- * Secrétaire d'État à l'Écologie (octobre 2018 juillet 2020)
- * Ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement (juillet 2020 Aujourd'hui)

Accusations de conflits d'intérêts (octobre 2018)

Le 16 octobre 2018 est annoncée la composition du troisième gouvernement d'Édouard Philippe. Parmi les nouveaux arrivants se trouve Emmanuelle Wargon, nommée au poste de Secrétaire d'État à la Transition Écologique. Une nomination qui fait réagir, puisque celle-ci a été directrice des affaires publiques et de la communication chez Danone entre 2015 et 2018, et a donc occupé un poste de lobbyiste en chef pendant trois ans [1]. À cela s'ajoute l'ironie que, deux mois plus tôt, Nicolas Hulot avait quitté son poste de Ministre de la Transition Écologique et Solidaire en dénonçant la « présence des lobbys dans les cercles du pouvoir ». Delphine Batho, ancienne Ministre de l'Écologie, voit dans cette nomination un exemple supplémentaire d'une « situation devenue impossible ».

Le passé d'Emmanuelle Wargon compte en effet plusieurs prises de position que l'on pourrait juger incompatible avec son poste. Ainsi, le journaliste Nicolas Cori révèle que celle qui participera à l'organisation de la politique écologique de la France décrivait en juillet 2018 l'huile de palme comme « le meilleur ingrédient pour les laits infantiles » [2]. Elle refusait également de se placer dans une « position dogmatique » contre les OGM, car ce serait « un refus de l'innovation et un refus de la science », tout en reconnaissant leurs effets négatifs sur la biodiversité [3]. Sa nomination est également pointée comme un cas de « rétro-pantouflage », un phénomène où une personne quitte la fonction publique pour un poste mieux rémunéré dans le secteur privé puis revient exercer au sommet de l'État. Emmanuelle Wargon a en effet notamment travaillé à la Cour des Comptes et au Ministère de la Santé avant d'exercer chez Danone et d'ensuite revenir à l'Élysée [4].

Le 18 octobre 2018, la nouvelle Secrétaire d'État à la Transition Écologique donne une interview à Libération pour répondre aux questions que posent sa nomination. Elle y rejette notamment le qualificatif de lobbyiste, qui ne « correspond pas à la réalité de [ses] fonctions », ces dernières étant de « travailler en interne pour développer des positions d'entreprise, et en externe pour participer au débat public » [5]. Lorsqu'on lui fait alors remarquer qu'elle se déclare sur le site de la HATVP (Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique) comme « personne chargée de la représentation d'intérêts » de Danone, elle reconnaît avoir eu une dizaine d'entretiens avec des acteurs publics, dans lesquels étaient discutée « la possibilité de l'entreprise de s'inscrire dans les politiques publiques ». Elle rajoute que son seul engagement actuel est de « servir l'intérêt général et de mettre en œuvre la transition écologique ».

Concernant sa déclaration polémique sur l'huile de palme, elle explique que la vidéo où elle la prononce a été tronquée, version que dément Nicolas Cori [6]. Emmanuelle Wargon dit qu'elle déclarait déjà en juillet 2018 que la production excessive d'huile de palme posait des problèmes de déforestation, ce qu'elle maintient au moment de l'interview, et disait au sujet de l'huile de palme qu'il était nécessaire dans certaines

compositions très précises comme le lait infantile, qui a besoin d'acide palmitique pour ressembler au lait maternel. Elle rajoute au sujet de l'acide en question que « l'enjeu est de trouver une capacité d'approvisionnement en huile de palme durable » et que Danone se fournit en huile de palme auprès de fournisseurs peu controversés. Dans la version complète de sa déclaration [7, à 16:22], on constate que le seul passage tronqué dans le tweet de Nicolas Cori est le moment où elle évoque la déforestation en Asie du Sud-Est causée par la culture de l'huile de palme. Le reste de son raisonnement n'a pas été écourtée, et on ne la voit pas remettre explicitement en cause l'utilisation d'huile de palme dans le lait infantile.

Sur les OGMs, Libération l'interroge sur sa position non « dogmatique ». Emmanuelle Wargon répond que sa position est celle du gouvernement : « Les OGM sont interdits en France aujourd'hui, et c'est très bien comme ça. ». Pourtant, trois mois plus tôt, sa position était de ne pas se placer dans « un refus de l'innovation et un refus de la science » en se déclarant contre les OGMs [7, à 16:00].

Sur la question du rétro-pantouflage, elle défend un parcours basé sur des choix personnels, quasi exclusivement effectué dans le secteur public, à l'exception des trois ans passés chez Danone. Elle dit enfin que son accession à son nouveau poste correspond au fait d'avoir accepté l'appel du gouvernement à « servir [son] pays sur l'une des politiques majeures du gouvernement, la transition écologique et solidaire » [6].

Enfin, Emmanuelle Wargon se veut rassurante concernant les soupçons de conflits d'intérêts qui pèseraient sur elle : « Je me déporterai si je suis en situation de conflit. » [6]. Emmanuelle Wargon rajoute que son parcours et son expérience dans le domaine social pourront être un atout pour mettre en place la transition écologique, qui a une « forte composante sociale et territoriale ». Elle rappelle aussi que ce n'est pas elle mais Brune Poirson qui est en charge de la question des déchets (Danone étant à l'époque le 4ème plus gros pollueur mondial concernant les déchets plastiques).

Sources:

- [1] https://www.leparisien.fr/societe/emmanuelle-wargon-une-lobbyiste-a-l-ecologie-17-10-2018-7921281.php
- [2] https://twitter.com/nicolascori/status/1052182924513169413
- [3] https://twitter.com/nicolascori/status/1052185365547810817
- [4] https://www.nouvelobs.com/politique/20181017.OBS4061/emmanuelle-wargon-une-lobbyiste-qui-defend-l-huile-de-palme-chez-macron.html
- [5] https://www.liberation.fr/france/2018/10/18/emmanuelle-wargon-je-me-deporterai-si-je-suis-en-situation-de-conflit-d-interets 1686340
- [6] https://twitter.com/nicolascori/status/1053035985418760193
- [7] https://www.youtube.com/watch?v=Okwjdn_2_Ww&ab_channel=LesRencontres %C3%A9conomiquesd%27Aix-en-Provence

Critique du modèle de la maison individuelle (octobre 2021)

Le 15 octobre 2021, Emmanuelle Wargon s'exprime au sujet des maisons individuelles, modèle dans lequel un ménage occupe seul une maison, qu'elle qualifie de « modèle d'urbanisation qui dépend de la voiture pour les relier », de « non-sens écologique, économique et social » et menant « à une impasse » [1]. La Ministre Déléguée au Logement prônant régulièrement les logements collectifs, de tels propos sont alors pris comme une volonté d'empêcher les Français de posséder leur propre logement individuel.

Le lendemain, un communiqué de son ministère vient la défendre : « Emmanuelle Wargon l'a dit très clairement : il n'est pas question d'en finir avec la maison individuelle » [2]. Le 17 octobre 2021, la ministre estime quant à elle que ses propos ont été « caricaturés » et tient à les nuancer. Elle précise qu'elle cherchait à dénoncer « les territoires périphériques à l'urbanisation pavillonnaire dépourvue d'espaces publics [...] dépendant de plus en plus de la voiture individuelle » et qu'elle veut proposer une « intensité heureuse » de la ville, dans laquelle la « densité urbaine, d'habitats, d'activités et de services » qui n'exclurait pas la maison individuelle [2]. Enfin, le 18 octobre, Emmanuelle Wargon fait son mea culpa en expliquant qu'elle « comprend très bien que certains Français écoutant cette polémique aient pu être choqués » et précise que ses propos sur les maisons individuelles relevaient plus du « constat » [3]. Cependant, elle rappelle que « nous sommes face à une urgence climatique qui ne se négocie pas » et qu'il va donc falloir y adapter le mode de logement des Français [2].

Hélas, ces excuses ne fonctionnent pas comme espéré. En effet, un constructeur anonyme souligne une certaine incohérence de la part de la ministre : « C'est un comble que la ministre veuille en finir avec les maisons, elle qui en possède une » [2]. En effet, la déclaration de patrimoine qu'avait remise Emmanuel Wargon à la HATVP (Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique) comporte une maison individuelle de 150m² dans le Val-de-Marne [4, section Patrimoine, sous-section 1]. Un comportement « faites ce que je dis, pas ce que je fais » qui, hélas, entame sérieusement la crédibilité d'Emmanuelle Wargon et du projet qu'elle souhaite défendre.

Sources:

- [1] https://immobilier.lefigaro.fr/article/la-charge-de-la-ministre-du-logement-contre-la-maison-prisee-par-les-francais f3f03276-2d8e-11ec-9370-7e9ee94f28c7/
- [2] https://www.lopinion.fr/economie/emmanuelle-wargon-la-ministre-du-logement-se-heurte-au-reve-du-pavillon-avec-jardin
- [3] https://twitter.com/BFMTV/status/1450151683020009474
- [4] https://www.hatvp.fr/fiche-nominative/?declarant=wargon-emmanuelle

Jean-Baptiste Djebarri, Ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée des Transports.

Bérangère Abba, Ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité.

Nicolas Hulot, ancien Ministre de la Transition Écologique et Solidaire.

Parcours évoqué :

* Ministre de la Transition Écologique et Solidaire (mai 2017 – août 2018)

Au sujet du candidat Macron (avril 2017)

Le 29 avril 2017, alors que le second tour de l'élection présidentielle va voir s'affronter Emmanuel Macron et Marine Le Pen, Nicolas Hulot publie dans Le Monde une tribune [1].

Dans celle-ci, il déclare qu'il votera pour Emmanuel Macron, mais uniquement pour faire barrage à Marine Le Pen, et non par adhésion idéologique. « M. Macron, ce vote de raison et de responsabilité au deuxième tour vous oblige plus qu'il nous oblige. Il ne s'agit en aucun cas d'un chèque en blanc et encore moins d'une adhésion sans réserve à votre projet, qui sous bien des aspects n'a pas pris la mesure de l'exigence de solidarité dans laquelle se trouvent le pays, l'Europe et le monde. » écrit-il.

Il profite d'ailleurs de cette tribune pour fustiger le projet d'Emmanuel Macron : « Ce projet est en première lecture trop souvent le prolongement d'un modèle économique qui n'est pas la pierre angulaire de la justice sociale et de la dignité humaine. La poursuite d'un jeu à somme nulle qui épuise les ressources, détruit la nature et concentre les richesses. Un modèle qui semble préférer le libre-échange au juste échange, la croissance à la prospérité, l'écologie saupoudrée ici et là à l'écologie intégrale. Comme si la crise écologique ne conditionnait pas l'ensemble de nos choix économiques. ».

Malgré cela, Nicolas Hulot sera nommé Ministre de la Transition écologique en mai 2017, après l'élection d'Emmanuel Macron.

Sources:

[1] https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/04/29/nicolas-hulot-macron-un-vote-deraison-pas-d-adhesion_5119838_3232.html

Neuf véhicules à moteurs, pas tous propres (décembre 2017)

Le 15 décembre 2017, la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique reçoit la déclaration de patrimoine Nicolas Hulot, dans laquelle on trouve pas moins de neuf véhicules à moteur : six voitures (dont une électrique), un scooter électrique, une moto et un bateau, pour une valeur totale de 105 000 euros [1]. Si le total de la déclaration se compte en millions d'euros et fait de lui un des membres du gouvernement les plus riches, c'est le fait qu'un ministre chargé de l'écologie possède neuf véhicules dont seulement deux électriques qui va faire réagir. On trouve notamment parmi eux un van California Beach de Volkswagen de 2017, muni d'un moteur 2 litres turbo diesel de 204 chevaux, soit un véhicule plutôt polluant.

Le 17 décembre 2017, Nicolas Hulot répond à la polémique en déclarant rouler à l'électrique « 95% de [son] temps » [2]. Il qualifie au passage les commentaires sur sa déclaration de patrimoine de « voyeurisme » et de « pinaillage ». Un pinaillage qu'on pourrait considérer comme justifié lorsque l'on sait que ce même ministre avait annoncé le 6 juillet 2017 que la France visait la fin des véhicules fonctionnant à l'essence ou au diesel en 2040 [3]. Il annonçait également la mise en place d'une prime pour permettre aux ménages les moins aisés d'acquérir un véhicule propre. Une telle position politique semble donc en contradiction avec la possession de neuf véhicules, dont certains gourmands en énergies fossiles.

Sources:

- [1] https://www.francetvinfo.fr/politique/moralisation-de-la-vie-politique/nicolas-hulot-un-ministre-de-l-ecologie-qui-possede-six-voitures 2517797.html
- [2] https://www.europe1.fr/politique/patrimoine-des-ministres-nicolas-hulot-assure-rouler-a-95-en-electrique-3523388
- [3] https://www.lemonde.fr/planete/article/2017/07/06/nicolas-hulot-annonce-une-prime-pour-remplacer-les-vehicules-les-plus-polluants_5156706_3244.html

Accusations de viol (février 2018)

En février 2018, le journal L'Ebdo, aujourd'hui disparu, publie un article dans lequel plusieurs femmes accusent le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire de viol, pour des faits remontant respectivement à 1997 et 2008. La femme concernée par l'affaire de 2008 dit alors ne jamais avoir voulu rendre cette affaire publique. « Elle a dit dès le départ aux journalistes de l'Ebdo qu'elle ne souhaitait pas cette médiatisation, mais elle n'avait aucun pouvoir de s'y opposer », explique son avocat Me Michel Dufrance, et que depuis 2008, elle n'avait « sous aucune forme, réactivé celle-ci, ni auprès de son protagoniste, ni auprès de quiconque » [1]. Cette affaire avait été classée sans suite en raison de faits « ui en tout état de cause n'apparaissent pas établis, font l'objet ce jour d'un classement sans suite en raison de la prescription intervenue » [2]. L'autre accusation de viol sera par la suite classée sans suite, en raison de la prescription [3]. De son côté, Nicolas Hulot dément les accusations « ignominieuses » de l'Ebdo. Dans les jours qui suivent la publication de l'article, le gouvernement explique avoir confiance en Nicolas Hulot, qui reçoit notamment le soutien de Marlène Schiappa via une tribune publiée dans le JDD le 10 février 2018.

Le 12 février 2018, Nicolas Hulot annonce qu'il compte déposer une plainte pour diffamation contre L'Ebdo [3]. « Nous avons reçu pour instruction, Jacqueline Laffont et moi, de lancer cette procédure en diffamation », déclare son avocat, Me Alain Jakubowicz. La plainte est effectivement déposée le 2 mars 2018, à l'encontre d'Anne Jouan et Laurent Valdiguié, auteurs de l'article [2]. Le journal L'Ebdo disparaissant dans le courant de l'année trois mois d'existence, faute de succès, Nicolas Hulot retire sa plainte le 26 décembre 2018 [4]. Thierry Mandon, ancien directeur du journal, lui aussi visé par la plainte, déclare alors par l'intermédiaire de son avocat, Me Vincent Tolédano, que « Nicolas Hulot se désiste opportunément [...] d'une action en diffamation sur laquelle il a abondamment communiqué mais qui promettait de tourner à son désavantage ».

En août 2019 est annoncée la publication d'un nouveau roman de Mazarine Pingeot, intitulé « Se taire » et racontant l'histoire d'une jeune journaliste violée par une personnalité du monde médiatique. Certains passages sont alors vus comme présentant de troublantes similitudes avec l'affaire Hulot, comme la description d'un homme incarnant « programmé pour ne pas faire scandale », « connu pour son éthique » incarnant « l'image de la France », ou encore le fait que « Nulle suite n'a été donnée à ces révélations. Seul le journal qui en est à l'origine a fait faillite. », ce qui peut être vu comme une référence à la faillite de L'Ebdo [5]. S'ajoute à cela le fait que Mazarine Pingeot est la tante de la femme ayant déposé plainte contre l'ancien ministre en 2008 [6]. Avant même sa sortie, le roman est vu comme une dénonciation sous forme de fiction des faits dont est accusé Nicolas Hulot. Contactée par le journal L'Obs, l'éditrice Betty Mialet nie tout lien avec l'affaire : « A vrai dire, c'est une autre histoire qui a servi de déclic à Mazarine. Il y en a tellement qui sortent depuis l'affaire Weinstein. D'autre part, elle et Pascale Mitterrand se connaissent à peine. On a fait lire le roman à des avocats et je peux vous assurer que personne n'y a vu le moindre parallèle avec l'affaire Hulot. De toute façon, quoi qu'elle fasse, on a des problèmes avec les livres de Mazarine. Celui-ci est violent, c'est certain, mais elle va tomber de sa chaise quand je vais lui dire quel genre de rumeurs circule. », dit-elle, ajoutant que Mazarine Pingeot s'est inspirée de « l'histoire de plusieurs de ses amies » [7]. Dans une interview à Paris Match, la romancière répond au fait que l'on reconnaisse l'affaire Hulot dans son livre : « Reconnaître, non, je ne pense pas, je n'ai pas enquêté, je n'en ai pas discuté avec elle. Ce n'est pas précisément leur histoire à eux, même s'il y a des éléments de vérité qui sont inspirés de cette affaire, mais aussi d'autres cas. [...] Encore une fois, mon roman n'est pas leur histoire à eux. » [8].

Le 24 septembre 2021, l'affaire Hulot revient sur le devant de la scène médiatique suite à la sortie d'un livre du journaliste Jean-Michel Aphatie, celui-ci s'étant procuré un enregistrement d'une conférence de Bérengère Bonte, biographe de Nicolas Hulot. Celle-ci livre le témoignage de du directeur de l'agence photographique Sipa, à l'origine du contact entre Nicolas Hulot et la femme ayant déposé plainte contre lui en 2008 [9]. Puis deux mois plus tard, l'émission Envoyé Spécial compte consacrer son prochain numéro à l'affaire Hulot, en donnant la parole à plusieurs femmes l'accusant de viol et d'agression sexuelle [10]. Les quatre femmes donnent chacune des descriptions des événements plutôt concordante dans le comportement de Nicolas Hulot. Le 24 novembre 2021, veille de la diffusion de l'émission, prend la parole pour se défendre : « Ni de près ni de loin je n'ai commis ces actes, ces affirmations sont mensongères. [...] Dans la foulée, pas plus parce que ma conscience ne serait pas tranquille, je quitte définitivement la vie publique tout simplement parce que je suis écœuré. [...] Certains esprits malins vont prendre ça comme un indice de culpabilité. Non, c'est l'expression de mon écœurement. » [11].

Suite à la diffusion de l'émission, le Parquet de Paris ouvre une enquête préliminaire pour viol et agression sexuelle visant Nicolas Hulot. Il est annoncé que les investigations « s'attacheront à déterminer si les faits dénoncés peuvent caractériser une infraction pénale et si, au vu de leur ancienneté, la prescription de l'action publique est acquise » [12]. En effet, six femmes accusent l'ancien ministre, dont une mineure au moment des faits qu'elle rapporte, et le Parquet de Paris ouvre systématiquement une enquête lorsqu'une personne mineure est impliquée dans de tels suspicions. Au jour où sont écrits ces lignes, il n'y a pas eu d'avancée dans l'affaire Hulot.

Sources:

- [1] https://www.leparisien.fr/politique/plainte-contre-hulot-pascale-mitterrand-n-a-jamais-souhaite-mediatiser-l-affaire-09-02-2018-7550160.php
- [2] https://www.leparisien.fr/faits-divers/accusation-d-agression-sexuelle-hulot-a-depose-plainte-contre-ebdo-06-03-2018-7593075.php
- [3] https://www.leparisien.fr/faits-divers/accuse-d-agressions-sexuelles-nicolas-hulot-va-porter-plainte-pour-diffamation-contre-ebdo-12-02-2018-7555659.php
- [4] https://www.leparisien.fr/politique/vie-privee-nicolas-hulot-retire-sa-plainte-contre-ebdo-26-12-2018-7976946.php
- [5] https://www.franceinter.fr/les-curieuses-similitudes-entre-le-roman-de-mazarine-pingeot-et-l-accusation-de-viol-contre-nicolas-hulot
- [6] https://www.lesinrocks.com/livres/le-nouveau-livre-de-mazarine-pingeot-fait-il-reference-au-viol-dont-a-ete-accuse-nicolas-hulot-172473-09-07-2019/
- [7] https://www.nouvelobs.com/bibliobs/20190706.OBS15537/le-nouveau-livre-de-mazarine-pingeot-raconte-t-il-le-viol-dont-a-ete-accuse-nicolas-hulot.html
- [8] https://www.parismatch.com/Culture/Livres/Karine-Tuil-et-Mazarine-Pingeot-au-nom-des-femmes-1642096
- [9] https://reporterre.net/Nicolas-Hulot-a-t-il-commis-un-viol-Jean-Michel-Aphatie-apporte-un-nouvel-eclairage
- [10] https://www.leparisien.fr/politique/envoye-special-ces-femmes-qui-accusent-nicolas-hulot-25-11-2021-DAAL4W334JFEBJ4PUZ7ENWGSCM.php

[11] https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/11/24/nicolas-hulot-accuse-d-agressions-sexuelles-annonce-qu-il-quitte-definitivement-la-vie-publique_6103417_823448.html [12] https://www.franceinter.fr/politique/nicolas-hulot-accuse-de-viol-et-d-agressions-sexuelles-le-parquet-de-paris-ouvre-une-enquete-preliminaire

François de Rugy, ancien Ministre de la Transition Écologique

Parcours évoqué :

- * Président de l'Assemblée Nationale (mai 2017 septembre 2018)
- * Ministre de la Transition Écologique et Solidaire (septembre 2018 juillet 2019)

Au sujet du candidat Macron (janvier 2017)

Lors de la campagne présidentielle de 2017, François de Rugy faisait partie des personnes fustigeant Emmanuel Macron. Ainsi, il expliquait sur France 24 les deux problèmes qu'il avait avec ce candidat. Premier problème : son absence de programme écologique à cette période. « Le premier problème, pour moi, écologiste, c'est qu'il ne parle pas d'écologie. Je ne sais pas quel est son programme écologique. Quand il était ministre de l'Économie, non seulement il n'allait pas dans le sens de l'écologie, mais il était plutôt sur l'ancien monde », explique-t-il alors [1]. Deuxième problème : son absence d'alliés et de majorité : « Emmanuel Macron président : quel est le gouvernement ? Quelle est la majorité parlementaire ? [...] Ce ne sont pas les ralliements [...] qui vont construire l'ossature d'un gouvernement. » [2]. Une déclaration plutôt ironique lorsque l'on sait que, un mois plus tard, François de Rugy trahirait sa parole de soutenir le vainqueur de la primaire du Parti Socialiste pour se rallier à Emmanuel Macron.

Sources:

[1] https://www.europe1.fr/politique/quand-francois-de-rugy-estimait-que-macron-ne-parlait-pas-decologie-3747389

[2] https://www.ouest-france.fr/politique/francois-de-rugy/remaniement-il-ne-parle-pas-decologie-quand-francois-de-rugy-fustigeait-macron-5949119

Retour sur son engagement de soutenir le vainqueur de la primaire (février 2017)

Les 22 et 29 janvier 2017 ont lieu les deux tours de la primaire de la Belle Alliance Populaire, primaire du parti socialiste en vue des élections présidentielles de 2017. Tous les candidats s'engagent à en soutenir le vainqueur aux élections. Parmi lesdits candidats qui formulent cette promesse, on trouve François de Rugy, qui formule la promesse suivante : « Je m'inscrirai dans le rassemblement à l'issue de cette primaire, car cette primaire c'est désigner un candidat mais c'est aussi façonner un projet pour une gauche renouvelée. » [1]. À la suite du second tour, Benoît Hamon remporte la primaire et devient le candidat du Parti Socialiste.

Moins d'un moins plus tard, le 22 février 2017, François de Rugy revient sur sa promesse et annonce soutenir Emmanuel Macron : « Je choisis de m'engager dans la recomposition politique lancée par Emmanuel Macron. [...] Je ne suis pas dans une logique de parti. [...] Je pense que l'élection présidentielle ce n'est pas l'avenir d'un partie, c'est l'avenir de la France. » [2]. Il justifie notamment cela par une plus grande proximité avec le projet

politique du candidat LREM et une divergence avec celui du PS : « Les idées que j'ai défendues dans la primaire sont plus proches de celles défendues par Emmanuel Macron que de celles défendues par Benoît Hamon. ». Plus précisément il s'oppose à l'idée du revenu universel et du 49.3 citoyen proposés par Benoît Hamon.

Un tel retour sur sa promesse est qualifié de « faute morale » par le Premier Secrétaire du PS Jean-Christophe Cambadélis [3], et choque également l'opposition, l'élu de droite Julien Blaivel déclarant que « La fidélité, la loyauté et le respect des électeurs sont une fois de plus foulés au pied par le député sortant. ». La Haute Autorité des Primaires Citoyennes, quant à elle, qualifie l'attitude de François de Rugy de « contraire au principe de loyauté et à l'esprit même des primaires » [4].

Sources:

- [1] https://twitter.com/R Badache/status/834321766034055168
- [2] https://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/presidentielle-l-ecologiste-francois-de-rugy-annonce-sur-franceinfo-soutenir-emmanuel-macron-au-premier-tour 2068689.html
- [3] https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/la-promesse-non-tenue-de-de-rugy-4817788
- [4] https://www.lepoint.fr/politique/la-haute-autorite-des-primaires-deplore-le-soutien-derugy-a-macron-23-02-2017-2107033_20.php

Quitter son poste à mi-mandat : multiples changement d'avis (juin 2017)

Le 26 juin 2017, François de Rugy, alors Président de l'Assemblé Nationale, s'engage à suivre une initiative du groupe LREM en renonçant à son poste à mi-mandat, soit vers fin 2019 [1]. « "C'est un engagement qui a été pris collectivement et individuellement, je ne vais pas le remettre en cause », déclare-t-il. Il précise également que les personnes sortantes ne pourraient pas se représenter à leur ancien poste, dans une logique d'accès à des postes à haute responsabilité pour d'autres députés.

Pourtant, le 12 juillet 2017, il apporte des nuances à son engagement dans une interview à France Bleu : « Nous avons discuté au sein du groupe LREM et décidé de redébattre de la répartition des responsabilités à mi-mandat, donc on le fera. [...] Je ne vais pas préjuger des conclusions de ce débat. » [2]. Cette déclaration fait suite à une prise de position de Bernard Accoyer, secrétaire général du groupe LR, qui conseillait le jour même à François de Rugy de ne pas démissionner à mi-mandat pour « refuser le diktat de l'Élysée ». Une position reprise par d'anciens Présidents de l'Assemblée Nationale, en défense de l'autonomie parlementaire vis-à-vis de l'exécutif. François de Rugy précise que l'engagement de remettre son poste à mi-mandat « concerne l'ensemble des responsabilités (président de groupe, vice-présidents de l'Assemblée, présidents de commission...) donc il faudra bien mesurer ce que l'on doit faire sur l'ensemble de ces responsabilités à mi-mandat. ». D'un point de vue juridique, ce raisonnement s'appuie également sur l'article 32 de la Constitution, qui dispose que le Président de l'Assemblée Nationale est élu pour tout la durée de la législature.

Article 32 de la Constitution du 4 octobre 1958 [3]

« Le Président de l'Assemblée nationale est élu pour la durée de la législature. Le Président du Sénat est élu après chaque renouvellement partiel. »

Le 11 janvier 2018, François de Rugy maintient sa position d'effectuer son mandat jusqu'au bout lors de ses vœux à la presse : « Je veux laisser à mon successeur en 2022 une Assemblée nouvelle. » [4]. Pourtant, il revient sur cette déclaration moins d'une semaine plus tard, le 17 janvier 2018, en se prononçant favorable au fait de remettre son poste en jeu à mi-mandat : « Nous [NDR : lui et Richard Ferrand] travaillons en bonne intelligence et nous sommes d'accord sur ce point qui est qu'à mi-mandat - et alors que rien ne nous y oblige, moi j'ai été élu pour la durée du mandat - nous aurons un débat, un bilan sur l'exercice de nos responsabilités à l'Assemblée nationale, moi en tant que président, d'autres en tant que vice-président, en tant que président de commission, questeur, président de groupe. Ça, nous le faisons par nous-même, rien ne nous y oblige et nous en tirerons évidemment toute conclusion. [...] La phrase que j'ai dite le soir de mon élection, sur TF1, c'est 'remettre en jeu'. Je vous la redis exactement aujourd'hui. ».

Sources:

[1] https://www.europe1.fr/politique/rugy-renoncera-a-la-presidence-de-lassemblee-a-mi-mandat-3374423

[2] https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/francois-de-rugy-demissionnera-t-il-du-perchoir-dans-deux-ans-et-demi-pas-si-sur-1499884609

[3] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006527500

[4] https://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=http%3A%2F%2Flelab.europe1.fr %2Ffinalement-francois-de-rugy-accepte-de-remettre-en-jeu-la-presidence-de-lassemblee-a-mi-mandat-3548231#federation=archive.wikiwix.com

Dîners privés financés par de l'argent public (juillet 2019)

Le 10 juillet 2019, Mediapart publie une enquête dans laquelle François de Rugy est accusé d'avoir, entre octobre 2017 et juin 2018, d'avoir financé des dîners privés à partir de fonds publics [1]. Celui-ci, à l'époque président de l'Assemblée Nationale, aurait organisé des dîners avec des proches et amis en utilisant le personnel, le matériel et la cave à vin de l'Assemblée. Ces repas auraient compté entre autres du champagne et du vin de grands crus, des petites cuillères en or et des homards. Ces crustacés deviennent par la suite un symbole du scandale quand Mediapart publie le même jour une photo de François de Rugy et du contenu faste de ses dîners [2]. Le ministre réagit le jour-même en expliquant que ces dîners n'étaient pas privés, mais des « dîners informels liés à l'exercice de [ses] fonctions avec des personnalités issues de la vie civile » [3]. Il explique également « [qu']une part importante de la fonction de président de l'Assemblée Nationale consiste à un travail de représentation [qui le] conduit réqulièrement à accueillir. rencontrer et échanger avec des responsables politiques, français ou étrangers, locaux ou nationaux » [4]. François de Rugy dit n'avoir rien à se reprocher et rappelle pour se défendre que les budgets de réception de l'Assemblée Nationale ont baissé lorsqu'il la présidait. Sa femme, Séverine de Rugy, jette quant à elle accidentellement de l'huile sur le feu en expliquant que ces dîners permettaient à son mari de « rester connecté avec la société » et confirme que, dans leur grande majorité, touchaient à son cercle amical.

Invité sur France 2 le même jour, Stanislas Guerini, délégué général de LREM, confirme la version de François de Rugy, selon laquelle il s'agissait de repas de fonction [5]. « Il faut être très clair sur les principes, quand il y a des polémiques comme cela. Quand on est président de l'Assemblée nationale, soit on réceptionne des personnalités dans le cadre de ses fonctions et dans ce cas-là c'est normal que les moyens de l'Assemblée nationale

soient mis à disposition, soit c'est dans un cadre privé et dans ce cas-là cela doit être sur ses propres deniers. », détaille-t-il, ajoutant ensuite que cette affaire doit maintenant être jugée par la déontologue de l'Assemblée Nationale.

Le 12 juillet 2019, François de Rugy se défend des accusations qui pèsent sur lui dans l'émission Bourdin Direct [6]. Il commence par expliquer le caractère normal de tels dîners à l'Assemblée Nationale, « Ça vous surprend qu'à l'Assemblée Nationale on puisse être amené à servir du homard ? », occultant le fait qu'on l'accuse non pas d'en avoir servi, mais de les avoir financés sans justification avec de l'argent public. Ensuite, il dit n'avoir jamais mangé de homards ou bu de champagne : « Moi je n'aime pas ça [NDR : les homards], je n'en mange pas. J'ai une intolérance aux crustacés et aux fruits de mer. [...] Le champagne ça me donne mal à la tête, donc je n'en prends pas. ». Hélas, les internautes retrouvent rapidement d'anciens tweets du ministre venant contredire cette version. Le 3 août 2012, il décrit un repas de vacances comprenant entre autres une araignée de mer [7]. Le 24 août 2012, il dit fêter une décision du Conseil Constitutionnel en sabrant le champagne [8]. Si dans ce dernier cas, on ne dispose d'aucune preuve qu'il a bu ledit champagne et qu'on pourrait supposer que son intolérance aux fruits de mer est apparue entre temps, ces tweets viennent encore plus ternir son image dans cette affaire. Concernant la fameuse intolérance aux crustacés qu'évoque le ministre, Le Point est allé interroger l'allergologue et immunologiste Luc Colas [9]. Celui-ci explique qu'on peut trouver des intolérances au lactose ou aux mollusques, mais non aux crustacés, pour lesquels on trouve seulement des allergies. François de Rugy ayant parlé « [d']intolérance aux crustacés », en se rectifiant pour ne pas dire « allergie » à la place, on peut donc aisément qualifier sa déclaration de mensonge.

Rappelons d'ailleurs que cette affaire a éclaté en plein mouvement des Gilets Jaunes, à une période où le gouvernement cherchait) resserrer le budget. Même au sein de la majorité, le scandale fait du remous, comme en témoigne la déclaration d'un député LREM anonyme : « C'est scandaleux, cette histoire. C'est précisément ce que nous ont reproché les "gilets jaunes" ! Cela risque d'accréditer l'idée que les ministres sont pleins aux as et se gavent en profitant de l'argent public. Symboliquement, c'est très lourd. » [10].

Le 16 juillet 2019, François de Rugy annonce sa démission du gouvernement, la justifiant par le « lynchage médiatique » dont il est la cible, et dépose une plainte pour diffamation contre Mediapart [10]. « Les attaques et le lynchage médiatique dont ma famille fait l'objet me conduisent aujourd'hui à prendre le recul nécessaire — ce que chacun comprendra. La mobilisation nécessaire pour me défendre fait que je ne suis pas en mesure d'assumer sereinement et efficacement la mission que m'ont confiée le président de la République et le premier ministre. », explique-t-il dans un communiqué.

Le 23 juillet 2019, les résultats de l'enquête menées par l'Assemblée Nationale sont rendus publics. Parmi les douze dîners ciblés, neufs d'entre eux sont décrits comme réguliers, sans « difficulté particulière quant à leur imputabilité sur les frais de réception du président », avec un « niveau de prestations culinaires servies conformes aux normes habituelles, aucun produit de luxe n'étant utilisé » [11]. Les trois autres dîners, dont deux réalisés pour le réveillon de Noël et la Saint-Valentin, posent quelques problèmes. Le rapport d'enquête parle d'un nombre « extrêmement faible » d'invités, d'un niveau de prestation « nettement supérieur aux usages ». Ces dîners n'auraient « pas dû être imputés sur les frais de réception du président » [12]. L'enquête se conclue en disant que

« M. François de Rugy n'a enfreint directement ou indirectement, aucune règle et n'a commis aucune irrégularité. ». De cette affaire, il ne reste que le lourd aspect symbolique, celui d'un numéro 2 du gouvernement utilisant les fonds de l'Assemblée Nationale pour organiser trois dîners luxueux, à une époque ou ledit gouvernement mettait en place une politique d'austérité.

Sources:

- [1] https://www.mediapart.fr/journal/france/100719/la-vie-de-chateau-sur-fonds-publics-des-epoux-de-rugy
- [2] https://twitter.com/Mediapart/status/1148903703333810176
- [3] https://www.nouvelobs.com/politique/20190710.OBS15711/grands-crus-et-homards-geants-les-fastueux-diners-prives-de-francois-de-rugy-a-l-assemblee.html
- [4] https://www.francetvinfo.fr/politique/la-republique-en-marche/francois-de-rugy/diners-luxueux-travaux-onereux-ce-qui-est-reproche-a-francois-de-rugy-et-comment-se-defend-le-ministre 3531119.html
- [5] https://www.francetvinfo.fr/politique/la-republique-en-marche/francois-de-rugy/diners-fastueux-de-francois-de-rugy-la-deontologue-de-l-assemblee-nationale-doit-regarder-les-choses-et-juger-selon-guerini-lrem 3530855.html
- [6] https://twitter.com/brutofficiel/status/1149639701260713985
- [7] https://twitter.com/FdeRugy/status/231459930610225152
- [8] https://twitter.com/FdeRugy/status/261173938418225152
- [9] https://www.lepoint.fr/sante/affaire-rugy-l-intolerance-au-homard-n-existe-pas-13-07-2019-2324400 40.php
- [10] https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/07/16/le-ministre-de-la-transition-ecologique-francois-de-rugy-a-presente-sa-demission 5490012 823448.html
- [11] https://www.francetvinfo.fr/politique/la-republique-en-marche/francois-de-rugy/affaire-rugy-aucune-irregularite-selon-l-enquete-de-l-assemblee-mais-trois-diners-aux-prestations-nettement-superieures-aux-usages_3548237.html
- [12] https://www.francetvinfo.fr/politique/la-republique-en-marche/francois-de-rugy/francois-de-rugy-pas-d-irregularites-mais-trois-diners-epingles-par-l-enquete-de-l-assemblee 3548435.html

63 000€ de travaux dans son logement de fonctions (juillet 2019)

Le 11 juillet 2019, Mediapart publie un second article sur François de Rugy, cette fois-ci concernant des « travaux de confort » que le ministre aurait réalisé entre fin de 2018 et début 2019 dans son logement de fonction, pour un montant total de 63 000€ d'argent public [1]. Concernant la nécessité des rénovations, les avis sont partagés. Nicolas Hulot, ancien occupant des lieux, déclare pouvoir les comprendre : « Ce que je peux dire de cet appartement de fonction, c'est qu'il baignait dans son jus. Personnellement je m'en fichais complètement, je n'ai fait aucun travaux, je savais que je n'étais que de passage. Mais je peux comprendre qu'une famille qui s'y installe ait pu souhaiter le rafraîchir un peu » [2]. Jean-Louis Bertrand, dirigeant d'une société contactée pour refaire les peintures puis recalée, donne quant à lui un avis différent, décrivant un appartement « pas décati » et dans un état « très correct ». « Ce n'est pas comme si les murs étaient lépreux et qu'il y avait des fissures partout, on aurait pu y habiter encore, avec confort. Les peintures n'étaient pas neuves, mais ce n'était pas à rougir », explique-t-il, « On n'était pas dans une nécessité [mais] plutôt du confort » [3]. De plus, on apprend dans l'article de

Mediapart que, pour chaque type de travaux, l'entreprise retenue faisait toujours partie des plus coûteuses, voire était la plus coûteuse.

François de Rugy répond alors à travers un communiqué qu'il publie notamment sur son compte Facebook [4]. « Les travaux effectués fin 2018 ne portaient aucunement sur des éléments ayant d'ores et déjà été rénovés il y a seize ans, mais sur des pièces plus anciennes. [...] Différents types de travaux ont ainsi été réalisés fin 2018 : des travaux de gros entretien (peintures et sols) et des travaux d'aménagement (des placards, une paroi de baignoire, un flexible de douche, une barre de douche, des joints de salle de bain, une porte de douche). [...] Le choix des entreprises pour la réalisation de ces travaux a été fait par les services du ministère, qui ont privilégié les prestataires avec lesquels des marchés publics ont été passés et qui présentaient toutes les garanties et références nécessaires en matière de rénovation de bâtiments anciens. », peut-on y lire. On peut noter que le fait de qualifier de « vétustes » les peintures de l'appartement dans ce même communiqué n'a pas été bien pris par de nombreuses personnes dans les commentaires de cette publication. Le montant des travaux, quant à lui, se voit justifié par le « caractère très particulier des lieux », l'hôtel de Roquelaure où se situe l'appartement étant un bâtiment du début du XVIIIème siècle.

Sources:

- [1] https://www.mediapart.fr/journal/france/110719/rugy-les-contribuables-ont-aussi-enjolive-grands-frais-l-appartement-du-ministre
- [2] https://www.parismatch.com/Actu/Politique/Francois-de-Rugy-a-realise-63-000-euros-de-travaux-dans-son-logement-de-fonction-1636495
- [3] https://www.francetvinfo.fr/politique/la-republique-en-marche/francois-de-rugy/francois-de-rugy-a-effectue-plus-de-63-000-euros-de-travaux-dans-son-appartement-avec-des-fonds-publics-revele-mediapart 3530821.html
- [4] https://www.facebook.com/permalink.php? story_fbid=pfbid0c9rbspaDCyPTvZP4JTdrjxoCuHFpK16SZnWtUya97KWy2vSjTfJLXMgwiyNYidHdl&id=312413003572

Dîner avec des lobbyistes de l'énergie (juillet 2019)

Lors de sa nomination au poste de Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, François de Rugy succédait à Nicolas Hulot, qui quittait cet emploi en dénonçant l'influence trop forte des *lobbys* dans les cercles du pouvoir [1]. Ce n'est cependant pas l'approche de François de Rugy, comme le révèle un article de ouest France du 12 juillet 2019 dans lequel on apprend qu'un des désormais célèbres « dîners informels » du ministre impliquait des *lobbyistes* du secteur de l'énergie [2]. Le journal révèle d'ailleurs un message attribué à François de Rugy, dans lequel il est précisé que ce dîner n'est pas officiel et ne doit pas apparaître dans son agenda public : « Je tiens à apporter des précisions pour le dîner de ce soir. C'est un dîner dont j'ai pris l'initiative personnellement. C'est un dîner informel comme j'en ai déjà organisé d'autres. Ce n'est pas un dîner officiel, il ne doit d'ailleurs pas apparaître dans l'agenda public. C'est pourquoi je n'associe pas les membres du cabinet. J'ai demandé exceptionnellement à Xavier Ploquin [NDR : son conseiller en énergie] et à lui seul d'y être, compte tenu de certains thèmes abordés. Merci de s'en tenir à ce fonctionnement. ». Parmi les invités du dîners, on trouve notamment Marc Teyssier d'Orfeuil, directeur d'une entreprise spécialisée dans le *lobbying* et la communication institutionnelle [3].

D'après d'anciens ministres, rencontrer des lobbyistes n'a rien de scandaleux, car il faut recueillir des avis différents lors de la création d'un projet de loi. Delphine Batho, ancienne Ministre de l'Écologie, montre à ce sujet une certaine prudence : « Il m'est arrivé bien entendu de recevoir des chefs d'entreprises, et que ces chefs d'entreprise puissent être accompagnés d'un lobbyiste, mais jamais à dîner ! Peut-être éventuellement une réunion de travail sous forme de petit-déjeuner ou de déjeuner mais c'était l'exception et en tout cas ça figurait toujours à l'agenda officiel. » [4]. Quant à Michel Sapin, ancien Ministre de l'Économie ayant porté en 2016 une loi relative à la transparence de la vie économique, il reconnaît avoir eu des rendez-vous informels avec des lobbyistes, mais reconnaît les risques de le faire en secret : « Rencontrer des gens qui viennent défendre des intérêts, quand bien même ce serait des intérêts privés, c'est parfaitement légitime. Le faire dans le secret, c'est créer le soupçon. ».

Le 16 juillet 2019, jour de sa démission du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, François de Rugy revient sur ce dîner avec lobbyistes : « Ce n'étaient pas des dîners entre amis [...} mais liés à ma fonction. » [5]. Il se positionne d'ailleurs contre l'idée de rendre public la liste de toutes ses rencontres : « Je suis contre le fait de publier en continu les noms de ceux qui me rencontrent. Car on ne pourra plus faire de politique. Si c'est public, les gens vont être questionnés dès qu'ils seront sortis. ». Une déclaration plus qu'ironique venant d'un homme politique s'étant présenté comme un modèle de transparence depuis ses débuts en politique. En effet, il avait, entre autres, dévoilé ses revenus de député en 2009, pris position en faveur d'une loi pour la transparence de la vie publique en 2011 ou encore rendu public le salaire de ses collaborateurs en 2017 suite à l'affaire Fillon [6]. Deux ans plus tard, il trouve acceptable de dîner en secret et sans les membres de son cabinet avec des lobbyistes.

Sources:

- [1] https://www.marianne.net/politique/l-invitation-discrete-diner-d-un-lobbyiste-la-table-de-francois-de-rugy
- [2] https://www.ouest-france.fr/politique/francois-de-rugy/info-ouest-france-les-diners-informels-de-rugy-avec-des-lobbystes-6441634
- [3] https://www.france24.com/fr/20190713-francois-rugy-convie-diner-ministere-lobbyistes-monde-energie-mediapart
- [4] https://www.francetvinfo.fr/politique/la-republique-en-marche/francois-de-rugy/affaire-de-rugy-rencontrer-des-lobbyistes-est-legitime-selon-d-anciens-ministres-mais-cela-figurait-toujours-dans-l-agenda-officiel 3533579.html
- [5] https://www.huffingtonpost.fr/entry/apres-la-polemique-des-diners-rugy-ne-veut-pas-donner-les-noms-des-invites_fr_5d2d8105e4b02fd71dd9a82c
- [6] https://www.ouest-france.fr/politique/francois-de-rugy/francois-de-rugy-chantre-de-la-transparence-depuis-ses-debuts-en-politique-6440671

Utilisation de ses chauffeurs pour conduire des proches (juillet 2019)

Le 16 juillet 2019, alors que François de Rugy est en plein scandale autour de ses dîners, Ouest France publie une enquête autour de l'utilisation que le ministre fait des voitures avec chauffeurs qui lui sont attribuées [1]. On y apprend que, lorsque celui se rend en train à Nantes, il y fait venir sa voiture sécurisé depuis Paris afin d'assurer ses déplacements privés et publics sur Place, soit un aller-retour représentant un total de 1000

kilomètres, dont la moitié à vide. Il pouvait arriver que cette voiture soit utilisée pour promener les enfants du ministre, comme l'explique l'un de ses chauffeurs : « À Nantes, elle promène ses deux enfants ». Cela aurait lieu non seulement à Nantes, terres d'élection de François de Rugy, mais aussi à Paris, dans les rues de laquelle le fils de son épouse actuelle serait véhiculé.

Le cabinet du ministre, interrogé par Mediapart à ce sujet, reconnaît qu'il est arrivé que le ministre soit conduit accompagné « par son épouse, ses enfants, celui de son épouse, ou toute autre personne liée ou non à l'exercice de ses fonctions » et qu'il arrivait exceptionnellement « qu'un trajet commun dans Paris ait débuté ou se soit terminé avec son épouse et/ou ses enfants seuls, pour des raisons d'efficacité et de sécurité. » [2].

À la question de Ouest-France selon laquelle le ministre agirait hors des clous en faisant venir systématiquement sa voiture de Paris, son équipe répond par la négative et explique cela par des raisons de sécurité. « En raison de son agenda chargé, le ministre prend toujours le train pour se rendre à Nantes et en revenir. Il est ensuite véhiculé par une voiture et un chauffeur du ministère. Qu'il s'agisse de séquences officielles ou non. Pour des raisons de sécurité liées à la menace qui pèsent sur lui, et du fait que la préfecture de Loire-Atlantique ne peut, sauf exception, mettre de véhicule à sa disposition pour assurer sa sécurité. », expliquent-ils. Son entourage parle quant à lui de la possibilité de devoir se rendre quelque part en urgence dans un véhicule sécurisé, version confirmée par Matignon (où siège le Premier Ministre) : « La sécurité des ministres est la responsabilité de l'État n'est pas déléguée aux préfectures. ».

Ouest-France interroge alors d'anciens ministres anonymes, dont deux l'ayant été lors de la présidence Macron, qui nient l'existence d'une telle pratique. L'un d'eux souligne l'incohérence de faire venir une voiture par mesure de sécurité mais de venir en train : « Si de Rugy est particulièrement menacé, il prend une voiture avec ses officiers de sécurité, pas le train. Et s'il prend le train, eh bien il n'a pas besoin de faire venir sa voiture avec chauffeur, c'est aussi simple que cela » [3]. Un préfet ajout quant à lui que « la préfecture fournit toujours les voitures et les chauffeurs. Sauf pour le Premier ministre et le président de la République. Je n'ai jamais vu d'exception. ». Matignon explique alors une différence dans la règle pour les ministres se rendant dans leur fief : « Dans ce cas de figure, ils peuvent rentrer avec leur voiture de fonction et l'utiliser pour leurs déplacements privés et professionnels. C'est aussi pour ne pas embêter la préfecture. ». Mais au sujet du transport des enfants, Matignon reste silencieux et seul le cabinet du ministre répond, par la même explication fournie à Mediapart : « Il a pu arriver exceptionnellement qu'un trajet commun dans Paris ait débuté ou se soit terminé avec son épouse et/ou ses enfants seuls, pour des raisons d'efficacité et de sécurité. ».

Sources:

[1] https://www.ouest-france.fr/politique/francois-de-rugy/enquete-quand-la-voiture-de-francois-de-rugy-roulait-vide-entre-paris-et-nantes-6447481

[2] https://www.francetvinfo.fr/politique/la-republique-en-marche/francois-de-rugy/affaire-rugy-apres-la-demission-du-ministre-mediapart-et-ouest-france-font-de-nouvelles-revelations-sur-son-utilisation-des-voitures-avec-chauffeur 3538855.html

[3] https://www.midilibre.fr/2019/07/17/francois-de-rugy-aurait-abuse-des-voitures-avec-chauffeur-mises-a-sa-disposition,8317213.php

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports

Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Parcours évoqué :

* Ministre de l'Éducation Nationale (mai 2017 – mai 2022)

Suppression de 1800 postes dans l'Éducation Nationale (août 2018)

Au mois d'août 2018, le Premier Ministre Édouard Philippe annonce la suppression, dans le courant de l'année prochaine, de 4 500 postes dans la fonction publique. Il est annoncé le 16 septembre 2018 que parmi eux figureront 1 800 membres de l'Éducation Nationale, et plus précisément des professeurs du secondaire (collèges et lycées) et des membres de l'administration [1]. Le ministre projette de gérer cette réduction du nombre d'enseignants pour un nombre toujours égal d'élèves de la façon suivante : « Le volume d'enseignement sera évidemment maintenu à travers le recours aux heures supplémentaires [...] exonérées de cotisations salariales, donc plus rémunératrices pour les professeurs ». Cette suppression de postes est d'autant plus surprenante qu'il est prévu pour l'année 2019 d'augmenter de 850 millions le budget du minisitère. Jean-Michel Blanquer répond alors « [qu']il va y avoir l'une des plus fortes augmenations [de budget] de l'État, avec plus de 800 millions d'euros en plus ; le sujet n'est pas d'avoir 1 800 postes de plus ou de moins, mais ce que nous faisons avec. ».

Le Ministre de l'Éducation Nationale explique également poursuivre « le grand rééquilibrage [des investissements] entre le primaire et le secondaire en continuant de créer des postes à l'école » et assure que le taux d'encadrement continuera d'augmenter en primaire, sans que celui du secondaire soit affecté. Il prend soin de rappeler que cela s'inscrit dans « un contexte d'effort général de l'ensemble des pouvoirs publics » et que son autre grande priorité est « l'augmentation du pouvoir d'achat des professeurs » [2].

Du côté des personnes concernés par la future suppression de postes, la pilule a du mal à passer. Ainsi, pour Frédérique Rolet, membre du syndicat enseignant Snes-SFU, « L'Éducation nationale devait jusqu'ici rester une priorité et on voit bien que ça ne l'est plus. [...] On va avoir moins de profs et plus d'élèves. » [2]. Elle se montre également très critique au sujet des heures supplémentaires qui se profilent : « Prétendre qu'on peut augmenter le pouvoir d'achat des enseignants en ayant recours aux heures supplémentaires, et pas en augmentant les salaires pour tous, est un leurre politique. [...] Beaucoup de collègues font déjà deux heures supplémentaires (même si dans les textes une heure seulement peut leur être imposée) ; on ne peut pas compter ajuster le fonctionnement des établissements en misant uniquement sur cette carte-là. », ajoute-telle [1]. Du côté du syndicat enseignant réformiste SE-UNSA, le son de cloche elle le même : « On nous ressort de vieilles recettes. Contraindre les enseignants à faire plus et mieux – durant leurs heures de cours, alors que des chantiers importants sont ouverts tels la réforme du baccalauréat général et technologique ou la transformation de la voie professionnelle, c'est faire peser sur eux et sur leur professionnalisme toute la réussite du système. », déclare le porte-parole Stéphane Crochet. Rappelons qu'à cette époque, les enseignants doivent également se préparer aux nouveaux programmes scolaires, tandis que les élèves feront bientôt leurs armes sur la plateforme Parcoursup, dont le fonctionnement dans le futur sera grandement controversé.

Sources:

[1] https://www.lemonde.fr/education/article/2018/09/16/blanquer-annonce-la-suppression-de-1-800-postes-dans-l-education-nationale-en-2019_5355947_1473685.html

[2] https://www.huffingtonpost.fr/2018/09/16/jean-michel-blanquer-annonce-que-1-800-postes-vont-etre-supprimes-dans-leducation-nationale_a_23529109/

Remplacement du CNESCO (juillet 2019)

Au début de l'année 2019 est préparée la loi Blanquer « *Pour une école de la confiance* », qui est alors adoptée le 26 juillet 2019 [1]. Parmi les mises à jour qu'elle apporte, on trouve la disparition du CNESCO (Conseil Nationale d'Évaluation du Système Scolaire), remplacé par le CEE (Conseil d'Évaluation de l'École).

Article 40 de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance (extraits) [2]

« Le conseil d'évaluation de l'école, placé auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, est chargé d'évaluer en toute indépendance l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire.

[...]

A la fin de la troisième phrase du second alinéa de l'article L. 231-14 du code de l'éducation, les mots : "Conseil national d'évaluation du système scolaire" sont remplacés par les mots : "conseil d'évaluation de l'école". »

Cette suppression du CNESCO soulève alors quelques inquiétudes, puisqu'il s'agissait d'un organisme totalement indépendant, là où le CEE compte parmi ses membres des représentants du Ministère de l'Éducation Nationale. Ainsi, une fois cette loi adoptée et entrée en vigueur, l'organisation chargée d'évaluer la politique du Ministère de l'Éducation Nationale est partiellement dirigée par ledit ministère. Celui-ci se veut alors rassurant sur la question : « Sur la question de l'indépendance du futur Conseil d'évaluation de l'école, la présence des représentants du ministre de l'éducation nationale au sein du Conseil. services producteurs internes d'évaluation, paraît incontournable pour garantir leur implication comme l'a d'ailleurs préconisé la Cour des comptes. Il convient cependant d'observer que le Conseil d'État a salué la composition du Conseil d'évaluation de l'école comme permettant d'allier expertise, avec la présence de personnalités qualifiées, indépendance, avec la présence de quatre parlementaires, et responsabilisation des producteurs d'évaluations. » [3]. Il insiste également sur l'augmentation du nombre de parlementaires et de personnalités qualifiées au sein du conseil lors de la création de la loi, afin d'améliorer l'indépendance du CEE. Le ministère précise que le CEE dispose de « la maîtrise totale de son programme de travail » puisque, à la différence du CNESCO, ne peut pas être saisi par une quelconque autorité politique.

Sont également pointées des capacités perdues par le nouvel organisme d'évaluation. En effet, le CNESCO était « chargé d'évaluer en toute indépendance l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire » et pouvait faire « réaliser des évaluations », ce qui lui avait permis de mener de nombreuses études ayant eu un écho international, faisant

avancer les connaissances sur de nombreux sujets liés à l'éducation [4]. Le tout nouvellement formé CEE ne possède pas cela dans sa liste de compétences. Il n'est plus qu'un organe assistant le ministère, toute trace de possibilité de réaliser une étude a disparu [2]. « Il donne un avis sur les méthodologies, sur les outils et sur les résultats des évaluations du système éducatif organisées au niveau national par les services du ministre chargé de l'éducation nationale ou dans le cadre de programmes de coopération européens ou internationaux; », peut-on lire dans la liste de ses différentes mission.

En janvier 2020, le CNESCO renaît sous la forme d'un Centre Nationale d'Étude des Systèmes Scolaires, intégré au CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers). S'il n'est plus une institution de l'éducation nationale, il projette de conserver ses anciennes missions d'évaluation de l'école [5]. Il annonce que des recherches, synthèses scientifiques et conférences continueront d'être produites. Mais si le CNESCO a survécu, le Ministère de l'Éducation Nationale est le gagnant de cette histoire, puisque l'organisme charger de l'évaluer n'est désormais plus une institution totalement indépendante.

Sources:

- [1] https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038829065
- [2] https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000038829129
- [3] https://www.senat.fr/questions/base/2019/gSEQ190309300.html

[4]

http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2018/10/10102018Article636747527211 409559.aspx

[5]

http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2020/01/14012020Article637145829301 044615.aspx

Subventions du syndicat Avenir Lycéen (novembre 2020)

Le 8 novembre 2020, Mediapart publie une enquête, dans laquelle on peut apprendre que le Ministère de l'Éducation Nationale aurait versé des subventions importantes au syndicat Avenir Lycéen : 65 000€ en 2019 (dont 40 000€ pour un congrès jamais réalisé) et 30 000€ en 2020 [1]. Une grande partie de l'argent aurait été dépensée en frais de bouche sans que le ministère n'y voit de problèmes, malgré plusieurs alertes. Problème principal: il s'agit d'un syndicat dont les positions sont en faveur de la politique du gouvernement. Voyant poindre là d'éventuelles subventions intéressées, plusieurs médias commencent à reioindre Mediapart et se penchent sur cette affaire. Ainsi, Libération publie le 20 novembre 2020 un article [2] dont les informations seront relayées dans d'autres médias [3] et dans lequel d'anciens adhérents du syndicat le décrivent comme modelé par le ministère. Créé en fin 2018 et officiellement apolitique, il est accusé d'être né pour servir les intérêts du ministère, notamment concernant la réforme du baccalauréat de l'époque. L'une de ses fondatrices, Clairanne Dufour, déclare ceci : « C'est dégueulasse. On nous a utilisés, brossés dans le sens du poil en nous filant plein d'argent. Sans contrôle, encadrement, ni rien. Et aujourd'hui, des mineurs sont suspectés de détournement de fonds. Cette histoire est folle. ». Elle évoque le souhait originel du gouvernement de donner « de la visibilité aux élus des instances lycéennes, qu'il estimait plus légitimes », puis ajouter « sauf que, et j'ai mis du temps à le comprendre, le vrai objectif du ministre était de s'en servir pour exclure les autres syndicats ».

L'idée d'un syndicat étudiant créé et indirectement dirigé par le Ministère de l'Éducation Nationale commence alors à prendre de l'ampleur, en particulier quand Jean-Marc Huart, n°2 du ministère, est décrit par d'anciens membres du syndicat comme une personne étrangement trop impliquée dans l'avenir du syndicat [4]. Par exemple, Clairanne Dufour raconte la réaction de celui-ci après qu'Avenir Lycéen aie eu certains de ses membres élus au Conseil Supérieur de l'Éducation : « Dans les couloirs, il me dit : 'Clairanne, yes ! On a gagné'!. Et cette phrase, je pense qu'elle restera à jamais gravée dans ma tête. Si ça avait été un autre, syndicat, il n'aurait pas dit ça. ». Elle explique aussi comment le fondateur du syndicat, Maxence Duprez, s'est retrouvé en avril 2019 chargé de mission auprès de Jean-Marc Huart à la DGESCO (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire) : « Dans les 4 mois qui ont suivi la création d'Avenir lycéen, on a l'un des cofondateurs qui a obtenu un poste de chargé de mission à la Direction générale de l'enseignement scolaire... Ça a été un peu un pion en interne, pour avoir encore plus d'emprise : l'un des cofondateurs, qui co-préside les conseils d'administration, ce n'est pas anodin. Ce n'est pas acceptable et ça montre bien le lien entre les deux structures. ».

Cette vision n'est cependant pas partagé par tout le monde au sein du syndicat. En effet, Nathan Monteux, un de ses fondateurs, nie tout influence du ministère : « Ce sont des gens qui sont animés par une volonté de nuire, c'est simplement du mensonge pur et dur. Tous ceux qui disent que c'est le ministère qui aurait organisé la création d'Avenir Lycéen, moi, je n'ai aucun problème à dire : c'est faux. ». Il ajoute également que « la vérité est nettement moins polémique, n'en déplaise à certains, nous déplorons ces témoignages mensongers ainsi que leur instrumentalisation. [...] Nombreux ont été ceux qui n'étaient engagés dans aucun parti et qui au contraire ont trouvé dans Avenir lycéen un mouvement qui n'avait pas d'autre préoccupation que le lycée lui-même, sans aucune volonté de s'engager dans la politique nationale » [3]. Via le compte Twitter du syndicat, il publie le 21 novembre 2020 un communiqué de réponse [5]. Mais de son côté, la secrétaire nationale du SNES-FSU (Syndicat National des Enseignements de Second degré - Fédération Syndicale Unitaire) Claire Guéville décrit un discours formaté au sein d'Avenir Lycéen : « On avait très clairement l'impression d'un discours formaté, toujours dans le sens de l'administration. ».

Suite à la révélation de cette affaire, de nombreux syndicats lycéens font part de leur colère envers le ministre. Par exemple, la FIDL (Fédération Indépendante et Démocratique Lycéenne) voie dans les faits reprochés à Avenir Lycéen un « dévoiement total dévoiement total de la cause syndicale et une insulte faite aux jeunes dont le ministère aurait organisé l'étouffement de la parole » et demande à Jean-Michel Blanquer d'ouvrir une enquête judiciaire. Le MNL (Mouvement National Lycéen) dénonce « une entreprise politique n'ayant pas hésité à manipuler certains de nos jeunes camarades lycéens [...] afin de servir les intérêts du ministre » et l'UNL (Union Nationale des Lycéens) annonce déposé une plainte suite à l'enquête de Mediapart.

Le 22 novembre 2020, Jean-Michel Blanquer se défend sur RTL [6]. Il se défend de tout pilotage en sous-marin d'Avenir Lycéen et se prononce comme favorable à l'ouverture d'une enquête. « Vous avez juste des lycéens qui ont peut-être dépensé de manière inopinée l'argent qu'ils avaient. J'ai tout de suite demandé une enquête là-dessus. Ce n'est pas davantage que cela. », déclare-t-il après dit que Mediapart cherchait à faire une affaire « à partir de rien ». Il fustige également les réactions du groupe LFI à ce sujet, expliquant que ce sont généralement ses membres qui cherchent à infiltrer les syndicats étudiants.

Le 24 novembre 2020 a lieu un nouveau rebondissement dans l'affaire, quand Libération publie des messages prouvant l'implication du Ministère de l'Éducation Nationale dans celle-ci [7] [8]. On y découvre que, en décembre 2018, quelques jours avant la création d'Avenir Lycéen, des lycées récemment élus dans les CAVLs (Conseil Académique de la Vie Lycéen) se voient proposer par des membres de plusieurs rectorats de communiquer sur la mobilisation lycéenne qui se prépare en vue de la réforme du baccalauréat, afin « [d']appeler à la non violence et au dialogue ». Est également révélé le texte qui sera lu dans l'enregistrement vidéo associé, sur lequel un fonctionnaire de l'académie d'Orléans-Tour propose demande de faire quelques corrections. Un mail du même fonctionnaire, daté du 9 décembre 2018, invite un des jeunes élus des CAVLs à utiliser le hashtag #Avenirlyceen sur les réseaux sociaux. Or, le syndicat Avenir Lycéen n'a été créé que le 12 décembre 2018. La fuite de ces messages prouve alors l'implication des rectorats dans la création d'un syndicat étudiant à la ligne pro-gouvernementale dans le but d'orienter la mobilisation des lycéens, syndicat qui recevra dans les années qui suivent d'importantes subventions du Ministère de l'Éducation Nationale. Des preuves qui mettent à mal la défense de Jean-Michel Blanquer, qui estimait que l'on créait « une polémique à partir de rien ».

Par la suite, le Ministre de l'Éducation Nationale lance une enquête administrative autour des subventions perçues par Avenir Lycéen. Si il ne rend alors pas publiques les conclusions de celle-ci, il en missionne une seconde en mars 2021, auprès de l'IGESR (Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche) [9]. Le rapport de cette seconde enquête est accessible publiquement [10], dans une version où certain passages sont tronqués, car n'étant destinés qu'à l'intéressé, comme décrit dans l'article L311-6 du Code des Relations entre le Public et l'Administration [11]. Ce document s'intéresse à cinq syndicats étudiants dont l'IGESR a étudié le fonctionnement interne et l'utilisation des subventions, qui sont tous anonymisés en raison des exigences de l'article L311-6 du CRPA. Dans la partie « Synthèse » du rapport, ces organisations sont décrites comme désorganisées, ignorant « totalement les règles administratives et financières de bonne administration », des « nébuleuses [...] qui échappent au contrôle des lycéens en raison de la place qu'y occupent les étudiants de l'enseignement supérieur. ». Concernant les financements qu'elle reçoivent par le Ministère de l'Éducation Nationale, on peut lire ce qui suit [en page 2].

« Le financement ministériel qu'elles ont reçu de manière variable depuis 2010 ne paraît pas vraiment déterminant pour leur existence mais les soumet à des règles que leur fragilité ne permet pas de respecter, et les expose à des risques importants : engagement de dépenses qui s'avèrent non soutenables à terme, absence de contrôle interne des dépenses et tentations d'usage privé des moyens financiers mis à leur disposition. »

On peut également retrouver les deux tableaux suivant [en page 18 et 24], l'un répertoriant l'évolution du nombre d'adhérents à ces syndicats depuis 2010, l'autre le pourcentage que représente les subventions du ministère dans leurs finances depuis 2010.

Tableau 3: Nombre d'adhérents, montant des cotisations et nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux – 2021

Nombre déclaré de membres cotisants en audition	Montant déclaré de la cotisation		dhérents sur le sympatisants sur le le compte national		Nombre d'abonnés sur le compte national Facebook	Nombre d'abonnés sur le compte national Instagram
80	5€			1709	fermé	1917
1080	6€			505	2970	475
300	2€ ou 0€	3500	5000	6105	5366	3155
230	2€			2117	974	6587
200	10€	-	-	6755	5435	5982

Source : mission à partir des données transmises par les associations lycéennes ou recueillies sur Internet le 26 juin 2021

Tableau 6: Part du financement ministériel dans les encaissements annuels

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
									99,70%
50,31%	89,42%	100,00%	100,00%	57,23%	61,78%	82,64%	92,76%		
								89,24	
					93,52%	98,43%	95,30%	79,08%	93,29%
47,16%	29,79%	56,94%	53,19%	78,30%	50,26%	38,93%	70,10%	64,84%	85,69%

Source: mission à partir des comptes transmis [partie non communicable - art. L.311-6 CRPA] ou les relevés bancaires (autres associations)

Parmi les problèmes soulevés par l'enquête de l'IGESR, on trouve les suivants.

- une trop faible représentativité des lycéens au détriment des étudiants de l'enseignement supérieures, notamment au sein des élus
- une notion d'adhérent qui perd en substance avec l'émergence des réseaux sociaux et des possibilités de communication qu'ils offrent, mais qui reste le seul vrai moyen de contrôler les associations étudiantes
- des activités quasiment impossibles à mesurer dans la pratique
- des divergences entre associations sur les notions d'indépendance et d'impartialité
- la rotation rapide des responsables des associations.
- une absence de surveillance du ministère ayant mené à de nombreuses subventions allouées sans vérifications rigoureuses, empêchant notamment l'autonomie financière des associations.

Le rapport pose également cette question : « les lycéens responsables des associations bénéficiaires ont-ils le discernement et la maturité nécessaires pour utiliser ces sommes avec la prudence et la parcimonie attendues ? ». Il dresse alors une liste de quatre règles que les associations lycéennes n'ont pas toujours su respecter.

- appréhender les conséquences à long terme de certaines offres commerciales
- garder le contrôle des dépenses quand elles sont faites de façon dématérialisée
- établir la liste des dépenses autorisée et la faire respecter
- résister à la tentation d'un usage privé des moyens financiers mis à disposition.

Ainsi, l'enquête de l'IGESR ne désigne pas le Ministère de l'Éducation Nationale comme ayant monté de toutes pièces Avenir Lycéen pour l'utiliser par la suite, mais son rapport vient égratigner sa politique en soulignant de nombreux problèmes dans l'allocation de subventions aux syndicats étudiants, dont les contrôles financiers sont décrits comme « accablants ».

Sources:

- [1] https://www.mediapart.fr/journal/france/081120/le-syndicat-lyceen-chouchou-de-blanguer-dilapide-l-argent-du-ministere?onglet=full
- [2] https://www.liberation.fr/france/2020/11/20/avenir-lyceen-un-syndicat-modele-modele-pour-blanquer_1806306/
- [3] https://www.francetvinfo.fr/politique/jean-castex/gouvernement-de-jean-castex/quatre-questions-sur-avenir-lyceen-le-syndicat-accuse-d-etre-la-marionnette-de-jean-michel-blanquer 4192255.html
- [4] https://www.franceinter.fr/education/le-numero-2-de-blanquer-etait-plus-heureux-que-moi-qu-on-gagne-l-election-l-ex-presidente-d-avenir-lyceen
- [5] https://twitter.com/AvenirLyceen/status/1330194759508488193
- [6] https://twitter.com/RTL presse/status/1330594331946872835
- [7] https://www.liberation.fr/france/2020/11/23/affaire-avenirlyceen-les-documents-ecrits-qui-montrent-l-implication-des-rectorats 1806486/
- [8] http://demain-lecole.over-blog.com/2020/11/affaire-avenirlyceen-les-documents-qui-montrent-l-implication-des-rectorats.html
- [9] https://www.liberation.fr/societe/education/avenir-lyceen-la-justice-enquete-sur-des-soupcons-de-detournement-de-biens-publics-20210316 GV4JRWZ4VVE43COWSWT7GMPQTI/
- [10] https://s3.documentcloud.org/documents/21142186/igesr-rapport-2021-142-contr-le-associations-lyceennes-parents-eleves-recevant-subventions-menjs-pdf-96934.pdf [11] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article lc/LEGIARTI000037269056/

Allocation de Rentrée Scolaire et écrans plats (août 2021)

Chaque année, à l'approche de la rentrée scolaire, certaines familles peuvent se voir verser une allocation de rentrée d'environ 400 euros, leur permettant d'acheter les fournitures de leurs enfants. Pour la rentrée de 2021, une députée Modem propose de verser l'ARS (Allocation de Rentrée Scolaire) sous forme de bons d'achats. Interrogé par des journalistes à ce sujet le 29 août 2021, Jean-Michel Blanquer juge l'idée intéressante car « on sait bien, si on regarde les choses en face, que parfois il y a des achats d'écrans plats plus importants au mois de septembre qu'à d'autres moments » [1]. Cette déclaration sous-entendant que certaines familles bénéficiant de cette allocation préfèrent la dépenser en produits technologiques qu'en fournitures scolaires et vêtements pour leurs enfants n'a pas manqué de faire réagir. Pourtant, ce n'est pas une idée nouvelle, car on la retrouvait déjà en 2008 avec le député UMP Édouard Courtial, qui déclarait à l'époque « il semblerait que certains distributeurs d'électroménager enregistrent des pics de vente d'écrans plats au moment de la rentrée » [2].

Depuis, plusieurs études ont été menées à ce sujet, dont une de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) en 2013 qui déclarait que « la quasi-totalité (99 %) des bénéficiaires ont acheté des fournitures scolaires et 95 % des vêtements » [3]. Concernant la hausse d'achats d'écrans plats, et autres produits d'électroménager, Libération a interrogé le cabinet Gfk Market Intelligence France, spécialisé dans les études de marché [4]. D'après eux, selon des données des cinq dernières années, les mois d'août et septembre sont en fête les deux mois où le marché du téléviseur enregistre le moins de vente, loin derrière les périodes de fête ou de soldes. « Les mois forts sont les fêtes de fin d'année (Black Friday en tête) et les périodes de soldes. En sus, les compétitions de football (Euro et Coupe du monde) viennent animer les ventes en mai et

juin », déclare le cabinet, tout en ajoutant que les téléviseurs sont désormais tous des écrans plats, les télés à tube cathodique ayant disparu des rayons de produits neufs.



Le 31 août 2021, Jean-Michel Blanquer est interrogé par le média Brut, dans un entretien relayé entre autres par France Inter [5]. Il y persiste sur ses précédentes déclarations : « Si à la fin, des parents dépensent cet argent qui a été donné par la puissance publique pour autre chose que pour l'enfant, ça n'est pas bien. [...] Et même si ça arrive dans une minorité de cas... Et bien ça n'est pas une bonne chose. Voilà, on peut se dire ça calmement, étudier la chose calmement. Je le dis de manière très équilibrée et basée sur des faits. ». Mais lorsqu'on lui demande alors sur quels faits il se base, sur quelles études, il explique que « c'est une évidence », que « dans 100% des cas, l'argent n'est pas dépensé par les enfants ».

Le lendemain, 1er septembre 2021, le Ministre de l'Éducation Nationale tempère sur France Inter, mais sans revenir sur ses propos. « Mon postulat, toujours, sur chaque sujet, c'est les droits de l'enfant. [...] Si même de façon marginale, de l'argent destiné aux enfants est utilisé pour autre chose que pour les enfants, c'est la protection des enfants que l'on vise et rien d'autre. », déclare-t-il, avant d'ajouter « J'essaye tout simplement de dire la vérité [...] Des professeurs me parlent, me racontent ce qu'ils se passent sur le terrain ». Mais lorsqu'on le confronte à l'enquête CAF, il la remet en question : « Il n'y a pas de vraies enquêtes, ce sont des enquêtes sur des déclarations de ce que disent les gens. Essayons d'être sérieux sur ces sujets. Je n'ai jamais dit qu'il y avait une mesure à prendre là-dessus. Je dis "regardons". ». En effet, il s'avère que l'étude en question de la CAF (du moins, celle de 2013 [3]) est une enquête réalisée par téléphone auprès de 2009 bénéficiaires de l'ARS. Cependant, Jean-Michel Blanquer a, à trois reprises dans cette affaire, fait des déclarations en se basant sur ses seules croyances, sans être capable de citer une source à moins qu'on lui en confronte une.

Sources:

[1] https://www.ouest-france.fr/politique/jean-michel-blanquer/l-allocation-de-rentree-utilisee-pour-acheter-des-ecrans-plats-la-polemique-en-cinq-actes-a63b167e-0d70-11ec-b0e4-020644947e6b

[2] https://www.leparisien.fr/societe/l-allocation-de-rentree-ne-doit-pas-servir-a-acheter-unecran-plat-31-08-2008-185907.php

[3] https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/essentiel/147%20-%20ESSENTIEL%20-%20Usages%20ARS.pdf

[4] https://www.liberation.fr/checknews/les-ventes-decrans-plats-augmentent-elles-enseptembre-comme-le-dit-blanquer-20210831_FKTO6DNEKZDAFLCDFDFUBKYIRI/ [5] https://www.franceinter.fr/societe/allocation-de-rentree-et-ecrans-plats-les-approximations-de-jean-michel-blanquer-en-trois-temps

Masquage sur Twitter d'une question autour des masques FFP2 (décembre 2021)

Le 27 décembre 2021, Jean-Michel Blanquer publie un tweet dans lequel il rappelle son intérêt pour la sécurité sanitaire à l'école : « À l'issue du conseil de défense sanitaire de ce jour, il a été décidé le maintien de la rentrée scolaire, en présence, au lundi 3 janvier 2021 pour tous les écoles, collèges et lycées. La sécurité sanitaire et l'avenir de notre ieunesse demeurent les priorités du gouvernement. » [1]. À ceci, une professeure répond en lui rappelant le manque de moyens de protection dans les écoles : « Où sont les masques gratuits ? Où sont les tests ? Où sont les détecteurs de CO2 ? Où sont les purificateurs d'air? Où sont les investissements pour garantir l'aération? » [2]. Hélas, sa réponse a été masquée par le ministre. Pour ceux qui ne seraient pas familier avec Twitter, cela signifie que, à moins d'avoir accès au lien direct vers la réponse, il est impossible de la voir dans les réponses du tweet original du ministre. Pour vérifier cela, il suffit de se rendre sur le tweet de Jean-Michel Blanquer, cliquer sur l'icône « ... » en haut à droite, puis sur « Voir les réponses masquées ». Ainsi, le Ministre de l'Éducation Nationale a choisi, via un compte officiel sur un des réseaux sociaux les plus utilisés, de faire taire une personne lui posant des guestions légitimes sur sa politique. Nul besoin de préciser qu'une telle action a déclenché un violent effet Streisand, de nombreuses personnes venant lui reposer la question tout en montrant aux autres ce qu'il venait de faire.

Sources:

[1] https://twitter.com/jmblanquer/status/1475545409930027013

[2] https://twitter.com/VilleCG/status/1475550680521785349

Vacances à Ibiza et protocole sanitaire (janvier 2022)

Début janvier 2022, les enseignants sont dans l'attente de la publication du protocole sanitaire pour la rentrée scolaire du 3 janvier. Celui-ci est finalement publié par le Ministre de l'Éducation Nationale le dimanche 2 janvier 2022 à 16h00, dans un article de la section pavante du site du Parisien. Ainsi, non content de ne rendre son protocole accessible que par monnaie sonnante et trébuchante, Jean-Michel Blanquer le fait littéralement la veille pour le lendemain [1]. Le lendemain, il se justifie ainsi : « On est obligés d'être dans cette situation pour être au plus près de la réalité. [...] Nous avons des processus [à suivre] ». Il explique notamment que le protocole était établi depuis le 27 décembre par le conseil de défense sanitaire, mais qu'il avait fallu attendre l'aval du HCSP (Haut Conseil de la Santé Publique) et du conseil scientifique. Celui-ci est en effet nécessaire avant l'application de tout protocole sanitaire et a été rendu le 31 décembre, trois jours avant la rentrée [2]. Dans le protocole destiné à cette nouvelle rentrée scolaire, on apprend entre autres que les enseignants ne recevront pas de masques FFP2, plus efficaces que les masques chirurgicaux. Globalement, le protocole sera mal reçu par les enseignants et les parents d'élèves en raison de la difficulté à le mettre en application, surtout en moins de 24h. Interrogé sur LCI sur la non-obligation des masques FFP2, proposition ayant émané à

l'origine de l'opposition, Jean-Michel Blanquer déclare qu'il « serait bien que les sujets polémiques aillent sur un autre terrain [...] Les gestes barrières les plus fondamentaux, c'est se laver les mains et ouvrir les fenêtres ». Notons qu'au même moment, plusieurs pays d'Europe avaient déjà mis en place l'obligation du masque FFP2 dans certains lieux (dans tous les lieux publics en Grèce et Autriche, dans les transports et commerces dans certains länder d'Allemagne, et caetera). Le ministre concède cependant un mois de janvier « peut-être un peu tendu », le conseil scientifique ayant en effet estimé durant les vacances qu'un tiers des enseignants pourraient être infectés par le virus d'ici à fin janvier.

Hélas, la polémique enfle encore plus quand, dans les jours qui suivent, Mediapart révèlent que le ministre était en vacances à Ibiza au moment de la publication du protocole sanitaire [3]. Le 18 janvier 2022, Jean-Michel Blanquer se rend à l'Assemblée Nationale pour la séance de questions au gouvernement. Il est alors interrogé avec virulence au sujet de ses vacances à Ibiza au moment de la publication tardive du protocole. La députée Virginie **Duby-Muller** critique les LR incompréhensibles » qui ont été publiées, puis l'attaque en ces mots : « Votre faute politique n'est pas d'avoir pris des vacances. Votre faute politique est de ne pas avoir fait vos devoirs de vacances, en présentant plus tôt, et de manière concertée, votre protocole. ». À cela, le ministre évoque le moment difficile causé par l'apparition du variant Omicron et des nouveaux problèmes qu'il a posés, avant de défendre son droit aux congés. « Est-ce que j'avais le droit prendre quelques jours de congé après cette année ? Y a-t-il des réunions ou des éléments que je devais faire pendant cette période et que je n'ai pas faits à cause de cela ? », déclare-t-il juste avant que plusieurs députés répondent « Oui ! ». Jean-Michel Blanquer reconnaît ensuite malgré tout le choix hautement symbolique de son lieu de vacances, choix qu'il dit regretter.

Certains membres de l'opposition, comme le député LFI Alexis Corbière, demandent la démission du ministre qui n'en est pas à sa première erreur de communication et a attendu le 2 janvier pour publier un protocole prêt depuis le 31 décembre : « Soyons précis, où est le problème ? Si nous avons bien compris, dès le vendredi 31 décembre, le ministère de la Santé avait établi un protocole sanitaire. Il était fixé dès le samedi 1er janvier à l'Éducation nationale. Mais [il] a préféré s'engager dans une opération de communication, donnant une interview samedi, prenant le temps, acceptant que son interview soit publiée dès le 2 janvier quelques heures avant la rentrée. ». Du côté du gouvernement, on cherche à tempérer la polémique. Le Secrétaire d'État aux Affaires Européennes Clément Beaune défend par exemple le ministre sur France Info, le 18 janvier 2022 : « Jean-Michel Blanquer n'a pas commis de faute. Il faut rester dans l'espace européen, il faut être absolument tout le temps joignable et au travail : je crois que c'était le cas de Jean-Michel Blanquer, qui a travaillé pendant ses vacances, qui d'ailleurs, je peux en témoigner, n'est pas coupable de prendre sa tâche à la légère et de ne pas être au travail à 100% du temps. » [4]. Hélas, cette défense se fragilise rapidement dans les jours qui suivent, notamment lorsqu'une source de Matignon (là où siège le Premier Ministre) explique que la destination de Jean-Michel Blanquer était connue mais n'avait pas été validée : « On n'a pas découvert hier la destination [...] On n'a pas attendu non plus hier pour penser que ce n'était pas une bonne idée ». Notons également que, dès le jour de la rentrée, Jean Castex était passé au journal de 20 heures pour annoncer un changement du protocole annoncé par Jean-Michel Blanquer.

Le 18 janvier 2022, alors que le scandale dure depuis deux semaines et ne retombe pas, un débat autour de celui-ci est organisé sur la chaîne I24News, durant l'émission

« Conversations avec Anna Cabana » [5]. Problème : l'animatrice de l'émission n'est autre que l'épouse de Jean-Michel Blanquer, faisant rapidement apparaître d'énormes soupçons de conflits d'intérêts. Celle-ci se défendra en expliquant que cette information est tout sauf un secret : « Aujourd'hui, tout le monde sait que je suis la compagne de Jean-Michel Blanquer ».

Conséquences de ces vacances à Ibiza: trois grèves des enseignants, les 13, 20 et 27 janvier 2022, mises en place par la quasi-totalité des syndicats enseignants [6]. À ces grèves auront participé 38,5 % des enseignants dans les écoles maternelles et primaires et 23,7 % dans les collèges et lycéesn selon le Ministère de l'Éducation Nationale (le syndicat SNUipp-FSU annonçant des chiffres littéralement deux fois supérieurs). Suite à la grève du 13 janvier, Jean-Michel Blanquer annonce la mise à disposition des écoles de cinq millions de masques FFP2 [7]. Il aura donc fallu une gronde exceptionnelle du corps enseignant pour qu'il ne considère plus ces derniers comme un « sujet polémique ».

Sources:

- [1] https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/01/03/covid-19-a-l-ecole-jean-michel-blanquer-justifie-avoir-devoile-le-nouveau-protocole-sanitaire-tardivement-pour-etre-au-plus-pres-de-la-realite 6108023 3244.html
- [2] https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1136
- [3] https://www.marianne.net/politique/gouvernement/vacances-a-ibiza-chahute-par-lopposition-blanquer-regrette-la-symbolique
- [4] https://www.francetvinfo.fr/politique/jean-castex/gouvernement-de-jean-castex/jean-michel-blanquer-a-ibiza-matignon-etait-informe-mais-n-a-rien-valide-les-langues-se-delient-dans-les-ministeres 4921071.html
- [5] https://www.marianne.net/societe/medias/blanquer-a-ibiza-sur-i24news-un-vrai-faux-debat-anime-par-son-epouse-anna-cabana
- **[6]** https://www.20minutes.fr/societe/3219919-20220119-greve-enseignants-etat-esprit-profs-apres-ibiza-gate-blanquer
- [7] https://www.lefigaro.fr/actualite-france/mouvement-des-enseignants-contre-le-protocole-sanitaire-38-5-de-grevistes-selon-le-ministere-75-selon-le-premier-syndicat-20220113

Roxana Maracineanu, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée des Sports.

Nathalie Élimas, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée de l'Éducation prioritaire.

Parcours évoqué :

* Ministre déléguée auauprès du Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée de l'Éducation prioritaire (juillet 2020 – mai 2022)

Accusation de harcèlement et maltraitance (janvier 2022)

Le 14 janvier 2022, il est rendu public que le cabinet de Nathalie Élimas, Ministre Déléguée chargée de l'Éducation Prioritaire, est visé par une enquête administrative. Des faits de harcèlement et de maltraitance sont en effet dénoncés, dont cinq anciens membres du cabinet auraient été victimes. Le chef de cabinet de la ministre précise toutefois que celle-ci « n'est pas directement mise en pause. Ce n'est pas une enquête qui la vise personnellement. » [1]. Cinq sources anonymes déclarent quant à elle à l'AFP que Nathalie Élimas se voit reprocher des faits de harcèlement et de maltraitance [2]. Une personne ayant travaillé au sein du cabinet de la ministre déléguée évoque de nombreux arrêts maladies et départs de collaborateurs, tandis qu'une autre décrit un harcèlement « généralisé » et qu'une troisième décrit sa « descente aux enfers » et les crises de colère de Nathalie Elimas [3].

De son côté, la principale concernée se dit victime d'une attaque d'une grande violence, dénonce une diffamation contre laquelle elle pourrait porter plainte, mais reste sereine quant à la suite des événements. « Ce qui se passe, c'est une enquête interne pour observer les ressources humaines du cabinet. Ce n'est pas une enquête judiciaire, ce n'est pas une enquête préalable. [...] Tous les membres de mon cabinet ont été entendus, [...] les secrétaires, les chauffeurs, les conseillers, la ministre. », déclare-t-elle en précisant qu'un rapport serait rendu dans quelques semaines et qu'elle n'aurait aucun problème à le rendre public [2]. Concernant les accusations de harcèlement, elle répond ceci : « Parfois, dans la collaboration, ça dysfonctionne, il est possible qu'on mette un terme à une collaboration. C'est ça, et rien de plus. Tout s'est bien passé dans la bienveillance ».

Dans les jours qui suivent, un pré-rapport non destiné au public est remis à Jean Castex. Une source à l'Élysée explique alors à Europe 1 que « les conclusions sont terribles » et que Nathalie Élimas est directement mise en cause [4]. Le Premier Ministre se serait entretenu avec elle, lui demandant des explications et sa démission. La Ministre Déléguée chargée de l'Éducation Prioritaire refuse de quitter son poste. Si elle le conserve, c'est en partie parce que n'on ne peut , d'après un conseiller, démissionner contre sa volonté une ministre, à moins d'organiser un remaniement du gouvernement. Plusieurs ministres quand à eux reconnaissent qu'il a alors été donné la consigne de la mettre en retrait, de ne « plus rien demande à Élimas ». Contactée par Europe 1, l'intéressée réfute ces accusations et explique être toujours en fonction.

Début mars 2022, Matignon, où siège le Premier Ministre, reçoit une version détaillée du rapport. Le 5 mars 2022, un remaniement a lieu et Nathalie Élimas quitte ses fonctions de Ministre Déléguée chargée de l'Éducation Prioritaire [5].

Sources:

- [1] https://actu.fr/ile-de-france/enghien-les-bains_95210/une-enquete-administrative-aucabinet-de-nathalie-elimas-pour-des-faits-de-harcelement-et-de-maltraitance 47963132.html
- [2] https://www.ouest-france.fr/politique/accusations-de-harcelement-nathalie-elimas-se-dit-victime-d-une-attaque-d-une-grande-violence-d7d8b77a-776c-11ec-9aaa-90dc33402460
- [3] https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/01/15/enquete-administrative-sur-la-secretaire-d-etat-nathalie-elimas-accusee-de-harcelement-dans-son-cabinet_6109654_3224.html

[4] https://www.europe1.fr/politique/info-europe-1-la-secretaire-detat-nathalie-elimas-sur-le-depart-du-gouvernement-4094801

[5] https://www.leparisien.fr/politique/remaniement-jacqueline-gourault-et-nathalie-elimas-remplacees-au-gouvernement-05-03-2022-3DB4FVWF6FGJZFSYY5MEFQLRRI.php

Sarah El Haïry, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée de la Jeunesse et de l'Engagement.

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Parcours évoqué :

* Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance (mai 2017 – mai 2022)

Au sujet du candidat Macron (novembre 2016 - février 2017)

Lors de la campagne présidentielle de 2017, Bruno Le Maire s'était montré très critique au sujet d'Emmanuel Macron lorsque celui-ci n'était encore que candidat. Ainsi, le 17 novembre 2016, il s'exprimait ainsi sur Twitter : « Je n'ai rien trouvé de très surprenant ou novateur dans les idées d'Emmanuel Macron » [1].

Plus tard, le 19 février 2017 (soit à peine trois mois plus tôt), il est invité à un rendez-vous entre Europe 1, iTele et les Echos [2]. Son opinion sur Emmanuel Macron y est la suivante : « Il a du talent. Est-ce que cela le rend apte à gouverner le pays ? Je ne le crois pas. Ce qui lui fait le plus défaut, c'est un projet clair et cohérent. ». Pour lui, sa plus grand faiblesse est son incohérence : « Emmanuel Macron, c'est l'homme sans projet parce que c'est l'homme sans conviction. Il dit tout et son contraire, selon ses auditeurs. [...] Qui est le véritable Emmanuel Macron ? Est-ce que c'est celui qui dit qu'il veut dépénaliser le cannabis dans son livre Révolution ou celui qui ne veut pas dépénaliser le cannabis dans une interview au Figaro ? Celui qui dit qu'il n'est pas socialiste ou celui qui vient ensuite dire sur France Inter qu'il est de gauche ? ». Concernant les propos de l'époque d'Emmanuel Macron sur la colonisation, il ajoute ceci : « Macron a commis une faute politique contre la France et contre les Français. Qu'il s'excuse devant tous ceux qu'il a blessés! » [3].

Visiblement, l'absence de conviction et les propos sur la colonisation du candidat Macron ne gêneront pas longtemps Bruno Le Maire puisque, trois mois plus tard, alors que le candidat est devenu président, il opère un brusque changement de discours. Il accepte dès mai un poste de Ministre de l'Économie après s'être déclaré près à travailler avec Emmanuel Macron, évoquant les « fausses différences » entre son projet et celui du nouveau Président de la République [4] (projet qu'il qualifiait encore récemment de « soupe »). Si son hostilité à « l'homme sans conviction » semble déjà loin, le changement de camp de Bruno Le Maire s'officialise lors des élections législatives de juin 2017, quand il remporte la 1ère circonscription de l'Eure sous étiquette LREM [5], puis

lorsqu'il quitte définitivement Les Républicains pour rejoindre LREM, déclarant « Je suis adhérent à En Marche » aux journalistes du Point [6].

Sources:

- [1] https://twitter.com/BrunoLeMaire/status/799154478725398528
- [2] https://www.europe1.fr/politique/le-maire-macron-est-lhomme-sans-projet-parce-que-cest-lhomme-sans-conviction-2982191
- [3] https://twitter.com/BrunoLeMaire/status/833311285555118081
- [4] https://www.lefigaro.fr/elections/presidentielles/2017/05/07/35003-
- 20170507ARTFIG00205-l-offre-de-services-de-bruno-le-maire-qu-est-ce-qu-on-attend-pour-travailler-ensemble.php
- [5] https://www.leparisien.fr/elections/legislatives/legislatives-2017-suivez-les-resultats-de-bruno-le-maire-dans-la-dans-la-1re-circonscription-de-l-eure-11-06-2017-7027224.php
- [6] https://www.lepoint.fr/politique/bruno-le-maire-se-declare-adherent-a-en-marche-24-09-2017-2159395 20.php

Refus de dénoncer un politique harceleur, puis rétropédalage (octobre 2017)

Le 16 octobre 2017, nous sommes en pleine affaire Weinstein aux États-Unis et la parole des victimes de harcèlement sexuel se libère en France via le *hashtag* #balancetonporc. Ce jour-là, Bruno Le Maire est invité sur France Info et le journaliste Jean-Michel Aphatie lui demande s'il connaît un homme politique dont on dirait dans 10 ans « *nous savions qu'il était un harceleur* ». À cela, le ministre répond par la négative. Puis lorsque son interlocuteur lui demande si, dans le cas contraire, il le dénoncerait. « *Non. [...] La dénonciation ne fait pas partie de mon identité politique.* », répond Bruno Le Maire [1]. Cette déclaration du ministre fait vivement réagir sur les réseaux sociaux, d'autant qu'elle est prononcée lors d'un mouvement de libération de la parole. Dans les heures qui suivent, il rétropédale alors et publie une vidéo d'excuse dans laquelle il fait amende honorable et reconnaît une maladresse. « *Je me suis mal exprimé*, *je le regrette. J'ai réagi au mot de dénonciation que je n'aime pas et que je n'ai jamais aimé. Mais j'aurais dû réagir au problème de harcèlement sexuel lui-même. Il va de soi que si j'étais au courant de faits de harcèlement sexuel contre une femme, je serais le premier à le signaler. »*, explique-t-il [2].

S'il n'est ici pas possible de statuer sur l'honnêteté ou non de ses excuses, les internautes se chargent tout de même de faire un rappel purement juridique au Ministre de l'Économie et des Finances. En effet, d'après l'article 40 du Code Pénal, toute personne membre de la fonction publique étant au courant d'un crime ou d'un délit commis par une autre personne a l'obligation d'en informer le procureur de la République.

Article 40 du Code Pénal [3]

« Le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner conformément aux dispositions de l'article 40-1.

Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. »

Notons également que, en avril 2021, Bruno Le Maire ne tient plus du tout des propos aussi tranchés sur la dénonciation. À cette période, un scandale éclate suite à un reportage de M6 dans lequel sont filmés en caméra caché des restaurants clandestins qui servent des clients en plein confinement, et auguel un ministre aurait participé. De telles révélations sur un groupe de personnes se permettant d'être au-dessus des lois, bien que la présence d'un ministre dans ces dîners ne soit pas formellement attesté, déclenche une gronde populaire qui amène notamment à l'apparition du hastag #OnVeutLesNoms sur Twitter. Le 9 avril 2021, Bruno Le Maire est invité à Sud Radio pour parler notamment de la stratégie de relance économique du gouvernement. Lorsque vient le sujet des dîners clandestins auxquels un ministre aurait participé, il s'exprime ainsi « Je trouve tout cette histoire dangereuse pour notre démocratie et révoltante. Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose. C'est trop facile ce cynisme. C'est trop facile de jeter des noms en pâtures. C'est trop facile de jeter des fonctions ministérielles, gouvernementales, parlementaires en pâture au grand public. C'est trop facile de jouer sur les jalousies, c'est trop facile de jouer sur le ressentiment. Les personnes qui jouent avec ça doivent être dénoncées, et si elles ont procédé par mensonge, par allusion mensongères, poursuivies et condamnées. » [4, à 19:54]. Ainsi, en un peu moins de quatre ans, la dénonciation s'est visiblement intégrée à l'identité politique de Bruno Le Maire.

Sources:

- [1] https://www.francetvinfo.fr/societe/harcelement-sexuel/harcelement-sexuel-le-retropedalage-de-bruno-le-maire_2422967.html
- [2] https://twitter.com/BrunoLeMaire/status/919859416031211522
- [3] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006574933/
- [4] https://www.youtube.com/watch?v=krBT9lCky8U&ab channel=SudRadio

La taxation mondiale des entreprises (juin 2021)

Le 5 juin 2021, les ministres des États membres du G7 s'entendent sur la de taxation des entreprises (notamment les géants du numérique), avec un taux retenu de 15%. Bruno Le Maire, ministre très actif sur les réseaux sociaux, s'empresse alors de partager cette information, qu'il décrit comme un instant historique, sur ses comptes Twitter [1] et Instagram [2]. « Nous mettons fin à l'optimisation fiscale et les géants du numérique paieront enfin leur juste part d'impôt », explique-t-il.

Cependant, ce taux est à peine plus élevé que les 12,5% d'impôts que les entreprises paient en Irlande, considérée comme un paradis fiscal, et est bien éloigné des 21% initialement proposés par les États-Unis. Cet écart entre la proposition initiale et la valeur finale avait déjà été posée à Bruno Le Maire le 2 juin 2021 devant une commission de l'Assemblée Nationale, par la députée ND (Nouveaux Démocrates) Émilie Cariou : « alors que l'administration Biden présentait une proposition ambitieuse de 21%, la France n'a proposé qu'un petit taux de 15% » [3]. À ceci, le ministre répond « C'est le président américain, de lui-même, qui est revenu de 21% à 15%. Nous avons toujours dit qu'une taxation minimale des sociétés à hauteur de 21% convenait parfaitement à la France. ».

Le lendemain, le 6 juin 2021, Bruno Le Maire confirme sur Europe 1 cette version selon laquelle la France était initialement d'accord pour un taux d'imposition à 21% lorsque les États-Unis l'avaient proposé. « Quand les États-Unis avaient proposé 21%, nous avions dit tope-là, 21%, ça nous va très bien et on est prêt à avoir 21%. », raconte-t-il [4, à 3:19]. Il s'agit hélas là d'une version enjolivée des faits. En effet, le taux de 21% avait été

proposé le 6 avril 2021 par les États-Unis. Dès le lendemain, Bruno Le Maire est interrogé par la chaîne américaine Bloomberg TV à ce sujet et explique qu'il espère que les pays parviendront à trouver un accord sur un taux d'imposition pour taxer les géants du numérique [5]. Sa position penche alors plus du côté de la discussion et de la réserve que de celui du soutien instantané et indéfectible. Une version confirmée par le député européen des Pays-Bas Paul Tang, président de la sous-commission des affaires fiscales du Parlement Européen : « On ne peut pas dire qu'il ait soutenu la taxe à 21%. Il n'y a eu aucun soutien inconditionnel. Il a dit qu'il ne s'y opposerait pas mais ce n'est pas la même chose que de soutenir. [...] La France et l'Allemagne ne veulent pas s'engager dans un combat avec l'Irlande, l'Estonie ou la Hongrie. » [2]. L'économiste Shahin Vallée rappelle quand à lui qu'il n'y a, à l'époque, aucune trace d'une prise de position officielle de Bruno Le Maire où celui-ci soutiendrait les 21%.

Interrogé le 21 avril 2021 sur sa position autour du taux que propose l'administration Biden par Émilie Cariou, Bruno Le Maire dit avoir proposé à l'origine un taux minimal de 12,5% (soit autant que dans certains paradis fiscaux), mais se dit ouvert à une modification, affirmant qu'un taux de 21% ne poserait « aucun problème ». Il confirme ensuite cette version le 27 avril dans un entretien au Figaro : « La France avait proposé un taux d'imposition minimum global pour les sociétés à 12,5%. Si l'administration Biden propose un taux à 21% et qu'il y a consensus, il serait acceptable pour nous. » [6]. La section CheckNews de Libération dit avoir appris de Bercy (où siège le Ministre de l'Économie et des Finances) que l'on peut trouver des déclarations publiques du ministre où il soutenait explicitement les 21%, mais les journalistes disent n'avoir trouvé aucune trace allant en ce sens datant d'avant la proposition des États-Unis le 6 avril 2021 [2].

Ainsi, si la taxation des géants du numérique à travers le monde peut être vue comme une avancée, Bruno Le Maire se congratule un peu trop, présentant une version des faits enjolivée dans laquelle ces entreprises paient « leur juste part d'impôts », mais où il omet de préciser qu'il soutenait initialement un taux équivalent à ceux des paradis fiscaux.

Sources:

- [1] https://www.instagram.com/p/CRJxZ2LK4I2/
- [2] https://twitter.com/BrunoLeMaire/status/1401134351438450688
- [3] https://www.liberation.fr/checknews/taxation-mondiale-des-entreprises-la-france-a-t-elle-vraiment-soutenu-un-taux-eleve-de-21-
- 20210701 FWRF03GIU5HI7KKA5O24OYQ3N4/
- [4] https://www.europe1.fr/politique/accord-sur-un-impot-mondial-le-maire-salue-un-accord-historique-mais-espere-un-taux-plus-eleve-4050101
- [5] https://www.bloomberg.com/news/videos/2021-04-07/france-s-le-maire-sees-unique-opportunity-for-new-tax-system-video
- **[6]** https://www.lefigaro.fr/conjoncture/bruno-le-maire-et-olaf-scholz-pour-la-premiere-fois-leurope-agit-unie-20210427

Olivier Dussopt, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Comptes publics.

Parcours évoqué :

* Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Action et des Comptes Publics (novembre 2017 – juillet 2020)

* Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Comptes publics (juillet 2020 – mai 2022)

Changement de position autour du budget alloué aux collectivités (août 2017)

Le 2 août 2017, Olivier Dussopt, alors député PS, prend la parole à l'Assemblée Nationale concernant le budget alloué aux collectivités, s'adressant directement au Premier Ministre de l'époque, Édouard Phillipe. Il parle de « déception », d'un « sentiment de trahison », critiquant notamment la réduction des aides à l'investissement ainsi que les retombées négatives sur les associations œuvrant dans les quartiers difficiles, rappelant une perte de « 11 % des crédits ». Il ajoute également la question suivante : « Comment expliquezvous tout simplement que vous pouvez soutenir, et dire que vous soutenez, l'investissement public local en supprimant 300 millions d'euros de crédits de paiement qui auraient dû aller sur ce territoire ? » [1]. C'est dans cette logique qu'il votera d'ailleurs contre ledit budget, décrit dans la loi des finances 2018 [2] en novembre 2017. Cependant, ce même Olivier Dussopt est nommé Secrétaire d'État chargé de la fonction publique le 24 novembre 2017, et lors d'une nouvelle prise de parole à l'Assemblée le 27 novembre, vient défendre le budget contre lequel il avait voté la semaine précédente. Il déclare notamment que « les territoires qui concentrent des quartiers prioritaires sont assurés de ne pas perdre de ressources, y compris par la minoration des variables d'ajustement ». Une telle contradiction ne manque pas de faire réagir, notamment le sénateur socialiste David Assouline, qui s'exprime ainsi face à l'Assemblée : « Ca n'est pas banal, je pense même quasi-unique, que l'on puisse voter contre un budget à l'Assemblée et venir au nom du gouvernement six jours après seulement, dire qu'on est pour et surtout le défendre».

Sources:

[1] https://www.lexpress.fr/actualite/politique/video-quand-olivier-dussopt-critiquait-le-budget-qu-il-defend-aujourd-hui 1964549.html

[2] https://votreargent.lexpress.fr/impots/taxe-d-habitation-isf-flat-tax-les-8-mesures-cles-du-budget-2018 1962529.html

Accusations de prise illégale d'intérêts : œuvres d'art offertes par le groupe Saur (mai 2020)

En mai 2020, Olivier Dussopt est épinglé par Mediapart dans une possible affaire de corruption et de prise illégale d'intérêts. En effet, en janvier 2017, alors qu'il est député et maire de la ville d'Annonay, en Ardèche, Olivier Dussopt reçoit de la part du groupe Saur, chargé du traitement de l'eau, un cadeau composé de deux lithographies, alors que l'entreprise et sa ville sont sur le point de conclure un contrat qui fut ensuite signé le 1 er juin 2017. La valeur des deux œuvres d'art serait estimée à « un peu plus de deux milles euros » [1]. Elles n'ont pas été déclarées à la déontologue l'Assemblée Nationale par Olivier Dussopt, alors que cela est obligatoire pour tout cadeau d'une valeur de plus de 150 euros. Lorsque la polémique éclate, il explique alors ne pas l'avoir fait parce qu'il ne connaissait pas la valeur réelle des lithographies, et a d'abord parlé de « cadeau d'ami » avant de reconnaître un « cadeau de l'entreprise » . Il assure également avoir restitué le cadeau dans les plus brefs délais et l'avoir déclaré à l'Assemblée Nationale pour éviter toute polémique [2]. Concernant le contrat, il précise que l'attribution du contrat au groupe

Saur s'est fait en fonction de « critères de choix fixés par le cahier des charges de l'appel d'offres » et que « la Saur a remporté ces marchés pour lesquels elle était la mieux-disante ».

Franck Meneroux, membre du groupe Saur par le biais duquel le cadeau a eu lieu, déclare à Mediapart « ne pas gérer ce genre de chose » . L'entreprise quant à elle n'a pas fait d'autre commentaire que déclaré avoir « diligenté une enquête interne » . Dans les mois qui ont suivi, une enquête est ouverte par le PNF (Parquet National Financier), amenant à une perquisition par l'OCLCIFF (Office Central de Lutte Contre La Corruption et les Infractions Financières et Fiscales) de la résidence d'Olivier Dussopt et de la mairie d'Annonay [3]. Le principal concerné déclare alors que celle-ci « permettra de constater qu'il n'y a rien à me reprocher et clore cet incident » .

Sources:

[1] https://www.lexpress.fr/actualite/politique/olivier-dussopt-epingle-par-mediapart-pour-deux-tableaux-offerts-par-un-chef-d-entreprise 2126442.html

[2] https://www.lemonde.fr/politique/article/2020/06/12/olivier-dussopt-vise-par-une-enquete-du-pnf-apres-avoir-recu-deux-lithographies-en-cadeau_6042657_823448.html

[3] https://www.lexpress.fr/actualite/politique/oeuvres-d-art-en-cadeau-le-domicile-duministre-olivier-dussopt-perquisitionne-mardi_2133160.html

Agnès Pannier-Runacher, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie.

Parcours évoqué :

- * Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Économie et des Finances (octobre 2018 juillet 2020)
- * Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie (juillet 2020 mai 2022)

Le marché français de la retraite : « une boîte de Smarties » (janvier 2020)

Le 2 janvier 2020, la réforme des retraites bat son plein et Agnès Pannier-Runacher est invitée dans l'émission Bourdin Direct sur BFM TV pour répondre à quelques questions de Jean-Jacques Bourdin. Vient alors le moment où elle évoque l'idée de ne plus faire bénéficier d'un fond de solidarité les futurs retraités qui touchent plus de 120 000€ par an. L'animateur lui fait alors remarquer que ces personnes vont alors s'orienter vers la retraite par capitalisation, notamment vers BlackRock, le plus grand fond de pension du monde. Agnès Pannier-Runacher déclare que ce n'est pas un scénario dont il faut s'inquiéter car, au vu des 6 000 milliards de dollars que traitent l'entreprise, le marché français est pour eux « une boîte de Smarties » puis ajoute « arrêtons de croire qu'on est le centre du monde » [1]. Elle rejette par ailleurs l'idée que BlackRock aie pu faire du lobbying pour orienter la réforme des retraites en leur faveur. Quand Jean-Jacques Bourdin lui demande alors si le fait que le président de BlackRock, Jean-François Cirelli, aie été décoré Officier de la Légion d'Honneur la veille est une coïncidence [2], elle confirme : c'est une « pure coïncidence ». Elle rappelle ensuite des propos de ce même président, qui avait déclaré que la France était un pays où il faisait bon investir. Cela vient alors contredire la thèse qu'elle défendait deux minutes plus tôt, selon laquelle ce même pays représentait une boîte de Smarties pour BlackRock.

Cette déclaration fait polémique car l'idée soulevée par Jean-Jacques Bourdin d'une implication de BlackRock dans la réforme des retraites n'est pas une pensée isolée. En effet, de nombreux membres de l'opposition partagent cette théorie, comme le député PS Olivier Faure pour qui cette entreprise est « le côté obscur de la réforme des retraites » [3]. Dans la semaine qui suit, le 8 janvier 2020, une manifestation (qui n'est pas la première) a lieu devant le siège parisien de BlackRock, réunissant des cheminots et enseignants. L'un d'eux déclare ceci au Figaro : « C'est le principal gestionnaire d'actifs au monde, qui a eu une croissance exponentielle ces dernières années. On ne doit pas être aux mains d'une entreprise comme celle-ci. Alors quand on leur déroule le tapis rouge et qu'on donne la légion d'honneur au dirigeant, le projet est clair, c'est inquiétant», confie un professeur gréviste d'une classe de CP. » [4].

Sources

[1] https://rmc.bfmtv.com/mediaplayer/video/le-marche-francais-est-une-boite-de-smarties-pour-blackrock-arretons-de-croire-qu-on-est-au-centre-du-monde-agnes-pannier-runacher-1212109.html

[2] https://www.lefigaro.fr/flash-eco/legion-d-honneur-la-distinction-accordee-au-patron-de-blackrock-france-critiquee-sur-les-reseaux-20200101

[3] https://www.lefigaro.fr/flash-actu/la-france-une-boite-de-smarties-pour-blackrock-ditagnes-pannier-runacher-20200102

[4] https://www.lefigaro.fr/social/retraites-nouveau-rassemblement-devant-le-siege-de-blackrock-a-paris-20200108

Le krach boursier de 2020 : « le moment de faire de bonnes affaires » (mars 2020)

En mars 2020, la pandémie de Covid-19 et la chute du cours du pétrole déclenchent un krach boursier qui aura par la suite d'importantes conséquences économiques. Le 10 mars 2020, Agnès Pannier-Runacher, alors Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Économie et des Finances, est interrogée au sujet de la chute du cours des bourses mondiales sur le plateau de CNews [1]. Après avoir expliqué que le système financier est plus solide qu'au moment de la crise de 2008, elle fait cette déclaration qui fera polémique : « c'est le moment de faire des bonnes affaires en bourse ». Cette tentative de relativiser les retombées de la future crise en invitant à la spéculation ne passe pas, ni auprès de l'opposition, ni auprès des autres citoyens. Par exemple, le sénateur LR Bruno Retailleau déclare « Il y a tout le macronisme dans cette déclaration : l'amateurisme, la légèreté et la déconnexion des réalités. Des entreprises fermeront à cause de cette crise et Agnès Runacher y voit une opportunité. Il faut lui rappeler qu'elle est ministre, pas trader... », tandis que le PCF la qualifie de « Secrétaire d'État à la spéculation » [2]. La Secrétaire d'État se défend alors en répondant en ces mots à Bruno Retailleau : « Plutôt que d'être au service des entreprises, vous polémiquez à mauvais escient. Je rappelais les fondamentaux solides de nos entreprises, au-delà de la bourse, et notre système bancaire renforcé depuis 2008. Notre dispositif de soutien aux PME est en place depuis le 21 février. » [3]. À un autre internaute elle explique ceci : « C'est bien au contraire une considération de long terme cher Monsieur. Investir dans les entreprises françaises au moment où elles sont attaquées est un service à leur rendre ainsi qu'à leurs salariés. » [4]. En admettant qu'elle parlait d'investir dans les entreprises pour les sauver, et non spéculer sur leur chute pour en tirer un bénéfice, son choix de mots sur CNews aura été bien maladroit.

Sources:

[1] https://twitter.com/CNEWS/status/1237279536456314881 https://www.lefigaro.fr/politique/pour-agnes-pannier-runacher-c-est-le-moment-d-investir-en-bourse-20200310

[2] https://www.leparisien.fr/societe/krach-boursier-c-est-le-moment-d-investir-en-bourse-declare-la-secretaire-d-etat-agnes-pannier-runacher-10-03-2020-8276454.php

[3] https://twitter.com/AgnesRunacher/status/1237305145752539142

[4] https://twitter.com/AgnesRunacher/status/1237323073583448064

Loi ASAP : accusations de pression sur des députés (octobre 2020)

Le 27 octobre 2020, l'Assemblée Nationale adopte une version mise à jour projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique, abréviée en loi ASAP, un texte ayant pour but de « simplifier le quotidien des Français » en fluidifiant leurs relations avec l'administration [1]. On y retrouve, entre autres, des mesures aussi variées qu'une inscription en ligne pour le permis de conduire, la suppression du certificat médical obligatoire pour la pratique du sport des mineurs, le renforcement de la lutte contre le squat ou la réforme de l'Office National des Forêts. Un tel texte est qualifié de « fourretout » par l'opposition, grandement enrichi au fur et à mesure par l'Assemblée Nationale, passant de 50 articles à 167 dans sa version finale. Le sénateur UDI Jean-François Longeot explique que ce genre de phénomène est devenu assez commun. Le sénateur PS Jean-Pierre Sueur, quant à lui, rappelle que la grande majorité du texte a été adoptée sous la procédure accélérée : « À part la loi Bioéthique, aucun texte n'a échappé à la procédure accélérée qui, pourtant, dans notre Constitution et dans nos règlements, est présentée comme exceptionnelle ». Le fait qu'un texte si hétéroclite soit adopté selon un processus plus rapide que la normale fait craindre la présence de cavaliers législatifs, des mesures introduites discrètement dans un texte sans avoir de lien avec l'esprit ou l'objectif de celui-ci. Une crainte qui sera réfutée par l'opposition, le député LREM Vincent Thiébaut voyant dans l'enrichissement du texte le signe d'un « travail parlementaire de qualité ». Si elle devait cependant s'avérer fondée, cela pourrait entraîner une censure du texte par le Conseil Constitutionnel.

Ce risque de présence de cavalier législatifs avait déjà été soulevé plus tôt dans l'année, par exemple dans un article de Marianne du 18 septembre 2020 [2], où on apprenait que l'amendement 627 du projet de loi stipulait que « ne peuvent être ni communiqués, ni mis à disposition du public des éléments [...] dont la divulgation serait de nature à porter atteinte à des secrets de fabrication ou au secret des affaires ». L'article de presse évoquait aussi quatre autres amendements en rapport avec la commande publique : moins de concurrence, moins d'appels d'offres et plus de possibilité de renouveler implicitement des contrats.

Le 27 novembre 2020, un groupe de députés de la gauche annoncent déposer un recours au Conseil Constitutionnel contre le projet de loi, ayant réussi à rassembler 78 signatures sur les 60 requises. Le recours pointe la présence de cavaliers législatifs, l'absence d'avis du Conseil d'État et l'absence d'étude d'impact d'une quarantaine d'articles ajoutés au cours des débats [3]. La député PS Cécile Untermaier craint que l'allègement des règles de seuils de publicité n'ouvre la voie à une « recrudescence de la corruption », notamment via l'article 131 du texte qui, via un « motif d'intérêt général », permet de

« justifier la conclusion d'un marché public sans appel d'offres ni publicité préalable ». Elle avait également réagit le 28 octobre 2020 sur des articles concernant l'environnement : « Nous ne comprenons pas que quelques mois après la remise du rapport sur la catastrophe de l'usine Lubrizol, votre première action législative consiste à alléger les procédures et réglementations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement ».

Peu de temps après que la députée aie annoncé ce futur recours à l'Assemblée Nationale, Valérie Rabault, présidente du PS, et André Chassaigne, président du PCF, reçoivent tous deux un SMS d'Agnès Pannier-Runacher qui les invite à discuter du sujet avec elle. Le député PCF explique avoir été très gêné par ce message : « Jamais un ministre conscient de la séparation des pouvoirs, doté donc d'un minimum de culture politique, n'aurait osé un tel geste » et y voit le révélateur d'un gouvernement « qui se croit tout permis ». Quant à la députée PS, elle dit ne pas avoir répondu au message et avoir alors été contactée par un autre ministre puis par un président de commission. Elle finit par rappeler Agnès Pannier-Runacher, mais « en la recadrant avec sujet, verbe et complément ». Dans les jours qui suivent, les deux députés, accompagnés de Jean-Luc Mélenchon, écrivent un courrier au Premier Ministre Jean Castex où ils décrivent des « démarches contraires à « pressions l'esprit de la Constitution » et des graves et inacceptables ». Le cabinet de la ministre répond en jugeant ces accusations infondées : « La ministre a proposé par texto un échange avec des présidents de groupe potentiellement concernés leur suggérant de la rappeler [...] Elle a eu cet échange avec l'un d'entre eux, au cours duquel elle a indiqué l'intérêt que présentait la mise en œuvre rapide de plusieurs dispositifs attendus par les professionnels [...] D'autant plus que les députés étaient libres de la rappeler pour avoir cette conversation et qu'il lui paraissait de son devoir de porter à leur connaissance les points de vigilance à avoir sur ce texte, ainsi que les dispositions utiles pour mieux faire face à la crise sanitaire et accélérer la relance économique. ».

Sources:

[1] https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/le-senat-adopte-le-projet-de-loi-asaptexte-de-simplification-qualifie-de

[2] https://www.marianne.net/economie/en-catimini-le-gouvernement-etend-le-champ-du-secret-des-affaires

[3] https://www.lefigaro.fr/politique/loi-asap-la-gauche-a-depose-un-recours-au-conseil-constitutionnel-20201103

La « magie » de l'entreprise (octobre 2021)

Le 8 octobre 2021 a lieu à Paris le Big 2021, salon consacré à l'investissement et au businnes de l'industrie. Lors d'un des événements du salon, Agnès Pannier-Runacher prononce un discours vantant la « magie » de l'industrie, la magie de « l'atelier où on ne distingue pas le cadre de l'ouvrier, où on ne distingue pas l'apprenti de celui qui a 30 ans d'expérience » et parle de « la fierté de travailler dans l'usine, pour qu'on dise que lorsque tu vas sur une ligne de production, c'est pas une punition, c'est pour ton pays, c'est pour la magie » [1]. Ainsi, elle présente les usines comme un lieu magique, une utopie où tous les gens sont égaux. Un discours aussi infantilisant et déconnecté de ce que peut représenter le travail en usine ne manque pas de faire réagir, entre deux moqueries sur le caractère ridicule et niais de celui-ci.

Le 13 octobre 2021, la Ministre Déléguée chargée de l'Industrie revient sur ses propos alors qu'elle est invitée sur France Inter [2]. En effet, une auditrice lui demande si elle n'a pas l'impression d'être déconnecté de la réalité, notamment en raison des conséquences physique du travail à l'usine et de l'espérance de vie dans le secteur, inférieure à la moyenne nationale. Agnès Pannier-Runacher présente alors ses excuses sur le fait que ses propos aient été mal interprétés. Néanmoins, si elle regrette la forme, elle persiste sur le fond, sur le fait que l'industrie est « un secteur d'avenir et de fierté », un secteur « attractif » et en rappelant l'amélioration des conditions de travail dans les usines depuis les années 70. Sur ce dernier point, il s'agit là d'un sophisme de la double faute, où l'on justifie une situation par le fait qu'il existe pire ailleurs ou a existé pire à une autre époque. C'est une des nombreuses failles de raisonnement que relève le politologue Clément Viktorovitch dans le discours de la ministre dans un article pour France Tv Info [3]. Il s'y concentre à la fois sur ses déclarations au Big 2021 et sur sa défense sur France Inter.

Sources:

- [1] https://twitter.com/Nicolasbdf/status/1446429026189459457
- [2] https://twitter.com/franceinter/status/1448181106252132352
- [3] https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/entre-les-lignes/agnes-pannier-runacher-et-la-magie-des-usines 4788203.html

Conseil à une retraitée pauvre de changer de système de chauffage (janvier 2022)

Le 27 janvier 2022, Agnès Pannier-Runacher est invitée sur le plateau de LCI. Lors de son intervention, on lui passe alors une vidéo à son intention venant d'une retraitée [1]. En voici la retranscription au mot près. « Madame la ministre, je suis Édith. Je vis avec moins de 8 euros par jour. Je suis retraitée et je n'arrive pas à me chauffer correctement. Je me prive de tous les loisir et mon loyer dépasse 50% de mes revenus. Qu'est-ce vous envisagez pour des personnes comme moi ? ».

Par souci d'équité et d'honnêteté, voici la retranscription au mot près de la réponse de la Ministre Délguée chargée de l'Industrie. « Alors cette retraité va, par exemple, recevoir les cent euros du chèque inflation à la fin du mois de février. Ça s'est très concret. Si elle est dans cette situation, elle est peut-être bénéficiaire du chèque énergie. C'est 250 euros cette année et ce sera versé, là aussi, du côté de mars avril. Ça fait donc 350 euros pour faire face à cette dépense. Et je comprends très bien sa situation. Après, justement, question : est-ce que, compte tenu de ses moyens, elle n'a pas intérêt au bout d'un moment à tout simplement changer son système de chauffage et regarder les aides dont elle peut bénéficier, parce que, au moment où elle changera son système, ça lui coûtera un peu plus cher certainement. Mais peut-être qu'en quelques mois, ou peut-être même en deux ans, elle sera capable de s'y retrouver dans ses dépenses et d'avoir un bénéfice. Donc c'est tout ça qu'il faut regarder pour accompagner cette dame. ».

Nul besoin de préciser qu'une déclaration aussi hors-sol a fait scandale. Lorsque le député Fabien Roussel vient le lendemain réagir à cet extrait, il désigne la retraitée comme « cette Française qui vit avec 8 euros par jour ». Ce à quoi Agnès Pannier-Runacher vient répondre « Ce n'est pas ce que dit cette dame. Vous devriez réécouter son témoignage sincère. Il s'agit de reste à vivre, de boucler ses fins de mois. Cette situation est insupportable. Mais les minima sociaux à la retraite ne sont pas de 240€/mois. Un peu d'honnêteté vous grandirait. » [2]. C'est pourtant bien ce que la dame en question avait

dit, au mot près : « Je vis avec moins de huit euros par jour ». Tout le monde semblait globalement avoir compris que la retraitée parlait implicitement de ce qu'il lui restait pour vivre après paiement du loyer et autres charges, mais la ministre a visiblement cru que ses opposants y voyaient le montant total de sa retraite.

À sa maladresse doublée d'une certaine mauvaise foi, les internautes sont venus répondre en rappelant quelques failles dans le raisonnement. Premièrement, on ne sait pas avec quel type de chauffage possède actuellement Mme Édith, et on pourrait donc envisager qu'elle se chauffe déjà à l'électricité. Deuxièmement, quand bien même elle se chaufferait au fioul, quand les charges ne vous laissent que 240 euros pour tenir jusqu'au bout du mois (nourriture, vêtements, etc), on envisage difficilement des travaux aussi coûteux que le changement du système de chauffage. Troisièmement, la retraitée évoque le coût de son loyer, indiquant alors qu'elle est locataire et non propriétaire. On ne peut alors pas être sûr à l'avance qu'elle aie l'autorisation d'effectuer de tels travaux.

La ministre continue en accusant Fabien Roussel de faire « [son] miel de la misère des Français » et en évoquant des mesures qui ont été prises, comme les aides qu'elle a évoqué la veille ou la limitation à 4% de la hausse du prix de l'électricité [3]. Faisons un petit calcul : les aides en question représentent, comme elle le disait sur le plateau de LCI, une aide de 350 euros pour l'année. Cela représente environ 96 centimes par jour, faisant passer le budget quotidien de Mme Édith de 8€ à 8,96€. Si dans sa situation, le moindre centime compte, il n'est pas sûr que ce soit une augmentation dont la ministre puisse décemment se vanter.

Sources:

- [1] https://twitter.com/Fabien_Roussel/status/1487141883025498130
- [2] https://twitter.com/AgnesRunacher/status/1487194083617644548
- [3] https://twitter.com/AgnesRunacher/status/1487194085525970945

Jean-Baptiste Lemoyne, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises.

Cédric O, Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques.

Olivia Grégoire, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable.

Alain Griset, ancien Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises.

Parcours évoqué:

* Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises (6 juillet 2020 – 8 décembre 2021)

Déclaration de patrimoine incomplète ou mensongère (novembre 2020)

Le 24 novembre 2020, cinq mois après la formation du gouvernement Jean Castex, la HATVP (Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique) publie les déclarations de patrimoine et d'intérêts des différents membres du gouvernement. L'une d'elles retient leur attention : celle d'Alain Griset. Ses déclarations ne sont « ni exactes ni sincères » d'après la HATVP et celle-ci transmet son dossier au Procureur de la République [1]. Le Ministre des PME aurait oublié de mentionner des « participations financières détenues dans un plan d'épargne en actions (PEA), ainsi que le compte espèces associé, pour un montant total de 171 000 euros ». De plus, l'argent du PEA provient de la vente de parts d'une SCI (Société Civile Immobilière) détenues par la CNAMS Nord (Confédération Nationale de l'Artisanat, des Métiers et des Services), dont Alain Griset était président jusqu'à sa nomination au gouvernement. Si celui-ci explique avoir demandé l'autorisation à la CNAMS de faire fructifier cette somme, la HATVP répond que « On est dans la confusion des patrimoines, ce qui n'est pas conforme à la loi ». Deux enquêtes judiciaires sont alors ouvertes, l'une par le parquet de Lille et l'autre par le parquet de Paris, pour abus de confiance. En parallèle, la cellule antiblanchiment de Bercy, effectue un signalement au parquet de Lille, également pour abus de confiance [2].

Le 13 novembre 2020, Alain Griset avait déjà été auditionné par la HATVP à ce sujet et expliqué que les membres de la CNAMS avaient décidé, en août 2019, de lui confier les 130 000 euros issus d'une cession immobilière pour qu'il les fasse se développer sur son PEA. Lorsqu'on demande pourquoi cet argent n'a pas été placé sur un compte de la CNAMS, un proche du ministre répond « [qu']ils ont fait ça entre collègues, ils se conniassent depuis longtemps. Le PEA était, c'était facile. » [1]. Jusqu'à juillet 2020, ce placement avait généré une plus-value de 19 200 euros. Le 2 novembre 2020, l'argent était reversé à la CNAMS.

Le 10 février 2021, une perquisition est effectuée au logement de fonction d'Alain Griset [3]. Son ministère précise qu'il s'agit « [d']une étape classique dans le cadre d'une enquête préliminaire ». Le 22 septembre 2021, Alain Griset est censé comparaître devant la justice pour les suspicions qui pèsent sur lui, mais son avocat fait repousser le procès au 12 octobre 2021 à cause de « problèmes d'agenda » [2]. Le parquet de Paris se dit quant à lui « surpris de voir ces sujétions apparaître dans le calendrier du prévenu aujourd'hui », notamment car « la date de l'audience avait été fixée en mai à la demande de la défense et sur proposition du ministère public ». Le procureur, lui, ajoute ceci : « Tout le monde a un calendrier, personne ne méconnaît l'existence d'un agenda de ministre. Alors de deux choses l'une, soit on ne juge pas les ministres, soit on considère qu'ils doivent répondre, comme tous les autres justiciables. ».

Le 12 octobre 2021, le procès s'ouvre finalement, puis le verdict est prononcé le 8 décembre 2021 : pour sa déclaration de patrimoine « incomplète ou mensongère », Alain Griset est condamné à six mois de prison avec sursis et trois ans d'inéligibilité avec sursis [4]. Moins de deux heures plus tard, il annonce sa démission du gouvernement. Son avocat, Me Patrick Maisonneuve, précise que son client compte faire appel. Selon l'Élysée, il ne s'agit pas vraiment d'une démission : « Sur la proposition du Premier Ministre, le Président de la République a mis fin aux fonctions d'Alain Griset ».

Sources:

- [1] https://www.lemonde.fr/politique/article/2020/11/24/transparence-le-ministre-des-pme-alain-griset-epingle-par-la-hatvp_6060917_823448.html
- [2] https://www.liberation.fr/societe/police-justice/lemploi-du-temps-du-ministre-alain-griset-etant-trop-charge-son-proces-est-renvoye-

20210922 KOFWM2K7VBBXLMA756YYZBQX3E/

- [3] https://www.challenges.fr/politique/une-perquisition-au-logement-du-ministre-des-pme-alain-griset_751355
- [4] https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/12/08/le-ministre-alain-griset-condamne-pour-non-declaration-de-patrimoine_6105183_823448.html

Ministère des Armées

Florence Parly, Ministre des Armées.

Parcours évoqué :

- * Directrice générale adjointe de l'activité « Passage Orly et escales en province » d'Air France (janvier 2013 août 2014)
- * Directrice générale déléguée de la SNCF (novembre 2014 août 2017)
- * Ministre des Armées (mai 2017 mai 2022)

Accusations de trucages d'appels d'offres (juillet 2017)

Le 5 juillet 2017, Le Canard Enchaîné publie un article où il révèle que la Ministre des Armées Florence Parly est actuellement ciblée par une enquête du PNF (Parquet National Financier). En cause, une affaire de trucage d'appels d'offres à la SNCF, qui aurait en 2015 « saucissonné » la procédure via des filiales privées s'occupant de signer les contrats pour la SNCF. Ce système aurait alors permis à l'entreprise ferroviaire de s'assurer une commande de logiciels auprès du géant IBM [1]. À l'époque, Florence Parly était directrice financière de la SNCF et aurait mis un temps excessif à corriger ce système ne respectant pas les lois du marché. Auditionnée par une commission du Sénat, elle expliquait alors avoir respecté « une obligation de vigilance pour ne pas créer d'une manière un peu artificielle des filiales dont le seul objet serait évidemment d'échapper à la réglementation des marchés publics ». Pourtant, ce qui lui était reproché n'était pas la prudence sur la création de ces filiales, mais de prendre trop de temps à supprimer ce système déjà en place.

Cette affaire refait donc surface en 2017 via l'article du Canard Enchaîné. Interrogée par celui-ci, la Ministre des Armées se défend : « J'ai hérité d'une situation qui perdurait depuis quelques années. On peut considérer que j'ai mis quelques mois pour la régler, nous, néanmoins, c'est moi qui y ai mis fin. ». Mais surtout, on apprend via le quotidien qu'un cadre de la direction des achats de la SNCF avait été mis à l'écart pour avoir refusé les pratiques de l'entreprise, mais aussi que Florence Parly, alors sa supérieure hiérarchique, était selon lui restée sourde à ses demandes de le sortir de cette situation.

L'affaire reprend le 11 décembre 2018 lorsque ledit cadre, Denis Briteau, porte plainte contre Florence Parly pour harcèlement moral, délit d'extorsion de consentement,

complicité de malversation et subornation de témoin. « On m'a promené de poste en poste, ce qui pour moi correspondait à des mises au placard, une absence d'évolution de carrière et des préjudices financiers », raconte-t-il en décrivant sa situation depuis sa première plainte au parquet de Lyon en 2012 pour les trucages d'appels d'offres de la SNCF [2]. Licencié en décembre 2018, il annonce saisir les prud'hommes en raison du traitement qu'il a subi : « J'ai continué d'être harcelé par la direction de l'entreprise bien que des associations indépendantes m'aient reconnu comme lanceur d'alerte. ». Bien que la loi Sapin II interdise toute discrimination contre un salarié lanceur d'alerte, ce statut avait toujours été refusé par la SNCF à Denis Breteau [3].

Sources:

- [1] https://app.box.com/s/421bpkyqgw1wewy2spvcw7b4g4891o8e
- [2] https://www.leparisien.fr/economie/florence-parly-visee-par-une-plainte-du-lanceur-d-alerte-de-la-sncf-23-01-2019-7995420.php
- [3] https://www.gouvernement.fr/action/la-loi-pour-la-transparence-l-action-contre-la-corruption-et-la-modernisation-de-la-vie

Rémunération excessive à la SNCF et déclaration d'intérêts incomplète (août 2017)

Comme tous les ministres, Florence Parly doit dès le début de son mandat remplir une déclaration d'intérêts, qu'elle rend le 12 août 2017 à la HATVP (Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique) [1]. Dans celle-ci, on découvre le montant qu'elle a touché sur le premier semestre de 2017 en tant que directrice de SNCF Voyageurs avant de prendre ses fonctions de Ministre des Armées. Cela représente un salaire d'environ 52 000€ net par mois, ce qui revient à avoir touché 80% de sa rémunération annuelle en seulement six mois [2]. Selon un décret de 1953 fixant la rémunération maximale des dirigeants d'entreprises publiques, celle-ci ne peut excéder 450 000€ brut (donc environ 370 000€ net), c'est-à-dire environ 30 800€ par mois. Ainsi, Florence Parly excède grandement la limite légale dans sa déclaration d'intérêts.

Article 3 du Décret n°53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social (extrait) [3]

« III. - Les décisions des ministres prises en application du I relatives aux sommes versées aux personnes mentionnées au 2° du I au titre des 1° et 2° du I ne doivent pas conduire à fixer ou approuver des rémunérations excédant un plafond brut de 450 000 euros. Ce plafond peut être modifié par décret. »

L'entourage de la ministre explique alors que celle-ci ne viole aucun passage du décret : « Le plafond de rémunération à 450 000 euros pour les dirigeants d'entreprise publique s'applique aux personnes ayant le statut de 'mandataire social'. Or, Florence Parly était contractuelle de droit privé. Elle aurait donc pu être rémunérée au-delà de 450 000 euros par an. » [4]. Cependant, demeure la question du fait que Florence Parly aie touché 80% de sa rémunération annuelle habituelle en six mois. Cela est expliqué ainsi par ses proches : « En 2017, Florence Parly a touché une part variable au titre de l'atteinte de ses objectifs de l'année 2016. Au moment de son départ de la SNCF pour devenir ministre, elle a perçu une part variable au titre de ses résultats de l'année 2017, proratisée au nombre de mois effectivement passés à la SNCF. » [2]. Le surplus touché correspond donc à 50% d'une prime de résultats de l'année 2017. Cela signifie donc que la SNCF a

considéré dès le mois de juin que Florence Parly avait atteint ses objectifs de l'année. Ces revenus mirobolants et difficilement justifiés choquent d'autant plus l'opinion que, à cette époque, la SNCF cumulait quelques quarante-deux milliards d'euros de dette [4].

Quelques mois plus tard, le 5 octobre 2017, Libération révèle dans un article que la Ministre des Armées a oublié de mentionner dans sa déclaration d'intérêts son passé dans le domaine privé, comme par exemple son siège au comité exécutif d'Air France jusqu'en 2014 [5]. Cet oubli serait dû aux formulations du questionnaire de ladite déclaration. Originellement, il demandait d'abord les activités professionnelles rémunérées « à la date de l'élection ou de la nomination », puis celles « au cours des cinq dernières années ». En mai 2016, les deux questions ont été fusionnées en une seule, demandant « les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration ». Florence Parly a alors considéré que le dernier « ou » de la phrase l'autorisait à ne déclarer qu'une seule des deux parties, et donc à omettre sa carrière dans le privé. La HATVP, quant à elle, ne comprend pas une telle interprétation du texte : « C'est un "ou" inclusif, le décret n'a pas changé le sens de ce qui est demandé et par ailleurs le guide du déclarant est extrêmement clair sur le sujet, on exige bien une déclaration sur les cinq dernières années. ».

Sources:

- [1] https://www.hatvp.fr/livraison/dossiers/parly-florence-di3412-gouvernement.pdf
- [2] https://www.marianne.net/politique/sncf-la-ministre-florence-parly-52000-euros-parmois-pour-vous-faire-preferer-le-train
- [3] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000026228693
- [4] https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/armee-et-securite/52-000-euros-par-mois-pourquoi-la-remuneration-de-la-ministre-des-armees-florence-parly-a-la-sncf-pose-question_2409339.html
- [5] https://www.liberation.fr/france/2017/10/05/les-petites-difficultes-de-la-ministre-des-armees-avec-sa-declaration-d-interets 1601078/

Air France : un parachute doré de 400 000€ (novembre 2017)

Le 1^{er} novembre 2017, Florence Parly rend à la HATVP (Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique) la nouvelle déclaration d'intérêts, après en avoir rendu une **version incomplète** quelques mois plus tôt. Elle a cette fois-ci pensé à y déclarer son passé chez Air France, en tant que directrice générale adjointe chargé de l'activité « *Passage Orly et escales en province »* [1]. De janvier à août 2014, elle aurait touché entre janvier et août 2014 79 000€ net par mois. Mais surtout, son départ d'Air France a été accompagné d'une indemnité de plus de 675 000€ brut, soit environ 406 000€ net [2]. Il ne s'agissait même pas d'une compensation d'une future longue période de chômage, puisque Florence Parly avait, dans les mois suivants, rejoint un poste de directrice générale déléguée à la SNCF. Cela semblait même relever d'un accord avec Air France : « Florence Parly [...] quittera le groupe à compter du 8 septembre 2014 pour s'engager dans une nouvelle phase de son parcours professionnel », déclarait Air France le 28 août 2014.

À l'époque où Florence Parly quittait Air France avec une indemnité se comptant en centaines de milliers d'euros, l'entreprise enregistrait de mauvais chiffres, avec une perte

de 129 millions d'euros [3], tandis qu'un plan social de départs volontaires était mise en place, avec un objectif de 800 personnes (500 membres du personnel au sol et 300 hôtesses de l'air et *stewards*) [4].

Sources:

- [1] https://www.hatvp.fr/livraison/dossiers/parly-florence-dim4273-gouvernement.pdf
- [2] https://www.marianne.net/politique/quand-la-ministre-florence-parly-s-envolait-d-air-france-avec-un-parachute-de-675000-euros
- [3] https://www.lesechos.fr/2015/02/apres-les-pertes-de-2014-air-france-klm-vise-le-retour-aux-profits-cette-annee-1105825
- [4] https://www.lepoint.fr/economie/air-france-nouveau-plan-de-departs-volontaires-22-01-2015-1898688_28.php

Geneniève Darrieussecq, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.

Ministère de l'Intérieur

Gérald Darmanin, Ministre de l'Intérieur.

Parcours évoqué

- * Ministre de l'Action et des Comptes Publics (mai 2017 juillet 2020)
- * Ministre de l'Intérieur (juillet 2020 mai 2022)

Au sujet du candidat Macron (janvier 2017)

Le 25 janvier 2017, en pleine campagne présidentielle, Gérald Darmanin, alors secrétaire général du groupe LR, publie dans l'Opinion une tribune intitulée « Le bobopopulisme de Monsieur Macron » [1]. Dans celle-ci, il décrit un candidat populiste, un anti-système qui pourtant est « le pur produit du système », en raison de ses origines sociales, de ses études et de ses relations, un « caméléon » qui fait toutes sortes de promesses sans rien détailler de leur mise en place. Il conclut sa tribune ainsi : « Loin d'être le remède d'un pays malade, il sera au contraire son poison définitif. Son élection, ce qu'au diable ne plaise, précipiterait la France dans l'instabilité institutionnelle et conduira à l'éclatement de notre vie politique. ». En mai 2017, Gérald Darmanin acceptera un poste de Ministre de l'Action et des Comptes Publics lors de la composition du premier gouvernement du mandat d'Emmanuel Macron.

Sources:

[1] https://www.lopinion.fr/politique/gerald-darmanin-lr-le-bobopopulisme-de-monsieur-macron

Accusations de viol et de harcèlement (mai 2017)

En mai 2017, un homme nommé Pierre Spatz adresse au Garde des Sceaux, François Bayrou, une lettre dans laquelle il accuse Gérald Darmanin d'avoir en 2009 violé sa femme, Sophie Patterson-Spatz. Cette année, alors qu'elle cherchait à faire annuler une plainte envers un ex-compagnon, elle s'était adressée à Gérald Darmanin, alors chargé de mission au service des affaires juridiques de l'UMP. Celui-ci lui aurait alors assuré son appui en échanges de rapports sexuels [1]. Elle les aurait alors acceptés sous la contrainte. Le rapport en question est présenté comme non consenti et une plainte pour viol est alors déposé en juillet 2017, avant d'être rapidement classé sans suite pour « absence totale d'infraction » [2].

En janvier 2018, une deuxième plainte est déposée par Sophie Patterson-Spatz ellemême à l'encontre de Gérald Darmanin, cette fois-ci pour viol, harcèlement sexuel et abus de confiance, plainte classée sans suite en février. Un troisième dépôt de plainte, cette fois avec la plaignante se constituant partie civile du procès, mène à l'ouverture d'une enquête et la désignation d'une juge d'instruction chargé de l'affaire. Lors de cette enquête, Gérald Darmanin est auditionné sans même être confronté à la plaignante. Six mois plus tard, 16 août 2018, la juge d'instruction publie une ordonnance de non-lieu, estimant que les investigations effectuées en début d'année menaient à la conclusion que les faits reprochés n'avaient pas été commis. On peut notamment lire dans l'ordonnance « Le défaut de consentement ne suffit pas à caractériser le viol. Encore faut-il que le mis en cause ait eu conscience d'imposer un acte sexuel par violence, menace, contrainte ou surprise » [1]. De son côté, Gérald Darmanin décide de porter plainte pour dénonciation calomnieuse contre Sophie Patterson-Spatz, mais aussi contre une habitante de Tourcoing qui ľa en février 2018 d'abus de faiblesse. accusé

Parenthèse personnelle: N'étant pas juriste et ne connaissant que des bases de droit, je ne suis pas en mesure de fournir une interprétation pertinente de cet extrait. Je sais cependant que, en droit pénal, une infraction se constitue de deux éléments: un élément matériel et un élément intentionnel. C'est ce deuxième élément qui, selon l'ordonnance et d'un point de vue légal, semble faire défaut: l'intention de l'accusé d'effectivement imposer un acte sexuel, intention pour laquelle l'enquête n'avait pas établi assez de preuves. En effet, Gérald Darmanin plaide le rapport consentant, mais en l'état de l'enquête de l'époque, rien ne permet encore, sauf erreur de ma part, de confirmer ou rejeter cette version. Si jamais un ou une juriste en droit pénal lisait ses lignes, je serais ravi de recevoir ses lumières sur le sujet. Fin de la parenthèse.

L'avocate de la plaignante, Me Élodie Tuaillon-Hbon, remet en cause la procédure de traitement du dossier : « Cette manière d'appréhender le dossier est choquante en 2018, alors qu'on est soi-disant dans un mouvement de protection des femmes victimes. [...] Il n'y a eu aucune confrontation, on n'a même pas pris la peine de recevoir ma cliente dans un cabinet de juge d'instruction. [...] J'ai l'impression très nette qu'on crache sur ma cliente depuis le début de cette affaire, c'est une parodie de justice. ». La plaignante et son avocate décident alors de faire appel de cette décision, mais la Cour d'Appel le rejette en octobre 2018, estimant que celui-ci a été fait hors des délais prévus [3]. Mais en novembre 2019, la Cour de Cassation estime que la notification de non-lieu a été ellemême envoyée trop tard, le délai d'appel ne commençant qu'à compter du prononcé de la décision de la cour. Devant ce vice de procédure, la Cour de Cassation demande à ce que soit réexaminée la validité de ce non-lieu et c'est le 9 juin 2020 que la Cour d'Appel de Paris demande la reprise des investigations [4]. Rappelons que lors de l'enquête préliminaire précédente, Gérald Darmanin avait été auditionné seul, sans être confronté à

son accusatrice, et soutenait la version d'un rapport consentie. Les avocates Mes Elodie Tauaillon-Hibon et Marjolaine Vignola déclarent à ce sujet qu'elles espèrent avoir « une vraie information judiciaire, qui examinera sérieusement les éléments du dossier ».

En juillet 2020, le remaniement du gouvernement voit Gérald Darmanin être nommé Ministre de l'Intérieur. Le fait de nommer à ce poste un homme visé par une enquête pour des accusations de viol fait violemment réagir l'opinion publique, notamment les associations féministes, mais l'Élysée répond que cette affaire « n'est pas un obstacle » [5]. En plus du symbole, c'est le potentiel conflit d'intérêt qu'une telle nomination peut engendrer qui alerte. Certains policiers, sous couvert d'anonymat, confient leurs inquiétudes à ce sujet à la presse, expliquant peiner à imaginer comment des policiers pourraient auditionner le ministre qui les dirige [6]. À ce sujet, un magistrat anonyme explique à l'AFP que ce conflit d'intérêt peut être éviter via une audition par un juge d'instruction, indépendant du Ministre de l'Intérieur.

En décembre 2020, Géral Darmanin est auditionné sous le statut de témoin assisté par deux juges d'instruction, avec une possibilité que son statut change en une mise en examen si la procédure réunit des « indices graves et concordants » [7]. Le 26 janvier 2021, Mediapart publie une enquête amenant de nouveaux éléments dans l'affaire Darmanin, au travers de SMS qu'il avait échangé avec Sophie Patterson-Spatz dans les mois qui avaient suivi les faits qui lui sont reprochés, mais aussi d'autres échangés avec la femme qui l'accuse d'abus de faiblesse. Ce même jour, Antton Rouget, journaliste à Mediapart, publie les SMS en question sur Twitter [8]. Parmi la quarantaine de messages reçus par Sophie Patterson-Spatz, on peut constater que Gérald Darmanin continue de la contacter malgré le fait qu'elle lui demande explicitement d'arrêter, ce qui vient corroborer les accusations de harcèlement dont il est la cible. Voici quelques échanges (orthographe d'origine).

27 octobre 2009, 21h49

G: Libre pour prendre un verre? Gérald

S: Ne me contactez plus !!!!

G : Si tu veux, meme si jaurais aime prendre un dernier verre.

G : Jaimerai que tu me rappelles sil te plais... Gérald.

4 novembre 2009, minuit

G: Bonne nuit a toi. Gérald

S: Oublie mon numero!!!!!!

G : Ok mais prenons un dernier verre

Nuit du 16 au 17 décembre 2009

S : Abuser de sa position ! Pour ma par cet être un salle con !!!! Surtout quand on et dans la peine, la politique te correspond bien !!!

S : Quand on sait I, effort qu,il ma fallu pour baiser avec toi !!!! Pour t,occuper de mon dossier

G: Tu as raison je suis sans doute un sale con. Comment me faire pardonner?

G: Merci de me redonner une chance.. Es tu dispo ce soir?

D'autres SMS, relayés par Sud-Ouest [9] à partir de l'enquête de Mediapart [10], voient le ministre être accusé d'abus de pouvoir par Sophie Patterson-Spatz, qui le qualifie aussi d' « incapable, menteur et manipulateur » et considère qu'il lui a « promis du vent ».

Le 12 mars 2021, Gérald Darmanin est confronté à la plaignante, confrontation au terme de laquelle il reste sous le statut de témoin assisté. Dans un communiqué, ses avocats expliquent que « c'est la preuve qu'aucun indice grave ou concordant d'une quelconque infraction ne lui est reproché » [11].

Le 11 juin 2020, la Cour d'Appel de Paris d'aller contre les réquisition du Parquet Général et de relance les investigations, estimant que le juge d'instruction « ne pouvait se fonder uniquement sur les résultats d'une enquête préliminaire » [12]. Les avocates de Sophie Patterson-Spatz déclarent à ce sujet « Nous espérons avoir désormais une vraie information judiciaire, qui examinera sérieusement les éléments du dossier », tandis que les conseillers de Gérald Darmanin expliquent que l'arrêt de la Cour d'Appel « n'est lié qu'à une question de recevabilité de pure forme ».

Le 5 août 2021, dans un entretien au Point [13] relayé par d'autres médias, Gérald Darmanin donne notamment son opinion sur cette affaire: « La victime dans cette histoire, c'est moi. C'est moi dont on salit le nom. C'est à moi qu'on prête des comportements que je n'ai jamais eus. [...] C'est difficile à vivre. Mais je n'ai pas le droit de me plaindre. » [14].

Le 7 septembre 2021, la juge d'instruction chargée de l'affaire annonce la fin des investigations autour de cette affaire [15]. Gérald Darmanin étant alors toujours sous le statut de témoin assisté et non mis en examen, cela semble orienter l'affaire vers un non-lieu. En janvier 2022, le Parquet de Paris requiert un non-lieu pour le Ministre de l'Intérieur [16]. C'est désormais à la juge d'instruction chargée de l'affaire qu'il appartient de statuer. Les avocats de Gérald Darmain déclarent ceci : « Nous prenons acte de ce réquisitoire de non-lieu et attendons la décision définitive du magistrat instructeur ». L'affaire n'a pas encore connu d'évolution supplémentaire au moment où ce dossier est écrit.

Sources:

- [1] https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2018/08/31/plainte-pour-viol-contredarmanin-un-juge-ordonne-un-non-lieu 5348663 1653578.html
- [2] https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2018/01/27/l-accusation-d-une-femme-contre-gerald-darmanin_5248047_1653578.html
- [3] https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/11/14/la-justice-va-reexaminer-le-non-lieudont-a-beneficie-gerald-darmanin-accuse-d-un-viol-en-2009 6019159 3224.html
- [4] https://www.rtl.fr/actu/justice-faits-divers/plainte-pour-viol-contre-gerald-darmanin-la-justice-ordonne-la-reprise-des-investigations-7800597835
- [5] https://www.francetvinfo.fr/politique/jean-castex/gouvernement-de-jean-castex/accusation-de-viol-contre-gerald-darmanin-ce-n-est-pas-un-obstacle-a-sa-nomination-aucomme-ministre-de-l-interieur-affirme-l-elysee 4036995.html
- **[6]** https://www.lepoint.fr/politique/premier-jour-de-darmanin-a-l-interieur-bronca-des-feministes-07-07-2020-2383461 20.php
- [7] https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2020/12/14/vise-par-une-accusation-deviol-gerald-darmanin-entendu-sous-le-statut-de-temoin-assiste_6063380_1653578.html
- [8] https://twitter.com/AnttonRouget/status/1354140902235795457/photo/1
- [9] https://www.sudouest.fr/justice/plainte-pour-viol-les-troublants-sms-de-gerald-darmanin-devoiles-par-mediapart-1568333.php
- **[10]** https://www.mediapart.fr/journal/france/260121/enquete-pour-viol-gerald-darmanin-face-ses-contradictions

[11] https://www.francetvinfo.fr/politique/gerald-darmanin/accusations-de-viol-gerald-darmanin-confronte-ce-vendredi-apres-midi-a-la-plaignante-au-tribunal-judiciaire-deparis 4330565.html

[12] https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/06/11/la-justice-ordonne-la-reprise-des-investigations-sur-les-accusations-de-viol-contre-gerald-darmanin_6042531_3224.html

[13] https://www.lepoint.fr/politique/gerald-darmanin-dit-tout-05-08-2020-2386867_20.php

[14] https://www.nouvelobs.com/politique/20200806.OBS31911/darmanin-accuse-de-viol-la-victime-dans-cette-histoire-c-est-moi.html

[15] https://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/accusation-de-viol-contre-darmanin-lenguete-soriente-vers-un-non-lieu-1345771

[16] https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/01/13/accusation-de-viol-le-parquet-de-paris-requiert-un-non-lieu-pour-gerald-darmanin_6109322_3224.html

Accusations d'abus de faiblesse et de trafic d'influence (février 2018)

En février 2018, une habitante de la ville de Tourcoing, dont Gérald Darmanin fut le maire entre 2014 et 2017, dépose plainte contre celui-ci pour abus de faiblesse. À l'époque où celle-ci vivait dans un logement insalubre, le futur Ministre de l'Action et des Comptes Publics lui aurait fait miroiter un relogement en échange de faveurs sexuelles [1]. Contactée par Mediapart [2] dans une enquête relayée par d'autres médias comme Libération [3], la plaignante anonyme affirme avoir gardé trace d'échanges de SMS avec Gérald Darmanin et raconte ce qu'il s'est passé ainsi : « Il s'est retourné vers moi et il m'a dit qu'il était célibataire, affirme la plaignante. Il m'a aussi dit que mon dossier logement, il allait s'en occuper. Il m'a pris la main et il l'a posée sur son sexe. J'avais compris ce qu'il voulait. J'ai déboutonné son pantalon et je lui ai fait une fellation mais je ne suis pas allée jusqu'au bout ». Elle raconte également que la scène se serait déroulée une seconde fois. précisant ne pas avoir agi sous la contrainte mais s'être « sentie obligée », estimant que c'est « ce qu'il attendait en échange de son aide ». Gérald Darmanin dépose plainte pour dénonciation calomnieuse le 2 mars 2018, puis est entendu par les enquêteurs le 12 avril 2018 dans le cadre d'une enquête préliminaire. Le 16 mai 2018, le Parquet de Paris classe l'affaire sans suite, estimant que les investigations n'ont pas « permis de caractériser dans tous ses éléments constitutifs d'une infraction pénale » [4]. Le 29 octobre 2018, Gérald Darmanin retire la plainte qu'il avait déposé six mois plus tôt [5].

Le 21 juillet 2020, l'association Pouvoir Féministe saisit le Procureur de la République de Lille pour que l'enquête soit relancée pour trafic d'influence [6]. Anaïs Leleux, présidente du collectif, explique avoir la preuve que celui qui était à l'époque maire de Tourcoing s'était adressé à des bailleurs pour « leur demander d'examiner le dossier de demande de HLM d'une femme », sachant que la plaignante s'était « sentie obligée » de lui faire une fellation. Anaïs Leleux ajoute que « si les faits sont avérés – puisque Gérald Darmanin bénéficie de la présomption d'innocence – [...] il y a trafic d'influence. ». Peu de temps après, la plaignante de l'affaire originelle contacte Gérald Darmanin pour lui témoigner son soutien [7]. Dans un échange de SMS, elle déclare « Pour moi, il n'y a pas d'abus de pouvoir ni de trafic d'influence. [...] Je trouve ça honteux qu'on puisse accuser à tort. ». Le 2 septembre 2020, le Parquet de Paris annonce que cette seconde affaire, pour trafic d'influence, est classée sans suite [8]. Il n'y a pas eu d'évolution majeure depuis, à l'heure où est écrit ce dossier.

Sources:

- [1] https://www.liberation.fr/france/2018/02/14/gerald-darmanin-accuse-d-abus-defaiblesse-une-enquete-ouverte 1629709/
- [2] https://www.mediapart.fr/journal/france/250218/affaire-darmanin-la-deuxieme-plaignante-livre-son-recit?page article=1
- [3] https://www.liberation.fr/france/2018/02/26/plainte-pour-abus-de-faiblesse-contredarmanin-la-plaignante-temoigne 1632355/
- [4] https://www.lemonde.fr/politique/article/2018/05/16/l-enquete-pour-abus-de-faiblesse-visant-gerald-darmanin-classee-sans-suite 5300048 823448.html
- [5] https://www.lemonde.fr/politique/article/2018/05/16/l-enquete-pour-abus-de-faiblesse-visant-gerald-darmanin-classee-sans-suite 5300048 823448.html
- [6] https://www.lesinrocks.com/actu/darmanin-pourvoir-feministe-tente-de-relancer-une-affaire-classee-en-2018-174819-23-07-2020/
- [7] https://www.lepoint.fr/politique/affaire-darmanin-une-ex-plaignante-prend-sa-defense-par-sms-24-07-2020-2385463 20.php
- [8] https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2020/09/02/darmanin-accuse-de-trafic-d-influence-le-parquet-de-paris-classe-sans-suite 6050723 1653578.html

Passé dans l'extrême-droite et arrivisme (février 2021)

Le 20 janvier 2022, Gérald Darmanin est invité sur le plateau de France Info suite à une manifestation contre le pass vaccinal dont les participants ont été identifiés à l'extrêmedroite. Le ministre dénonce alors la complaisance pour l'extrême-droite qu'il observe en France, se désolant qu'il ne reste « plus que le gouvernement de la République pour dénoncer les petits pas de la bête immonde » [1]. Cependant, Gérald Darmanin se garde bien de rappeler que c'est dans cette même extrême-droite qu'il a débuté sa carrière en politique.

En effet, la revue trimestrielle Charles publie en 2018 un long entretien avec Gérald Darmanin, à l'époque Ministre de l'Action et des Comptes Publics, dans lequel celui-ci se confie sur son entrée dans la vie politique. Celle-ci s'est faite en écrivant vers 2008 des articles pour Politique Magazine, organe de presse de l'Action Française, organisation nationaliste royaliste. « J'ai dû faire trois articles et deux chroniques littéraires qui n'ont rien à voir avec le royalisme. Moi, à partir du moment où on me propose d'écrire, j'écris. [...] Je fais ça pour entrer en politique. », reconnaît le futur Ministre de l'Intérieur [2, page 2]. Cette participation sans réelle conviction au journal est d'ailleurs confirmée dans ce même entretien par le politologue Pierre Mathiot : « Il n'est pas homophobe, mais rejoindre Vanneste [NDR : à l'époque condamné pour homophobie] faisait partie de sa stratégie pour construire son parcours politique. Il les instrumentalise tous un peu à chaque fois, il voulait avancer dans sa carrière. ».

Le 2 février 2021, alors qu'il est invité sur le plateau de CNews, Gérald Darmanin évoque les institutions voulant remplacer la République, en citant notamment l'Action Française. Les principaux concernés lui répondent alors via leur compte Twitter en lui rappelant sa participation à un de leurs camps d'été et l'invitent à renouvelr son adhésion [3]. Interrogé le 5 février 2021 à ce sujet, un des dirigeants de Restauration Nationale (alias de l'Action Française) affirme pourtant que Gérald Darmanin n'a jamais été vraiment militant chez eux, mais confirme son arrivisme : « Gérald Darmanin n'a jamais été sur nos listes, ni militant de Restauration Nationale : cet homme ne travaille pas pour des idées mais pour Gérald Darmanin » [4]. Un ancien militant de l'AF affirme quant à lui n'avoir jamais croisé

celui-ci, tandis qu'au contraire une rumeur courrait selon laquelle il aurait bel et bien milité officieusement dans la section lilloise de l'organisation. Ainsi, si une éventuelle adhésion de Gérald Darmanin aux idées de l'Action Française ne peut pas être totalement prouvée sur la base de ces seules déclarations, son opportunisme et son arrivisme sont quant à eux fondés.

La déclaration janvier 2022 de Gérald Darmanin sur la complaisance avec l'extrême-droite prend alors une saveur ironique lorsqu'on apprend qu'il a utilisée cette dernière pour entamer sa vie politique. Si on peut invoquer le fait que cela remonte à plus de dix ans et que ses idées pourraient avoir changé, cette hypothèse est mise à mal par son débat avec Marine Le Pen du 16 février 2021, où ces derniers ont montré un nombre important de convergences.

Sources:

[1] https://www.francetvinfo.fr/politique/jean-castex/gouvernement-de-jean-castex/en-video-il-y-a-une-sorte-de-complaisance-desormais-pour-l-extreme-droite-dans-notre-pays-denonce-gerald-darmanin 4923461.html

- [2] https://revuecharles.fr/wp-content/uploads/2017/12/darmanin.pdf
- [3] https://twitter.com/actionfrancaise/status/1356677278936092672
- [4] https://www.politis.fr/articles/2021/02/gerald-darmanin-a-t-il-milite-a-laction-francaise-42806/

Débat avec Marine Le Pen (février 2021)

Le 11 février 2021, le Ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin est invité à l'émission Vous avez la parole, dans laquelle il participe à un débat avec Marine Le Pen, présidente du Rassemblement National. Ce débat sera par la suite retenu pour le nombre étonnant de convergences dans les idées de ses deux participants, alors que Gérald Darmanin a plusieurs fois pris position contre l'extrême-droite lors de son mandat de Ministre de l'Intérieur.

Tout d'abord, Marine Le Pen évoque lors du débat le nouveau livre de Gérald Darmanin, intitulé « Le séparatisme islamiste, manifeste pour la laïcité » , en ces termes : « objectivement, à part quelques incohérences dont on aura peut-être l'occasion de parler plus tard, j'aurais pu le signer » [1, à 0:02]. Les deux débatteurs montrent alors des points de vue similaires sur l'islamisme, à tel point que Gérald Darmanin finit par reprocher à son opposante une certaine mollesse due à sa dédiabolisation : « Mme Le Pen ne nomme pas l'ennemi, et je trouve qu'en effet vous [Marine Le Pen] êtes plus molle que nous pouvons l'être » [1, à 0:45]. Le Ministre de l'Intérieur trouve Marine Le Pen « molle », « branlante », l'invite à prendre des décisions fortes. Si il est ici clair qu'il cherche à déstabiliser son opposante, il fait le choix discutable de se placer dans ce débat comme plus dur qu'une des figures les plus médiatisées de l'extrême-droite actuelle. Durant le débat, Marine Le Pen concède à Gérald Darmanin quelques point sur lesquels ils sont en accord.

La convergence d'idées est telle que Thomas Sotto, un des deux animateurs du débat avec Léa Salamé, finit par intervenir pour leur dire « on a le sentiment que vous dites et que vous pensez la même chose » [1, à 0:41]. Ce constat est d'autant plus ironique que la lutte contre l'extrême-droite et les actions violentes qui peuvent découler de certains

groupuscules est un des sujets prioritaires du mandat de Gérald Darmanin, et surtout que ce dernier déplorera un an plus tard, le 20 janvier 2022, une certaine complaisance vis-àvis de l'extrême droite en France, expliquant qu'il ne reste « plus que le gouvernement de la République pour dénoncer les petits pas de la bête immonde » [2].

Sources:

- [1] https://www.youtube.com/watch?v=bkx6Es94Oel&ab channel=L%27Obs
- [2] https://www.francetvinfo.fr/politique/jean-castex/gouvernement-de-jean-castex/en-video-il-y-a-une-sorte-de-complaisance-desormais-pour-l-extreme-droite-dans-notre-pays-denonce-gerald-darmanin_4923461.html

Loi antiterroriste permettant l'analyse des historiques de navigation (juillet 2021)

En 2015 est mise en place par le gouvernement de Manuel Valls une surveillance des opérateurs téléphoniques et hébergeurs français. Celle-ci se base sur des « boîtes noires » récoltant les métadonnées des internautes afin de les analyser via des algorithmes dans le but de prévenir les activités terroristes [1]. Elles ne collectent que des informations comme l'adresse IP ou les heures de connexion à un site Web, de façon à ne pas révéler l'identité de la personne concernée, sauf dans le cas où celle-ci serait alors suspectée de terrorisme. Mais en avril 2020, un nouveau projet de loi est déposé afin d'améliorer la lutte contre le terrorisme. Si on y trouve des mesures « classiques », l'une d'elles affole : l'extension des métadonnées traitées par les boîtes noires aux URLs, permettant alors aux algorithmes d'analyser l'intégralité de la navigation des internautes. Celles-ci possèdent un statut particulier, pouvant à la fois être vues comme des données purement techniques ou bien comme des données personnelles, car renseignant sur la vie privée de l'internaute [2]. Les différentes évolutions par rapport à la loi de 2015 et les questions soulevées sont très bien résumées par le site NextInpact [3].

Ce projet de loi est défendu par le Ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin dans une interview au Journal du Dimanche. Il explique que le texte de loi « prévoit ainsi d'actualiser et de pérenniser le recours aux algorithmes, c'est-à-dire le traitement automatisé des données de connexion, par la DGSI » [4]. Les dérives potentielles d'une telle loi ont rapidement alerté et diverses questions se sont posées à son sujet. L'efficacité de celle-ci a également été questionnée, d'une part à cause de l'existence de moyens de communication ne passant pas par des URLs, comme par exemple les SMS et les applications de messagerie (WhatsApp, Signal, etc), et d'autre part car, en octobre 2019, 58 des 59 attentats déjoués en six ans sur le territoire français l'avaient été grâce au renseignement humain, et non par des moyens algorithmiques [5]. La loi est finalement adoptée en juillet 2021 sous le nom de « Loi du 30 juillet 2021 relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement » [6].

Sources:

- [1] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000030939246/2015-10-03
- [2] https://www.bfmtv.com/tech/projet-de-loi-antiterroriste-le-renseignement-va-analyser-l-historique-web-des-internautes AN-202104260405.html
- [3] https://www.nextinpact.com/article/43382/2015-2020-nouveaux-defis-loi-renseignement
- [4] https://www.lejdd.fr/Politique/exclusif-gerald-darmanin-lislamisme-demeure-le-plus-grand-peril-et-notre-main-ne-tremble-pas-4040767

[5] https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/10/15/58-des-59-attentats-dejoues-depuis-six-ans-l-ont-ete-grace-au-renseignement-humain_6015520_3224.html
 [6] https://www.vie-publique.fr/loi/279661-loi-30-juillet-2021-prevention-terrorisme-et-renseignement

Multiples mensonges sur la légalisation du cannabis (août 2021)

Le 24 août 2021, le Ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin est invité sur les plateaux de France Info pour parler du débat sur la légalisation du cannabis, dans lequel il se positionne depuis longtemps dans le camp opposé à ladite légalisation. Parmi les arguments souvent cités en faveur de celle-ci, on trouve l'idée qu'elle permettrait un encadrement de la circulation du cannabis et une taxation de celui-ci qui assurerait des revenus supplémentaires à l'état. Au sujet de cette taxation, Gérald Darmanin répond ceci : « Est-ce que vous pensez que quand des caïds, des voyous, vivent avec 100 000€ d'argent par jour, ils vont monter une petite échoppe, déclarer aux l'URSAFF et aux impôts, payer des cotisations pour vendre le cannabis au coin de la rue sur le vieux port de Marseille ? » [1].

Ce chiffre avancé par le ministre est-il crédible? Pour le savoir, penchons-nous sur des sources officielles. Si l'on en croit le rapport de la mission d'information commune sur la réglementation et l'impact des différents usages du cannabis, commanditée par l'Assemblée Nationale, la réalité n'est pas vraiment celle que décrit Gérald Darmanin [2]. On peut notamment trouver en page 60 un tableau résumant les revenus des différents métiers du trafic de cannabis en France en 2016, précédé du passage suivant : « les auteurs de l'étude L'argent de la drogue en France soulignent que "la différence de rémunération est très importante entre un dirigeant pouvant gagner 20 000 euros par jour de bénéfices (dont certains coûts nous échappent) et un coupeur rémunéré 600 euros par mois. Ainsi, les coupeurs, nourrices, guetteurs et petits vendeurs ont des rémunérations plutôt faibles alors que les chefs de vente, lieutenant et dirigeants bénéficient de revenus très conséquents." ».

Rémunérations d'une organisation distributrice de cannabis

Fonction	Min	Max	Moyenne	Temps de travai
Guetteurs	80	100	90	8 heures
Vendeurs	100	200	150	8 heures
Chefs de vente	470	600	535	16 heures
Bras droits	1100	2200	1650	tâche
Nourrice (stockage)	400	1 000	700	1 mois
coupeurs	200	600	150	1 mois

INHESJ, L'argent de la drogue en France, d'après l'analyse des carnets de comptes saisis des trafiquants, 2016.

Ainsi, même si l'on se concentre sur les dirigeants des trafics de drogue, il faudrait quintupler leurs bénéfices pour correspondre aux affirmations de Gérald Darmanin. De plus, selon un rapport de l'OFDT (Observatoire Français des Drogues et Tendances addictives), le marché du cannabis représentait en France 1,2 milliards d'euros en 2017 [3], chiffre maintenu le 23 août 2021 sur RMC [4]. Avec un rapide calcul, cela représente environ 3 287 000€ euros par jour. À supposer que, comme l'annonce Gérald Darmanin, les *dealers* gagnent 100 000€ par jour, cela signifierait que la France ne compte que trente-trois personnes à la tête d'un trafic de drogue. Terminons enfin en rappelant que, selon le site Foot Mercato, le footballeur Lionel Messi gagne environ 97 000€ par jour [5]. Ainsi, le Ministre de l'Intérieur déclare que certains *dealers* gagnent encore plus d'argent que le footballeur actuellement le mieux payé du monde. Qu'il s'agisse d'un mensonge conscient ou d'une méconnaissance du sujet, de telles déclarations sont quelques peu embarrassantes pour celui censé diriger les forces de l'ordre et lutter contre le trafic de drogue.

De plus, Gérald Darmanin n'en est pas à sa première approximation sur le sujet de la légalisation du cannabis. Ainsi, le 19 août 2021 sur les plateaux de BFM TV, il ironise sur l'idée qu'un trafiquant gagnant 100 000€ par jour n'irait pas monter une échoppe et accepter des cotisations. Son interlocuteur lui fait alors remarquer que certains pays ont pourtant mis en place de telles mesures, ce à quoi le ministre répond que ces mesures ont échoué. On lui répond alors que, dans ce cas, les pays en question seraient revenu sur la légalisation du cannabis, ce à quoi Gérald Darmanin répond « [qu']une grande partie de ces États et de l'opinion publique revient sur cette légalisation » [6]. Pour vérifier cette affirmation. France Inter a consulté plusieurs experts anonymisés du sujet. Aucun d'eux n'a pu citer un seul pays revenu sur la légalisation du cannabis. Ni l'Uruguay, n le Québec, ni le Portugal n'ont fait marche arrière. Un échec a été constaté au Colorado en raison de taxes n'ayant pas été appliquées aussi efficacement que prévu, mais sans retour sur la dépénalisation du cannabis. Les Pays-Bas, quant à eux, cherchent à limiter le tourisme intéressé uniquement par les coffee shops, tout en réfléchissant à produire légalement leur propre cannabis. Enfin, l'Angleterre a choisi de reclasser le cannabis de contrebande comme une drogue dangereuse, mais pas le cannabis homologué, moins concentré en THC. Libération arrive à la même conclusion en interrogeant Yann Bisiou, maître de

conférences en droit privé: « Des pays ont du mal à légaliser, malgré les promesses, mais personne n'est revenu sur une telle loi une fois en vigueur. » [7]. Ainsi, si Gérald Darmanin ne cite aucun pays en particulier, les experts du sujet n'y arrivent pas non plus.

Sources:

- [1] https://twitter.com/GDarmanin/status/1430098177261178881
- [2] https://www2.assemblee-nationale.fr/content/download/341940/3351816/version/1/file/210505+Rapport+cannabis+recreatif.pdf
- [3] https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxss2a3.pdf
- [4] https://rmc.bfmtv.com/actualites/police-justice/infographies-jusqu-a-3-milliards-d-euros-chaque-annee-ce-qu-il-faut-savoir-sur-l-economie-du-trafic-de-drogue-en-france_AV-202108230530.html
- [5] https://www.footmercato.net/joueur/lionel-messi/salaire
- **[6]** https://www.franceinter.fr/justice/y-a-t-il-des-etats-qui-sont-revenus-sur-la-legalisation-du-cannabis-comme-l-affirme-darmanin
- [7] https://www.liberation.fr/checknews/des-etats-sont-ils-revenus-sur-la-legalisation-ducannabis-comme-laffirme-darmanin-20210827 TEF4IIXIEJE4XPLHVUEMS32YA4/

Marlène Schiappa, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté.

Parcours évoqué :

- * Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes (mai 2017 juillet 2020)
- * Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté (juillet 2020 mai 2022)

Tribune de soutien à Nicolas Hulot, accusé de viol (février 2018)

En février 2018, le journal L'Ebdo, aujourd'hui disparu, publie un article dans lequel plusieurs femmes accusent Nicolas Hulot, alors Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, de les avoir violées respectivement en 1997 et 2008. La deuxième, expliquera par la suite « [qu']elle n'a jamais souhaité médiatiser » cette affaire [1]. L'affaire fait grand bruit dans les médias et parmi les personnes les plus interrogées à ce sujet se trouve Marlène Schiappa, alors Secrétaire d'État chargée de l'Égalité Hommes-Femmes. Celle-ci finit par prendre la parole le 10 février 2018 à travers une tribune dans Le Journal du Dimanche. Dans celle-ci, elle prend la défense de Nicolas Hulot, rappelant que la justice doit se rendre dans les tribunaux et attaquant l'article « irresponsable » de l'Ebdo [2]. Elle explique notamment qu'une des victime présentée dans celui-ci « ne souhaitait pas médiatiser sa plainte (classée sans suite, à la fois pour prescription et parce que "les faits n'étaient pas établis", dixit le procureur de l'époque) ». Mais surtout, Marlène Schiappa accuse le journal de « bafouer le souhait de [la femme] de garder sa parole privée », de mettre sur le même plan des ragots, une plainte pour viol classée et le mouvement de libération de la parole des femmes et sous-entend qu'il décrédibiliserait ladite libération de la parole.

Dès le lendemain, elle s'attire de vives critiques, que ce soit dans les médias ou les associations féministes. Laurence Rossignol, sénatrice et ancienne Ministre des Droits des Femmes, déplore l'approche choisie dans cette tribune, qui « part du principe, comme

tous les propos des membres du gouvernement, que dans cette affaire il y aurait spontanément une confiance à accorder à un des deux protagonistes: Nicolas Hulot » [3]. « Deux ministres mis en cause pour des affaires de viol, certes pour des faits très antérieurs à leur entrée au gouvernement. Dans les deux cas, le choix qui est fait par le gouvernement, le choix qui est fait par la majorité parlementaire, c'est de dire "la victime ment". », précise-t-elle sur France Info, critiquant le fait que le gouvernement aie, autant pour Nicolas Hulot que pour Gérald Darmanin, exprimé sa confiance en ceux-ci, donc sa croyance implicite en leur innocence, avant même que soit prononcé un verdict [4]. Le 12 février 2018, Nicolas Hulot dément les accusations de L'Ebdo et annonce qu'il va porter plainte pour diffamation [1], ce qu'il fait dès mars 2018 [5]. Suite à la disparition du journal, il retire finalement cette plainte le 26 décembre 2018, selon son avocat Me Alain Jakubowicz [6].

L'affaire Hulot refait surface le 25 novembre 2021, lorsque l'émission Envoyé Spécial de France 2 donne la parole à quatre femmes, qui toutes accusent Nicolas Hulot d'agression sexuelle ou de viol, l'une d'elles étant mineure à cette époque [7]. Elles expliquent ne s'être jamais tournées vers la justice, de peur de ne pas être crues. En effet, au moment des faits, Nicolas Hulot faisait partie des personnalités préférées des Français et avait une très grande popularité. L'émission présente notamment quatre témoignages, à trois époques différentes, décrivant tous de façon assez similaire un Nicolas Hulot ayant un « dysfonctionnement dans son rapport aux femmes ». À la veille de la diffusion de l'émission, Nicolas Hulot se rendait sur les plateaux de télévisions pour se défendre : « Je sais qu'à partir de demain, le lynchage va commencer. Je veux le dire sans formule, sans élément de langage : ni de près ou de loin, je n'ai commis ces actes. Ces affirmations sont purement mensongères. » [8].

Envoyé Spécial montre également les réactions à l'affaire Hulot en 2018 au sein de l'Élysée. Plus précisément, il suit le déroulé des événements dans le cabinet de Marlène Schiappa, qui admet ne pas savoir quoi dire à ce sujet. Un de ses deux conseillers lui fait remarquer que son manque d'expression « commence à se voir » et les trois protagonistes décident d'élaborer un plan d'action [9]. Il est décidé de rédiger la fameuse tribune de soutien à Nicolas Hulot, dans laquelle Marlène Schiappa comptait initialement qualifier l'article de L'Ebdo de « torchon populiste », mais aussi de s'afficher publiquement aux côtés de Nicolas Hulot à l'Assemblée Nationale. Dans les jours qui suivent, Marlène Schiappa exécute à la lettre ce plan. Alors que la polémique renaît de ses cendres, l'entourage de la ministre prend sa défense : « Vous ne pouvez pas décalquer une réaction de 2018 sur des faits révélés en 2021 et pas connus à l'époque, nous indique-t-on. Ce n'est pas Hulot qu'elle a soutenu, c'est l'État de droit : la justice se rend dans les tribunaux. ». Mais si l'État de droit est une chose fondamentale dans le fonctionnement de la République Française, le ton de la tribune de Marlène Schiappa ne passe toujours pas auprès de l'opinion publique en 2021, tout comme il ne passait pas en 2018.

Le 30 novembre 2021, la Ministre Déléguée à la Citoyenneté est invitée sur LCI. Son interlocutrice Élizabeth Martichoux revient alors sur cette tribune surgie du passé, en lui demandant si elle s'y prendrait de la même façon aujourd'hui. S'ensuit alors un échange houleux dans lequel Marlène Schiappa tente d'esquiver la question en prétextant qu'il avait été convenu avant l'émission de ne pas parler de Nicolas Hulot, ce que dément immédiatement la présentatrice, puis s'insurge que ce soit à elle qu'on demande des comptes pour des faits qui se sont produits trente ans avant qu'elle ne connaisse Nicolas Hulot [10]. Ce qui est pourtant reproché à l'ancienne Secrétaire d'État à l'Égalité Hommes-

Femmes, ce n'est pas comme elle le dit de ne pas avoir connu en 2018 des faits qui n'ont été découverts qu'en 2021. Ce que lui reproche alors l'opinion publique, c'est d'avoir sciemment mis en scène, en suivant les conseil de ses collaborateurs, son soutien à un homme à l'époque accusé de viol.

Sources:

- [1] https://www.leparisien.fr/politique/plainte-contre-hulot-pascale-mitterrand-n-a-jamais-souhaite-mediatiser-l-affaire-09-02-2018-7550160.php
- [2] https://www.lejdd.fr/Politique/marlene-schiappa-pourquoi-les-accusateurs-de-nicolas-hulot-bafouent-la-parole-des-femmes-3570881
- [3] https://www.huffingtonpost.fr/2018/02/12/en-defendant-nicolas-hulot-marlene-schiappa-sattire-de-severes-critiques a 23359050/
- [4] https://twitter.com/franceinfo/status/962955446662451201
- [5] https://www.leparisien.fr/faits-divers/accusation-d-agression-sexuelle-hulot-a-depose-plainte-contre-ebdo-06-03-2018-7593075.php
- [6] https://www.leparisien.fr/politique/vie-privee-nicolas-hulot-retire-sa-plainte-contre-ebdo-26-12-2018-7976946.php
- [7] https://www.leparisien.fr/politique/envoye-special-ces-femmes-qui-accusent-nicolas-hulot-25-11-2021-DAAL4W334JFEBJ4PUZ7ENWGSCM.php
- [8] https://www.leparisien.fr/politique/accuse-de-viol-et-agressions-sexuelles-nicolas-hulot-denonce-des-affirmations-mensongeres-24-11-2021-
- J373YSK4YFB7HFU7TZ4XCD2AFY.php
- [9] https://www.leparisien.fr/politique/critiquee-pour-son-soutien-a-hulot-en-2018-marlene-schiappa-se-defend-de-tout-manquement-26-11-2021-CKKJ747VWJE5FCIAWLUTALS6FM.php
- [10] https://twitter.com/LCI/status/1465595398865756164

Promotion de son livre via son service presse (mai 2018)

Il s'agit ici plus d'une erreur notable par son caractère ridicule que d'un véritable scandale. En mai 2018, Marlène Schiappa publie son nouveau livre Si souvent éloignée de vous : lettre à mes filles. Hélas, le 22 mai, le service presse de la Secrétaire d'État envoie à des journalistes un mail invitant à une séance de dédicace le lendemain, pour le lancement dudit livre [1]. Cette utilisation d'un service de l'Élysée pour promouvoir un produit, qui précise d'ailleurs dans son introduction n'être « ni une communication gouvernementale, ni un bilan d'une action politique », amène l'association Anticor, chargée de lutter contre la corruption à saisir la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) et le cabinet du Premier Ministre, dont dépend le secrétariat de Marlène Schiappa (à l'époque Secrétaire d'État à l'Égalite Hommes-Femmes) [2]. Le conseiller spécial de la Secrétaire d'État, Mathieu Pontécaille, explique qu'aucun moyen de l'État n'a été engagé pour la promotion du livre, et que celui-ci est un « appui de l'action publique et politique menée par Marlène Schiappa, et non l'inverse ». Matignon (où siège le Premier Ministre) reconnaît alors que l'envoi de cette invitation via le service presse résultait d'une erreur humaine, version qui sera ensuite approuvée par la CNIL. Dans une lettre à Anticor, rendue publique par la suite, la commission annonce la clôture sans suite de la plainte, l'incident « résultant d'une erreur commise de bonne foi et et étant isolé » [3]. On apprend également dans cette lettre que, à l'avenir, le secrétariat d'État fera passer tout envoi par une double validation pour ne pas reproduire une telle erreur.

Sources:

- [1] https://www.lejdd.fr/Politique/marlene-schiappa-fait-la-promo-de-son-livre-via-son-ministere-son-cabinet-reconnait-une-maladresse-3665114
- [2] https://www.liberation.fr/checknews/2018/09/20/le-cabinet-de-marlene-schiappa-a-t-il-vraiment-fait-la-promotion-de-son-livre 1679982/
- [3] https://www.leparisien.fr/societe/promotion-du-livre-de-marlene-schiappa-la-cnil-passe-l-eponge-17-08-2018-7855704.php

Citation tronquée d'un article de presse (juillet 2018)

Le 26 juillet 2018, Marlène Schiappa partage sur son compte Twitter un extrait d'un article qu'elle attribue au journal Le Progrès et concernant l'opinion des habitants de Pierre-en-Bresse au sujet de l'affaire Benalla qui bat alors son plein [1]. Dans ce court passage, elle met en valeur des citations laissant comprendre que ladite affaire n'intéresse pas tant que ça dans cette petite commune de Saône-et-Loire. L'objectif de son tweet est visiblement de montrer que ce scandale politique n'intéresse pas le peuple français. Hélas, le journaliste Andy Millet, auteur de l'article, voit ce tweet et vient corriger la Secrétaire à l'Égalité Hommes-Femmes sur plusieurs points [2]. Ainsi, après avoir rappelé qu'il travaille au Journal de Saône-et-Loire et non au Progrès, il explique que l'extrait publié ne reflète pas le propos général dans son article, qui se voulait transmettre plusieurs avis différents des Pierrois sur l'affaire Benalla. Il met alors avant quelques citations omises par Marlène Schiappa: « Je pense que les Pierrois, comme tous les Français, ont des choses à dire sur l'affaire Benalla. Ce n'est pas normal. Il y a déjà eu des licenciements pour moins que ça et à des niveaux inférieurs » [3], ou encore « " Elle dit qu'elle n'en a pas entendu parler à Pierre-de-Bresse parce qu'elle ne traîne pas au bon endroit. Elle est peut-être restée au bord de sa piscine tout le week-end", plaisante un jeune homme originaire de Pierre-de-Bresse. » [4]. Ainsi, en plus d'avoir cité un article sur une seule commune de France pour tenter d'illustrer une tendance globale, Marlène Schiappa est prise en flagrant délit de publication un extrait tronqué pour se donner raison.

Sources:

- [1] https://twitter.com/MarleneSchiappa/status/1022458362422812672
- [2] https://twitter.com/realAndyMillet/status/1022465193056587777
- [3] https://twitter.com/realAndyMillet/status/1022467906054090752
- [4] https://twitter.com/realAndyMillet/status/1022468121242882048

Investiture de Gérald Darmanin, accusé de viol (juillet 2020)

Début 2020, la liste des nominations pour les différentes récompenses de la cérémonie des César est dévoilée. Parmi elles, on trouve le réalisateur Roman Polanski, nominé dans 12 catégories différentes pour son film *J'accuse*. Cependant, celui-ci est depuis des années accusé de viol par plusieurs femmes, parfois pour des faits ayant hélas passé la date de prescription. Cette nomination va agiter toute la sphère publique, notamment la classe politique. Invitée sur le plateau de LCI, la Secrétaire d'État à l'Égalité Hommes-Femmes Marlène Schiappa s'exprime en ces termes au sujet de la future cérémonie : « Qu'on aille applaudir une personne qui est accusée de viol par plusieurs femmes, je trouve cela choquant » [1, à 0:50]. Quelques mois plus tard, le 7 juillet 2020, Gérald Darmanin succède à Christophe Castaner au poste de Ministre de l'Intérieur, devenant le

supérieur hiérarchique de Marlène Schiappa. Bien qu'il soit à l'époque accusé par de viol et harcèlement sexuel par une femme et d'abus de faiblesse par une autre, cela n'empêche pas pour autant Marlène Schiappa de l'applaudir à la fin de son discours d'investiture [2, à 14:25].

Sources:

- [1] https://www.youtube.com/watch?v=9kPCwf3yGb8&ab channel=FRANCE24
- [2] https://www.youtube.com/watch?v=0Lau50IM10A&ab channel=AFP

Promotion d'un salon de coiffure sur Instagram (janvier 2021)

Le 3 janvier 2021, une vidéo est publiée sur le compte Instagram officiel de Marlène Schiappa. Celle-ci, dans laquelle on peut voir une longue chevelure être secouée au ralenti, est accompagnée du message suivant : « Merci à Adriano et Vincent de AnS Brasil pour ce lissage qui répare les cheveux et va donc me permettre de gagner de précieuses minutes avant chaque matinale. [...] #lissagebresilien » [1]. La publication suscite assez rapidement des vagues de protestation, de nombreuses personnes estimant qu'une membre du gouvernement n'a pas à réaliser la publicité d'une entreprise privée sur son compte officiel, dans ce qui ressemble à un placement de produit. Alors que la polémique enfle, Lucas Burel, journaliste à L'Obs, contacte l'entourage de Marlène Schiappa, qui lui explique qu'il s'agit d'un « faux post » [2]. Le démenti est ensuite formellement maintenu sur BFMTV [3]. Hélas, les internautes commencent à remarquer des détails troublants. En se basant sur d'autres publications du compte Instagram de Marlène Schiappa, l'entrepreneur Valerio Motta retrouve des éléments de décor que l'on retrouve également dans la vidéo incriminée, prouvant que la vidéo a bien été tournée dans l'appartement de celle-ci [4]. Il découvre également que le compte de Marlène Schiappa suit sur Instagram celui d'AnS Brasil, le fameux salon de coiffure [5].

Le lendemain, 4 octobre 2020, l'avocate de Marlène Schiappa, Me Julia Minkowski, déclare que « Marlène Schiappa dément tout recours à un placement de produit ou post sponsorisé sur Instagram. Toute affirmation contraire relèverait de la diffamation. » [6]. La référence au « faux post » qui constituait jusqu'ici la défense de la Secrétaire d'État a tout simplement disparu. En admettant que Marlène Schiappa n'aie effectivement pas fait de placement de produit, cette vidéo serait donc simplement une maladresse énorme compte tenu du poste qu'elle occupe.

Le salon de coiffure confirme quant à lui avoir reçu Marlène Schiappa en tant que cliente, et c'est sur le plateau de Touche Pas à Mon Poste que son coiffeur vient s'expliquer, amenant avec lui la facture, d'un montant de 150€ [7]. Hélas, les tarifs pour un lissage brésilien sur une telle longueur de cheveux sont bien plus élevés. À l'heure où ces lignes sont écrites, un lissage brésilien est facturé à 250€ pour des cheveux longs et 300€ pour des cheveux très long [8], et même la formule « Lissage Brésilien Essentiel by Stylistes » pour cheveux longs est à 209€. Au moment de l'affaire, les internautes avaient déjà repéré cette incohérence, pointant des tarifs réels allant de 350€ à 400€, et commençaient à supposer que Marlène Schiappa avait reçu une réduction en échange d'un coup de publicité [7]. Mais nous entrons ici dans le terrain de la spéculation et ce document a pour but de se limiter au factuel, donc je ne me prononcerai pas là-dessus.

Sources:

- [1] https://www.leparisien.fr/politique/marlene-schiappa-a-t-elle-fait-de-la-publicite-pour-unlissage-bresilien-sur-instagram-04-01-2021-8417227.php
- [2] https://twitter.com/L heguiaphal/status/1345834496617291776
- [3] https://www.bfmtv.com/politique/marlene-schiappa-dement-avoir-publie-un-post-sponsorise-ou-assimile-sur-instagram AV-202101040212.html
- [4] https://twitter.com/valeriomotta/status/1345846748795822089
- [5] https://twitter.com/valeriomotta/status/1345850623284150273
- **[6]** https://www.franceinter.fr/politique/lissage-bresilien-de-marlene-schiappa-sur-instagram-retour-sur-une-polemique-en-trois-actes
- [7] https://twitter.com/TPMP/status/1346188409811955713
- [8] https://www.uala.fr/institut-ans-brasil-by-adriano-ns_rue-blanche-96-75009-paris

Mensonges au sujet de sa position sur le rétablissement de l'ISF (octobre 2021)

En janvier 2018, l'ISF (Impôt de Solidarité sur la Fortune) est supprimé pour être remplacé par l'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière), avec pour objectif de moins taxer les grandes fortunes afin de favoriser l'investissement dans les entreprises françaises et créer des emplois. Cette mesure fera grand bruit et le rétablissement de l'ISF sera notamment une des revendications principales des Gilets Jaunes. Le 5 décembre 2018, Marlène Schiappa se déclare prête à « rétablir l'ISF » si jamais le nouveau dispositif qui le remplace ne donnent pas de résultats concluants [1]. Elle souligne que « le gouvernement a entendu et écouté les questions sur ce sujet ». Le même jour, lors d'une session du Conseil des Ministres à laquelle n'assiste pas Marlène Schiappa, Emmanuel Macron déclare au sujet de cette éventuelle remise en place de l'ISF la chose suivante : « Il ne faut pas perdre la cohérence de ce qu'on a fait depuis dix-huit mois. Cela implique de ne pas tout détricoter bout par bout. » [2]. Une personne décrite comme « un proche du président » par Le Figaro, ajoute quant à elle « Si l'on s'aperçoit, à terme, que le but poursuivi par la réforme n'est pas atteint, alors nous regarderons comment améliorer le dispositif. Mais nous ne reviendrons pas à l'ISF comme avant. ».

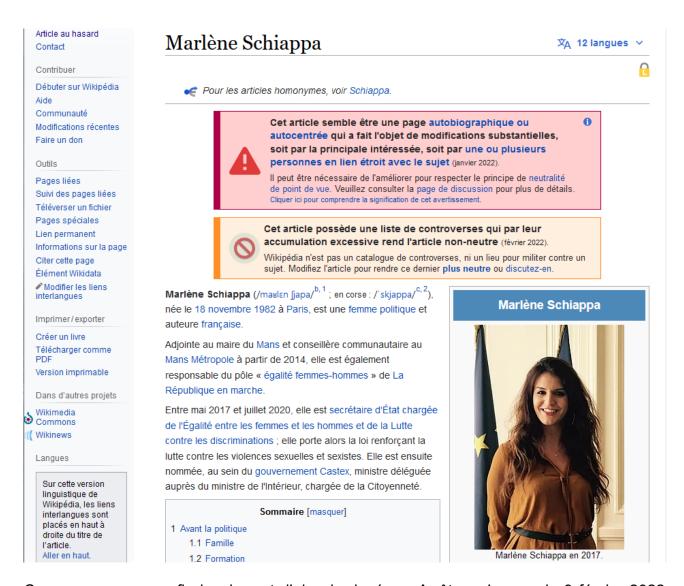
Concernant cet événement, on peut supposer un problème de communication entre Marlène Schiappa et le reste du gouvernement, mais ce n'est hélas pas la version qu'elle choisira, préférant affirmer n'avoir jamais déclaré être prête à rétablir l'ISF. Le 24 octobre 2021, elle est en débat face à François Ruffin. Celui-ci lui rappelle que la suppression de l'ISF n'a pas atteint ses objectifs selon une étude récente. Elle commence par répondre en rappelant ce que permet théoriquement l'IFI, puis François Ruffin lui rappelle sa déclaration selon laquelle elle proposerait le rétablissement de l'ISF si jamais l'IFI ne remplissait pas ses objectifs. À ceci, elle répond tout simplement « Ce n'est pas ce que j'ai dis » [3]. Il suffit pourtant d'une rapide recherche pour constater que c'est pourtant bel et bien ce que Marlène Schiappa avait dit à l'époque. Ainsi, soit sa mémoire lui fait défaut lors de ce passage de l'émission, soit elle ne voit pas de problème à mentir à une heure de grande écoute.

Sources:

- [1] https://www.lepoint.fr/politique/schiappa-se-dit-prete-a-proposer-de-retablir-l-isf-apres-levaluation-du-dispositif-05-12-2018-2276649 20.php
- [2] https://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/2018/12/05/25001-20181205ARTFIG00316-macron-exclut-de-retablir-l-isf-et-recadre-sechement-schiappa.php
- [3] https://twitter.com/achabus/status/1452061132995375108

Une page Wikipédia trop autobiographique (février 2022)

Wikipédia étant une encyclopédie collaborative où n'importe quel utilisateur peut modifier n'importe quelle page, plusieurs garde-fous sont mis en place pour éviter les abus, comme par exemple un historique des modifications pour chaque article. À l'heure où ce dossier est écrit, si l'on se rend sur la page Wikipédia de Marlène Schiappa, on peut voir un encart rouge signalant que celle-ci a connu de nombreuses modifications par la principale intéressée ou par des personnes qui en sont proches [1].



Ce message apparu fin janvier est d'abord relayé par Arrêt sur Images le 9 février 2022 [2]. De nombreuses modifications ont été réalisées depuis le 29 mars 2021 par l'utilisateur Noaaah22, se décrivant comme un membre du cabinet de Marlène Schiappa. Sur les 38 modifications effectuées avec son compte, 37 concernent la page de la Ministre Déléguée à la Citoyenneté [3]. Modifications qui ne plaisent pas à d'autres utilisateur, l'un d'eux, FlatKos, qualifiant cela « [d']utilisation de Wikipédia comme vitrine promotionnelle », tandis que l'utilisateur Zavodovski estime que certaines formulations ne sont pas assez neutres: « le terme "grande cause du quinquennat" n'est pas neutre, il s'agit d'une expression politique et ne renvoie pas à une réalité formelle ». Contacté par le Huffington Post, Noaaah22, de son vrai nom Yenad Mlaraha, assume ses actes : « La page Wikipedia de Madame la Ministre est en effet régulièrement l'objet d'actes de vandalismes et même d'insultes ou donne lieu à des compilations d'anecdotes hostiles [...] il me semble important que l'on puisse les nettoyer (car ce n'est pas fait automatiquement) et deux: apporter des infos comme les lois qu'elle a portées. Wikipedia est censé être une encyclopédie en ligne, alimentée par tous, y indiquer les lois et mesures portées par une ministre me semble être une information importante et factuelle » [4].

Il est d'ailleurs amusant de constater que, suite à cette révélation, un paragraphe racontant cette histoire a été ajouté à la page Wikipédia de Marlène Schiappa, avant d'être supprimé par Noaaah22, qui le justifie ainsi : « Donc le fait de modifier la page Wikipédia de son employeur constitue vraiment une information nécessitant un paragraphe dans un

page considérée comme encyclopédique...? Si tel était le cas, la définition de " encyclopédique " nécessite vraiment d'être expliqué. » [5].

IL est important de rappeler que le cas de Marlène Schiappa n'est pas un isolé. De nombreux autres membres de la classe politique, comme Laetitia Avia ou Esther Benbassa mettent un point d'honneur à surveiller leur *e-reputation*, notamment en demandant à des collaborateurs de modifier leurs pages Wikipedia, comme le rappel David Perrotin, journaliste à Mediapart, sur son compte Twitter [6]. Pour surveiller ce genre de phénomènes, un utilisateur de Twitter avait mis en place un *bot* qui y publierait automatiquement toute modification d'articles Wikipédia émanant de l'adresse IP [NDR: l'adresse d'un ordinateur sur Internet, pour simplifier]. Le *bot* a vécu à peine plus d'une semaine avant d'être suspendu, puis la personne qui l'avait créé est revenue avec une version améliorée du *bot*: Les politiques sur Wikipédia [7].

Sources:

- [1] https://fr.wikipedia.org/wiki/Marl%C3%A8ne_Schiappa
- [2] https://www.arretsurimages.net/articles/le-cabinet-de-schiappa-chante-ses-louanges-sur-wikipedia
- [3] https://fr.wikipedia.org/wiki/Sp%C3%A9cial:Contributions/Noaaah22
- [4] https://www.huffingtonpost.fr/entry/marlene-schiappa-a-retouche-sa-page-wikipedia-et-sen-explique_fr_620540a0e4b083bd1cbba8ed
- [5] https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Marl %C3%A8ne Schiappa&diff=prev&oldid=190700334
- [6] https://twitter.com/davidperrotin/status/1491726478169489411
- [7] https://twitter.com/Modif wiki elus/status/1267496396317437952

Christophe Castaner, ancien Ministre de l'Intérieur

Parcours évoqué

- * Porte-parole du gouvernement (17 mai 2017 24 novembre 2017)
- * Ministre de l'Intérieur (16 octobre 2018 6 juillet 2020)

Gilets Jaunes : multiples mensonges et violences policières (novembre 2018 – juillet 2019)

Lors des manifestations des Gilets Jaunes, Christophe Castaner est Ministre de l'Intérieur et donc en charge des policiers qui vont se charger desdites manifestations. Dans l'ensemble, cette période sera marquée par de nombreux cas de violences policières et de fausses déclarations du ministre, soit pour des prises de parole trop hâtive, soit pour des mensonges avérés.

Lors des premières semaines du mouvement des Gilets Jaunes, une tendance se dessine dans les médias : celle d'associer ces derniers dans leur quasi-totalité à l'extrême-droite, en se basant sur quelques événements racistes ou antisémites lors des manifestations. Christophe Castaner s'inscrit lui aussi dans cette tendance, qualifiant le 24 novembre 2018 les Gilets Jaunes de « séditieux d'ultradroite » et expliquant que ceux-ci « ont répondu à l'appel notamment de Marine Le Pen et veulent s'en prendre aux institutions comme ils veulent s'en prendre aux parlementaires de la majorité » [1]. Une déclaration qui est critiquée par la principale intéressée, qualifiant cette manipulation de « minable et

malhonnête, à l'image de [son] auteur » [2], mais aussi par d'autres membres de l'opposition, allant de Louis Aliot, maire RN de Perpignan, qui dénonce « la grosse ficelle de Castaner » [3] à Jean-Luc Mélenchon, chef du parti LFI, qui lui aussi critique l'amalgame des Gilets Jaunes à l'extrême-droite [4].

Le 19 novembre 2018, le Ministre de l'Intérieur donne une conférence de presse dans laquelle il évoque le décès en Charente d'une femme de 85 ans qui « faisait l'objet d'un incident médical » et explique « [qu']un véhicule du Samu a été empêché d'intervenir » par la manifestation des Gilets Jaunes qui avaient lieu là-bas. « Cinquante minutes pour faire trente kilomètres, la personne est décédée. C'est cela aussi la réalité. », conclue-t-il [5]. Le lendemain, les Gilets Jaunes diffusent un texte dans lequel ils contestent la version du ministre, rappelant qu'un numéro d'urgence permettant au Samu d'optimiser les trajets lors des manifestations avait été mis en place et avait que les secours l'avait bel et bien utilisé. Ils précisent également que la difficulté de circulation de l'ambulance venait du fait que « la bande d'arrêt d'urgence était entravée par des véhicules à l'arrêt » et d'un conducteur qui aurait refusé de déplacer sa voiture [6]. L'ambulance n'a alors pas été directement gênée par les Gilets Jaunes.

De plus amples informations parviennent également ce même jour du 20 novembre 2018. Là où Christophe Castaner déclarait que la femme était décédée dans l'après-midi, il s'avère qu'elle avait trépassé le matin, lorsque l'on avait appelé les secours. Les secours ajoutent également que l'octogénaire était déjà morte à l'arrivée des secours et qu'une différence de vingt minutes (soit le retard accumulé par l'ambulance) « ne l'aurait pas sauvée » [7]. Ainsi, deux possibilités se dégagent : soit le ministre a parlé trop vite, soit il a sciemment instrumentalisé la mort d'une personne.

Il ne s'agit là que de quelques-unes des nombreuses fausses allégations de Christophe Castaner au sujet des Gilets Jaunes. Mais sa politique de gestion de la crise des Gilets Jaunes se caractérise également par la présence de nombreux cas de violences policières. Ainsi, le 30 janvier 2019, un premier décompte des blessés parmi les Gilets Jaunes et journalistes est donné : 144 blessés graves, dont 92 par tirs de lanceur de balle de défense (ou LBD), le plus souvent touchés à la tête, et au moins 14 éborgnements. Certaines de ces personnes annoncent d'ailleurs avoir porté plainte pour les blessures qui leur ont été infligées. Le journal Libération réalise d'ailleurs ce même jour une liste exhaustive de toutes les personnes blessées identifiées [8]. Le 6 février 2019, la Ligue des Droits de l'Homme dépose un recours au Conseil d'État contre l'utilisation du LBD. Elle indique également demander « au Premier ministre et au ministre de l'Intérieur l'abrogation de l'ensemble des textes relatifs à l'usage du LBD » [9]. Le 14 février 2019, c'est au tour du Parlement Européen de critiquer l'usage « disproportionné » de la force par la police française [10]. Christophe Castaner déclare alors que « quand il y a des manifestations pacifiques, il n'y a jamais d'usage de la force » et que les manifestations qu'il a vues n'étaient « pas totalement pacifique », tandis que le syndicat Unité SGP Police-FO décrit des eurodéputés « complètement déconnectés des réalités et de ce que vivent les policiers au quotidien ».

Le 17 juillet 2019, Mediapart révèle que Christophe Castaner a décoré de la médaille de la sécurité intérieure, le 16 juin 2019, des agents des forces de l'ordre, parmi lesquels au moins cinq impliqués dans des enquêtes autour de violences policières [11]. On y trouve notamment Rabah Souchi, chargé des opérations du 23 mars 2018, au cours desquelles une militante a été gravement blessée à la tête, sa compagne Hélène Pedoya, chargée de l'enquête sur ces violences, ou encore Bruno Félix, auditionné dans le cadre du décès de

Zineb Redouane, octogénaire décédée le 1^{er} décembre 2018 après avoir reçu dans le visage des éclats d'une grenade lacrymogène qui avait atterri dans son appartement [12]. Le Ministère de l'Intérieur répond alors que ces médailles seraient retirées si les concernés venait à être condamnés pour des « actes contraires à la déontologie ». Enfin, le 31 juillet 2019, Mediapart publie un article où est expliqué que le bilan des Gilets Jaunes, en termes de morts et de blessés, est le pire depuis les émeutes depuis mai 1968 [13].

Sources:

- [1] https://www.huffingtonpost.fr/2018/11/24/accuse-de-reduire-les-gilets-jaunes-a-lultradroite-castaner-sattire-les-critiques-de-toute-part a 23599146/
- [2] https://twitter.com/MLP officiel/status/1066292050818150400
- [3] https://twitter.com/louis_aliot/status/1066291914511667200
- [4] https://twitter.com/JLMelenchon/status/1066296541529415680
- [5] https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/charente/angouleme/gilets-jaunes-ministre-interieur-denonce-blocage-ambulance-charente-deces-patiente-1577876.html
- [6] https://www.ouest-france.fr/societe/gilets-jaunes/mis-en-cause-apres-la-mort-d-une-octogenaire-les-gilets-jaunes-repondent-christophe-castaner-6080617
- [7] https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/en-charente-une-octogenaire-est-elle-decedee-en-raison-des-barrages-des-gilets-jaunes-1542723256
- [8] https://www.liberation.fr/checknews/2019/01/14/gilets-jaunes-le-decompte-des-blesses-graves_1702863/
- [9] https://www.tf1info.fr/societe/violences-policieres-lbd-la-ligue-des-droits-de-l-homme-depose-de-nouveaux-recours-au-conseil-d-etat-jerome-rodrigues-lanceur-de-balles-de-defense-2112253.html
- [10] https://www.nouvelobs.com/societe/20190214.OBS0211/le-parlement-europeen-condamne-l-usage-disproportionne-de-la-force-par-la-police.html
- [11] https://www.mediapart.fr/journal/france/170719/la-promotion-gilets-jaunes-de-christophe-castaner-les-medailles-de-la-honte?onglet=full
- [12] https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/gilets-jaunes/des-policiers-soupconnes-de-violences-contre-des-gilets-jaunes-decores-par-christophe-castaner_3541185.html
- [13] https://www.mediapart.fr/journal/france/310719/steve-maia-canico-le-mort-de-trop-pour-emmanuel-macron

Gilets Jaunes : arrestations préventives (décembre 2018)

Le 8 décembre 2018, lors du quatrième acte des manifestations des Gilets Jaunes, quelques deux mille arrestations ont lieu dans toute la France, dont la moitié rien qu'à Paris. Parmi elles, 278 déferrements devant la justice [NDR: convocation devant un procureur ou un juge d'instruction], 494 procédures classées sans suite et 288 rappels à la loi. Mais surtout, bon nombre de ces interpellations sont jugées comme illégitimes. Ainsi, l'avocat Me Avi Bitton raconte comment ses clients ont été arrêtés alors qu'ils ne représentaient aucun danger: « Nous sommes face à une dérive autoritaire du pouvoir. Mes trois clients, un couple et leur fils de 21 ans, arrêtés dès 8 heures du matin, ne détenaient aucune arme. Après la procédure de vérification d'identité, ils ont été emmenés au commissariat dont ils ne sont ressortis qu'à 22 heures. La mère, sans rien, le père et le fils avec un rappel à la loi que le premier a refusé de signer. » [1]. Ainsi, plus d'un quart

des arrestations effectuées lors de cette seule journée du 8 décembre 2018 l'ont été pour des motifs suffisamment bénins pour qu'elles n'aillent pas plus loin qu'un simple rappel à la loi.

Il est en effet rapporté que les préfets avait reçu du Ministère de l'Intérieur, à l'époque dirigé par Christophe Castaner, des instructions très strictes quand au contrôle de l'événement, les appelant entre autres à une « mise en œuvre de contrôles d'identité, ainsi que de visites de véhicules et de fouilles de bagages », comme l'indique une note de la DACG (Direction des Affaires Criminelles et des Grâces) du Ministère de la Justice, avec une priorité donnée aux gares routières et ferroviaires de départ, aux trains et aux péages des autoroutes menant à Paris [1].

Dès le lendemain, 9 décembre 2018, la Ministre de la Justice Nicole Belloubet défend ces mesures en attestant que les arrestations de la veille ont toujours eu lieu suite à des infractions. « Il n'y a pas eu d'interpellations préventives. », confirme-t-elle. Elle reconnaît cependant qu'une partie des manifestants « n'ont pas le profil de casseurs » et ajoute que « toutes les gardes à vue ne sont pas traitées, et on sait que ce sont les gens qui sont arrêtés le soir souvent qui sont plutôt venus là pour casser et commettre des violences qui sont inacceptables ». Elle termine en concédant « [qu']un certain nombre de casseurs échappe à la justice » [2].

Dans les mois qui suivent, d'autres vagues d'arrestations aux fondements fragiles ont lieu pendant des manifestations des Gilets Jaunes. À chaque fois, le gouvernement nie qu'il s'agisse « [d']arrestations préventives ». Mais le 15 septembre 2020, le journal Streepress rend publics des documents émanant de la préfecture de police de Paris et venant contredire cette version. Ils sont datés respectivement du 1er février, 7 février et 22 mars 2019. Les deux premières sont signées par le préfet de l'époque, Michel Delpuech, et la dernière par son successeur Didier Lallement. Le troisième document est particulièrement intéressant, puisqu'il évoque un dispositif opérationnel « dans le cadre des orientations fixées par le gouvernement », la police répondant aux instructions du Ministère de l'Intérieur, à l'époque toujours dirigé par Christophe Castaner. Trois objectifs y sont rédigés : premièrement «identifier les individus faisant l'objet d'une interdiction de se rendre à Paris », deuxièmement « détecter des armes ou des objets pouvant servir d'armes par destination », et troisièmement « de détecter et d'interpeller chaque fois que possible les individus au profil de "casseurs" voulant venir dans la capitale pour profiter des rassemblements afin de se livrer à des exactions » [3]. Les deux derniers points posent particulièrement problème puisqu'ils reposent sur des termes flous, sans vraies définitions juridiques et donc libre d'interprétation. Ce qui est d'ailleurs confirmé par l'avocate Me Camille Vannier, qui déclare que « ça n'a aucun sens juridique » [3]. En effet, dans certaines conditions, une lampe de poche peut servir d'arme, et il n'existe pas de liste de critères permettant d'identifier un casseur à vue avant que celui-ci ne commence à causer des dégâts. Ainsi, si il n'est à aucun moment fait usage du terme « arrestations préventives », les consignes qui sont données ne peuvent mener qu'à cela.

Sources:

[1] https://www.lexpress.fr/actualite/societe/arrestations-preventives-un-etouffoir-amanifs 2052707.html

[2] https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/gilets-jaunes/gilets-jaunes-il-n-y-a-pas-eu-d-interpellations-preventives-affirme-nicole-belloubet-au-lendemain-de-l-acte-iv-de-la-mobilisation_3092279.html

[3] https://www.streetpress.com/sujet/1600096817-prefet-paris-bien-ordonne-arrestation-preventive-gilets-jaunes-lallement-darmanin-

Gilets Jaunes : « l'attaque » de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière (mai 2019)

Le 1^{er} mai 2019, lors d'une des manifestations des Gilets Jaunes, près d'une zone où s'affrontent CRS et *black blocks*, des vidéos amateurs montrent un groupe de manifestants approcher en masse de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière avant d'être chassé par les forces de l'ordre. **Christophe Castaner** prend alors la parole sur Twitter : « *lci*, à la Pitié-Salpêtrière, on a attaqué un hôpital. On a agressé son personnel soignant. Et on a blessé un policier mobilisé pour le protéger. Indéfectible soutien à nos forces de l'ordre : elles sont la fierté de la République. » [1].

Hélas, les vidéos et témoignages des personnes sur place semblent indiquer qu'aucune attaque n'a eu lieu. Tout d'abord, la grille par laquelle on voit les manifestants entrer dans les vidéos n'est pas celle de l'hôpital, mais d'une résidence universitaire du CROUS [2]. Si l'on voit ensuite des manifestants s'agglutiner dans l'enceinte de la Pitié-Salpêtrière, zone grande de plusieurs hectares, sans signe d'agressivité, avant d'être rejoints par une colonne de policier qui les disperse alors en direction du boulevard d'où ils venaient [3]. Les manifestants avaient, selon une journaliste de l'AFP, visiblement cherché à échapper aux gaz lacrymogènes en se réfugiant ici. Une autre vidéo, tournée par un médecin, montre un groupe de manifestants, pourchassé par la police, emprunter la passerelle du service de réanimation. Le personnel empêche alors un unique manifestant de forcer le passage: « Non! II y a des malades ici! Vous ne rentrez pas! On ne peut pas! ». Finalement, toute la colonne de manifestants est évacuée par les policiers sans être rentrée dans le service de réanimation. Le journaliste David Dufresne, quant à lui, relaie une vidéo dans laquelle on constate que la fuite des manifestants vers la passerelle était due à une prise en tenaille par les forces de l'ordre [4], ainsi que d'autres vidéos offrant plusieurs angles sur l'événement [5]. Yves Lefebvre, secrétaire général du syndicat SGP-Police, confirme cette version : « Les manifestants n'ont pas eu le temps de pénétrer complètement dans les locaux. Certes, ils ont détruit un peu de matériel mais ils n'ont pas pu aller plus loin. Un système de tenaille a été mis en place par la Brigades de Répression de l'Action Violent (BRAV) et la CRS 27. ». Il reste cependant plus nuancé sur le profil des manifestants : « Les manifestants n'ont pas eu le temps de pénétrer complètement dans les locaux. Certes, ils ont détruit un peu de matériel mais ils n'ont pas pu aller plus loin. Un système de tenaille a été mis en place par la Brigades de Répression de l'Action Violent (BRAV) et la CRS 27. [...] Les manifestants n'ont pas eu le temps de pénétrer complètement dans les locaux. Certes, ils ont détruit un peu de matériel mais ils n'ont pas pu aller plus loin. Un système de tenaille a été mis en place par la Brigades de Répression de l'Action Violent (BRAV) et la CRS 27. ».

Les discours autour de l'intrusion des manifestants sont multiples. La directrice de la Pitié-Salpêtrière, Marie-Anne Ruder, explique avoir tenté de discuter avec eux mais que « la discussion n'était pas possible, il y avait des gestes violents et menaçants » et souligne le fait que le personnel « a eu le réflexe de se mettre derrière la porte pour empêcher l'intrusion [dans le service de réanimation] », la scène ayant duré selon elle une dizaine de minutes [6]. Elle déclare que « Le personnel est profondément choqué que l'hôpital puisse devenir une cible. C'était un moment très douloureux pour toutes les personnes qui ont vécu cette intrusion violente et brutale ». Cependant, des membres du personnel de

l'hôpital déclarent quant à eux que la scène n'aurait duré que trois minutes et aurait été plus calme. L'interne Mickaël Sebban décrit l'événement ainsi : « C'était extrêmement court, ça a duré deux, trois minutes environ. Avec la porte vitrée, on voyait l'intervention, ça s'est passé dans le calme, il n'y avait pas de débordements en tout cas. Pas d'intrusion. Pas de matériel dérobé. L'équipe n'est pas du tout choquée, il n'y a pas de réel traumatisme. » [3], rejoint par sa collègue, l'aide-soignante Gwenaëlle Bellocq : « Ça a été très court, on ne s'est pas senti en danger. [...] On ne s'est pas sentis en danger plus que ça. [...] Ça s'est calmé très vite, les forces de l'ordre ont été efficaces, on n'a pas ressenti d'agression.[...] C'est l'effet de masse qui a été la surprise au début et très vite, ils ont été à l'écoute. Il y a même des gens qui ont essayé de calmer le jeu, qui ont compris qu'on ne pouvait pas les laisser rentrer » [7].

Christophe Castaner reconnaît alors une erreur de sa part quant à l'utilisation du terme d'attaque : « J'entends le reproche qui m'est fait d'avoir utilisé le mot attaque. Je souhaite qu'aucune polémique n'existe sur ce sujet et le voyant l'être, je me dis que je n'aurais pas dû l'employer. » [8]. L'opposition, quant à elle, lui fait savoir sa colère quand à la façon dont il a publiquement partagé des informations erronées. Les députés PS écrivent ainsi « S'il s'avérait que le ministre de l'Intérieur a relayé sciemment ou pas de fausses informations ou des informations non vérifiées, se trouverait dès lors nécessairement posée la question du maintien de la confiance que lui accordent le président de la République et le Premier ministre. ». Interviewé par Le Parisien, l'ancien Ministre de l'Intérieur (de 2009 à 2011) Brice Hortefeux, revient sur son expérience à ce poste et la façon de gérer la communication lors de telles événements, expliquant notamment que le Ministre de l'Intérieur « doit s'astreindre à une discipline qui suppose la maîtrise de son expression. Facile à dire, compliqué à faire » [9]. La députée européenne Marie-Pierre Vieu et le sénateur Pierre Ouzoulias décident quant à eux de saisir la loi « anti fakenews » mise en place par le gouvernement, estimant que Christophe Castaner ne l'aurait pas respectée [10]. Le jugement conclura à l'innocence du Ministre de l'Intérieur : « Il est acquis que le service de réanimation n'a pas fait l'objet d'une attaque par les manifestants qui sont restés à l'extérieur du bâtiment et que le personnel soignant n'a pas été blessé. [...] Si le message rédigé par Monsieur Christophe Castaner apparaît exagéré en ce qu'il évoque le terme d'attaque et de blessures, poursuit-il, cette exagération porte sur des faits qui eux sont réels, à savoir l'intrusion de manifestants dans l'enceinte de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière [...]. La condition selon laquelle l'allégation doit être manifestement inexacte ou trompeuse n'est pas remplie. ». Les deux plaignants, bien que déboutés, assurent pourtant que leur objectif est rempli : prouver que cette loi « anti kake news » ne sert à rien, car il serait quasi-impossible de réunir tous les critères qu'elle exige.

Sources:

- [1] https://twitter.com/CCastaner/status/1123664392011304961
- [2] https://twitter.com/tremblay_p/status/1123904165632249856
- [3] https://www.marianne.net/politique/la-pitie-salpetriere-attaque-un-hopital-christophe-castaner-dementi-par-les-faits
- [4] https://twitter.com/davduf/status/1123886128422170624
- [5] https://twitter.com/davduf/status/1123717931655995393
- [6] https://www.franceinter.fr/justice/pitie-salpetriere-des-dizaines-de-personnes-ont-force-la-grille-de-l-hopital
- [7] https://twitter.com/BFMTV/status/1123871550451613696
- [8] https://www.leparisien.fr/politique/affaire-de-la-pitie-salpetriere-le-cas-christophe-castaner-04-05-2019-8065434.php

[9] https://www.leparisien.fr/faits-divers/intrusion-a-la-salpetriere-castaner-aurait-du-attendre-les-premiers-resultats-de-l-enquete-selon-hortefeux-03-05-2019-8065314.php [10] https://www.leparisien.fr/faits-divers/attaque-de-la-pitie-salpetriere-christophe-castaner-blanchi-de-fake-news-21-05-2019-8076639.php

Communication sur l'attentat de la rue Victor Hugo de Lyon (mai 2019)

Le 24 mai 2019 a lieu à Lyon une attaque à la bombe dans la rue Victor Hugo, blessant quatorze personnes et ne faisant heureusement aucune victime. L'auteur de l'attentat est arrêté le 27 mai 2019. Le jour même, Christophe Castaner annonce cette arrestation sur son compte Twitter [1]. Cela n'est hélas pas bien accueilli par les enquêteurs, qui n'ont pas encore eu le temps de perquisitionner le domicile du suspect et craignent que cette information n'alertent ses complices [2]. Dans la foulée, Gérard Collomb, ancien Ministre de l'Intérieur et maire de Lyon, donne au journal Le Monde des informations sur l'interpellation d'un deuxième suspect avant même que la garde à vue de celui-ci ne commence et insiste sur le rôle qu'a joué la vidéosurveillance dans ces arrestations. Enfin, à la fin de la journée, Christophe Castaner prend la parole lors d'une conférence de presse : « À l'heure où je vous parle, je n'ai pas de doute sur le fait que nous avons actuellement en détention le responsable de cet acte qui aurait pu tuer. [...] À l'heure qu'il est, on sait, vu ce qui a été utilisé, que nous avons évité une catastrophe. » [3]. Cette déclaration n'est pas du goût du Procureur de la République, qui s'exprime dès le lendemain à travers un communiqué de presse déplorant le fait que le ministre aie pris l'initiative de rendre publics des éléments protégés par le secret de l'enquête. « Le procureur de la République rappelle que l'enquête ouverte à la suite des faits commis à Lyon vendredi soir est couverte par le secret et [...] qu'il est le seul à pouvoir rendre publics des éléments objectifs tirés de la procédure. », peut-on y lire [2]. Le 27 mai 2019, le suspect passe aux aveux et reconnaît des liens avec Daech, auquel il a prêté allégeance [4].

Sources:

- [1] https://twitter.com/CCastaner/status/1132922498075566080
- [2] https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/05/28/attentat-de-lyon-le-parquet-de-parisrecadre-gerard-collomb-et-christophe-castaner_5468644_3224.html
- [3] https://www.lefigaro.fr/flash-actu/castaner-certain-de-tenir-l-auteur-de-l-attentat-de-lvon-20190528
- [4] https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/explosion-a-lyon/colis-piege-a-lyon-le-jeune-suspect-avoue-avoir-concu-et-depose-la-bombe-au-nom-de-daech_3467281.html

Communication sur l'attentat de la préfecture de police de Paris (octobre 2019)

Le 3 octobre 2019, un homme s'introduit dans la préfecture de police de Paris, dans laquelle il tue quatre personnes au couteau. Il est alors tué par un policier après avoir reçu l'ordre de lâcher son arme. Prenant la parole au sujet de cet événement, Christophe Castaner décrit alors un « employé modèle, sans histoire », n'ayant « jamais présenté de difficultés comportementales » ni « le moindre signe d'alerte » [1]. Le Parquet de Paris annonce quant à lui l'ouverture d'une enquête pour déterminer les origines de ce « parcours meurtrier » tandis que le syndicat Unité SGP-Police évoque un « drame

purement humain », sans lien avec le métier de policier et qui aurait pu cibler n'importe quel lieu de travail [2].

Le 4 octobre 2019, de premiers éléments de l'enquête sont rendus publics : la piste terroriste est privilégiée. En effet, une source policière décrit l'auteur de l'attaque comme un homme « très fragile, très effacé », tandis que plusieurs éléments téléphoniques recueillis par les enquêteurs, notamment des échanges entre l'homme et son épouse, laisse supposer une radicalisation de celui-ci [3]. La préfecture de police assure quant à elle ne pas encore avoir détecté de signe de radicalisation. De plus, on apprend que le meurtrier avait fait l'objet d'un signalement après les attentats de Charlie Hebdo, s'étant exclamé « Bien fait » au sujet des membres du journal tués le 7 janvier 2015 [4]. En somme, il présentait depuis un certain plusieurs signes de radicalisation, ce qui vient alors contredire la version que tenait Christophe Castaner la veille.

Le 5 octobre 2019, les membres du Parlement apprennent cette nouvelle et des appels à la démission du ministre se font entendre dans l'opposition. Ainsi, le député LR Éric Ciotti estime que « soit le ministre de l'Intérieur savait et a dissimulé la vérité, soit il ne savait pas et est incompétent » et demande l'ouverture d'une enquête parlementaire, tandis Nicolas Dupont-Aignan, du parti Debout la France, déclare que « Christophe Castaner a menti » et demande sa démission pour le fait « [qu']un individu connu comme islamiste, était habilité secret défense au sein de la Direction du renseignement » [5]. Christophe Castaner ne démissionnera cependant pas et pourtant son poste jusqu'en juillet 2020, où il cédera sa place à Gérald Darmanin.

Sources:

- [1] https://wwwadmin.ouest-france.fr/societe/faits-divers/ce-que-l-sait-de-l-agression-la-prefecture-de-police-de-paris-6548961
- [2] https://twitter.com/UNITESGPPOLICE/status/1179762562596065282
- [3] https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/10/04/ce-que-l-on-sait-de-l-attaque-a-la-prefecture-de-police-de-paris 6014194 3224.html
- [4] https://www.lepoint.fr/societe/attaque-au-couteau-a-la-prefecture-de-police-les-failles-des-rg-au-coeur-de-l-enquete-05-10-2019-2339490 23.php
- [5] https://www.ouest-france.fr/societe/faits-divers/l-attaque-terroriste-la-prefecture-depolice-de-paris-fragilise-nouveau-christophe-castaner-6551723

Circulaire sur l'attribution de nuances politiques pour les élections municipales (janvier 2020)

Le 10 janvier 2020, le Ministère de l'Intérieur publie une circulaire, signée de la main de Christophe Castaner, sur « l'attribution de nuances politiques pour les municipales 2020 » [1]. Celle-ci prévoit une nouvelle nuance intitulée « divers centre », mais surtout elle dispose que les candidats aux élections municipales se verront attribuer une nuance politique seulement dans les villes de plus de 9000 habitants.

Précisons qu'il s'agit ici de nuances politiques, et non d'étiquettes politiques. L'étiquette est choisi par les candidats lorsqu'ils se déclarent à la préfecture (avec possibilité de se déclarer « sans étiquette »), et peut différer entre la tête de liste et le reste de la liste. La nuance, quant à elle, est attribuée aux candidats par les préfets, à partir d'une liste fournie par le Ministère de l'Intérieur [2].

Historiquement, le seuil en-dessous duquel ne sont pas attribuées des nuances politiques aux élections existe depuis des années. Jusqu'en 2008, il était fixé à 3500 habitants et a été abaissé à 1000, avant de finalement remonter à 9000 via la circulaire Castaner [2]. Seules les communes passant au-dessus de seuil peuvent voir leurs voix comptabilisées dans les résultats officiels globaux. Apprenant le contenu de la circulaire, l'opposition accuse le gouvernement de vouloir atténuer la perception d'un éventuel piètre résultat de LREM aux élections, le parti ayant fait ses meilleurs résultats dans les grandes villes lors des diverses élections qui se sont déroulées depuis 2017. Le président du groupe LR, Christian Jacob, parle quand à lui de « bidouillage électorale ». Finalement, Christophe Castaner rabaissera la barre à 3500 habitants [3]. Il reverra également la méthode d'attribution des nuances politiques. Initialement, il était plus facile de se voir associé aux nuances comme « divers gauches » ou « divers droites », par exemple, faisant qu'un soutien de LREM pouvait aisément recevoir la nuance « divers centre » et non « LREM ». Ce système, lui aussi largement critiqué pour le trouble qu'il pourrait jeter sur les résultats, a alors été remanié pour ne se limiter qu'aux « blocs » politiques. Par exemple, un candidat investi au PS (Parti Socialiste, dans le bloc gauche) soutenant LREM (dans le bloc centre) ne pourrait pas recevoir une nuance « divers centre ».

Si jamais la circulaire n'avait pas été modifiée et que le seuil de 9000 habitants avait été adopté, combien de personnes potentiellement non comptabilisées dans la cartographie politique du pays cela aurait-il représenté ? Un début de réponse peut se trouver sur le site de l'INSEE, où l'on peut télécharger un fichier regroupant des informations sur les populations légales en France en 2019 [4]. Pour l'exploiter, il suffit de télécharger les données au format CSV, décompresser l'archive et ouvrir le fichier donnes_communes.csv dans un tableur. La colonne qui nous intéresse ensuite est la colonne PNUM (Population Municipale), que l'INSEE décrit ainsi : « Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule. » [5]. Ensuite, il suffit de trier la colonne PNUM par ordre décroissant, trouver la cellule de la première ville de moins de 9000 habitants, celle de la ville la moins peuplée, et faire la somme de toutes les valeurs entre ces deux cellules. De mon côté, cela revient à faire la somme des cellules D1179 à D34991, ce qui dans LibreOffice Calc s'écrit =somme(D1179:D34991). Cela me donne un total de 32 031 229 personnes.

Mais parmi elles, combien ont le droit de voter ? En France, peut voter toute personnes majeure, jouissant de tous ses droits civils et politiques et inscrite sur une liste électorale. Nous allons simplifier le calcul en comptant simplement le pourcentage de personne en France âgées de plus de 18 au moment des élections municipales de 2021. Pour cela, on télécharge de nouveau un fichier à ouvrir dans un tableur sur le site de l'INSEE [6]. Dans ce fichier ce trouve le nombre de personnes vivant en France au 1er janvier 2020. En procédant comme précédemment, on va ici s'intéresser à la colonne ensemble et faire la somme de toute les personnes nées en 2002 ou avant (et non 2003, pour éviter de prendre en compte des personnes encore âgées de 17 ans aux moments des élections). De mon côté, cela donne une formule « =somme(E24:E112) », ce qui représente 51 110 869 personnes. Pour une population totale de 64 897 954 personnes à cette-même date, cela représente 78,75 % de personnes majeures en France. En supposant que ce taux est le même parmi les personnes vivant dans les villes de moins de 9000 habitants, on arrive à potentiellement 25 226 433 personnes dont le vote ne serait pas comptabilisé dans les résultats officiels, soit plus d'un tiers de la population française. Il est quand même

important de rappeler que je ne suis pas statisticien, que ce résultat n'est qu'une estimation et qu'il est victime de trois biais :

- on comptabilise les votants uniquement en se basant sur leur âge, sans prendre en compte les non-inscriptions sur les listes électorales ou interdictions de droits civils.
- on ne compte pas les personnes nées entre le 1^{er} janvier 2002 et le 7 février 2002, majeures au moment de la date limite d'inscription sur les listes électorales, le 7 février 2020.
- on suppose que le pourcentage de personnes majeures en France est le même dans toutes les communes.

Sources:

[1] https://fr.scribd.com/document/443181108/DOCUMENT-PUBLICSENAT-FR-Circulaire-du-ministere-de-l-Interieur-sur-l-attribution-de-nuances-politiques-pour-les-municipales-2020#from embed

[2] https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2020/01/24/nuances-politiques-seuil-de-9-000-habitants-pourquoi-la-circulaire-castaner-pour-les-municipales-fait-debat 6027148 4355770.html

[3] https://www.lefigaro.fr/elections/municipales/municipales-castaner-signe-une-circulaire-consensuelle-20200204

[4] https://www.insee.fr/fr/statistiques/6011070

[5] https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1932

[6] https://www.insee.fr/fr/statistiques/1892088?sommaire=1912926

GendNotes (février 2020)

Le 20 février 2020, Édouard Philippe et Christophe Castaner, respectivement Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur, signent un décret dotant les forces de l'ordre d'une nouvelle application : GendNotes [1]. Celle-ci, intégrée aux *smartphones* et tablettes des gendarmes, leur permet de prendre des notes, notamment sur les procès verbaux qu'ils délivrent. Elle suscite rapidement la polémique en raison de l'article 2 du décret, qui indique que l'application permet de collecter des donnés relatives aux origines raciales ou ethniques, aux opinions politiques, religieuses, philosophiques ou syndicales, à la santé et à l'orientation sexuelle de la personne verbalisée [2]. Si le gouvernement tient alors à tempérer en précisant que ces collectes n'ont lieu que si elles sont « *strictement nécessaires, adéquates et non excessives au regard des finalités poursuivies »*, les inquiétudes persistent, car la nécessité et l'adéquation en question ne sont pas décrites précisément et sont laissées au jugement des gendarmes.

La CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) demande alors que soit précisé vers quels fichiers les données seraient transférées, ce qui n'est pas le cas dans la loi au moment de cette demande [2]. L'organisme avait pourtant fait, dès le 3 octobre 2019, le constat suivant : « Une telle transmission ne pourra être opérée en dehors de ladite application que si des mesures suffisantes garantissent la confidentialité et la sécurité des données transmises. Compte tenu de la sensibilité de ces données, il conviendrait ainsi qu'elles soient transmises de manière chiffrée et que ces transmissions soient tracées. » [3]. Malgré cet avertissement, cette solution est absente dans le décret de février 2020. La CNIL soulignait également dans cette même déclaration que le traitement de ces données personnelles ne pouvait être possible qu'en cas de « nécessité absolue, sous réserve des garanties appropriées pour les droits et libertés de la personne

concernée », selon l'article 88 de la loi du 6 janvier 1978, également appelée Loi Informatique et Libertés.

Article 88 de la loi du 6 janvier 1978 [4]

« Le traitement de données mentionnées au I de l'article 6 est possible uniquement en cas de nécessité absolue, sous réserve de garanties appropriées pour les droits et libertés de la personne concernée, et soit s'il est autorisé par une disposition législative ou réglementaire, soit s'il vise à protéger les intérêts vitaux d'une personne physique, soit s'il porte sur des données manifestement rendues publiques par la personne concernée. »

Il est à noter que, dans sa déclaration du 3 octobre 2019, la CNIL souligne tout de même que ces données seraient saisies dans des zones de commentaires libres, empêchant des traitements poussés de ces données après leur enregistrement [3]. Suite à la polémique suscitée par GendNotes, elle précise aussi prendre acte des garanties apportées par le gouvernement, « à savoir que les informations enregistrées dans ces champs libres ne pourront pas alimenter d'autres traitements et qu'elles seront uniquement accessibles via l'application » [5].

Selon un porte-parole de la gendarmerie nationale, les données personnelles sensibles recueillies par l'application « ne sont transférées dans aucun autre fichier » et « ne peuvent être automatiquement transposées ailleurs », au contraire d'autres données autour de l'identité complète (nom, prénom, filiation, etc) [5]. Elle précise également que celles-ci font office de « pense-bête » pour la rédaction d'éventuels futurs procès-verbaux, via le logiciel LRPGN, et rejette tout idée de fichage de la population. Cette information fait alors apparaître de nouvelles inquiétudes, puisque LRPGN peut être relié au fichier de Traitement des Antécédents Judiciaires (TAJ), ce que la pénaliste Virginie Gautron commente ainsi : « l'un des problèmes est la fusion dans un même fichier de finalités judiciaires et administratives, de sorte que le champ d'application vise toutes les missions de la gendarmerie » .

En avril 2021, à la demande de nombreuses associations, le Conseil d'État décide d'annuler le décret permettant à GendNotes de transférer les données récoltées vers des fichiers tiers, jugeant que la finalité de leur traitement n'est pas « déterminée, explicite et légitime », comme exigé par la loi du 6 janvier 1978. Il estime également que les autres finalités de GendNotes et leur mise en application sont conformes à cette même loi [6].

Sources:

- [1] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041615919
- [2] https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2020/02/28/faut-il-s-inquieter-du-decret-autorisant-un-traitement-automatise-de-donnees-a-caractere-personnel 6031164 4355770.html
- [3] https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041616479
- [4] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000037817624
- [5] https://www.liberation.fr/checknews/2020/02/27/un-recent-decret-autorise-t-il-un-fichage-politique-par-la-gendarmerie_1779664/
- [6] https://www.conseil-etat.fr/actualites/actualites/le-conseil-d-etat-annule-la-possibilite-de-transferer-les-donnees-de-l-application-gendnotes-vers-d-autres-fichiers

Gérard Collomb, ancien Ministre de l'Intérieur

Parcours évoqué :

* Ministre de l'Intérieur (mai 2017 – octobre 2018)

Multiples bourdes auprès des services secrets étrangers (mai et septembre 2017)

Le 22 mai 2017, un attentat suicide a lieu à la Manchester Arena, au Royaume-Uni, lorsqu'un terroriste se fait exploser dans la foule quittant le concert qui y avait lieu, tuant vingt-trois personnes et en blessant beaucoup plus. L'acte est alors rapidement revendiqué par l'État Islamique et les services secrets de plusieurs pays commencent à enquêter sur son auteur.

Le 24 mai 2017, l'identité du terroriste est révélé : Salman Abedi, s'étant rendu en Libye et probablement en Syrie, deux pays où est implanté l'État Islamique. Hélas, il s'agit d'une fuite émanant de Washington, alors que les services secrets britanniques sont encore en train de vérifier certaines informations. Amber Rudd, Ministre de l'Intérieur britannique, fait alors part de son « irritation » lors d'une intervention sur la BBC : « La police britannique a été très claire sur le fait qu'elle veut contrôler le flux d'informations, afin de protéger l'intégrité opérationnelle [de l'enquête], et de conserver des éléments de surprise. Donc c'est très énervant de voir que ces informations sont diffusés par d'autres sources et j'ai été très claire avec nos partenaires, alliés et amis. Cela ne doit pas se reproduire. » [1]

Hélas, le jour même, Gérard Collomb divulgue sur BFM TV et RMC des informations relatives au parcours de Salman Abedi, prenant tout de même le soin de préciser que celles-ci viennent des enquêteurs britanniques. Il décrit alors un homme de 22 ans en lien avec Daesh et ayant eu un potentiel passage en Syrie [3]. Suite à cette bévue, l'entourage du ministre précise que celui-ci « a pris les précautions, lors de sa matinale, de ne pas commenter et entrer dans de quelconques détails sur l'affaire en cours » [1].

Ewen MacAskill, journaliste au quotidien *The Guardian* déclare alors ceci [NDR: extrait, traduit de l'anglais]: « L'irritation s'est transformée en désespoir quand le Ministre de l'Intérieur Français, Gérard Collomb, a révélé à la télévision des informations supplémentaires du renseignement britannique. Il a fait savoir que non seulement Salman Abedi était allé en Libye, mais pourrait aussi être allé en Syrie. [...] Un des principes de base du partage de renseignements est que les autres agences ne les révèlent pas. Le problème est que ces agences de renseignement, que ce soit celle des États-Unis ou de la France, les transmettent à leurs présidents, premiers ministres et ministres. Dans le passé, ce secret était généralement respecté. » [4].

Le 27 septembre 2017, le Ministre de l'Intérieur brise une seconde fois ce secret tacite des échanges entre services de renseignements. Le 27 septembre 2017, peu de temps après la mise en place de la loi SILT, Gérard Collomb est interrogé sur les récentes 39 assignations à résidence prononcées sur des soupçons et sans intervention d'un juge. « En général, ce sont des personnes pour lesquelles on a eu des renseignements de services étrangers ; donc on ne peut pas les judiciariser tout de suite. », répond-il avant d'ajouter que lesdits services étaient ici ceux de Belgique [5]. Il brise alors un tabou du monde du renseignement appelé la règle du tiers, qui désigne l'échange d'informations entre les services secrets de différents pays, mais sans divulguer le pays d'origine desdites informations.

Lors d'une séance de questions au gouvernement de l'Assemblée Nationale, le ministre est alors accusé par le député LR Patrice Verchère d'avoir brisé le secret-défense. En guise de défense, Gérad Collomb invoque la transparence : « J'expliquais tout simplement, et c'est le devoir que j'ai vis-à-vis de l'Assemblée nationale et de la représentation, comment nous fonctionnons en toute transparence. [...] J'expliquais tout simplement que c'est parce que nous avions des informations que nous ne pouvions pas divulguer et que seuls nos services secrets connaissaient. Y a-t-il eu un nom parmi les 37 sur lesquels j'ai révélé quelque chose? Bien évidemment non ! » [6]. Une défense qui montre que le Ministre de l'Intérieur semble ignorer, ou du moins avoir oublié, la tacite règle du tiers.

Sources:

- [1] https://www.ledauphine.com/france-monde/2017/05/24/attentat-de-manchester-lagaffe-de-gerard-collomb
- [2] https://www.bbc.com/news/election-2017-40026413
- [3] https://www.bfmtv.com/international/trois-hommes-arretes-a-manchester-en-lien-avec-lattentat AN-201705240034.html
- [4] https://www.theguardian.com/uk-news/live/2017/may/24/manchester-arena-bombing-terror-attack-victims-threat-critical-ariana-grande-concert-live-news?page=with:block-59254d78e4b0e2555d2b2a26#block-59254d78e4b0e2555d2b2a26
- [5] https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2017/11/21/collomb-compromet-le-secret-defense 5218073 1653578.html
- [6] https://www.lexpress.fr/actualites/1/politique/accuse-d-avoir-compromis-le-secret-defense-collomb-invoque-son-devoir-de-transparence_1962985.html

Loi SILT : Ajout de mesures de l'état d'urgence dans le droit commun (septembre 2017)

Afin de lutter contre le terrorisme, le second gouvernement Philippe met en place fin 2017 un projet de loi qui transposerait certaines des mesures de l'état d'urgence dans le droit commun. Parmi les mesures prévues, on trouve les suivantes.

* La possibilité pour un représentant de l'État d'instituer dans un lieu exposé à des actes de terrorisme un périmètre de protection, dans lequel l'accès et la circulation devient réglementée.

Article L226-1 du Code de la Sécurité Intérieure (extrait) [1]

« Afin d'assurer la sécurité d'un lieu ou d'un événement exposé à un risque d'actes de terrorisme à raison de sa nature et de l'ampleur de sa fréquentation, le représentant de l'Etat dans le département ou, à Paris, le préfet de police peut instituer par arrêté motivé un périmètre de protection au sein duquel l'accès et la circulation des personnes sont réglementés.

[...]

L'arrêté peut autoriser les agents mentionnés aux 2° à 4° de l'article 16 du code de procédure pénale et, sous la responsabilité et le contrôle effectif de ces agents, ceux mentionnés à l'article 20 et aux 1°, 1° bis et 1° ter de l'article 21 du même code à procéder, au sein du périmètre de protection, avec le consentement des personnes faisant l'objet de ces vérifications, à des palpations de sécurité ainsi qu'à l'inspection visuelle et à la fouille des bagages. »

* La mise en place majorée à trois mois et renouvelable, pour un cumul majoré à douze mois, de diverses obligations pour une personne suspectée de représenter une menace pour la sécurité et l'ordre publics.

Article L228-1 du Code de la Sécurité Intérieure [2]

« Aux seules fins de prévenir la commission d'actes de terrorisme, toute personne à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace d'une particulière gravité pour la sécurité et l'ordre publics et qui soit entre en relation de manière habituelle avec des personnes ou des organisations incitant, facilitant ou participant à des actes de terrorisme, soit soutient, diffuse, lorsque cette diffusion s'accompagne d'une manifestation d'adhésion à l'idéologie exprimée, ou adhère à des thèses incitant à la commission d'actes de terrorisme ou faisant l'apologie de tels actes peut se voir prescrire par le ministre de l'intérieur les obligations prévues au présent chapitre. »

Article L228-4 du Code de la Sécurité Intérieure [3]

- « S'il ne fait pas application des articles L. 228-2 et L. 228-3, le ministre de l'intérieur peut, après en avoir informé le procureur de la République antiterroriste et le procureur de la République territorialement compétent, faire obligation à toute personne mentionnée à l'article L. 228-1 de :
- 1° Déclarer et justifier de son domicile ainsi que de tout changement de domicile ;
- 2° Signaler ses déplacements à l'extérieur d'un périmètre déterminé ne pouvant être plus restreint que le territoire de la commune de son domicile ;
- 3° Ne pas paraître dans un lieu déterminé, qui ne peut inclure le domicile de la personne intéressée. Cette obligation tient compte de la vie familiale et professionnelle de la personne intéressée. »

Le 25 septembre 2017, le Ministre de l'Intérieur Gérard Collomb vient défendre celui-ci devant l'Assemblée Nationale. Parmi les critiques qui lui sont le plus adressées, on trouve l'atteinte à certaines libertés fondamentales, comme le respect de la vie privée ou la présomption d'innocence [4]. Ces critiques émanent de l'opposition de gauche, mais aussi du Syndicat de la Magistrature, du Syndicat des Avocats de France, de l'Observatoire International des Prisons ou d'associations comme Reporters sans Frontières ou *Human Rights Watch. « Nous allons suivre les débats et si le texte devait être voté, nous estimons indispensable qu'il soit examiné par le Conseil constitutionnel »*, déclare Laurence Blisson, membre du Syndicat de la Magistrature, précisant qu'elle envisage également une saisie de la CEDH (Cour Européenne des Droits de l'Homme).

À ces critiques, Gérard Collomb répond en ces termes : « Ne pas prendre les mesures de protection de nos grands évènements? S'interdire la possibilité de fermer un lieu de culte considéré comme un foyer de radicalisation? Se priver de l'opportunité de surveiller un individu dont tout laisse à penser qu'il est sur le point de passer à l'acte? Supprimer toute faculté pour nos services de visiter un domicile où les renseignements donnent à croire qu'il pourrait être un lieu de fabrication de TATP? [...] Qui pourrait dire : "Je l'assume"? ».

Le 30 octobre 2017, le projet de loi est adopté sous le nom de loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, ou loi SILT, puis l'état d'urgence en tant que tel est interrompu le 1^{er} novembre 2017 [5]. Dans les mois qui suivent, le Conseil Constitutionnel est saisi pour étudier la constitutionnalité du contenu de

la loi. Dans des décisions rendues le 16 février 2018 [6] et le 29 mars 2018 [7], le Conseil Constitutionnel approuve la majorité des mesures, à l'exception des saisies de documents et objets lors de perquisitions et des conditions de recours devant un juge administratif.

Sources:

- [1] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000035936191
- [2] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article lc/LEGIARTI000035936404
- [3] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article lc/LEGIARTI000043887319
- [4] https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2017/09/25/antiterrorisme-collomb-defend-le-texte-a-l-assemblee_5191273_1653578.html
- [5] https://www.gouvernement.fr/action/renforcer-la-securite-interieure-et-l-action-contre-le-terrorisme
- [6] https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2018/2017691QPC.htm
- [7] https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2018/2017695QPC.htm

Attentats de Carcassonne et Trèbes : pas de signe de radicalisation, mais si (mars 2018)

Le 23 mars 2018, un jeune homme du nom de Radouane Lakdim vole une voiture à Carcassonne, après en avoir abattu les deux passagers avec une arme à feu, puis s'attaque à un groupe de CRS en *footing*, blessant l'un d'eux, avant de se rendre à un supermarché de Trèbes, où il tire sur deux autres personnes avant de prendre en otage plusieurs personnes. Les négociations se terminent par la mort d'Arnaud Beltrame, lieutenant-colonel de gendarmerie et de Radouane Lakdim, abattu par le GIGN. Très rapidement, l'attentat est revendiqué par l'État Islamique.

Le jour même, le Ministre de l'Intérieur Gérard Collomb répond aux questions des journalistes au sujet de ce drame. Il explique que Radouane Lakdim était connu pour des faits de petit délinquance et que rien ne laissait présager des actes qu'il a commis : « Nous l'avions suivi et nous pensions qu'il n'y avait pas de radicalisation. Il est passé à l'acte brusquement alors qu'il était déjà surveillé. » [1, à 1;15]. Hélas, la version du ministre est partiellement contredite le soir même, lorsque l'on apprend que le terroriste était fiché S et faisait l'objet d'une surveillance policière importante. Il avait déjà été signalé en janvier 2016 pour des déplacements dans des pays susceptibles d'abriter des lieux de formation de l'État Islamique, puis en 2017 pour des liens avec une mouvance islamiste radicale [2]. D'après François Molins, Procureur de la République de Paris, ce fichage était effectif depuis 2014, mais il précise qu'entre 2016 et 2017, Radouane Lakdim avait fait l'objet d'un suivi qui n'avait mis en évidence « aucun signe précurseur d'un éventuel passage à l'acte terroriste » [3]. Le fichage était dû à « sa radicalisation et ses liens avec la mouvance salafiste » [4, à 9:01].

Ainsi, si au moment de la déclaration de Gérard Collomb, le passage à l'acte de Radouane Lakdim semble bien être imprévu, le ministre se trompe grandement lorsqu'il dit que celui-ci n'était connu que pour des faits de petite délinquance et ne montrait pas de signe de radicalisation.

Sources:

- [1] https://www.lemonde.fr/societe/video/2018/03/23/trebes-l-assaillant-est-passe-a-l-acte-brusquement-sans-radicalisation-apparente-explique-gerard-collomb 5275596 3224.html?
- [2] https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2018/03/23/97001-20180323FILWWW00257-redouane-lakdim-le-terroriste-presume-de-l-aude-etait-fiche-s.php
- [3] https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/03/23/01016-20180323ARTFIG00222-quietait-redouane-lakdim-le-terroriste-presume-des-attaques-dans-l-aude.php
- [4] https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/terrorisme/attaques-terroristes-dans-l-aude/video-attaques-terroristes-dans-l-aude-regardez-l-integralite-de-la-conference-de-pressedu-procureur-francois-molins_2671290.html

Affaire Benalla : une défense percluse d'incohérences (juillet 2018)

Mi-juillet 2018, le scandale de l'affaire Benalla bat son plein. Suite à un article du journal Le Monde du 18 juillet 2018, le grand public apprend qu'Alexandre Benalla, chargé de mission de l'Élysée, a revêtu illégalement un uniforme de CRS et passé à tabac deux manifestants lors d'une manifestation du 1^{er} mai [1]. Il s'agit du point de départ d'une longue série de découvertes sur un homme ayant reçu de nombreux privilèges et passedroits, dans une affaire semblant éclabousser de nombreux membres influents de l'Élysée.

Le 23 juillet 2018, Gérard Collomb est auditionné par la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale. Il réfute tout lien avec Alexandre Benalla et explique qu'il le pensait être membre des forces de l'ordre, n'apprenant les réelles fonctions de celui-ci que le 2 mai 2018, jour de sa mise à pied suite aux violences auquel il s'était livré la veille. Cependant, des échanges de mails issus des *MacronLeaks* montrent que Jean-Marc Girier, directeur de cabinet du Ministre de l'Intérieur, connaît Alexandre Benalla. Le député PCF Stéphane Peu évoque alors l'idée que les rapports qu'entretenait Gérad Collomb avec Alexandre Benalla sont « forcément plus étroits ». Le ministre reconnaît alors que l'ancien chargé de mission de l'Élysée avait formulé auprès de son cabinet plusieurs demandes de port d'arme, toutes refusées [2]. Il ajoute ensuite ce qui suit : « Toutefois, la préfecture de police lui a délivré une autorisation de port d'arme le 13 octobre 2017, sans que mes services aient été mis au courant ».

Yaël Braun-Pivet, présidente de la commission, demande alors au ministre d'expliquer l'absence de réactions des forces de l'ordre lors des actes de violences d'Alexandre Benalla le 1^{er} mai. « out simplement parce qu'elles-mêmes étaient occupées à gérer d'autres incidents. [...] Comme vous l'avez [vu] dans la vidéo, l'action de M. Benalla était assez rapide. Le temps que les gens réalisent, les choses étaient terminées. », répond Gérard Collomb. Pourtant, la vidéo amateur à l'origine du scandale qu'il évoque montre une scène dans laquelle des policiers non affairés ne s'interposent pas entre Alexandre Benalla et sa victime, et ceux pendant près de deux minutes.

Par la suite, il est relevé que Gérard Collomb avait attendu le 19 juillet 2018, soit le lendemain de la publication de l'article du monde, pour saisir l'IGPN (Inspection Générale de la Police Nationale). On lui demande alors pourquoi, s'il savait qu'Alexandre Benalla n'était pas membre des forces depuis le 2 mai 2018, il avait attendu plus de deux mois pour réagir. « Ce n'est qu'après la parution, le 18 juillet, d'un article dans Le Monde apportant des éléments nouveaux et la découverte de nouvelles images où M. Benalla est équipé d'un brassard siglé police et doté d'une radio que je considère qu'il est nécessaire

d'en savoir plus. », répond le ministre. Il explique aussi ne pas avoir jugé utile d'avertir le Président de la République des violences commises le 1^{er} mai : « Avons-nous parlé des faits ? Le moins possible. [...] Le président était plutôt préoccupé par l'avancement de la réforme constitutionnelle. » [3]. En affirmant cela, Gérard Collomb entraîne avec lui Emmanuel Macron dans une infraction à l'article 40 du Code de Procédure Pénale, selon lequel tout membre de l'autorité publique ayant connaissance d'un délit ou d'un crime est tenu d'en informer le Procureur de la République.

Article 40 du Code de Procédure Pénale [4]

« Le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner conformément aux dispositions de l'article 40-1.

Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. »

Enfin, Gérard Collomb refuse à de multiples reprises de répondre à certaines questions de la commission, notamment quelles vidéos de l'affaire il avait visionnées et quand, comment il avait été prévenu qu'Alexandre Benalla avait porté un brassard de policier le 1^{er} mai 2018, ou encore quels étaient les liens entre son directeur de cabinet et Alexandre Benalla. Le Ministre de l'Intérieur explique ne pas avoir failli à ses responsabilités : « Je vous ai lu l'ensemble de la jurisprudence établie par mes prédécesseurs : ce n'est pas le genre de problématique traitée par le ministre de l'intérieur ». Il se défend également en invoquant l'article 40 du Code de Procédure Pénale [NDR : voir ci-dessus], expliquant que la responsabilité d'informer le Procureur de la République appartient « aux autorités directement supérieures à l'intéressé ». Hélas, l'article en question ne mentionne nulle part une quelconque notion de hiérarchie.

Sources:

[1] https://www.lemonde.fr/politique/article/2018/07/18/le-monde-identifie-sur-une-video-un-collaborateur-de-m-macron-frappant-un-manifestant-le-1er-mai-a-paris_5333330_823448.html

[2] https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/07/23/affaire-benalla-les-six-failles-des-reponses-de-gerard-collomb 5335003 4355770.html

[3] https://www.leparisien.fr/politique/affaire-benalla-les-cinq-moments-cles-de-l-audition-de-gerard-collomb-23-07-2018-7830519.php

[4] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006574933

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Élisabeth Borne, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (2020 - Aujourd'hui)

Brigitte Klinkert, Ministre déléguée auprès de la Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, chargée de l'Insertion.

Laurent Pietraszewski, Secrétaire d'État auprès de la Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, chargé des Retraites et de la Santé au travail.

Muriel Pénicaud, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (2017-2020)

Parcours évoqué

- * Directrice Générale des Ressources Humaines de Danone France (2009 2014)
- * Directrice générale de Business France (janvier 2015 mai 2017)
- * Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (mai 2017 juillet 2020)
- * Ambassadrice de la France à l'OCDE (Organisation de Coopération des Développements Économiques) (août 2020 aujourd'hui)

Affaire Business France (mai 2017 - Aujourd'hui)

Le 6 janvier 2016, le Ministre de l'Économie Emmanuel Macron se rend au *Consumer Electronics Show*, à Las Vegas, afin d'y rencontrer des entrepreneurs français. Le choix de l'agence de communication à laquelle faire appel doit être fait par Business France, organisme à l'époque dirigé par Muriel Pénicaud. Le coût total de ce voyage et de ses àcoté est estimé à 380 000€. Le Code des Marchés Publics de l'époque prévoit que, concernant des services fournis par des entreprises tierces, un appel d'offre est obligatoire à partir de 207 000€ [1].

Or, il semble que l'organisation du voyage ait été confiée directement à l'entreprise Havas sans passer par un appel d'offres. Cela amène en mai 2017 l'IGF (Inspection Général des Finances) à ouvrir une enquête qui est alors révélée au public par Le Canard Enchaîné [2]. À mi-juin, des perquisitions ont lieu aux sièges de Havas et de Business France, qui débouchent en juillet sur l'ouverture d'une information judiciaire contre X pour «favoritisme et recel de favoritisme». Une source du Figaro qui aurait consulté le dossier du cabinet E&Y (Ernst et Young) ayant réalisé cette enquête affirme que « la mise en concurrence n'a pas eu lieu concomitamment entre les trois prestataires contactés [NDR: Apco, Havas et Publicis] » [3]. L'IGF souligne quant à elle que « les prestations ont été effectuées sans bon de commande, ni devis validé, ni contrat signé, ni constatation du service fait » [4]. Il est d'ailleurs à noter que Muriel Pénicaud semble avoir été alertée en février 2016 concernant les conditions d'organisation de la soirée, ce qui l'amène à commander un audit, dont le résultat lui est envoyé en juillet 2016. Cependant, personne ne sera averti avant décembre 2016, soit pendant 5 mois [1 et 4].

L'ouverture de l'information judiciaire rend possible une éventuelle mise en examen de Muriel Pénicaud, à condition que les juges d'instructions réunissent des indices graves ou concordants qui viendraient appuyer l'hypothèse selon laquelle elle aurait pu être au courant de ce non respect des procédures. Celle-ci affirme n'avoir rien à se reprocher, tandis que le porte-parole de l'Élysée de l'époque, Christophe Castaner, s'exprime en ces termes : « On parle quand même juste d'un dépassement d'un seuil de marché public

pour une manifestation internationale qui s'est tenue à Las Vegas, mais s'il y avait une mise en examen de Muriel Pénicaud, elle devrait quitter le gouvernement » [3].

Lors de l'information iudiciaire, certaines incohérences sont mises en avant dans la défense de Muriel Pénicaud. Elle explique par exemple n'avoir mis été au courant de ces irrégularités dans la procédure qu'en février 2016, mais c'est pourtant elle qui semble avoir validé le remboursement d'acomptes auprès de l'hôtel The Ling, qui avait accueilli la soirée, par le directeur exécutif finance de Business France, Henri de Joux. Il semble que celui-ci avait été contraint d'effectuer ces versements avec sa carte bancaire personnelle, malgré les règles en vigueur [5]. Ainsi, il s'est écoulé deux mois entre les premiers signes d'irrégularité et la demande d'audit de Muriel Pénicaud, qui affirme pourtant l'avoir demandé immédiatement : « Il y a eu une erreur de procédure. Quand j'ai été alertée làdessus, j'ai immédiatement déclenché un audit interne et externe. Il y a eu ensuite une inspection générale qui a confirmé qu'il y a eu une erreur, et d'autre part que j'avais pris les bonnes mesures. » [6]. De plus, la directrice de la communication de Business France, Fabienne Bothy-Chesneau, écrit pourtant le 11 décembre 2015, un mois avant l'évènement, dans un mail interne : « Muriel briefée par nos soins ne fait rien. [...] Donc elle gérera aussi quand la cour des comptes demandera des comptes, ce ne sera pas faute d'avoir dit et redit. ». En mai 2018, Muriel Pénicaud est entendue lors d'une audition de plusieurs heures sous le statut de témoin assisté, lui évitant la mise en examen et donc la démission évoquée par Christophe Castaner [7].

Sources:

- [1] https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/07/07/01016-20170707ARTFIG00119-deplacement-de-macron-a-las-vegas-une-information-judiciaire-ouverte.php
- [2] https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/05/22/01016-20180522ARTFIG00006-quest-ce-que-l-affaire-business-france-dans-laquelle-muriel-penicaud-est-inquietee.php
- [3] https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/07/07/01016-20170707ARTFIG00119-deplacement-de-macron-a-las-vegas-une-information-judiciaire-ouverte.php
- [4] https://www.liberation.fr/france/2017/06/27/macron-a-las-vegas-revelations-sur-les-arrangements-de-muriel-penicaud 1579908/
- [5] https://www.huffingtonpost.fr/2017/07/11/le-canard-enchaine-publie-des-elements-qui-fragilisent-la-defe_a_23025243/
- [6] https://www.huffingtonpost.fr/2017/07/02/soiree-macron-a-las-vegas-muriel-penicaud-affirmait-pourtant-a a 23012345/?utm hp ref=fr-muriel-penicaud
- [7] https://www.liberation.fr/france/2018/05/08/muriel-penicaud-convoquee-dans-l-affaire-business-france 1648657/

Danone: plan social et stock options (juillet 2017)

En 2013, Muriel Pénicaud est directrice générale des ressources humaines chez Danone, entreprise dans laquelle des salariés peuvent acheter des *stock-options*. Lorsque le salarié entre dans l'entreprise à un instant t₁, un certain nombre d'actions de ladite entreprise lui sont attribués. Dans les quatre ans qui suivent, il peut alors choisir d'acheter les options au prix qu'elles avaient à l'instant t₁, puis de les revendre au prix actuel. Ainsi, on permet théoriquement à l'employé d'investir dans l'entreprise puis de revendre ses actions à un prix plus élevé quand le cours à la bourse de l'entreprise est en hausse, ce qui lui permet d'en dégager une plus-value [1].

À son entrée en 2009 chez Danone, Muriel Pénicaud achète 55 120 actions à 34,85€ chacune, soit un coût total de 1 920 932€. En 2013, alors que l'échéance de leur revente approche, elle les revend toutes suite à une hausse du cours des actions, grimpé à 58,41€ l'unité, soit un total de 3 049 966,54€ qui lui permet d'obtenir un bénéfice de 1 129 034,54€ [2].

Cependant, la hausse du cours de la bourse est due à un plan social annoncé en 2012 et mis à exécution en février 2013 dans l'entreprise, menant à la suppression de 900 postes, dont 230 en France. En 2012, Danone vient pourtant de battre son record de chiffre d'affaires avec 20 milliards d'euros, soit une hausse de 8 % par rapport à l'année précédente [3]. Cependant, la marge avant impôts paraît insuffisante à Franck Riboud, notamment en raison de signes de fléchissement du marché européen, ce qui amènera à l'idée de ce plan social visant à « redonner de la compétitivité et de l'efficacité à l'Europe »

Lorsque cette histoire ressurgit en public en 2017, le *timing* entre le plan social et la vente des actions de Muriel Pénicaud surprend alors l'opposition, qui la suspecte d'en avoir profité pour obtenir une plus-value de plus d'un million d'euros. Elle est notamment interpellée en ces termes par la sénatrice communiste Eliane Assassi : « Cette énorme plus-value est grave sur le plan éthique et peut-être même sur le plan juridique car à vos fonctions de DRH vous avez réalisé ce plan social et en avez récolté les fruits pour votre profit personnel. » . La Ministre du Travail, travaillant à cette époque sur la réforme du Code du Travail, lui répond alors que « Nous sommes ici pour fabriquer la loi, nous ne sommes pas ici pour répondre aux approximations, voire à la démagogie, qui concernent, en l'occurrence, ma personne. » et ajoute que la plus-value en question est une « rémunération décidée des années avant le plan de départ volontaire » .

Si l'on ajoute à cette plus-value son salaire chez Danone et d'autres sources de revenus, Muriel Pénicaud aurait reçu, d'après sa déclaration d'intérêts, touché entre janvier 2012 et avril 2014 4,7 millions d'euros pour son poste dans cette entreprise [2].

Sources:

[1] https://www.rtl.fr/actu/politique/muriel-penicaud-et-les-licenciements-danone-3-questions-pour-comprendre-7789521099

[2] https://www.liberation.fr/france/2017/07/27/la-juteuse-plus-value-boursiere-de-muriel-penicaud-chez-danone_1586672/

Business France et les 671 infractions au Code du Travail (décembre 2017)

Business France est un organisme public chargé, selon sa propre description, du développement international des entreprises françaises, des investissements internationaux en France et de la promotion économique de la France. De sa formation en janvier 2015 jusqu'à mai 2017, Muriel Pénicaud en fut la directrice générale.

En décembre 2017, Le Canard Enchaîné révèle que l'inspection du travail aurait, durant cette période et plus précisément entre juillet 2016 et mai 2017, constaté 671 infractions au Code du Travail chez Business France, représentant une potentielle amende totale de 600 000€ [1]. Christophe Lecourtier, directeur général de Business France au moment où éclate l'affaire, précise alors qu'il ne s'agit pour l'instant que d'un relevé d'observations, et non d'un procès-verbal définitif. Il explique également que « La phase dans laquelle nous sommes est une phase contradictoire. On fait valoir toute une série d'observations qui

nous paraissent prouver dans certains cas que les infractions relevées ne correspondent pas tout à fait à la réalité de l'entreprise et du contexte dans lequel travaillent les collaborateurs » . Interrogé par l'AFP, Muriel Pénicaud ne souhaite pas faire de commentaire. Parmi les infractions suspectées, on trouve 557 dépassements du plafond d'heures quotidiennes pour 92 salariés. Concernant les heures hebdomadaires de travail, quelques 55 dépassement auraient été observés sur 200 jours, avec un record de 55 heures de travail en une semaine, là où la limite légale se situe à 48. On trouve aussi des cas d'agents ayant travaillé de nuit sans autorisations, sans respect du repos légal de 11 heures entre deux journées de travail ou encore avec un dépassement du plafond légal de jours travaillés pour les salariés au « forfait jour » . À ce sujet, Business France se défend en expliquant que ces chiffres se basent sur les heures de pointage des salariés et prennent donc en compte le temps de pause des salariés, comme par exemple les « petits-déjeuners entre collègues » [2].

Sources:

[1] https://www.capital.fr/economie-politique/linspection-du-travail-epingle-business-france-au-temps-de-penicaud-1261794

[2] https://www.nouvelobs.com/politique/20171219.OBS9513/671-infractions-au-code-du-travail-dans-l-ex-agence-de-la-ministre-du-travail.html

Candidature à la tête de l'Organisation Internationale du Travail (décembre 2021)

L'OIT (Organisation Internationale du Travail) est une agence de l'ONU réunissant des représentants des gouvernements, employeurs et travailleurs de 187 États pour « établir des normes internationales, élaborer des politiques et concevoir des programmes visant à promouvoir le travail décent pour tous les hommes et femmes dans le monde », en accord avec sa devise « Si tu veux la paix, prépare la justice » [1]. Elle est à l'origine de grandes avancées dans le monde du travail depuis sa création en 1919 (elle a rejoint l'ONU en 1946), comme par exemple à travers des conventions sur la liberté syndicale, l'abolition du travail forcé, l'égalité de rémunération ou la lutte contre la discrimination. L'élection de la prochaine personne qui la présidera se fera en mars 2022.

Fin septembre 2021, Muriel Pénicaud présente la candidature à ce poste [2]. La candidature ne manque pas de faire réagir, au vu des différents scandales qui ont touchés l'ancienne ministre du travail et de sa très contestée réforme du travail de 2017, tant et si bien qu'une tribune est publiée le 7 novembre 2021 dans L'Humanité pour s'y opposer [3]. Le texte est écrit à l'initiative d'Anthony Smith, et de Mathilde Panot et Thomas Portes, les coprésidents du comité de soutien à Anthony Smith, dénonce la menace que représente la candidature de Muriel Pénicaud envers les idéaux de l'OIT. Les auteurs rappellent le pedigree de Muriel Pénicaud, comme l'affaire Danone où elle fût suspecté d'avoir « spéculé sur des licenciements », les centaines d'infractions au Code du Travail lorsqu'elle dirigeait Business France, les 400 000 contrats aidés suite à la réforme du travail de 2017, ainsi que ses réformes de la formation professionnelle et de l'assurancechômage. Ils la désignent comme « l'architecte en chef d'une politique de précarisation et de casse des droits des travailleuses et travailleurs » et voient sa candidature comme « à la fois une provocation pour des millions de salariés mais aussi un signe très clair de la volonté du gouvernement français de poursuivre la casse des droits et la flexibilité du marché du travail à l'échelle mondiale ». Parmi les autres signataires de la tribune, on trouve Jean-Luc Mélenchon, président de LFI, Sandrine Rousseau, député EELV, Philippe

Poutou, porte-parole du NPA, Céline Verzeletti, secrétaire confédérale de la CGT, et Simon Duteil et Murielle Guilbert, codélégués généraux de l'union syndicale Solidaires [4].

Sources:

- [1] https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/lang--fr/index.htm
- [2] https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-economique-et-commerce-exterieur/actualites-liees-a-la-diplomatie-economique-et-au-commerce-exterieur/2021/article/organisation-internationale-du-travail-candidature-de-muriel-penicaud-a-la
- [3] https://www.humanite.fr/droit-social-muriel-penicaud-la-direction-du-bureau-international-du-travail-un-danger-726736
- [4] https://www.lefigaro.fr/flash-eco/des-elus-et-syndicalistes-ne-veulent-pas-de-penicaud-a-la-tete-de-l-oit-20211108

Ministères des Outre-mer

Sébastien Lecornu, Ministre des Outre-mer.

Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Nadia Hai, Ministre déléguée auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargée de la Ville.

Cédric O, Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques.

Joël Giraud, Secrétaire d'État auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité.

Ministère de la Justice

Éric Dupond-Moretti, Garde des Sceaux et Ministre de la Justice.

Parcours évoqué :

* Garde des Sceaux et Ministre de la Justice (juillet 2020 – mai 2022)

Nomination : d'anciennes interviews encombrantes (juillet 2020)

Le 15 avril 2018, l'avocat Éric Dupond-Moretti répond à une *interview* de la journaliste Audrey Crespo-Mara sur LCI. Vient alors un moment où celle-ci lui demande s'il accepterait un jour un poste de Ministre de la Justice. Le pénaliste est alors catégorique : non, il refuserait cette idée qu'il juge « sotte, totalement saugrenue, incongrue, invraisemblable ». Il justifie ainsi sa position : « Ce n'est pas mon métier. Faut en avaler des couleuvres, pour faire de la politique. D'abord, il faut être d'accord avec tous les copains du gouvernement auquel on appartient soi-même. Faut manger son chapeau de temps en temps... Non, c'est une discipline, c'est un exercice, je n'en ai pas les compétences. Non non, pas du tout, je n'aimerais pas faire ça. » [1].

À cette même période, il maintient cet avis dans une *interview* à Marianne en avril 2018, dans laquelle il déclarait « Que voulez-vous que j'aille faire là-bas? [...] Je suis sûr que je ne veux pas faire de politique. » [2]. Il ne cache cependant pas à une certaine sympathie pour Emmanuel Macron, qui a « fracassé de vieux concepts et clivages qui méritaient de l'être ».

Le 6 juillet 2020, la composition du gouvernement Jean Castex est annoncée. Au poste de Ministre de la Justice, on trouve Éric Dupond-Moretti, qui en deux ans semble avoir changé d'avis. Un revirement qui pourrait s'expliquer, puisque celui-ci, dans son *interview* à Marianne, avait admis avoir déjà « menti à des journalistes » car « le secret professionnel vous contraint au mensonge » [2].

Sources:

[1] https://www.franceinter.fr/politique/quand-dupond-moretti-jurait-qu-il-ne-serait-jamais-ministre-de-la-justice-faute-de-competences

[2] https://www.marianne.net/politique/je-suis-sur-que-je-ne-veux-pas-faire-de-politique-depuis-2018-eric-dupond-moretti-semble

Mise sur écoute par le PNF et accusations de conflits d'intérêts (juillet 2020)

Créé en 2014 suite à l'affaire Cahuzac, le PNF (Parquet National Financier) est un organisme chargée de lutter contre des infractions comme la corruption, la prise illégale d'intérêts, la fraude fiscale, le blanchiment d'argent, *et caetera*. En février 2014, il demande l'épluchage des relevés téléphoniques de plusieurs personnalités du barreau, parmi lesquelles Éric Dupond-Moretti. L'objectif est de découvrir qui aurait prévenu Nicolas Sarkozy et son avocat Thierry Herzog de leur mise sur écoute dans le cadre de l'affaire Paul Bismuth [1]. Faute de preuves trouvées, la procédure est interrompue fin 2019.

L'existence de cette procédure est révélée par Le Point le 24 juin 2020 [2], dans un article payant relayé par d'autres médias [3]. Apprenant l'existence de celle-ci, Éric Dupond-Moretti porte plainte le 1^{er} juillet 2020 pour abus d'autorité et atteinte à la vie privée, tandis que la Ministre de la Justice Nicole Belloubet demande à l'IGJ (Inspection Générale de la Justice) d'ouvrir une enquête sur les méthodes du PNF [1]. Éric Dupond-Moretti retire quant à lui sa plainte le 6 juillet, jour de sa nomination au poste de Garde des Sceaux.

Le rapport d'enquête est rendu public en septembre 2020. On y apprend que la méthode de collecte des données du PNF se fait dans un souci de « ne pas exposer excessivement la vie privée ou le secret professionnel des titulaires des lignes exploitées » [4]. S'il ne semble pas y avoir de dysfonctionnement majeur, sont pointés un « déficit de remontée d'information » vers le Parquet Général et un « fonctionnement cloisonné ». On peut également y trouver en page 8 une frise résumant la chronologie de l'affaire. Le 18 septembre 2020, le nouveau Garde des Sceaux demande l'ouverture d'une enquête administrative à l'encontre de trois magistrats du PNF en raison des dysfonctionnements évoqués dans le rapport. « Il ressort de cette analyse que des faits relevés seraient susceptibles d'être regardés comme des manquements au devoir de diligence, de rigueur professionnelle et de loyauté », peut-on lire dans le communiqué de son ministère [5].

Éliane Houlette, ancienne dirigeante du PNF et une des trois cibles de l'enquête, en conteste la légitimité. « La compétence de l'inspection ne s'étend pas à l'appréciation des actes juridictionnels. Inspecter sur un prétendu dysfonctionnement du Parquet national financier à l'occasion d'une enquête préliminaire classée sans suite aurait pour conséquence de conduire un organisme administratif à se substituer à l'autorité judiciaire. [...] Il est singulier que saisi d'un rapport de l'Inspection générale de 129 pages qui n'a pas décelé de la part des mis en cause de comportements susceptibles de devoir être soumis à une juridiction disciplinaire, le ministère demande à la même inspection de refaire la même enquête cette fois à charge. », déclare-t-elle par le biais de son avocat.

Au sein des magistrats, cette histoire fait réagir, l'Union Syndicale des Magistrats et le Syndicat de la Magistrature estimant que « le Garde des Sceaux adopte une attitude subjective, partisane et vindicative ». Une telle manœuvre de la part d'un Ministre de la Justice voit l'apparition de soupçons de conflits d'intérêts, l'USM dénonçant une « tentative de déstabilisation » d'un PNF ayant fait preuve « de son opiniâtreté et de son efficacité dans la lutte contre la délinquance économique et financière ». Le parquet de Nanterre, a qui est confiée l'enquête, classe quant à lui l'enquête sans suite.

La second accusation de conflits d'intérêts a lieu le 14 septembre 2020, quand Mediapart publie un article dans lequel on apprend que le Garde des Sceaux aurait passé une partie de ses vacances avec l'avocat Thierry Herzog, mis en examen pour corruption dans l'affaire Bismuth, avec une accusation portée par le PNF [6]. À ce sujet, Éric Dupond-Moretti invoque le droit à vie privée et liberté d'expression. « En ce qui me concerne, je préfère les vrais procès (ou les prévenus sont présumés innocents) aux procès d'intention que vous faites dans chacune de vos questions. [...] Thierry Herzog est un ami et le restera. J'ignorais que Mediapart plaidait pour l'abandon de ses amis en fonction des circonstances. », déclare-t-il.

Sources:

[1] https://www.francetvinfo.fr/politique/jean-castex/gouvernement-de-jean-castex/on-vous-explique-la-controverse-autour-d-eric-dupond-moretti-et-du-parquet-national-financier 4139827.html

[2] https://www.lepoint.fr/politique/exclusif-affaire-bismuth-sarkozy-la-nouvelle-affaire-desecoutes-24-06-2020-2381670 20.php

- [3] https://www.lemonde.fr/politique/article/2020/06/25/affaire-des-ecoutes-des-avocats-epies-par-le-pnf-nicolas-sarkozy-denonce-une-accumulation-de-dysfonctionnements 6044184 823448.html
- [4] http://www.presse.justice.gouv.fr/art_pix/IF%20PNF%2015092020.pdf
- [5] https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/09/18/affaire-des-fadettes-dupond-moretti-ordonne-une-enquete-sur-trois-magistrats-du-pnf_6052722_3224.html
- **[6]** https://www.mediapart.fr/journal/france/140920/sarkozy-herzog-et-le-pnf-les-conflits-d-interets-du-ministre-eric-dupond-moretti

Nicole Belloubet, ancienne Garde des Sceaux et Ministre de la Justice

Parcours évoqué :

* Garde des Sceaux et Ministre de la Justice (juin 2017 – juillet 2020)

Déclaration de patrimoine incomplète (juin 2017)

Le 6 août 2017, la nouvelle Ministre de la Justice Nicole Belloubet dépose à la HAVTP (Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique) sa déclaration de patrimoine, obligatoire depuis l'affaire Cahuzac en 2014. Le 1^{er} décembre 2017, une version corrigée de celle-ci est publiée, certaines parts du patrimoine de la ministre ayant été oubliées. Étaient donc absents de la première déclaration deux appartements à Paris et une maison dans l'Aveyron, pour une valeur totale de 330 000 euros [1]. La HATVP tient, dans le cadre de cette affaire, à préciser qu'il s'agit de simples rectifications qui ne remettent pas en cause le caractère « exact, exhaustif et sincère » de la déclaration. Aucun signalement auprès du parquet de Paris n'est alors fait.

Quelques années plus tard, le 14 septembre 2019, Jean-Luc Mélenchon donne un entretien au JDD, suite à son passage au tribunal correctionnel pour ses agissement lors de la perquisition des locaux de son parti [2]. Il évoque alors le fait que, selon lui, Nicole Belloubet laisserait le justice faire son « procès politique » pour que les magistrats ne se retournent pas contre elle et les « oublis fâcheux de sa déclaration de patrimoine ». À cette occasion, la Ministre de la Justice revient alors sur cette affaire et reconnaît dans avoir « oublié de mentionner » ces trois biens immobiliers dans sa déclaration [3]. Elle explique cet omission par le fait que « ces biens là n'étaient pas sous le même régime que les autres », mais ne cherche pas à la cacher ce qu'il s'est passé, expliquant qu'il n'y avait « aucune intention de fraude, ce qu'a reconnu la Haute Autorité ».

Sources:

- [1] https://immobilier.lefigaro.fr/article/ces-ministres-qui-ont-sensiblement-sous-evalue-leur-patrimoine-immobilier_38446f7c-ff77-11e7-974b-c4e0f256b4ed/
- [2] https://www.lejdd.fr/Politique/jean-luc-melenchon-au-jdd-sous-macron-la-republique-sedecompose-3919668
- [3] https://www.lefigaro.fr/flash-actu/declaration-de-patrimoine-mise-en-cause-par-melenchon-belloubet-admet-des-oublis-rectifies-20190915

L'indépendance du parquet de Paris (octobre 2018)

Le 17 octobre 2018, suite aux perquisitions dans les locaux de La France Insoumise et les accrochages qui en ont suivi, le parquet de Paris annonce l'ouverture une enquête pour menaces ou actes d'intimidation contre l'autorité judiciaire, ainsi que pour violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique [1]. Le 19 octobre 2018, Jean-Luc Mélenchon dénonce alors une « offensive politique de toute la Macronie », qui instrumentaliserait « la police, la justice et les médias », puis parle le 22 octobre 2018 d'une guerre menée contre lui par une partie de la justice.

Ce jour, la Ministre de la Justice Nicole Belloubet réagit à ces propos en rappelant l'indépendance de la justice, le principe de séparation des pouvoirs rendant indépendants le judiciaire de l'exécutif. « J'en ai assez de tous ces soupçons qui pèsent sur l'indépendance de la justice. » déclare-t-elle. Le 26 octobre 2018, elle s'exprime de nouveau sur ce sujet : « La justice n'est pas aux ordres, ce serait insultant de penser le contraire » [2].

Cependant, il convient de rappeler ici que l'enquête est menée par le Parquet de Paris, une exception dans le système judiciaire car il entretient des liens avec le pouvoir exécutif, notamment en ce qui concerne la nomination de ses membres. Cette histoire se déroule justement à une période de polémiques autour de l'indépendance du Parquet de Paris. Emmanuel Macron avait d'ailleurs déclaré dans un discours du 4 octobre 2018 que « son lien avec le pouvoir exécutif, même assorti de robustes garanties, ne saurait être totalement rompu » [3]. Ainsi, deux possibilités existent : soit Nicole Belloubet esquive dans sa réponse le fait que Jean-Luc Mélenchon soit ciblé par le Parquet de Paris, soit elle ignore, bien qu'étant Ministre de la Justice, que le Parquet de Paris n'est pas totalement indépendant.

Sources:

[1] https://www.leparisien.fr/politique/perquisitions-a-la-france-insoumise-melenchon-ne-regrette-rien-le-parquet-ouvre-une-enquete-17-10-2018-7921074.php

[2] https://www.francetvinfo.fr/politique/la-france-insoumise/enquete-contre-la-france-insoumise-le-coupable-du-coup-monte-est-a-l-elysee-denonce-melenchon_3005453.html

[3] https://www.lexpress.fr/actualite/politique/macron-justifie-des-liens-entre-le-parquet-et-lexecutif_2038408.html

Accusations de prise illégale d'intérêts (janvier 2020)

Le 27 janvier 2020, la ville de Montpellier dépose une plainte pour prise illégale d'intérêts à l'encontre de Nicole Belloubet, alors Ministre de la Justice, concernant l'attribution de la nouvelle Cour Administrative d'Appel à la ville de Toulouse. Le maire de Montpellier, Philippe Saurel, estime que ce choix n'est pas désintéressé et que la Ministre a utilisé son pouvoir pour peser dans la balance. En effet, Nicole Belloubet a été rectrice de l'Académie de Toulouse pendant cinq ans, a ensuite eu plusieurs mandats locaux, dont celui-ci de première adjointe du maire, et garde encore des liens avec des candidats aux élections municipales de Toulouse de mars 2020 [1]. L'avocat en charge de cette plainte, Me Gilles Gauer, estime alors que la ministre est « personnellement, directement et indirectement, intéressée par les enjeux territoriaux, politiques et électoraux toulousains ».

Nicole Belloubet explique alors le choix de Toulouse à la place de Montpellier pour des raisons de coût de l'opération (5,3 millions d'euros contre 7,5 millions). La ville plaignante réplique alors en déclarant que, lors de la mise en place du dossier de candidature, la

question financière n'a jamais été abordée lors des échanges avec l'État. À cela, elle ajoute n'avoir jamais pu recevoir le rapport établissant de tels chiffres et rappelle que la société Vitam Ingénierie, chargée de l'étude du dossier, avait indiqué sur son site que l'implantation à Toulouse coûterait en réalité entre 8 et 8,5 millions d'euros [2, page 8].

Le Conseil d'État intervient alors dans cette affaire en soutenant la version de Nicole Belloubet, expliquant que le site de Montpellier demande « d'une part, la démolition de bâtiments et la construction d'un bâtiment neuf et, d'autre part, la réhabilitation d'un immeuble existant », tandis que celui de Toulouse n'est concerné « que par une réhabilitation » [3]. « Dans la proposition en faveur du site de Toulouse qu'il a soumise à la ministre de la Justice l'été dernier, le Conseil d'État a distingué entre le coût des travaux, qui correspond à une dépense réelle à la charge de l'État, et le montant du foncier, qui ne constitue pas un coût réel pour l'État », précise-t-il.

Le 24 février 2020, la CJR (Cour de Justice de la République) rejette la plainte et classe l'affaire sans suite. Une source judiciaire explique à l'AFP que « la commission a estimé que ces fonctions sont anciennes, que Mme Belloubet n'est pas candidate aux élections à Toulouse et que les éléments de la plainte ne caractérisent pas la prise illégale d'intérêt » [4]. Philippe Saurel, quant à lui, annonce le 28 février 2020 qu'il compte faire appel de cette décision, en raison de « l'utilisation de chiffres faux pour argumenter une thèse choisie d'avance, [d'un] courrier du conseil de l'ordre des architectes indiquant que la procédure est totalement caviardée, et [d']une somme de documents utilisés à charge contre Montpellier ».

Sources:

- [1] https://www.lejdd.fr/Politique/info-jdd-nicole-belloubet-visee-par-une-plainte-pour-prise-illegale-dinterets-a-montpellier-3945477
- [2] http://www.vitam-ingenierie.com/download/references-vitam.pdf
- [3] https://www.lepoint.fr/justice/prise-illegale-d-interet-montpellier-porte-plainte-contre-nicole-belloubet-25-01-2020-2359626 2386.php
- [4] https://www.ouest-france.fr/societe/justice/carte-judiciaire-la-plainte-de-la-ville-de-montpellier-contre-nicole-belloubet-classee-sans-suite-6757666

Ministère de la Culture

Roselyne Bachelot, Ministre de la Culture.

Parcours évoqué :

* Ministre de la Culture (juillet 2020 – mai 2022)

Nomination après avoir affirmé la fin de sa vie politique (juillet 2020)

Ministre sous les présidences Chirac puis Sarkozy, Roselyne Bachelot met un terme à sa carrière politique en juin 2012 pour se consacrer à une carrière de chroniqueuse à la télévision et la radio. Dans les années qui suivent, elle est à plusieurs reprises interrogée sur l'éventualité d'un retour en politique et répond toujours par la négative. Ainsi, le 23 février 2016, elle déclare dans l'émission Bourdin Direct « Les Français nous disent

quelque chose, ils nous l'ont redit au cours des élections régionales. On ne veut plus voir les mêmes têtes. J'ai fait mon temps dans la politique active. » [1, à 0:43].

C'est aussi le cas en 2017 sur le plateau de l'émission On n'est pas couchés. Lorsque l'animateur Laurent Ruquier lui demande si elle compte un jour revenir à la vie politique, elle répond « Jamais. J'ai pris cette décision bien avant 2012, j'en avais fixé l'échéance et je respect en général mes engagements. » [2]. Position qu'elle maintient en décembre 2017 dans une interview, où elle voit comme « totalement inconcevable » un retour en politique, car « il faut que les choses soient irrémédiables, sinon elles n'ont pas de noblesse » [3]. Roselyne Bachelot aime également rappeler son incompatibilité avec le poste de ministre de la culture « Je me demande si je n'aime pas trop la culture pour en être la ministre » [3, à 41:26].

Le 6 juillet 2020 est annoncée la composition du gouvernement Castex. Au poste de Ministre de la Culture est nommée Roselyne Bachelot, finalement de retour en politique. Sa déclaration de 2017 où elle déclare respecter ses engagements « en général » prend alors une saveur ironique.

Sources:

[1] https://www.bfmtv.com/replay-emissions/bourdin-direct/roselyne-bachelot-face-a-jean-jacques-bourdin-en-direct VN-201602230115.html

[2] https://twitter.com/destinationcine/status/1280189106304270337

[3] https://www.huffingtonpost.fr/philippe-bilger/roselyne-bachelot-revient-sur-sa-carriere-politique-ou-les-femmes-etaient-des-oiseaux-rares_a_23304510/

Les « problèmes de riches » des professionnels du cinéma (mai 2021)

Le 12 mai 2021, Roselyne Bachelot est invitée sur France Inter, quelques jours avant la réouverture des cinémas, prévue le 19 mai 2021 [1]. À cette date, la réouverture des cinémas en France est prévue pour le 19 mai et ce sont quelques 150 films français qui se préparent à sortir en salle, faute d'avoir pu être diffusés plus tôt. Face à l'embouteillage qui s'annonce, menaçant la rentabilité de nombre de films à petits budgets, la Ministre de la Culture se veut rassurante, se réjouissant que l'industrie cinématographique française ait pu continuer à fonctionner en temps de confinement. « Il faut se réjouir que nous ayons 150 films français qui soient là, en attente de spectateurs », explique-elle, rappelant qu'il reste trois mois avant la sortie des blockbusters américains de la rentrée qui viendraient faire concurrence : « On a vraiment trois mois qui vont nous permettre de montrer des films français, c'est une opportunité » [2]. Elle rappelle aussi que le milieu est largement soutenu par les aides du CNC et de l'État [3]. Roselyne Bachelot qualifie alors cette préoccupation des professionnels du cinéma de « problèmes de riches ». Hélas, la ministre oublie que les blockbusters de la rentrée sont habituellement précédés des blockbusters de l'été. Ainsi, avec la sortie imminente de Conjuring 3 le 9 juin, Black Widow le 7 juillet ou encore Fast and Furious 9 le 14 juillet, les films français n'ont pas trois mois pour se rentabiliser avant l'arrivée de la concurrence, mais entre trois et quatre semaines. La déclaration de la ministre, ainsi que sa déconnexion avec le calendrier cinématographique malgré le poste qui est le sien, fait alors vivement réagir sur les réseaux sociaux.

Sources:

[1] https://twitter.com/franceinter/status/1392371012654731264

[2] https://www.lepoint.fr/politique/roselyne-bachelot-et-le-probleme-de-riches-du-cinema-francais-12-05-2021-2426260_20.php

[3] https://www.lefigaro.fr/culture/roselyne-bachelot-moque-les-problemes-de-riches-des-professionnels-du-cinema-20210512

Ministère des Solidarités et de la Santé

Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé.

Parcours évoqué :

* Ministre des Solidarités et de la Santé (février 2020 – mai 2022)

Pass sanitaire et troisième dose de vaccin (août 2021)

Le 26 août 2021, lors d'une conférence de presse, le Ministre de la Santé Olivier Véran répond aux questions des journalistes. L'une d'elles porte sur la troisième dose de vaccin contre le Covid-19. Il répond alors « [qu']il n'y aura pas d'impact de la troisième dose sur le pass sanitaire. C'est-à-dire que si vous avez votre pass sanitaire, que vous alliez prendre votre rappel ou non, vous garderez le bénéfice du pass sanitaire » [1, à 1:00]. En octobre 2021, il est alors auditionné par le Sénat au sujet du projet de loi « vigilance sanitaire ». Il se montre alors prudent sur une éventuelle obligation de la troisième dose et l'ajout de celle-ci dans le pass sanitaire : « Cela poserait des questions techniques assez fragiles, assez sensibles. Quand je dis ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas le faire. » [2]. Un moins plus tard, le 9 novembre 2021, Emmanuel Macron annonce qu'à partir du 15 décembre 2021, les personnes âgées de plus de 65 ans devront avoir reçu trois doses de vaccin pour que leur pass sanitaire reste valide [3]. La presse relève alors une énième contradiction à quelques semaines d'écart dans la communication du gouvernement sur le Covid-19.

Sources:

[1] https://www.youtube.com/watch?v=OU3 bjF 5vw&ab channel=LeHuffPost

[2] https://www.huffingtonpost.fr/entry/quand-olivier-veran-ecartait-la-3eme-dose-pour-le-pass-sanitaire fr 618badb0e4b06de3eb7d5ba1

[3] https://www.huffingtonpost.fr/entry/discours-de-macron-suivez-lallocution-du-president-en-direct fr 618aa4d5e4b0c8666be2dcf3

Erreur sur la notion de courbe exponentielle (novembre 2021)

Le 16 novembre 2021, Olivier Véran s'exprime au sujet de l'imminence d'une cinquième vague. Si il explique que le pays entre clairement dans une nouvelle vague, il tient à préciser que la courbe de contamination n'est pas encore exponentielle : « La circulation du virus s'est accélérée depuis maintenant quelques semaines, de l'ordre de 30 % à 40 % d'augmentation par semaine. Nous ne sommes pas encore dans une phase dite exponentielle, mais nous sommes très clairement dans un démarrage de vague. » [1]. Hélas, il s'avère qu'un taux de croissance constant est le signe caractéristique d'une courbe exponentielle. Cette déclaration ne manque alors pas de susciter la moquerie des internautes, puisqu'elle laisse supposer que le Ministre de la Santé, pendant une

pandémie, ne semble pas maîtriser une notion de mathématique de niveau terminale centrale dans un tel scénario.

Faisons un petit rappel de mathématique se voulant aussi accessible que possible. Avant d'illustrer avec un exemple, parlons de la théorie. Une courbe exponentielle se caractérise par une formule de la forme $y = y_0 * a^x$, avec :

- x la valeur que nous faisons varier
- y la valeur de la courbe à l'instant x
- y_0 la valeur de la courbe à l'instant initial x=0
- a une constante appelée taux de croissance, ou encore taux d'augmentation

lci, il est important de ne pas confondre croissance et taux de croissance. En effet, on parle ici de taux de croissance car il s'agit d'une augmentation se basant sur un taux de la valeur précédente (pour faire très simple et vulgariser le principe de la croissance exponentielle).

Imaginons donc un scénario où une maladie apparaît avec 100 malades à l'origine, et prenons deux cas de figure : dans le premier, on a une augmentation de 30 malades par semaines, dans le second, un taux d'augmentation de 30% de malades par semaines. Pour simplifier, nous ne prendrons pas en compte les guérisons au cours du temps. Le but ici n'est pas de modéliser la pandémie actuelle, mais de résumer le principe d'une courbe exponentielle. Voyons quel scénario engendre le plus de contaminations sur la durée.

Premier cas: une augmentation constante de 30 malades chaque jour.

```
Semaine 1 : y_1 = 10 + 30 = 40
```

```
Semaine 2 : y_2 = y_1 + 30 = 40 + 30 = 10 + 30 + 30 = 70
```

Semaine 3: $v_3 = v_2 + 30 = 70 + 30 = 10 + 30 + 30 + 30 = 100$

Semaine 4: $y_4 = y_3 + 30 = 100 + 30 = 10 + 30 + 30 + 30 + 30 = 130$

Semaine n : $y_n = 10 + n * 30$

On remarque que le nombre de malades augmente de la même quantité chaque semaines. C'est ce qu'on appelle une courbe linéaire.

Deuxième cas : une augmentation de 30% de malades par semaine, ce qui revient à multiplier par 1,3.

```
Semaine 1 : y_1 = 10 * 1,3 = 13 (augmentation de 3)
```

```
Semaine 2 : y_2 = y_2 * 1,3 = 13 * 1,3 * 1,3 = 17 (augmentation de 4)
```

Semaine 3: $y_3 = y_3 * 1,3 = 17 * 1,3 = 13 * 1,3 * 1,3 * 1,3 = 22$ (augmentation de 5)

Semaine 4: $y_4 = y_3 * 1.3 = 22 * 1.3 = 13 * 1.3 * 1.3 * 1.3 * 1.3 = 29$ (augmentation de 7)

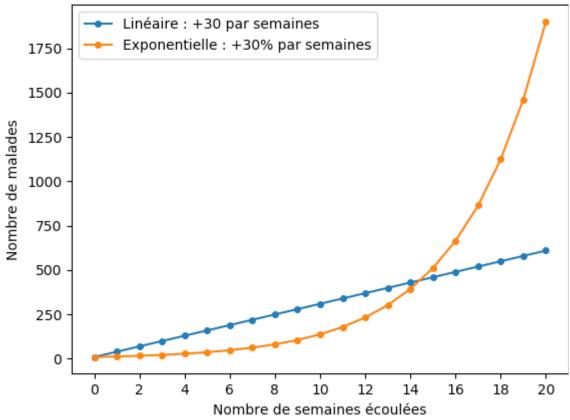
Semaine n : $v_n = 10 * 1.3^n$

On remarque ici que le nombre de malades supplémentaires diffère chaque semaine, car l'augmentation dépend cette fois directement de la semaine précédente. De plus, puisque l'on multiplie à chaque fois par un nombre plus grand que 1, l'augmentation est de plus en plus forte. On reconnaît ici la forme d'une courbe exponentielle : $y = y_0 * a^x$, avec :

- n le nombre de semaines écoulées
- y le nombre de malades à la n^{ème} semaine
- y₀ le nombre initial de 10 malades
- a=1, 3 une constante appelée taux de croissance, ou encore taux d'augmentation.

On peut remarquer qu'au début, l'augmentation n'est pas très forte et varie peu, mais c'est un phénomène typique de telles courbes exponentielles : elles commencent en augmentant lentement, puis accélère de plus en plus. Ainsi, à la semaine 10 on verra une augmentation de 179 malades par rapport à la précédente, et à la semaine 11, ce seront 233 malades supplémentaires. Résumons tout cela avec un schéma.

Courbe linéaire VS courbe exponentielle



Ainsi, lorsque Olivier Véran déclare que, avec une augmentation de l'ordre de 30 à 40 % par semaines, nous ne sommes pas en phase exponentielle, il se trompe : on est bel et bien dans le cas d'une courbe exponentielle, mais au début de la courbe, là où l'augmentation est encore faible.

Sources:

[1] https://www.ouest-france.fr/politique/olivier-veran/covid-19-olivier-veran-nous-avons-retarde-cette-cinquieme-vague-d7cd41ba-4648-11ec-ac19-c516ed4d7a4b

Mensonge sur l'utilisation du pass sanitaire en Europe (novembre 2021)

Le 17 novembre 2021, Olivier Véran se rend au Sénat pour discuter de l'action du gouvernement autour du pass sanitaire. Lors de sa prise de parole, il affirme notamment que « les pays européens qui adoptent des restrictions visant les non-vaccinés le font parce qu'ils n'avaient pas, auparavant, instauré un passe sanitaire » [1]. Si cette déclaration ne suscite pas vraiment de réaction sur le coup, c'est le 20 novembre 2021 que le Journal du Dimanche se charge de démêler ce qui ne peut être qualifié que de mensonge, puisque l'Autriche a fait partie des pionniers de cette mesure en Europe, le mettant notamment en place deux mois avant la France. « Dès le 19 mai, les Autrichiens devaient présenter leur "passe vert" prouvant qu'ils étaient vaccinés, récemment rétablis du coronavirus ou bien testés négativement pour se rendre à l'opéra, au restaurant ou encore dans une salle de sport. », rappelle alors le journal [2]. Concernant l'Allemagne, celui-ci souligne également que « la chancelière Angela Merkel a pourtant généralisé cet

outil le 23 août » et qu'il n'a été supprimé, totalement ou en partie, que « dans les zones où l'incidence est faible ».

Sources:

[1] https://juste-milieu.fr/pass-sanitaire-le-mensonge-de-veran-et-macron/

[2] https://www.lejdd.fr/International/lautriche-a-ete-lun-des-pionniers-du-passe-sanitaire-en-europe-contrairement-a-ce-quaffirme-olivier-veran-4078052

Brigitte Bourguignon, Ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargée de l'Autonomie.

Adrien Taquet, Secrétaire d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargée de l'Autonomie.

Agnès Buzyn, ancienne Ministre des Solidarités et de la Santé.

Parcours évoqué :

* Ministre des Solidarités et de la Santé (mai 2017 – février 2020)

Accusations de conflits d'intérêts (mai 2017)

Le 11 juin 2014, Yves Lévy, mari d'Agnès Buzyn, est nommé directeur de l'INSERM (Institut National de la Santé et de la REcherche Médicale) [1]. Lors de sa nomination comme ministre en mai 2017, Agnès Buzyn voit bien les risques de conflits d'intérêts que pose son poste, avec l'épouse à la tête du Ministère de la Santé et l'époux dirigeant la principale organisation de recherche médicale du pays. Ainsi, le 29 mai 2017 dès le début de son mandat, elle co-signe avec Édouard Philippe un décret la déportant de tout dossier lié à l'INSERM : « La ministre des solidarités et de la santé ne connaît pas des actes de toute nature relatifs à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. (...) les attributions correspondantes sont exercées par le Premier ministre » [2].

Hélas, dès le 2 octobre 2017, la première suspicion de conflit d'intérêt apparaît, lorsque Agnès Buzyn et Frédérique Vidal (Ministre de l'Enseignement Supérieur) annoncent le report d'un appel à projets pour la création de nouveaux IHU. Il s'avère que cette décision répond positivement à une demande d'Yves Lévy, mari d'Agnès Buzyn et fervent opposant au modèle « fondation » sur lequel repose les IHU [2]. Le professeur Didier Raoult estime à ce sujet que « Les IHU sont un enjeu d'autorité et de territoire pour Yves Lévy. Il voudrait les diriger depuis Paris. Yves Lévy a toujours voulu la peau des IHU, c'est un enjeu de pouvoir ». L'APM (Agence de Presse Médicale) rapporte quant à elle que le modèle de gouvernance « fondation » des IHU « permettait une bonne coordination entre les différents acteurs de la recherche impliqués dans les projets, et autorisait la bonne autonomie de ces projets. Cette autonomie était vue d'un mauvais œil par le directeur de l'INSERM. ».

Face aux soupçons qui commence à apparaître concernant l'implication de la ministre, son entourage prend sa défense : « Le dossier des IHU est plus large que celui de

l'Inserm, et la ministre de la Santé était forcément impliquée. [...] La décision a été prise en interministérielle et c'est Matignon qui a porté la position de l'INSERM. ». Hélas, ce n'est pas la signature d'Édouard Philippe qui figure en bas de la décision ministérielle, mais celle d'Agnès Buzyn [2].

En 2018, l'INSERM se prépare à choisir un nouveau directeur, qui sera nommé en juin. En mai 2018, le directeur sortant Yves Lévy présente alors sa candidature, ce qui amène à des inquiétudes autour de potentiels conflits d'intérêts, sa femme étant toujours à cette époque Ministre des Solidarités et de la Santé. Des chercheurs, préférant rester anonymes, estime que le maintien à son poste d'Yves Lévy ne serait pas sain [3]. À cela vient aussi s'ajouter l'opacité de l'élection, dont la liste des candidats n'est même pas publique. Agnès Buzyn, quant à elle, nie toute implication dans cette élection, assurant « ne pas [s']impliquer dans la carrière de [son] mari » [4]. Le 30 juillet 2018, Yves Lévy annonce qu'il retire sa candidature et ne restera à la tête de l'INSERM que lors d'un intérim temporaire, en attendant la désignation d'un nouveau directeur.

Quelques mois plus tard, en octobre 2018, Yves Lévy est nommé par un décret du Conseil des Ministres « conseiller d'État en service extraordinaire », soit la plus haute fonction administrative française [5]. En siégeant au Conseil d'État, il reçoit alors la responsabilité de juger, avec ses autres membres, si les différentes propositions de loi de l'exécutif sont conformes à la Constitution Française et au droit de l'Union Européenne. Cette nomination d'un homme n'étant pas connu pour des compétences en droit, deux mois après qu'il aie renoncé à son poste de directeur de l'INSERM, laisse de nouveau entrevoir des soupçons de copinage. Elle est cependant justifiée par l'article L133-7 du Code de Justice Administrative, qui décrit comment sont nommés les membres du Conseil d'État en se basant sur leur expérience et leurs fonctions antérieures, sans pour autant préciser s'ils doivent avoir des compétences en droit et laissant alors place à une certaine interprétation.

Article L133-7 du Code de Justice Administrative [6]

« Les nominations au tour extérieur dans le grade de conseiller d'État sont prononcées après avis de la commission mentionnée à l'article L. 133-12-3.

Cet avis tient compte des fonctions antérieurement exercées par l'intéressé, de son expérience et des besoins du corps, exprimés annuellement par le vice-président du Conseil d'État ; le sens de l'avis sur les nominations prononcées est publié au Journal officiel en même temps que l'acte de nomination.

L'avis est communiqué à l'intéressé sur sa demande.

Les dispositions qui précèdent ne s'appliquent pas aux nominations au grade de conseiller d'État prononcées en vertu de la section 2 du présent chapitre. »

Sources:

- [1] https://www.lemonde.fr/sciences/article/2014/06/26/yves-levy-patron-de-linserm_4443887_1650684.html
- [2] https://www.marianne.net/politique/conflit-d-interets-cette-decision-de-la-ministre-agnes-buzyn-qui-bien-fait-les-affaires-de
- [3] https://www.liberation.fr/france/2018/05/22/le-mari-de-la-ministre-de-la-sante-peut-il-rempiler-a-la-direction-de-l-inserm_1651798/
- [4] https://www.lemonde.fr/sante/article/2018/07/30/inserm-yves-levy-epoux-d-agnes-buzyn-retire-sa-candidature 5337618 1651302.html

[5] https://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/coulisses/2018/10/11/25006-20181011ARTFIG00172-le-mari-de-la-ministre-de-la-sante-nomme-conseiller-juridique-dugouvernement.php

[6] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article lc/LEGIARTI000043632563

Covid-19 : élections municipales et propos contradictoires sur la gravité de la situation (janvier 2020)

Le 24 janvier 2020, la Ministre des Solidarités et de la Santé Agnès Buzyn s'exprime au sujet du Covid-19 qui a récemment fait son apparition en Chine et inquiète à l'internationale. Elle se veut rassurante : « le risque d'importation depuis Wuhan est pratiquement nul [et] le risque d'importation est très faible » [1]. Hélas, le jour même, trois cas de Covid-19 sont déclarés en France. Pour sa déclaration, la ministre s'appuie en fait sur deux choses. Premièrement, sur ce qu'a dit la veille l'Organisation Mondiale de la Santé, qui expliquait que, en l'état actuel de la propagation du virus, ne pouvait pas encore déclarer une « urgence de santé publique de portée internationale » [2]. Le directeur général de l'OMS expliquait quant à lui, le 23 janvier 2020, que l'urgence sanitaire semblait pour l'instant se limiter à la Chine [3]. Deuxièmement, Agnès Buzyn dit s'appuyer sur un modèle par l'Inserm [4]. Celui-ci a pour but « [d']estimer le risque d'importation de l'épidémie en Europe ». Ainsi, si les déclarations de la ministre vieillissent très mal dans les mois qui suivent, elle s'appuie à ce moment sur les connaissances que l'on possède au sujet du virus.

Cependant, les reproches pouvant lui être faits apparaissent dès le 16 février 2020, lorsqu'elle démissionne de son poste du Ministère de la Santé, pour se consacrer à sa candidature à la mairie de Paris [5]. Cette candidature surprise fait suite au retrait du candidat LREM Benjamin Grivaux, touché par un scandale d'envoi de vidéo à caractère sexuelle. Hasard du calendrier, ce départ d'Agnès Buzyn a d'ailleurs lieu au lendemain du premier mort du Covid-19 recensé en France [6]. « J'y vais pour gagner », déclare-t-elle au sujet de sa candidature. Pourtant, elle disait deux jours plus tôt, le 14 février 2020, avoir « un agenda trop chargé » par la réforme des retraites, la crise hospitalière et le coronavirus, pour se lancer dans une campagne à la mairie de Paris [7]. Un tel changement de position est fustigé par des membres de l'opposition et des professionnels de santé, qui dénoncent un « abandon » de poste en pleine crise.

Lors de la campagne des élections municipales, Agnès Buzyn dénonce le fait que la mairie de Paris ne soit pas préparée pour contrer le coronavirus. Le 24 février 2020, interrogée sur Europe 1 au sujet de l'application des mesures sanitaires par Anne Hidalgo, maire sortante de Paris, elle répond ceci : « Eh bien vous lui demanderez si elle les a prises en compte et si elle a formé ses agents. [...] À mon avis, ils ne le sont pas aujourd'hui » [8]. Elle précise n'avoir eu aucun contact direct avec la mairie de Paris sur des sujets sanitaires à l'époque où elle était Ministre de la Santé. Des propos qu'Anne Hidalgo dément dès le lendemain, en rendant publics des courriers qu'elle avait à l'époque reçus d'Agnès Buzyn, où elle la « remerciait vivement » pour sa mobilisation. On peut en effet y lire « Vous m'avez fait part des dispositions prises par la Mairie de Paris et ses équipes sur les informations et recommandations du Ministère en charge de la Santé, relatives à l'épidémie de coronavirus 2019 n-CoV en Chine et je vous remercie vivement de votre mobilisation, ainsi que de celle de vos services » [9].

Le 17 mars 2020, lendemain du premier tour des élections municipales, Agnès Buzyn, arrivée en troisième position, se retire de la campagne en raison des conditions sanitaires. Elle confie dans une *interview* publiée par Le Monde avoir quitté le Ministère de la Santé à contrecœur, consciente de la menace que représentait le Covid-19 : « Quand j'ai quitté le ministère, je pleurais parce que je savais que la vague du tsunami était devant nous. Je suis partie en sachant que les élections n'auraient pas lieu. [...] Depuis le début je ne pensais qu'à une seule chose : au coronavirus. On aurait dû tout arrêter, c'était une mascarade. La dernière semaine a été un cauchemar. J'avais peur à chaque meeting. J'ai vécu cette campagne de manière dissociée. » [10]. Agnès Buzyn explique avoir été une des premières à voir ce qu'il se passait en Chine et assure avoir prévenu Emmanuel Macron dès le 11 janvier 2020, et avoir dit à Édouard Philippe le 30 janvier 2020 que les élections ne pourraient peut-être pas se tenir [11]. Puisqu'elle était consciente de la catastrophe à venir, il semble surprenant qu'elle aie préféré quitter son poste pour se consacrer à des élections qu'elle savait inutiles d'avance. Elle justifie cela ainsi : « Je me suis dit que je n'allais pas laisser La République En Marche dans la difficulté. ».

À la suite des ces déclarations, l'opposition réagit vivement quant à l'inaction d'Agnès Buzyn qui, rappelons-le, déclarait pourtant le 24 janvier 2020 que le risque d'importation du virus en France était très faible. Jean-Luc Mélenchon, chef du parti LFI s'insurge « A-telle su et prévenu ? Et dans ce cas pourquoi rien n'a-t-il été fait ? », tandis que Jordan Bardella, vice-président du RN, ajoute « Agnès Buzyn admet donc que le gouvernement savait que l'épidémie allait être gravissime, et qu'il a tenté de faire comme si de rien n'était ?! Il faudra qu'ils rendent des comptes ! » [12]. Face à une polémique grandissante, Agnès Buzyn revient dans un communiqué sur des propos qu'elle regrette : « Ces propos, recueillis en pleine crise, doivent être pris dans leur contexte. La formulation de 'mascarade' traduit en particulier le ressenti a posteriori d'Agnès Buzyn face au décalage de la campagne menée et de l'enjeu sanitaire présent. ». Concernant l'article du Monde. elle en regrette la tonalité et « l'utilisation qui en est fait en cette actualité où tout le pays doit être tourné vers la gestion de crise ». « Lorsque j'ai appris l'émergence du coronavirus en Chine, j'ai eu l'intuition qu'une épidémie pouvait se profiler et ne pas se cantonner à la Chine. C'est vrai, j'ai exprimé mon inquiétude depuis le premier jour parce que c'était mon rôle. J'ai reçu le soutien immédiat du président de la République et du Premier ministre. », précise-t-elle via un second communiqué.

Sources:

- [1] https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-vrai-du-faux/coronavirus-agnes-buzyn-a-t-elle-sous-estime-le-risque-de-propagation-en-france 3851495.html
- [2] https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/coronavirus-pourquoi-l-organisation-mondiale-de-la-sante-n-a-pas-a-ce-stade-declare-une-urgence-de-sante-publique-de-portee-internationale 3798529.html
- [3] https://twitter.com/DrTedros/status/1220420753700597763
- [4] https://presse.inserm.fr/coronavirus-des-chercheurs-de-linserm-proposent-un-modele-pour-estimer-le-risque-dimportation-de-lepidemie-en-europe/38000/
- [5] https://www.lavoixdunord.fr/711174/article/2020-02-16/municipales-paris-agnes-buzyn-ministre-de-la-sante-remplace-benjamin-griveaux
- [6] https://www.lavoixdunord.fr/710596/article/2020-02-15/direct-coronavirus-le-seuil-des-1-500-morts-est-depasse-un-premier-cas-en
- [7] https://www.huffingtonpost.fr/entry/coronavirus-buzyn-opposition_fr_5e4980d7c5b64ba2975122bc

- [8] https://www.europe1.fr/politique/pour-agnes-buzyn-anne-hidalgo-na-pas-prepare-paris-a-larrivee-du-coronavirus-3951404
- [9] https://www.parismatch.com/Actu/Politique/Coronavirus-Anne-Hidalgo-repond-aux-attaques-d-Agnes-Buzyn-1675472
- [10] https://www.lemonde.fr/politique/article/2020/03/17/entre-campagne-municipale-et-crise-du-coronavirus-le-chemin-de-croix-d-agnes-buzyn 6033395 823448.html
- [11] https://www.lavoixdunord.fr/727683/article/2020-03-17/coronavirus-en-fevrier-agnes-buzyn-savait-que-la-vague-du-tsunami-etait-devant
- [12] https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/c-est-indigne-et-irresponsable-les-propos-d-agnes-buzyn-sur-le-coronavirus-provoquent-la-polemique-au-sein-de-la-classe-politique 3871667.html

Covid-19 : enquête sur la gestion de la pandémie (juin 2020)

Le 30 juin 2020, Agnès Buzyn est entendue par la commission d'enquête parlementaire de l'Assemblé Nationale, pour y répondre à des questions sur sa gestion du Covid-19 quand elle était Ministre de la Santé [1]. Concernant la pénurie de masque, elle affirme n'avoir eu vent de l'état insuffisant des stocks qu'en janvier 2020, en dépit de réunions de sécurité sanitaire hebdomadaires où étaient rapportées « toutes les alertes de sécurité sanitaire ». François Bourdillon, ancien directeur général de Santé Publique France, affirme que l'état des stocks, en grande partie périmés, était connu depuis août 2018, information qu'Agnès Buzyn explique ne pas avoir reçue pendant près d'un an et demi : « Je n'ai pas à savoir la quantité ni disponible ni nécessaire des dizaines voire centaines de produits gérés en réponse au risque sanitaire, parce qu'ils sont extrêmement nombreux ». Pour elle, une « forme d'attrition spontanée » s'est développée depuis l'épidémie de grippe H1N1 de 2010, à la suite de laquelle ont été laissés des stocks dormants rendus non conformes par le temps.

De plus, l'ancienne Ministre de la Santé explique que la commande de masques et autres produits sanitaires a été gérée par Santé Publique France, et non par elle. Elle lui attribue la responsabilité d'avoir commandé 100 millions de masques pour compenser les 600 millions qui étaient périmés. Agnès Buzyn prend également soin de préciser que, à aucun moment, elle n'a sous-estimé la gravité de l'épidémie qui s'approchait. Interrogée au sujet de ses déclarations du 21 janvier 2020, dans lesquelles elle expliquait que le risque d'introduction du virus en France était faible, mais pas nul, elle rappelle qu'à ce moment « il n'y a pas d'alerte de l'OMS » [1]. Ce n'est que le 24 janvier 2020, lorsque le Covid-19 arrive en France, qu'elle prend conscience d'une « alerte qui monte d'un cran ». Le 7 février 2020, son ministère commande des stocks de produits sanitaires (masques FFP2, gants, charlottes, et caetera), et la ministre précise ne pas avoir le pouvoir de décider des chiffres de la commande.

Cette conscience de l'alerte n'empêche cependant pas Agnès Buzyn de quitter son poste de Ministre de la Santé le 16 février 2020, pour se consacrer à une candidature à la mairie de Paris [2]. La commission l'interroge d'ailleurs aussi au sujet des propos qu'elle a tenu dans Le Monde à la suite du premier tour des élections municipales, où elle qualifiait sa campagne de « mascarade ». L'ancienne ministre plaide alors la fatigue lors d'une période éprouvante. Concernant sa déclaration « Le 30 janvier, j'ai averti Edouard Philippe que les élections ne pourraient sans doute pas se tenir. Je rongeais mon frein. »,

elle revient sur formulation en expliquant qu'il ne s'agissait pas vraiment d'une « alerte formelle », mais d'une « discussion de salon » [1].

Plus d'un an plus tard, le 9 septembre 2021, Agnès Buzyn est convoquée par la CJR (Cour de Justice de la République), mise en examen pour mise en danger de la vie d'autrui. Elle est également placé sous le statut de témoin assisté pour abstention volontaire de combatte un sinistre [3].

La CJR dit avoir reçu, depuis l'audition de l'ancienne ministre en juin 2020, quelques 14 500 plaintes, pour des motifs allant du manque d'équipements de protection aux allers-retours sur le port obligatoire du masque. Parmi elles, neuf ont été jugées recevables par la CJR, qui avait alors ouvert une enquête en juillet 2020. À la suite de cela, des perquisitions sont lancées par l'OCLAESP (Office Central de Lutte contre les Atteintes à l'Environnement et à la Santé Publique) et l'OCLCIFF (Office Central de Lutte contre la Corruption et les Infractions Financières et Fiscales) au domicile d'Agnès Buzyn, mais aussi ceux d'Olivier Véran, actuel Ministre de la Santé, Sibeth Ndiaye, ancienne porteparole du gouvernement, ou encore Jérôme Salomon, Directeur Général de la Santé [3]. La procédure judiciaire concernant Agnès Buzyn n'a pas connu d'avancée importante au moment où sont écrites ces lignes.

Sources:

- [1] https://lcp.fr/actualites/coronavirus-agnes-buzyn-defend-sa-gestion-du-debut-de-lepidemie-devant-la-commission-d
- [2] https://www.lavoixdunord.fr/711174/article/2020-02-16/municipales-paris-agnes-buzyn-ministre-de-la-sante-remplace-benjamin-griveaux
- [3] https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2021/09/10/covid-19-agnes-buzyn-mise-en-examen-pour-mise-en-danger-de-la-vie-d-autrui 6094234 1653578.html

Décoration de la Légion d'Honneur (décembre 2021)

Le 31 décembre 2021 est publiée la liste des personnes nommées ou promues au sein de l'ordre de la Légion d'Honneur. Il s'agit d'une des décorations les plus prestigieuses pouvant être décernées en France, récompensant les personnes ayant rendu des services éminents au pays. Parmi les nouveaux Chevaliers de la Légion d'Honneur (le grade le plus bas de l'institution), on trouve Agnès Buzyn [1]. Elle avait notamment quitté son poste de Ministre de la Santé en février 2020, au début de la pandémie, afin de se consacrer à une candidature à la mairie de Paris. Peu après une troisième place à cette élection, elle avait déclarée dans une *interview* au Monde avoir su depuis le début le « *tsunami* » que serait l'épidémie et avoir quitté son poste consciente de la « *mascarade* » que seraient les élections municipales [2].

De plus, au moment où elle reçoit sa décoration, Agnès Buzyn est mise en examen pour mise en danger de la vie d'autrui et sous le statut de témoin assisté pour abstention volontaire de combattre un sinistre, dans le cadre de sa gestion de la crise du Covid-19 en France [3].

Sources:

- [1] https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044806286
- [2] https://www.lemonde.fr/politique/article/2020/03/17/entre-campagne-municipale-et-crise-du-coronavirus-le-chemin-de-croix-d-agnes-buzyn_6033395_823448.html

[3] https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2021/09/10/covid-19-agnes-buzyn-mise-en-examen-pour-mise-en-danger-de-la-vie-d-autrui_6094234_1653578.html

Ministère de la Mer

Annick Girardin, Ministre de la Mer.

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique

Amélie de Montchalin, Ministre de la Transformation et de la Fonction publique.

Porte-parole du gouvernement :

Gabriel Attal, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, Porte-parole du gouvernement.

Parcours évoqué :

- * Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (octobre 2018 juillet 2020)
- * Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, Porte-parole du gouvernement (juillet 2020 mai 2022)

Sceptique sur l'utilité d'un débat pour Emmanuel Macron (janvier 2022)

Le 29 janvier 2022, Gabriel Attal est *interviewé* par Le Parisien. À cette époque, Emmanuel Macron n'a pas encore officiellement déclaré sa candidature à l'élection présidentielle, mais est presque candidat et cette idée fait son chemin dans l'opinion publique. Interrogé à ce sujet, le porte-parole se déclare « sceptique » quand à l'utilité d'un débat entre le président sortant et les autres candidats : « Le président a toujours montré son intérêt pour la confrontation d'idées. Mais à quoi ressemblerait ce débat de premier tour ? Douze candidats cherchant pendant 1h50 leur 'moment' avec le président, qui aurait dix minutes pour leur répondre. Je suis sceptique face à un tel format qui montrerait surtout un manque d'exigence démocratique. » [1]. Pour lui, le fait que les débats de la campagne ne sont pas lancés ne vient pas du fait que le dernier candidat ne s'est pas encore déclare, mais des candidats déjà déclarés, qui « installent une campagne de morts-vivants ».

Le 10 mars 2022, quelques jours après qu'Emmanuel Macron se soit déclaré officiellement candidat, ce dernier ne souhaite toujours pas participer aux débats. Gabriel Attal maintient alors la position qu'il avait deux mois plus tôt, selon laquelle le Président de la République ne devrait pas débattre avec les autres candidats. « J'ai déjà eu l'occasion de le dire : un débat à 12 candidats, ça n'est pas un débat ! [...]Ça veut dire 12 débats ? Les uns après les autres ? [...] Il n'y a jamais eu de débats d'un président sortant avant le premier tour avec les autres candidats. Mais pour une raison simple. Vous vous mettez à 12 dans un débat, sur 2 heures, il y a une inégalité de temps de parole. Vous avez 1h50 de candidats qui cherchent tous leurs moments avec le président de la République qui l'interpellent. Et le président qui n'a que 10 minutes pour répondre. », déclare-t-il [2]. Un raisonnement plutôt instable, car il suppose que tous les candidats vont utiliser leur temps de parole pour attaquer Emmanuel Macron, alors qu'on peut aussi envisager qu'ils l'utilise pour vanter leurs programmes respectifs ou s'attaquer entre eux. De plus, à supposer que le potentiel débat à onze contre un que décrit le porte-parole du gouvernement aie lieu, il paraît normal en démocratie qu'un président sortant soit interrogé sur son bilan et il convient de rappeler que de tels débats sont arbitrés pour éviter de tels débordements.

Gabriel Attal précise également qu'Emmanuel Macron n'a aucun problème avec « la confrontation et le fait d'être bousculé » et qu'il est un des présidents ayant le plus débattu de toute la Cinquième République, en rappelant notamment l'organisation du grand débat national.

Sources:

[1] https://www.bfmtv.com/politique/elections/presidentielle/gabriel-attal-sceptique-sur-lutilite-d-un-debat-pour-macron-avant-le-premier-tour_AN-202201290273.html [2] https://www.rtl.fr/actu/politique/invite-rtl-gabriel-attal-ne-souhaite-pas-de-debat-spectacle-avec-les-12-candidats-7900132649

« Des devoirs qui passent avant les droits » (janvier 2022)

Le 29 janvier 2022, le porte-parole du gouvernement Gabriel Attal donne une *interview* au journal Le Parisien. Lorsque vient le sujet de la période post-pandémie, il déclare ceci : « Dans l'après-Covid, on peut continuer à réinventer notre modèle productif par l'investissement, la compétitivité, la décarbonation. On veut aussi poursuivre la redéfinition de notre contrat social, avec des devoirs qui passent avant les droits, du respect de l'autorité aux prestations sociales. » [1]. Si cette déclaration n'est pas extrêmement

précise sur les mesures prévues, elle n'en reste pas moins inquiétante. Il ne s'agit pas d'une mesure potentiellement liberticide, mais cette fois d'une affirmation de complètement modifier le modèle de la société française, en faisant passer les droits au second plan, pour les subordonner notamment au respect de l'autorité. Sans pour autant parler de dictature ou de totalitarisme, il ne semble pas exagéré de trouver une telle phrase inquiétante et d'y voir un risque de dérive autoritaire. Le contexte temporel même de la phrase est mal choisi, puisqu'elle est prononcée moins d'un moins après qu'Emmanuel Macron aie déclaré au Parisien que les non-vaccinés avaient perdu leur statut de citoyens [2].

Sources:

[1] https://www.leparisien.fr/elections/presidentielle/gabriel-attal-les-candidats-declares-installent-une-campagne-de-morts-vivants-29-01-2022-W7VIYPPMHVGBFCYCMZX4XHPQDI.php?ts=1643651265768

[2] https://www.leparisien.fr/politique/europe-vaccination-presidentielle-emmanuel-macron-se-livre-a-nos-lecteurs-04-01-2022-2KVQ3ESNSREABMTDWR25OMGWEA.php

Sibeth Ndiaye, ancienne porte-parole du gouvernement

Parcours évoqué

- * Conseillère presse pour les affaires nationales (mai 2017 mars 2019)
- * Porte-parole du gouvernement (mars 2019 juillet 2020)

Relation avec les journalistes (début 2017 - avril 2019)

Lorsqu'elle de son mandat de conseillère presse du gouvernement, Sibeth Ndiaye a montré à plusieurs reprises une certaine volonté de vouloir contrôler l'information transmise aux journalistes. Le 3 avril 2019, France Info publie un article dressant une rétrospective de cet aspect de la porte-parole via des témoignages de journalistes, en grande majorité anonymisés.

Tout d'abord, sa disponibilité est décrite comme ayant une géométrie variable. Là où l'éditorialiste Jean-Michel souligne sa courtoisie et le « respect professionnel dans sa relation avec les journalistes », une journaliste de presse écrite la décrit comme « quelqu'un qui ne répond jamais au téléphone » et une consœur de la radio renchérit en expliquant que « parfois, elle accuse réception de [ses] SMS deux jours après », avant d'ajouter que « c'est incroyable qu'une conseillère presse de l'Élysée ne réponde pas à tout le monde » [1].

Sibeth Ndiaye est également décrite comme ayant une certaine hostilité envers les journalistes se montrant critique envers le gouvernement. Ainsi, Franck Annese, patron du groupe So Press, raconte la conversation qu'il a eu avec elle après avoir refusé de lui laisser relire une interview d'Emmanuel Macron : « Elle m'a appelé énervée. [...] Je ne suis pas contre une relecture, c'est le jeu. Mais là, c'était carrément de la réécriture. J'ai tenu tête. Depuis, on ne s'est jamais reparlé. ». Un autre journaliste raconte la fois où, début 2017, il a été menacé par Sibeth Ndiaye, alors une des figures importantes de la campagne présidentielle de ce dernier, l'avait menacé de ne plus lui autoriser l'entrée des meetings du candidat, suite à la publication d'un livre le critiquant. « J'étais extrêmement choqué. Quand le FN refuse l'entrée à "Quotidien" ou Mediapart, tout le monde s'offusque.

Mais là, ce sont des pratiques peu démocratiques venant de l'entourage d'un candidat dit démocratique. », raconte-t-il. Enfin, une autre journaliste évoque les nombreux coups de téléphone de la la conseillère presse de l'Élysée : « Quand quelque chose ne lui plaît pas, elle appelle et c'était plus régulier pendant les Gilets Jaunes » [1].

Sibeth Ndiaye fait également parler d'elle le 23 février 2019, lorsqu'elle accompagne le Président de la République au Salon de l'Agriculture. Il est en effet rapporté que, lors des sessions réservées aux questions de la presse, elle s'adressait aux journalistes en ces termes : « Vous devez obéir. [...] Si vous n'êtes pas contente, je vous sors du pool. » [2].

Sources:

[1] https://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/c-est-la-voix-de-son-maitre-les-journalistes-politiques-racontent-la-methode-sibeth-ndiaye-nouvelle-porte-parole-du-gouvernement 3261485.html

[2] https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/02/23/bravo-ne-lachez-rien-au-salon-de-lagriculture-macron-s-offre-un-bain-de-foule-sans-chahut-ni-insultes_5427438_823448.html

Affaire Benalla: propagation de fausses informations (juillet 2018)

Le 19 juillet 2018, alors que vient d'éclater l'affaire Benalla qui secouera le pays pendant plusieurs semaines, un compte Twitter nommé @FrenchPolitic publie sur le réseau social une vidéo. Dans celle-ci, on découvre qu'Alexandre Benalla avait été mis à pied deux semaines en mai 2018 pour les violences auxquelles il s'était livré lors de la manifestation du premier mai, mais surtout que celui-ci ne faisait que répondre. Une « riposte » à la crise menée par Ismaël Emelien, conseiller spécial à l'Élysée, mais aussi par Sibeth Ndiaye. Cette dernière relaie d'ailleurs la vidéo via son propre compte Twitter, suivie par d'autres comptes militants pro-LREM et déclare également à plusieurs journalistes « Va voir un compte qui s'appelle "French Politic". Tu verras qu'Alexandre Benalla n'est pas celui qu'on dit. » [1].

Problème: la vidéo est un montage mensonger mettant en parallèle le couple de manifestants passés à tabac par Alexandre Benalla en train de jeter des bouteilles plus tôt dans la manifestation, puis les actes de violence de celui-ci, de façon à suggérer un lien de cause à effet entre les deux extraits. Pire encore, une partie des images utilisées provient d'enregistrements de vidéosurveillance illégalement récupérés. La police cherche alors à savoir qui se cache derrière le compte à l'origine de cette publication, demandant notamment le 31 juillet 2018 à Twitter qui en est le propriétaire. Mais l'entreprise reste fidèle à sa politique et refuse de divulguer les informations personnelles d'un utilisateur. C'est finalement Ismaël Emelien lui-même qui révèle aux enquêteurs le 16 janvier 2019 que la personne derrière @FrenchPolitic n'est autre que Pierre Le Texier, membre du pôle e-influence de LREM [2].

Ainsi, il est révélé que Sibeth Ndiaye, alors conseillère presse de l'Élysée, a sciemment participé à la diffusion de fausses informations pour atténuer la crise naissante de l'affaire Benalla. Le journaliste Albert Zennou qualifie un tel comportement de « fabrique de la fake news » [3]. Le 31 mars 2019, un remaniement du gouvernement a lieu et Sibeth Ndiaye est promue au poste de porte-parole du gouvernement, malgré les faits qui lui ont été reprochés plus tôt dans l'année. Le 2 avril 2019, le député LR Éric Ciotti parle alors de la

« bunkerisation d'Emmanuel Macron » et rappelle les agissements de la tout récemment nommée porte-parole : « Elle a diffusé de fausses informations pendant l'affaire Benalla. Elle a utilisé des comptes qui ont diffusé massivement des fake news. » [4].

Sources:

- [1] https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/03/29/comment-l-elysee-a-fait-diffuser-unmontage-video-trompeur-pour-tenter-d-excuser-alexandre-benalla 5443397 3224.html
- [2] https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/03/08/affaire-benalla-un-salarie-de-lrm-derriere-le-compte-twitter-frenchpolitic_5433214_3224.html
- [3] https://www.nouvelobs.com/politique/20190401.OBS2754/sibeth-ndiaye-la-nouvelle-porte-parole-qui-preferait-l-ombre-a-la-lumiere.html
- [4] https://www.i24news.tv/fr/actu/international/europe/1554228321-ce-remaniement-ministeriel-traduit-la-bunkerisation-d-emmanuel-macron-e-ciotti-a-i24news

« Les Franciliens qui galéreront dans les couloirs du métro » (septembre 2019)

Le 12 septembre 2019, alors déjà connue de l'opinion publique pour le partage de fausses informations et ses relations houleuses avec les journalistes, la porte-parole du gouvernement Sibeth Ndiaye fait de nouveau parler d'elle. En effet, la réforme des retraites en cours amène plusieurs syndicats de la RATP à appeler à la grève, que ce soit dans le métro, le RER, le tramway ou le bus [1]. Alors que dix des quinze lignes du métro de Paris seront complètement à l'arrêt, Sibeth Ndiaye exprime sa solidarité envers les futurs « galériens » du vendredi 13 imminent en ces termes : « Demain matin, j'utiliserai ma voiture de fonction, comme tous les jours, donc je serai de cœur avec tous les Franciliens qui galéreront dans les couloirs du métro. » [2]. Que ce soit auprès des députés de l'opposition, des journalistes ou des autres citoyens, cette déclaration fait alors vivement réagir. En effet, elle est à juste titre perçue comme méprisante (volontairement ou non) envers toutes les personnes qui seront obligées de se lever plus tôt pour espérer arriver au travail à l'heure. Parmi les nombreuses « bourdes » de celle qui est pourtant censée porter au public la parole du gouvernement, celle-ci est probablement une des plus provocatrices.

Sources:

[1] https://www.ouest-france.fr/politique/vendredi-noir-la-ratp-quand-sibeth-ndiaye-derape-avec-sa-voiture-de-fonction-6516937

[2] https://www.huffingtonpost.fr/entry/greve-ratp-cette-phrase-de-sibeth-ndiaye-ne-passe-pas_fr_5d7a8859e4b0e4c1226e9484

Covid-19: au sujet du port du masque (mars 2020)

Lors du début de l'épidémie de Covid-19 en France, la communication autour du port du masque a connu de nombreuses contradictions, alternant entre inutile et nécessaire. Parmi les personnes y ayant contribué, on trouve Sibeth Ndiaye, qui adopte d'abord une position selon laquelle le masque n'est pas nécessaire. Elle déclare alors sur BFMTV le 17 mars 2020 « Les Français ne pourront pas acheter de masques dans les pharmacies, car ce n'est pas nécessaire si on n'est pas malade. », puis rajoute sur cette même chaîne trois jours plus tard, le 20 mars « Moi, je ne sais pas utiliser un masque. Je pourrais dire : 'Je suis ministre, je mets un masque', mais en fait je ne sais pas l'utiliser! Parce que

l'utilisation d'un masque, ce sont des gestes techniques précis. » [1]. La déclaration du 17 mars semble s'appuyer sur les recommandations de l'OMS du 29 janvier 2020, qui effectivement indiquent que, dans les espaces collectifs, « il n'est pas nécessaire de porter un masque car aucun élément n'indique que les masques protègent les personnes qui ne sont pas malades » [2]. Ceux-ci ne seront recommandés dans les espaces collectifs qu'à partir d'une publication du 6 avril 2020 [3]. Donc, dans le cas présent, Sibeth Ndiaye ne fait que rapporter les propos de l'OMS, en omettant toutefois de préciser qu'elles concernent les espaces collectifs. Sa déclaration sur les gestes techniques précis requis pour mettre un masque a quant à elle amusé les internautes, qui se sont fait une joie de la détourner.

À peine deux mois plus tard, le port du masque est devenu obligatoire, ce que la porteparole du gouvernement justifie ainsi sur Europe 1 : « Il y a quelques semaines, les autorités scientifiques ne recommandaient pas le port du masque pour tout le monde dans la vie de tous les jours. L'Académie de médecine a été la première en France à évoluer de ce point de vue-là. [...] Il est tout à fait normal que le gouvernement accompagne l'évolution du consensus scientifique par une évolution de sa propre doctrine. » [4]. Elle ajoute également que, dans une telle situation, il faut surtout écouter les scientifiques et ne pas parler hors de sa compétence : « Moi je n'ai pas, à titre personnel, la compétence scientifique pour vous dire ce qu'il faut faire en matière d'usage de masques. [...] En revanche, je considère qu'il est important d'écouter les scientifiques et d'avoir un rationnel scientifique et sanitaire pour toutes les décisions que nous prenons. ». Sibeth Ndiaye rappelle également que le gouvernement a fait en sorte d'assurer l'approvisionnement en masque des personnes en ayant besoin : « Nous avons fait en sorte que des masques soient à disposition de l'ensemble des Français pour toutes les situations où il est recommandé ou obligatoire de le porter ». À ce sujet, il convient de souligner que Agnès Pannier-Runacher, à l'époque Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Économie, a confirmé le 1er mai 2020 le plafonnement du prix des masques chirurgicaux, mais pas encore sur les masques réutilisables, les rendant moins accessibles pour les familles les plus modestes [5].

D'où vient ce brusque revirement au sujet du port du masque? De rapides recherches permettent de remonter jusqu'aux communiqués officiels de l'Académie Nationale de Médecine au sujet du port du masque. Celle-ci a d'abord publié un communiqué le 22 mars 2020 [6], dans lequel elle décrit la pénurie de masques au début de la pandémie, pénurie due à la politique de gestion des stocks de masques de ces dernières décennies et qui n'est pas directement imputable au gouvernement actuel. Le communiqué préconise donc de donner les masques en priorité aux professionnels de santé, en première ligne face à la maladie. Si ce document ne précise nulle part que le port du masque est inutile pour les autres personnes, on ne peut pas affirmer, compte tenu de sa date de publication, que c'est sur celui-ci que se basait la communication du gouvernement. Celui-ci s'appuyait plus probablement sur la publication de l'OMS du 29 janvier, qui effectivement déclarait les masques non nécessaires aux personnes non malades dans les espaces collectifs.

Cela se retrouve ensuite confirmé par le second communiqué de l'académie, publié le 2 avril 2020, tournant autour des mesures barrières renforcées pendant et après le confinement [7]. Dans celui-ci, elle recommande notamment le port d'un masque artisanal par les Français, « la pénurie de masques risquant de durer encore quelques semaines ».

Enfin, un troisième communiqué est publié le 22 avril 2020, dans lequel on incite les Français à porter des masques même artisanaux, car dans la situation de l'époque, « en l'absence de vaccin et de médicament efficace contre le SARS-CoV-2, le seul moyen de lutte consiste à empêcher la transmission du virus de personne à personne » [8]. On y souligne notamment l'aspect altruiste du masque artisanal, ne protégeant pas son porteur, mais l'empêchant de contaminer les autres. L'académie demande d'ailleurs à ne pas attendre l'échéance du 11 mai (date de fin du premier confinement) pour mettre en place cette obligation, afin de ne laisser au virus aucun répit.

Voilà d'où vient donc ce changement au sujet du port du masque : la pénurie de masques a amené à prioriser les professionnels de santé, puis la progression du virus, notamment à cause de la difficulté des autres citoyens à se fournir en masques, a demandé la mise en place du port obligatoire du masque, quitte à ce qu'il soit artisanal. Cependant, certaines déclarations du gouvernement ou de sa porte-parole, peut-être due notamment à une volonté de dissimuler la pénurie de masques, ont donné l'impression d'un revirement brusque. Le traitement de cette information par certaines chaînes de télévisions a d'ailleurs amené l'Académie Nationale de Médecine à se défendre dans un communiqué le 7 mai 2020 [9], dans lequel on peut notamment lire ce qui suit.

« L'Académie nationale de Médecine réfute fermement les allégations tendancieuses exprimées sur certaines chaînes de télévision selon lesquelles elle aurait complètement changé de doctrine sur le port du masque. Elle souhaite que les commentaires qui rapportent ses prises de position ne soient ni tronqués, ni déformés.

Elle rappelle qu'il n'y a aucune contradiction entre :

- le premier avis qui soulignait l'impérieuse nécessité d'assurer la protection des professionnels de santé en masques FFP2,
- et les deux communiqués qui engageaient à compléter les mesures barrière par le port systématique d'un écran altruiste anti-projections pour éviter la transmission de personne à personne dans la communauté.

Elle déplore que le port du masque « grand public », mesure majeure pour prévenir la transmission du SARS-CoV-2, ne figure pas parmi les 5 gestes barrière répétés pluriquotidiennement par les autorités sanitaires. ».

En conclusion, même si ce dossier est censé être à charge contre LREM, force est de reconnaître que, dans les citations évoquées, Sibeth Ndiaye n'a pas factuellement menti sur le port des masques à cette période, mais a transmis les recommandations de l'OMS. En revanche, on ne peut pas en dire autant concernant d'autres sujets évoqués plus bas dans ce document. On peut tout de même relever une incohérence de Sibeth Ndiaye concernant la communication autour du port du masque. Lors d'une conférence de presse du 25 mars 2020, elle justifie des images d'Emmanuel Macron en déplacement sans masque ainsi : « tout simplement parce qu'il n'y en a pas besoin dès lors qu'on respecte la distance de protection vis-à-vis des autres. [...] Lorsque nous ne sommes pas malades ou pas soignants, ce n'est pas utile : il n'y a pas de raison que le président de la République déroge aux prescriptions qui sont celles pour l'ensemble de la population. » [10]. Hélas, on verra à peines quelques heures plus tard le Président de la République se rendre à l'hôpital de campagne de Mulhouse masqué [11].

Sources:

[1] https://www.marianne.net/agora/les-signatures-de-marianne/d-inutile-quasi-obligatoire-la-comedie-du-masque-trop-dure

- [2] https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/330998/WHO-nCov-IPC_Masks-2020.1-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- [3] https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/331831/WHO-2019-nCoV-IPC_Masks-2020.3-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=v
- [4] https://www.europe1.fr/sante/coronavirus-oui-la-doctrine-sur-les-masques-a-evolue-reconnait-sibeth-ndiaye-3967064
- [5] https://www.europe1.fr/sante/plafonnement-du-prix-des-masques-cest-une-premiere-avancee-3965724
- [6] https://www.academie-medecine.fr/masques-et-covid-19-avis-de-lacademie-nationale-de-medecine/
- [7] https://www.academie-medecine.fr/communique-de-lacademie-pandemie-de-covid-19-mesures-barrieres-renforcees-pendant-le-confinement-et-en-phase-de-sortie-de-confinement/
- [8] https://www.academie-medecine.fr/communique-de-lacademie-nationale-de-medecine-aux-masques-citoyens/
- [9] https://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2020/05/Recommander-le-port-du-masque-sans-masquer-la-v%C3%A9rit%C3%A9.pdf
- [10] https://www.liberation.fr/france/2020/03/26/enseignants-masques-italie-les-faux-pas-a-repetition-de-sibeth-ndiaye 1783112/
- [11] https://www.liberation.fr/france/2020/03/25/depuis-l-alsace-macron-appelle-a-l-unite-face-au-virus_1783109/

Covid-19: au sujet des tests (mars 2020)

Lors des premiers mois de l'épidémie de Covid-19 en Françe, les Français peuvent observer un changement de doctrine du gouvernement autour de l'utilisation des tests. Comme le rappelle un article du Monde du 20 mars 2020 [1], plusieurs pays à travers le monde décident, à ce moment, de mener des campagnes de dépistage massives, là où la France, en raison de moyens moindres, est obligée de se limiter à tester les cas sévères. Cette approche est justifiée par le fait que tester plus de personnes amènerait surtout à détecter des cas bénins ne nécessitant pas une hospitalisation. Si certains pays comme la Corée du Sud, quant à eux, obtiennent de très bon résultats dans la lutte contre la pandémie, l'épidémiologiste Daniel Lévy-Bruhl, responsable de l'Unité des infections respiratoires à Santé publique France, nuance ce fait en soulignant que lesdits résultats ne sont pas uniquement dus à la campagne de dépistage massive, mais aussi à des mesures de surveillance drastiques (géolocalisation, vidéosurveillance, et caetera). Quoiqu'il en soit, la position de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) est claire dès le 16 mars 2020 : il faut tester autant que possible. Dans son allocution, le directeur général Tedros Adhanom Ghebreyesus déclare notamment ceci : « Mais pour prévenir les infections et sauver des vies, le moyen le plus efficace est de briser les chaînes de transmission. Et pour cela, il faut dépister et isoler. Vous ne pouvez pas combattre un incendie les yeux bandés. Et nous ne pouvons pas arrêter cette pandémie si nous ne savons pas qui est infecté par le virus. Nous avons un message simple pour tous les pays : testez, testez, testez. Testez tous les cas suspects. » [2].

Le 10 mai 2020, veille du déconfinement, Sibeth Ndiaye est invitée sur BFMTV pour répondre aux questions concernant la stratégie du gouvernement à ce sujet [3]. Lorsque vient la question des tests, la journaliste Apolline de Malherbe lui demande alors ceci : « Si vous vous basez sur le consensus scientifique et sur l'OMS, [...] il y a une autre

question, outre les masques : c'est la question des tests. L'OMS, au début, elle n'a pas dit : "Confinez." Elle a dit : "Testez, testez, testez." Là encore, c'était peut-être une question de moyens de notre côté, non ? ». À ce sujet, Sibeth Ndiaye répond « Je me permets d'apporter une petite correction. L'OMS a commencé à dire qu'il fallait tester de manière massive quelque part de mémoire au mois d'avril et nous avons progressivement augmenté notre capacité de tests. ». Hélas, l'Organisation Mondiale de la Santé avait bel et bien recommandé le dépistage massif dès la mi-mars. Contacté par Le Monde, le cabinet de la porte-parole souligne qu'elle a pris soin de dire que c'était une information « de mémoire » et assure qu'elle n'avait « pas de volonté d'induire en erreur les téléspectateurs » [4]. Rappelons cependant que le directeur général de l'OMS avait déjà appelé à tester autant que possible dès le 6 mars 2020 [5], puis a réitéré cet appel le 11 mars [6], faisant que Sibeth Ndiaye, en ayant commencé sa réponse par « Je me permets d'apporter une petite correction. », s'est trompé d'un mois complet.

Sources:

- [1] https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2020/03/20/coronavirus-la-france-pratique-t-elle-assez-de-tests_6033865_4355770.html
- [2] https://www.who.int/fr/director-general/speeches/detail/who-director-general-s-opening-remarks-at-the-media-briefing-on-covid-19---16-march-2020
- [3] https://www.bfmtv.com/replay-emissions/bfm-politique/bfm-politique-dimanche-10-mai-2020_VN-202005100065.html
- [4] https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2020/05/11/covid-19-l-oms-a-appele-audepistage-massif-des-mars-et-non-en-avril-comme-le-dit-sibeth-ndiaye_6039337_4355770.html
- [5] https://www.who.int/fr/director-general/speeches/detail/who-director-general-s-opening-remarks-at-the-media-briefing-on-covid-19---6-march-2020
- **[6]** https://www.who.int/fr/director-general/speeches/detail/who-director-general-s-opening-remarks-at-the-media-briefing-on-covid-19---11-march-2020

Covid-19: au sujet des enseignants (mars 2020)

Lors d'une conférence de presse le 25 mars 2020, Sibeth Ndiaye évoque l'aide aux agriculteurs, via laquelle des personnes ne pouvant plus travailler en raison de la crise sanitaire puisse aller aider, de façon rémunérée, au travail de la terre à la campagne [1]. Elle fait hélas le mauvais choix de prendre en exemple les enseignants: « Nous n'entendons pas demander à un enseignant qui aujourd'hui ne travaille pas, compte tenu de la fermeture des écoles, de traverser toute la France pour aller récolter des fraises gariguettes. ». Si les écoles étaient bien fermées à ce moment là, les cours ne s'étaient pas arrêtés pour autant et continuaient en distanciel, certains dans des conditions moins bonnes que d'autres. S'il est inutile de préciser que les concernés ont très mal pris un tel oubli de la part d'une porte-parole du gouvernement, l'opposition lui reproche également. Ainsi, pour le député socialiste Olivier Faure, « dire que nos enseignants ne travaillent pas parce que les écoles sont fermées, c'est pour le coup vraiment "être aux fraises" », tandis que le communiste lan Brossat déclare connaître « pas mal de profs qui travaillent encore plus que d'habitude » [2].

Sources:

[1] https://twitter.com/BFMTV/status/1242810900387631106

[2] https://www.liberation.fr/france/2020/03/26/enseignants-masques-italie-les-faux-pas-a-repetition-de-sibeth-ndiaye_1783112/ https://www.lefigaro.fr/politique/sibeth-ndiaye-une-porte-parole-sous-le-feu-des-critiques-20200326

<u>Autres affaires polémiques et/ou ridicules :</u>

L'affaire Benalla (mai 2018)

Début de l'affaire

Le 1^{er} mai 2018, lors de la Fête du Travail, une importante manifestation syndicale a lieu dans Paris et plusieurs affrontements entre manifestants et forces de l'ordre ont lieu. Lors de l'un d'eux, place de la Contrescarpe, une vidéo amateur enregistre un homme en tenue de CRS passer à tabac deux manifestants. Publiée sur les réseaux sociaux, la vidéo devient virale un peu plus de deux mois plus tard, le 18 juillet 2018, lorsque Le Monde identifie dans un article l'homme comme étant Alexandre Benalla [1], chargé de mission de l'Élysée usurpant alors la fonction de CRS. Lorsque l'affaire est rendu public, on apprend qu'Alexandre Benalla avait été mis à pied pendant quinze jours par l'Élysée le lendemain de la manifestation.

Dans les mois qui suivent, l'affaire prend une toute autre ampleur alors que les découvertes au sujet d'Alexandre Benalla et de cette affaire s'accumulent. Le 19 juillet, on découvre que les images de vidéosurveillance de la place de la Contrescarpe ont été extraites par trois policiers dans la nuit du 18 juillet et transmises à Alexandre Benalla, plus de deux mois après les faits. Or, l'article L252-5 du Code de la Sécurité Intérieure prévoit que, sauf enquête, les enregistrements de vidéosurveillance doivent être détruits au bout d'un mois maximum.

Article L252-5 du Code de la Sécurité Intérieure [2]

« Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans un délai maximum fixé par l'autorisation. Ce délai ne peut excéder un mois.

L'autorisation peut prévoir un délai minimal de conservation des enregistrements. »

Les trois policiers sont alors suspendus. Le groupe se compose d'un commandant chargé de la liaison entre la préfecture et l'Élysée et deux membres de l'état-major de la DOPC (Direction de l'Ordre Public et de la Circulation) [3]. La préfecture de police de Paris déclare alors dans un communiqué que « des images de vidéoprotection, en lien avec l'enquête préliminaire ouverte par le procureur de la République au sujet des faits s'étant déroulés place de la Contrescarpe à Paris le 1^{er} mai dernier, avaient été indûment communiquées à un tiers, dans la soirée du 18 juillet », que ces images « ont été extraites à l'issue du délai conservatoire » et que ce problème « fera partie de l'enquête » [4]. Alexandre Benalla est alors placé en garde à vue pour complicité de détournement d'images issues d'un système de vidéoprotection.

Le 21 juillet, dans une *interview* donnée à France Info, le député LR Sébastien Huyghe explique qu'Emmanuel Macron était au courant depuis longtemps des faits, prévenu dès les premiers jours par son directeur de cabinet, Patrick Strzoda, et qu'il aurait « tout fait pour cacher les exactions de son proche collaborateur ». Selon lui, Gérard Collomnb, Ministre de l'Intérieur de l'époque, était lui aussi au courant depuis le 2 mai et n'aurait rien fait. « J'observe aussi que la majorité a voulu, sous la férule d'Emmanuel Macron, mettre en place une loi contre les soi-disant 'fake news', une loi qui n'est autre chose que museler les journalistes et on s'aperçoit que, pour que cette affaire sorte, l'action des journalistes était très importante. », ajoute-t-il également [5].

Retard d'Édouard Philippe

Alors que le scandale médiatique et politique de l'affaire Benalla secoue le pays, l'Assemblée Nationale demande le 20 juillet au Premier Ministre de l'époque, Édouard Phillipe, de venir s'expliquer et répondre à leurs questions, au nom des articles 49 et 50-1 de la Constitution de la V^{ème} République, selon laquelle le Gouvernement est responsable devant l'Assemblée.

Article 49 de la Constitution du 4 octobre 1958 [6]

« Le Premier ministre, après délibération du Conseil des ministres, engage devant l'Assemblée nationale la responsabilité du Gouvernement sur son programme ou éventuellement sur une déclaration de politique générale.

L'Assemblée nationale met en cause la responsabilité du Gouvernement par le vote d'une motion de censure. Une telle motion n'est recevable que si elle est signée par un dixième au moins des membres de l'Assemblée nationale. Le vote ne peut avoir lieu que quarante-huit heures après son dépôt. Seuls sont recensés les votes favorables à la motion de censure qui ne peut être adoptée qu'à la majorité des membres composant l'Assemblée. Sauf dans le cas prévu à l'alinéa ci-dessous, un député ne peut être signataire de plus de trois motions de censure au cours d'une même session ordinaire et de plus d'une au cours d'une même session extraordinaire.

Le Premier ministre peut, après délibération du Conseil des ministres, engager la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un projet de loi de finances ou de financement de la sécurité sociale. Dans ce cas, ce projet est considéré comme adopté, sauf si une motion de censure, déposée dans les vingt-quatre heures qui suivent, est votée dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Le Premier ministre peut, en outre, recourir à cette procédure pour un autre projet ou une proposition de loi par session.

Le Premier ministre a la faculté de demander au Sénat l'approbation d'une déclaration de politique générale. »

Article 50-1 de la Constitution du 4 octobre 1958 [7]

« Devant l'une ou l'autre des assemblées, le Gouvernement peut, de sa propre initiative ou à la demande d'un groupe parlementaire au sens de l'article 51-1, faire, sur un sujet déterminé, une déclaration qui donne lieu à débat et peut, s'il le décide, faire l'objet d'un vote sans engager sa responsabilité. »

Cependant, le Premier Ministre avait planifié de se rendre ce jour-ci sur le Tour de France pour assister à sa 13éme étape et décide de maintenir son emploi du temps, expliquant qu'il s'agit d'un « rêve d'enfant » [8]. Son ministère indique alors qu'il devrait s'exprimer sur l'affaire Benalla à l'arrivée de l'étape. Une telle décontraction alors que le pays vit une des plus grandes crises politiques du quinquennat Macron ne manque pas de faire réagir l'Assemblée. Le député LR Christian Jacob qualifie alors ce comportement de « bras d'honneur au Parlement » et ajoute que celui-ci ne peut pas « sereinement reprendre ses débats pour continuer la discussion de la réforme de la Constitution de notre pays. » [9].

Le 22 juillet 2018, Édouard Philippe se rend à l'hémicycle pour répondre aux questions des députés, tandis qu'Emmanuel Macron ne s'est toujours pas exprimé sur le sujet. Il commence par rappeler que les décisions prises au sujet d'Alexandre Benalla lui semblent proportionnées, car les deux semaines de mises à pied dont il a fait l'objet, accompagnées d'une rétrogradation dans l'organigramme de l'Élysée, ont vite été suivies de l'ouverture de trois enquêtes en moins d'une semaine : une enquête administrative par l'IGPN, une enquête parlementaire par le Parlement et une enquête judiciaire par le parquet de Paris. Une telle procédure est selon lui « d'une célérité et d'une intensité rares » . Il loue ensuite la façon dont a réagi le Parlement en ces mots : « lorsqu'il y a un comportement qui n'est pas jugé acceptable [on] tire les conséquences, [on] sanctionne immédiatement, et la procédure se déroule jusqu'à la fin dans la transparence. [...] C'est ça être exemplaire. » . Néanmoins, Édouard Philippe refuse de qualifier l'affaire Benalla, impliquant pourtant des fonctionnaires hauts placés de l'Élysée et de la gendarmerie, d'affaire d'État : « Les "copinages malsains" évoqués par le préfet de police en commission d'enquête ne font pas une affaire d'État. » [10].

Audition de Gérard Collomb

Le lendemain, le 23 juillet 2018, le Ministre de l'Intérieur Gérard Collomb est entendu par la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale [11]. Il y réfute tout lien avec Alexandre Benalla, explique qu'il le pensait membre des forces de l'ordre et ignorait ses fonctions à l'Élysée jusqu'au 2 mai 2018, jour où il avait été mis à pied. Cependant, le directeur de cabinet du ministre Jean-Marie Girier semble connaître Alexandre Benalla, des échanges de mails entre les deux hommes figurant parmi les MacronLeaks, le piratage qui avait amené en début 2017 à une fuite massive de données autour d'Emmanuel Macron, alors candidat aux présidentielles. Cela amène le député Stéphane Peu à suggérer que les liens entre messieurs Collomb et Benalla « étaient forcément plus étroits » . Le Ministre de l'Intérieur reconnaît par la suite que monsieur Benalla avait ces dernières années formulé auprès de son cabinet plusieurs demandes de port d'arme, toutes refusées, avant d'ajouter la chose suivante : « Toutefois, la préfecture de police lui a délivré une autorisation de port d'arme le 13 octobre 2017, sans que mes services aient été mis au courant». Lorsque Yaël Braun-Pivet, présidente de la commission, lui demande d'expliquer l'absence de réaction des forces de l'ordre au moment des violences commises par Alexandre Benalla, Gérard Collomb répond « Tout simplement parce qu'elles-mêmes étaient occupées à gérer d'autres incidents. [...] Comme vous l'avez [vu] dans la vidéo, l'action de M. Benalla était assez rapide. Le temps que les gens réalisent, les choses étaient terminées. » . Pourtant, la vidéo en guestion montre une scène de près de deux minutes dans laquelle des policiers non affairés ne s'interposent pas entre Alexandre Benalla et sa victime.

On demande ensuite au ministre d'expliquer pourquoi, si il avait découvert les fonctions d'Alexandre Benalla à l'Élysée le 2 mai, il avait attendu le 19 juillet pour saisir l'IGPN (Inspection Générale de la Police Nationale), soit le lendemain de la publication de l'article du Monde. À ceci, il répond « Ce n'est qu'après la parution, le 18 juillet, d'un article dans Le Monde apportant des éléments nouveaux et la découverte de nouvelles images où M. Benalla est équipé d'un brassard siglé police et doté d'une radio que je considère qu'il est nécessaire d'en savoir plus » . À cela s'ajoute le fait, malgré la proximité entre Alexandre Benalla et Emmanuel Macron, Gérard Collomb n'ait pas jugé utile d'avertir le président des faits [12]. Il déclare « Avons-nous parlé des faits ? Le moins possible. [...] Le président était plutôt préoccupé par l'avancement de la réforme constitutionnelle. » .

Enfin, le ministre refuse malgré les relances des députés de répondre à certaines questions, comme par exemple quelles vidéos de l'affaire il avait visionnées et à quel moment, ou encore comment on lui avait signalé le fait qu'Alexandre Benalla avait porté un brassard de policier le 1^{er} mai. Il se passe également de commentaires sur les liens entre son directeur de cabinet et Alexandre Benalla, tous deux impliqués dans la campagne présidentielle d'Emmanuel Macron. Malgré cela, Gérard Collomb explique ne pas avoir failli à ses responsabilité en ne prévenant pas le Procureur de la République, invoquant l'article 40 du Code de Procédure Pénale. Il déclare « Je vous ai lu l'ensemble de la jurisprudence établie par mes prédécesseurs : ce n'est pas le genre de problématique traitée par le ministre de l'intérieur », puis ajoute que la décision d'avertir le procureur appartient « aux autorités directement supérieures à l'intéressé » [11]. Cependant, l'article en question ne mentionne à aucun endroit les liens hiérarchiques. Il est à noter que, si Emmanuel Macron était également au courant des agissements d'Alexandre Benalla le 1^{er} mai comme l'en accuse Sébastien Huyghe, alors le Président de la République est lui aussi en infraction de l'article 40.

Article 40 du Code de Procédure Pénale [13]

« Le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner conformément aux dispositions de l'article 40-1.

Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. »

Autres découvertes diverses

La mise en lumière médiatique d'Alexandre Benalla et l'ouverture de plusieurs enquêtes par des institutions comme l'Assemblée Nationale, le Sénat ou l'IGPN a également a mené à plusieurs découvertes autour de celui-ci. En voici une liste non exhaustive.

Tout d'abord, un article du journal Le Parisien paru le 20 juillet 2018 explique qu'Alexandre Benalla toucherait, selon les sources des journalistes, une rémunération mensuelle de 10 000 € par mois [14]. De plus, Le Monde explique le même jour dans un article qu'Alexandre Benalla aurait récemment reçu un logement au quai Branly, accompagné d'une voiture avec chauffeur, après pourtant avoir été mis à pied pour ses violences du 1 er mai [15]. Quelque jours plus tard, le 24 juillet 2018, le directeur de cabinet d'Emmanuel Macron Patrick Strzoda est entendu par la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale [16]. Il explique être celui qui a recruté Alexandre Benalla au poste qu'il occupe

à l'Élysée. Lorsqu'on l'interroge sur le salaire de ce dernier, il dément le montant de 10 000€, de même qu'il dément l'installation du concerné au quai Branly et les rumeurs de travaux de 300m² (ou 200m² selon l'article de L'Express à l'origine desdites suspicions [17]). Cependant, lorsqu'on lui demande d'entrer dans les détails, Patrick Strzoda répond « Je ne pourrai pas répondre à cette question...[huée des membres de la commission et rappel à l'ordre de la présidente] Ces informations sont connues de la Cour des Comptes et elles sont connues de la mission parlementaire de la Commission des Finances. Donc ces informations sont à votre disposition, mais je ne souhaite pas, dans le mandat que m'a confié le Président de la République pour venir répondre à vos questions, répondre ici.» [18].

Le 21 juillet, le député LR Marc Le Fur explique lors d'une séance de l'Assemblée Nationale qu'Alexandre Benalla possédait un badge d'accès au Palais Bourbon où elle siège. Plus précisément, il s'agirait d'un badge H, permettant l'accès à toutes les pièces du bâtiment et donc à l'hémicycle où les députés délibèrent. Cette information est alors confirmée par le président de l'Assemblée de l'époque, François de Rugy [19]. Marc Le Fur s'indigne alors que les députés n'aient pas été mis au courant, déclarant « Ceux qui disposent d'un tel badge font de la politique puisqu'ils accèdent à l'hémicycle, ils ne font pas de la sécurité. Ce sont les badges du plus haut niveau. » . Alors que fuse des accusations de violation du principe de séparation des pouvoir inhérent à la République Française, François de Rugy tempère en ces mots : « Il en a toujours été ainsi. Ces badges sont attribués par la voie administrative, a-t-il assuré. Ce sont des pratiques courantes et normales d'avoir un certain nombre de badges attribués à des personnes en fonction de leur fonction. Ce ne sont pas des listes fournies à l'aveugle par les ministres ou par le président mais liées à des fonctions. » . Plus tard, l'Assemblée Nationale indique dans un communiqué que « C'est à la demande du directeur du cabinet de la Présidence de la République [NDR : Patrick Strzoda] qu'un badge a été attribué à M. Benalla en juillet 2017, en sa qualité de chargé de mission auprès du chef de cabinet du Président de la République. ».

Lorsqu'il était encore au service d'Emmanuel Macron, Alexandre Benalla possédait en guise de voiture de fonction une Renault Talisman, voiture haute de gamme dont les prix actuels commencent à 41 200€ [20]. Le 27 juillet, l'ancien chargé de sécurité d'Emmanuel Macron se rend à la fourrière afin de récupérer sa voiture qui avait été saisie pour stationnement gênant dans le 17ème arrondissement de Paris. Cette démarche de récupération d'un véhicule officiel a été refusée par la fourrière, puisqu'elle se faisait sans mandat de l'Élysée (qui qualifiera alors cela de « démarche individuelle ») [21].

L'affaire Benalla ayant éclaté peu après la victoire de l'équipe de France à la Coupe du Monde de Football, il est découvert qu'il était présent dans leur bus lors du défilé sur les Champs-Élysées le 16 juillet 2018 [22]. Il aurait notamment été présent à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle pour les y accueillir et aurait voulu utiliser le dispositif de sécurité sans pour autant posséder le statut de gendarme ou de policier, menant à un accrochage avec le commandant de gendarmerie présent sur place. Dans les jours qui suivent, Christophe Castaner, alors délégué général de LREM, explique sur les plateaux de BFMTV sa présence dans le bus des Bleus par un rôle dans la logistique : « Il a des fonctions de logistique sur lesquelles il travaille.[...] Je ne suis pas l'employeur de cette personne. J'ai entendu dire que cette personne était en charge de la logistique, notamment des bagages. » [23].

Entre 2009 et 2015, Alexandre Benalla sert en tant que brigadier dans la réserve opérationnelle de la gendarmerie, qu'il quitte de lui-même en 2017 pour intégrer la réserver citoyenne avec le grade de lieutenant-colonel, au titre de « spécialiste expert pour apporter un éclairage particulier sur la fonction de protection ». Si le grade dans la réserve citoyenne est dit ad honores, symbolique, pour l'honneur, n'accordant aucune réelle autorité hiérarchique, une telle promotion soulève des interrogations, au vu du jeune âge d'Alexandre Benalla (26 ans au moment de l'affaire) et des compétences que l'on connaît de lui. Interrogé à ce sujet le 25 juillet par la commission des lois du Sénat, le général Richard Lizurey, directeur général de la Gendarmerie Nationale, rappelle que ce grade ne confère aucun statut de commandement, puis explique avoir choisi de lui-même de l'attribuer à Alexandre Benalla en ces termes : « C'est une décision que j'ai prise en mon âme et conscience. Par rapport au niveau auquel je souhaitais employer M. Benalla, et je reviens là-dessus. Il devait faire partie, être une personne-ressource dans le cadre de réflexion sur la protection des personnels et infrastructures, dans le cadre de ce travail il devait travailler avec des généraux, des officiers supérieurs de tout grade, notamment les colonels... [...] Pardon d'être un peu trivial mais dans le monde militaire quand on discute avec des gens, souvent le premier réflexe c'est de regarder le code-barres. On regarde le code-barres, on regarde ce qu'il y a sur les épaulettes. [...] Et donc il me paraissait important pour que cette réflexion se fasse de manière partagée, de manière intelligente, que je le positionne à un niveau où les gens l'écoutent. Mais encore une fois ce grade n'emporte aucune conséquence ou autorité quelconque sur quelque personnel de la gendarmerie que ce soit. [...] À aucun moment, en aucune circonstance, personne ne m'a contacté et je n'ai contacté personne à l'Élysée. C'est une décision personnelle. » [24].

Enfin, Mediapart révélera le 24 septembre 2018 [NDR : soit deux mois après les parties qui vont suivre, comme par exemple la réponse d'Emmanuel Macron] qu'Alexandre Benalla avait, le 28 avril 2017 en pleine campagne présidentielle, posé sur un *selfie* en exhibant un pistolet Glock à une période où il n'était pas censé posséder d'autorisation de port d'arme [25]. Lorsqu'il sera entendu le 29 novembre 2018 par les juges d'instructions enquêtant sur ses agissements du 1^{er} mai, Alexandre Benalla explique qu'il ne s'agissait en fait que d'un pistolet à eau [26]. Il s'avérera que cette défense était la même qu'avait accidentellement prévu le journal parodique Le Gorafi dans un *tweet* du 19 septembre 2018 [27]. Cela deviendra un des exemples les plus probants de ce qu'on appelera la *« gorafisation du monde »*, ou quand la réalité rattrape la parodie.

Réponse d'Emmanuel Macron

Le 24 juillet 2018, Emmanuel Macron sort du silence lors d'un discours à la Maison de l'Amérique Latine de Paris, devant son gouvernement et les députés de LREM [28]. Au sujet de l'affaire Benalla, il affirme «Le responsable de cette affaire c'est moi et moi seul. » et dénonce « la République des fusibles, la République de la haine, celle où l'on fait traquer un fonctionnaire ici, un collaborateur là ». Il se montre ensuite critique vis-à-vis d'Alexandre Benalla, qualifiant son comportement du 1 er mai de « déception » et de « trahison » avant d'ajouter qu'à aucun moment ceux qui dirigent son cabinet, notamment son directeur de cabinet Patrick Strzoda, « n'ont caché quelque chose » ni « exercé quelques pressions pour que cette affaire ne soit dissimulé à l'extérieur ». Il ajoute également qu'Alexandre Benalla n'a jamais gagné 10 000€ par mois ou occupé une appartement de 300m² à Paris. Bien entendu, la phrase qui sera la plus retenue de ce discours est celle-ci : « S'ils veulent un responsable, il est devant vous, qu'ils viennent le chercher. ». Ce qu'Emmanuel Macron oublie hélas de préciser, c'est qu'il est protégé par

l'article 67 de la Constitution, selon lequel le Président de la République ne peut être impliqué dans une affaire juridique pour ses actes par une quelconque autorité administrative française durant son mandat, et ne peut l'être qu'à partir d'un mois après la fin de son mandat (la prescription de ce qu'il aurait commis durant le mandat étant suspendue), à moins qu'il ne soit entre-temps destitué par la Haute Cour comme le prévoit l'article 68.

Article 67 de la Constitution du 4 octobre 1958 [29]

« Le Président de la République n'est pas responsable des actes accomplis en cette qualité, sous réserve des dispositions des articles 53-2 et 68.

Il ne peut, durant son mandat et devant aucune juridiction ou autorité administrative française, être requis de témoigner non plus que faire l'objet d'une action, d'un acte d'information, d'instruction ou de poursuite. Tout délai de prescription ou de forclusion est suspendu.

Les instances et procédures auxquelles il est ainsi fait obstacle peuvent être reprises ou engagées contre lui à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la cessation des fonctions. »

Article 68 de la Constitution du 4 octobre 1958 [30]

« Le Président de la République ne peut être destitué qu'en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat. La destitution est prononcée par le Parlement constitué en Haute Cour.

La proposition de réunion de la Haute Cour adoptée par une des assemblées du Parlement est aussitôt transmise à l'autre qui se prononce dans les quinze jours.

La Haute Cour est présidée par le président de l'Assemblée nationale. Elle statue dans un délai d'un mois, à bulletins secrets, sur la destitution. Sa décision est d'effet immédiat.

Les décisions prises en application du présent article le sont à la majorité des deux tiers des membres composant l'assemblée concernée ou la Haute Cour. Toute délégation de vote est interdite. Seuls sont recensés les votes favorables à la proposition de réunion de la Haute Cour ou à la destitution.

Une loi organique fixe les conditions d'application du présent article. »

Perquisition du domicile d'Alexandre Benalla

Le 1^{er} août 2018, Le Parisien publie un article décrivant les conditions dans lesquelles a été perquisitionné le domicile d'Alexandre Benalla, le 20 juillet 2018 [31]. Tout d'abord, celui-ci revendique y avoir « fait le ménage » avant le passage des enquêteurs. Il autorise ces derniers à se rendre à son appartement mais précise ne pas en avoir les clés, celles-ci étant en possession de son épouse, dont il refuse de donner le numéro de téléphone. Le serrurier appelé par la BDRP (Brigade de Répression de Délinquance aux Personnes) ne pouvant pas se déplacer, ceux-ci doivent se contenter d'apposer scellé provisoire. De retour le lendemain accompagnés d'un serrurier, les policiers ne trouvent pas dans l'appartement l'armoire forte contenant les armes (trois pistolets et un fusil à pompe) que l'on suspect Alexandre Benalla de détenir. Lorsqu'on lui demande où elle se trouve, il répond « Aucune idée, elle a dû être emmenée dans un lieu par une personne mais ce n'est pas moi qui me suis occupé de cela. », avant d'expliquer avoir demandé à un tiers de s'en saisir, par peur d'un vol qu'il justifie par la présence de journalistes. Le syndicat de police Vigi, partie civile du dossier, demande alors par l'intermédiaire de leur avocate Me

Yassine Bouzrou que soit lancée une enquête pour soupçons de dissimulation de preuves. Finalement, Alexandre Benalla ramène de lui-même ses armes le 30 juillet.

Affaire des passeport diplomatiques

Le 27 décembre 2018, Le Monde [32] publie un article dans lequel on apprend qu'Alexandre Benalla possède toujours des passeports diplomatiques français lui permettant de se rendre en Afrique, alors qu'il avait pourtant assuré ne plus en posséder, information initialement révélée par Mediapart [33]. Les passeports, valides jusqu'au 19 septembre 2022, lui a été remis le 24 mai 2018, c'est-à-dire trois semaines après sa mise à pied. Alexandre Benalla l'aurait alors utilisé pour se rendre en tant que « consultant » au Congo-Brazzaville, au Cameroun et au Tchad, en apprentissage auprès du diplomate Philippe Hababou Solomon. Le Ministère des Affaires Étrangères explique alors dans un communiqué avoir réclamé les documents à Alexandre Benalla le 26 juillet 2018, soit après son licenciement, alors que celui-ci s'était pourtant engagé le 23 mai 2018 à les restituer quand il quitterait ses fonctions à l'Élysée. On peut notamment lire dans le communiqué que « le passeport diplomatique est un titre de voyage, visant à faciliter les déplacements de son titulaire, dans le cadre de ses fonctions officielles », mais aussi que « Toute utilisation depuis lors de ces passeports aurait été faite en dépit des engagements pris par l'intéressé ». De plus, lors de son audition devant la commission d'enquête du Sénat le 19 septembre, Alexandre Benalla affirmait sous serment la chose suivante au sujet des ses passeports : « Les titres dont il s'agit sont restés dans le bureau que j'occupais à l'Élysée ».

Jugement d'Alexandre Benalla

Les procédures judiciaires pouvant être longues à mettre en place, c'est en fin 2021 qu'Alexandre Benalla est jugé pour les faits qui lui sont reprochés. Inculpé pour douze chefs d'accusation, dont violences en réunion et immixtion dans la fonction de policier, Alexandre Benalla voit le 1er octobre 2021 le Parquet de Paris requérir à son encontre 18 mois d'emprisonnement avec sursis, 500€ d'amende, cinq ans d'interdiction de toute fonction publique et dix ans d'interdiction de port d'arme [34]. Son sort est finalement fixé le 5 novembre 2021 [35]. La présidente de la séance, Isabelle Prévost-Desprez, s'adresse à lui en ces termes : « Vous avez été investi d'un certain pouvoir, réel au regard de vos fonctions, supposé du fait de votre proximité avec le président de la République. Vous avez trahi la confiance qui vous a été faite par cette nomination », tandis que le tribunal condamne son « comportement inadmissible et insupportable au corps social, jetant l'opprobre sur la fonction de policier ». Alexandre Benalla est reconnu coupable des violences auxquelles il a pris part le 1er mai 2018, de sa fausse utilisation du statut de policier, du port sans autorisation d'une arme en 2017, de l'utilisation après son licenciement de deux passeports diplomatiques dans le cadre de onze voyages et de la réalisation d'un faux document pour obtenir un passeport de service. Sa peine de prison est étendue à trois ans avec sursis et les autres peines sont maintenues.

Lors de cette séance ont également été jugés Maxence Creusat et Laurent Simonin, les deux membres de l'état-major de la DOPC qui étaient suspectés d'avoir participé à l'extraction illégale des images de vidéosurveillance du 1^{er} mai, ainsi que Vincent Crase, ami d'Alexandre Benalla et ancien employé de LREM, lui aussi accompagnant Alexandre Benalla en uniforme de CRS le 1^{er} mai et s'étant livré aux mêmes violences. Maxence Creusat est condamné à 5 000€ d'amende et Laurent Creusat à trois mois de prison avec

sursis, peines qui ne seront pas inscrites dans leurs casiers judiciaires. Vincent Crase est condamné à deux ans de prison avec sursis, 500€ d'amende et l'interdiction de porter une arme pendant dix ans. Enfin, Alexandre Benalla et Vincent Crase sont condamnés à verser immédiatement 52 000€ aux parties civiles de l'affaire (dont deux syndicats de police), au titre du préjudice subis et des frais de justice.

Actuellement, Alexandre Benalla compte faire appel de cette condamnation, même si trois autres enquêtes préliminaires le ciblent encore : une pour la disparition de ses coffresforts, une pour soupçon de faux témoignage et une pour un contrat signé avec un oligarque russe.

Une « affaire d'été »

Le 15 décembre 2021, Emmanuel Macron donne à TF1 une *interview* fleuve dans laquelle il dresse un bilan de son quinquennat. Quand vient la question de l'affaire Benalla, il qualifie celle-ci « [d']affaire d'été » et non d'affaire d'État, justifiant la différence ainsi : « une affaire d'État, c'est une affaire où l'État lui-même est mis en cause, protège quelqu'un ». Il estime également que la véritable cible de cette affaire n'était pas Alexandre Benalle, mais lui-même, considère que l'affaire en question « a fait pschitt » et qu'il a été démontré après enquête qu'il n'existait pas de « système parallèle » [36].

S'il n'existe pas de véritable définition juridique de l'affaire d'État, trois personnes ont été interrogées le 23 juillet 2018 par le journal La Croix à ce sujet : le politologue Philippe Raynaud, le philosophe Florent Guénard et l'historien Frédéric Guelton [37]. Philippe Raynaud la définit comme « une affaire judiciaire dans laquelle les dirigeants de l'État sont mis en cause d'une manière ou d'une autre ». Il explique que l'affaire Benalla est qualifiée d'affaire d'État par « la crise politique qu'elle provoque et son impact sur le fonctionnement des pouvoirs publics », la polémique ayant interrompu la réforme constitutionnelle sur laquelle travaillait le Parlement, et par « le contexte particulier du quinquennat d'Emmanuel Macron, qui avait promis de nouvelles mœurs politiques ».

Pour Florent Guénard, il faut se poser cette question : « Le délit est-il dû à une série de manquements ou a-t-il été permis par une conception plus générale des relations entre le pouvoir et l'État ? ». Partant de cette conception il explique que « l'affaire Benalla pourrait dénoter une confusion forte entre le pouvoir et les services de l'État. [...] Les prérogatives de cet "homme du président" non assermenté, non élu, confirmeraient un usage vertical du pouvoir. ».

Enfin, Frédéric Guleton explique qu'une affaire d'État implique « de manière active, passive ou neutre, des hommes d'État, représentants des plus hautes sphères, et des hommes de l'État, simples serviteurs qui peuvent parfois agir sous la pression » et que, lorsqu'elle éclate « ses acteurs ne réussissent pas à l'étouffer ou la justifier par les "bonnes raisons" qu'ils avancent ».

Avec ces pistes de réflexion en tête, il convient de rappeler que l'affaire Benalla implique un homme ayant, entre autres, usurpé la fonction de CRS, passé à tabac des manifestants au moment où il travaillait pour l'Élysée, avant d'être protégé par le directeur de cabinet du Président de la République (Patrick Strzoda) et par un Ministre de l'Intérieur (Gérard Collomb) qui aura attendu le début de la polémique pour saisir l'IGPN, et violé le

principe de séparation des pouvoir en possédant un badge d'accès à l'hémicycle de l'Assemblée Nationale.

Sources

- [1] https://www.lemonde.fr/politique/article/2018/07/18/le-monde-identifie-sur-une-video-un-collaborateur-de-m-macron-frappant-un-manifestant-le-1er-mai-a-paris 5333330 823448.html
- [2] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000025508178/
- [3] https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/07/20/affaire-benalla-trois-responsables-policiers-ont-ete-suspendus 5333963 3224.html
- [4] https://www.liberation.fr/checknews/2018/07/20/affaire-benalla-le-delai-de-conservation-des-images-de-videosurveillance-etait-il-depasse 1667818/
- [5] https://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/agression-d-un-manifestant-par-un-collaborateur-de-l-elysee/affaire-benalla-emmanuel-macron-a-tout-fait-pour-cacher-les-exactions-de-son-proche-collaborateur 2860511.html
- [6] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000019241062/
- [7] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000019241064/2022-01-07
- [8] https://www.cnews.fr/france/2018-07-20/edouard-philippe-sur-le-tour-en-pleine-affaire-benalla-twitter-reagit-789279
- [9] https://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/2018/07/20/25001-20180720ARTFIG00276-edouard-philippe-commente-l-affaire-benalla-depuis-le-tour-de-france.php
- **[10]** https://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/2018/07/24/25001-20180724ARTFIG00210-pour-edouard-philippe-l-affaire-benalla-n-est-pas-une-affaire-d-etat.php
- [11] https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/07/23/affaire-benalla-les-six-failles-des-reponses-de-gerard-collomb 5335003 4355770.html
- [12] https://www.leparisien.fr/politique/affaire-benalla-les-cinq-moments-cles-de-l-audition-de-gerard-collomb-23-07-2018-7830519.php
- [13] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006574933
- **[14]** https://www.leparisien.fr/politique/logement-salaire-voiture-de-fonction-le-confortable-traitement-d-alexandre-benalla-20-07-2018-7827654.php#xtor=AD-1481423553
- [15] https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/07/20/alexandre-benalla-est-loge-quai-branly-dans-une-dependance-de-l-elysee 5334081 3224.html
- [16] https://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/paris/affaire-benalla-directeur-cabinet-patrick-strzoda-endosse-toutes-responsabilites-1517215.html
- [17] https://www.lexpress.fr/actualite/politique/alexandre-benalla-les-secrets-du-m-securite-du-president 2027183.html
- [18] https://twitter.com/LCP/status/1021778010557505536
- [19] https://www.leparisien.fr/politique/alexandre-benalla-avait-un-badge-d-acces-a-l-assemblee-nationale-21-07-2018-7828764.php
- [20] https://www.renault.fr/vehicules-particuliers/talisman-phase-2.html
- [21] https://www.huffingtonpost.fr/2018/07/27/licencie-alexandre-benalla-a-tente-de-recuperer-une-voiture-de-lelysee-ce-vendredi a 23491106/
- [22] https://www.lequipe.fr/Football/Actualites/Le-comportement-d-alexandre-benalla-denonce-par-les-gendarmes-lors-du-retour-des-bleus/924386
- [23] https://www.lequipe.fr/Football/Actualites/Christophe-castaner-j-ai-entendu-dire-qu-iletait-en-charge-de-la-logistique-des-bagages/925022
- **[24]** https://www.liberation.fr/checknews/2018/08/02/comment-benalla-a-t-il-obtenu-son-grade-de-lieutenant-colonel_1670385/
- [25] https://www.mediapart.fr/journal/france/240918/en-pleine-presidentielle-benalla-degaine-son-arme-pour-un-selfie

- [26] https://www.leparisien.fr/faits-divers/alexandre-benalla-et-son-pistolet-a-eau-16-12-2018-7970256.php
- [27] https://twitter.com/le_gorafi/status/1042317941755269120
- [28] https://www.nouvelobs.com/politique/20180724.OBS0131/emmanuel-macron-sur-l-affaire-benalla-le-responsable-c-est-moi.html
- [29] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article lc/LEGIARTI000006527561
- [30] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006527564/
- [31] https://www.leparisien.fr/faits-divers/affaire-benalla-les-coulisses-d-une-perquisition-ubuesque-01-08-2018-7840653.php
- [32] https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/12/27/alexandre-benalla-utilise-un-passeport-diplomatique-pour-voyager-selon-mediapart 5402808 3224.html
- [33] https://www.mediapart.fr/journal/international/271218/alexandre-benalla-voyage-avec-un-passeport-diplomatique?onglet=full
- [34] https://www.lci.fr/justice-faits-divers/violences-du-1er-mai-2018-et-passeport-diplomatique-alexandre-benalla-fixe-sur-son-sort-le-5-novembre-2021-2197831.html
- [35] https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/11/05/alexandre-benalla-condamne-a-trois-ans-de-prison-dont-un-ferme-pour-les-violences-du-1er-mai-2018_6101081_3224.html
- [36] https://www.ladepeche.fr/2021/12/15/videos-emmanuel-macron-sur-tf1-cinq-sequences-a-retenir-de-linterview-du-chef-de-letat-9994950.php
- [37] https://www.la-croix.com/France/Politique/L-affaire-dEtat-concept-multiples-facettes-2018-07-23-1200957099

La boutique de produits dérivés de l'Élysée (juillet 2018)

En juillet 2018, l'Élysée annonce l'ouverture d'une boutique de produits dérivés garantis made in France, parmi lesquels des montres, des vêtements, des bracelets et des mugs, tous aux couleurs du drapeau tricolore [1]. S'adressant à une clientèle aisée, la boutique fit en quelques fois un chiffre d'affaires de plus d'un million d'euros et eût même un succès international. En effet, le premier ministre britannique Boris Johnson fit savoir lors du G7 qu'il souhaitait une peluche de Nemo, le chien du couple présidentiel, peluche que lui expédia Emmanuel Macron [2].

Les mugs vendus sur la boutique étaient estampillés « porcelaine de Limoges » . Hélas, la société Mug in France chargée de leur fabrication les faisait décorer à Toulouse, les rendant inéligibles à une appellation « porcelaine de Limoges » . Elle plaida alors la bonne foi et la méconnaissance des critères de l'Indication Géographique. Si cette gaffe fut rattrapée, l'Élysée ayant annoncé qu'il allait arrêter de travailler avec Mug in France, il fut pendant un temps techniquement possible d'acheter des produits de contrefaçon sur un site officiel de l'Élysée. L'histoire fit réagir Alain Mouly, président de l'association pour l'IG Porcelaine de Limoges , qui déclara : « L'État attribue des labels et l'État lui-même achète des produits dont la provenance n'est pas du tout identifiée, alors que le but est aussi de protéger le consommateur ! Je trouve que les collaborateurs de l'Élysée sont légers dans leur démarche. » . L'origine même de la porcelaine laissait planer le doute, Alain Mouly ajoutant « Nous avons demandé à tous nos fabricants s'ils ont fourni ces produits à l'entreprise... Réponse négative de tout le monde. On peut donc supposer qu'avant la décoration à Toulouse, ce n'est même pas fabriqué à Limoges ou en Haute-Vienne. » [3].

Il s'avéra également que la personne en charge de la mise en place de cette boutique n'était autre qu'Alexandre Benalla, ce que ce dernier avait affirmé lors de son audition du 20 juillet [4]. Enfin, pendant un temps, la boutique fut parodiée par le site enlysée.fr, aujourd'hui fermé, sur lequel étaient notamment vendus des T-shirts « Poudre de perlimpinpin » et « Je coûte un pognon de dingue » et qui reversait ses bénéfices à des associations d'aides aux migrants [5].

Sources:

- [1] https://boutique.elysee.fr/fr/accessoires/449-porte-cles-presidence-de-la-republique.html
- [2] https://www.parismatch.com/Actu/Politique/La-lucrative-boutique-de-l-Elysee-1647647
- [3] https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/web-boutique-de-l-elysee-les-mugs-en-porcelaine-etaient-du-faux-limoges-1536923604
- [4] https://www.bfmtv.com/politique/elysee/benalla-etait-en-charge-de-la-boutique-de-produits-derives-de-l-elysee AN-201809150022.html
- [5] https://www.ouest-france.fr/insolite/tee-shirt-benalla-pognon-de-dingue-la-boutique-de-l-elysee-concurrencee-par-un-site-parodique-5981933

Le Loto Mission Patrimoine de 2019 (novembre 2019)

Créé en 2018 dans le cadre de la Mission Stéphane Bern, le Loto Mission Patrimoine est une loterie destinée à récolter des fonds pour l'entretien de monuments jugés comme en péril. L'affectation des fonds obtenus est ensuite décidée via une convention entre la Fondation du Patrimoine et le Ministère de la Culture [1]. Lors de l'édition de 2019 de cette loterie, pas moins de 25 millions d'euros sont récoltés pour permettre l'entretien du patrimoine

Le 18 novembre 2019, le PRLF (Projet de Loi de Finances Rectificative) 2019, dans lequel sont renseignés les évolutions des budgets alloués à différents secteurs, est adopté par le Parlement. Or, lorsqu'ils reçoivent le texte proposé par les députés pour l'étudier, les sénateurs y constatent alors une baisse de 25,5 millions d'euros des crédits du patrimoine, soit une somme équivalente à ce que la loterie avait permis de récolter [2]. Vincent Eblé, président PS de la commission des finances, ouvre la séance en ces mots : « D'un côté, à grand renfort de communication institutionnelle et de mise en avant de la personnalité de Stéphane Bern, on dit "regardez l'effort", et juste derrière, on réduit les crédits budgétaires pour un montant équivalent. [...] Tout ça ressemble étrangement à un tour de passepasse. On dit que le patrimoine a besoin de votre aide, et derrière, ça conduit à des économies équivalentes. C'est totalement fallacieux et scandaleux. ». Le rapporteur LR du budget de la commission, Albéric de Montgolfier, ajoute quant à lui que « sur le patrimoine, c'est quand même une escroquerie. Le Loto du patrimoine a été conçu comme un plus. C'est incompréhensible. ».

Olivier Dussopt, à l'époque secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Action et des Comptes Publics, assure que cette similarité dans les valeurs n'est que « le fruit du hasard » et que « aucun projet pour lequel l'État s'est engagé à un financement n'est remis en cause ».

De son côté, Stéphane Bern, figure de proue de la loterie et nommé Monsieur Patrimoine par le Président de la République, estime qu'on lui tire une balle dans le dos : « Je ne m'y attendais pas du tout. J'étais benoît comme Baptiste. Je ne pensais pas que l'on allait me faire ce mauvais coup. L'État a fait une promesse, il doit la tenir. Le patrimoine a besoin de

ces 25 millions. » [3]. Il explique également s'être alors entretenu directement avec Emmanuel Macron à ce sujet, celui-ci lui ayant répondu qu'il allait s'en occuper, ainsi qu'avec Richard Ferrand, président du groupe LREM à l'Assemblé Nationale, pour qu'il essaie de convaincre les députés de revenir sur ce budget. Si Stéphane Bern tient à se montrer rassurant, il également las : « Je pense que j'obtiendrais gain de cause dans cet arbitrage. Mais c'est lassant. Un fonctionnaire de Bercy croit bien faire en supprimant une ligne de crédit pour faire des économies et me voilà de nouveau obligé de monter au créneau. Ce n'est pas mon rôle normalement, me mêler encore de politique. C'est celui du ministère de la Culture. ». Finalement, Stéphane Bern obtiendra gain de cause, annonçant le soir-même le rétablissement des crédits alloués au patrimoine [4].

Sources:

- [1] https://fr.wikipedia.org/wiki/Loto du patrimoine
- [2] https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/loto-du-patrimoine-les-senateurs-denoncent-l-escroquerie-a-25-millions-d-euros
- [3] https://www.leparisien.fr/culture-loisirs/patrimoine-macron-confie-une-mission-a-stephane-bern-16-09-2017-7264743.php
- [4] https://twitter.com/bernstephane/status/1196867535075004416?ref_src=twsrc%5Etfw